# Le Monde

Le Monde Radio-Télévision
Tous les programmes

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15561 – 7 F | DIMANCHE 5 - LUNDI 6 FÉVRIER 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## ■ L'aide à l'Afrique en question

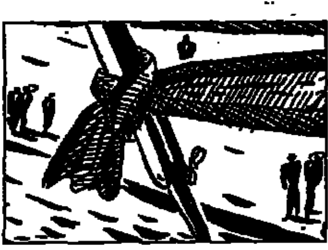
Les quinze pays de l'Union européenne discuteront, lundi 6 février, des crédits à mettre à la disposition du Fonds européen de développement (FED) au cours des cinq prochaines années. Les Etats africains ont fait part de leur inquiétude devant une possible baisse de l'aide européenne. p. 2

## ■ La justice dans les prisons et les casernes

Le Conseil d'Etat a entendu, vendredi 3 février, le commissaire du gouvernement préconiser une nouvelle orientation : la justice pourrait désormais contrôler les sanctions infligées aux détenus et aux fonctionnaires de l'armée par l'administration pénitentiaire et la hiérarchie militaire. p. 8

## ■ Le G7 appuie le plan d'aide au Mexique

Les ministres des finances des pays les plus industrialisés, réunis à Toronto, soutiennent le plan de sauvetage financier du Mexique, malgré des réserves, manifestées lors de la réunion du FMI, mercredi 1er février, sur la gestion de la crise par les Etats-Unis. p. 3



## ■ L'insatisfaction des professionnels du cinéma

Les responsables de plusieurs institutions – comme la Cinémathèque française et l'Institut Lumière – critiquent le manque d'initiative de l'Etat et appellent à une redéfinition des interventions des pouvoirs publics. p. 20

## ■ Les éditoriaux du « Monde »

*Aider l'Afrique ; Fin de règne.* p. 14

## ■ Il y a 50 ans l'exécution de Robert Brasillach

Symbole de la collaboration avec les nazis, Robert Brasillach a été fusillé le 6 février 1945. La photo que nous publions, à côté du récit de Jean-Marc Théolleyre, aurait incité le général de Gaulle à refuser la grâce de l'écrivain. Le chef de la France libre aurait, selon des témoins de l'époque, confondu Jacques Doriot, revêtu de l'uniforme allemand, avec Robert Brasillach, qui, lui, était en civil. C'est la première fois qu'est publié ce document, issu de la collection de Suzanne Bardèche, sœur de l'écrivain. p. 12

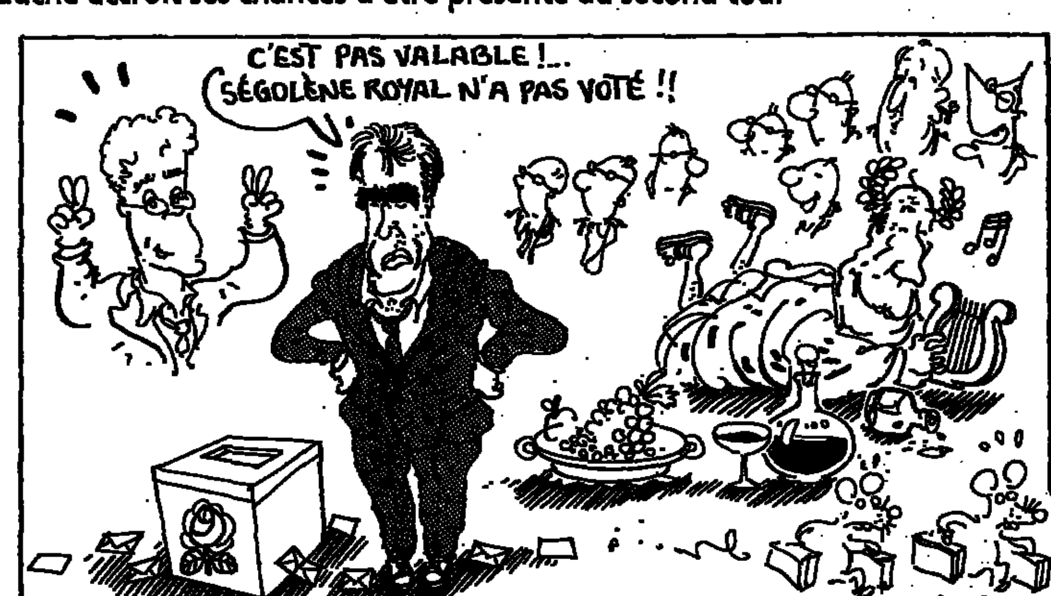

Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 850 m ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.





# Près de 60 % des socialistes ont choisi Lionel Jospin comme candidat à l'Elysée

## La gauche accroît ses chances d'être présente au second tour




**LES MILITANTS** socialistes, appelés à voter dans leurs sections, vendredi 3 février, ont donné une majorité de près de 60 % des voix à Lionel Jospin face à Henri Emmanuelli, selon les résultats collectés samedi matin. M. Jospin était soutenu par une partie de son ancien courant, par les « rénovateurs » et les rocardiens ; M. Emmanuelli, par ses partisans au sein de l'ancien courant jospiniste et, surtout, par Laurent Fabius et ses amis.

Le congrès extraordinaire du PS, convoqué dimanche à la salle de la Mutualité, à Paris, devait entériner ces « primaires » internes dont le résultat donne plus de chances au candidat socialiste d'être présent au deuxième tour. M. Emmanuelli s'interrogeait encore, samedi matin, sur sa décision de rester ou non premier secrétaire.

*Lire page 5*

## *La solidarité débordante des Néerlandais*

**UTRECHT**
*de notre envoyé spécial*

Les évacuations des villes et des villages au sud et à l'est des Pays-Bas auraient pu être plus nombreuses ! Telle est la leçon paradoxale de l'élan de solidarité qui traverse tout le pays depuis une douzaine de jours. Venues de particuliers ou d'entreprises, les offres d'hébergement ont largement dépassé les besoins.

Tel propriétaire de chaîne d'hôtels a offert, en vain, les quatre cents bungalows de l'un de ses centres de vacances, restés à ce jour totalement vides. Dans la ville d'Utrecht, l'une des rares à avoir été épargnée dans le sud du pays, les standardistes répondent inlassablement aux propositions de logement des particuliers : *« Merci, c'est pour l'instant inutile. Mais nous vous contacterons en cas de besoin. »*

Un « téléthon » a permis de réunir, dans la seule soirée du jeudi 2 février, la coquette somme de 33 millions de florins (environ 100 millions de francs) que le gouvernement, beau joueur, a accepté de doubler. De telles campagnes de solidarité ont toujours reçu un accueil favorable dans le pays : qu'il s'agisse de venir en aide aux enfants du Sahel, à l'Afrique du Sud ou à la Yougoslavie, les Néerlandais savent se montrer généreux.

*« Avec deux ressortissants néerlandais, vous avez trois partis représentés et autant de religions,* remarque Rob Van Moort, l'un des coordonnateurs des secours dans la zone d'Utrecht. *Mais, en cas de problème grave, les quinze millions d'habitants ne font plus qu'une nation. Et c'est encore plus vrai dès qu'il s'agit d'affronter l'eau, notre ennemi séculaire. »* Grâce à cet effort collectif et à la préparation minutieuse qui l'avait précédé, le gouvernement a pu procéder à l'évacuation de plus de deux cent mille personnes dans un calme et une discipline remarqués. En dépit de ce résultat, les autorités de La Haye n'ont pas été épargnées par les critiques. Car si le plan d'urgence a été parfaitement mis en œuvre, la population regrette l'absence de mesures préventives, à commencer par la remise en l'état de digues déjà affaiblies par la catastrophe de 1993. *« Nous avons trop longtemps regardé vers l'Ouest,* dit un expert, *en concentrant notre effort face à la mer, et en négligeant l'Est et ses fleuves, d'où nous viennent aujourd'hui les ennuis. »* Les écologistes soulignent les dégâts commis contre l'environnement par les ouvrages de retenue d'eau. Mais ces réserves n'ont en rien entamé une mobilisation qui reste, à tous égards, exemplaire.

*Denis Hautin-Guiraut*

## L'Europe centrale fragilisée

**LA MENACE** de dissolution du Parlement de Varsovie par Lech Walesa illustre le climat d'incertitude qui pèse sur l'Europe centrale. En Pologne et en Hongrie, les deux pays pionniers de la démocratisation à l'Est, les coalitions au pouvoir vacillent. A Varsovie comme à Budapest, les gouvernements dominés par les anciens communistes disposent pourtant de confortables majorités mais sont fragilisés par des alliances contre nature.

En Pologne, c'est le président Walesa qui exploite avec talent et cynisme les divisions entre des ex-communistes plutôt libéraux et un Parti paysan aux accents nationalistes. En Hongrie, le mariage de raison entre les socialistes et les dissidents de la première heure est ébranlé par les dérapages du premier ministre. En Roumanie, où la rupture avec l'ancien régime est moins nette qu'ailleurs, les forces nationalistes grignotent de plus en plus d'influence dans les allées du pouvoir. Quant à la Slovaquie, personne n'ose parier sur la longévité du gouvernement de l'imprévisible Vladimir Meciar.

Seule la République tchèque, où la gauche n'est pas associée au pouvoir, semble échapper à cette vague de malaise. Pourtant, même le premier ministre, Vaclav Klaus, met en garde contre les effets des réformes qui, dit-il, *« ne doivent pas excéder la limite de tolérance des différents groupes sociaux »*. Il ne fait pas de doute que la frustration sociale gagne du terrain auprès de populations qui sont impatientes de toucher les dividendes de la libéralisation. Et cette frustration est d'autant plus grande que les partis de gauche n'ont naturellement pas pu répondre aux attentes de leur électorat. Accablés par des dettes extérieures et des structures économiques vétustes, les pays de l'Est doivent à la fois assumer le douloureux coût de la transition et celui de l'héritage de l'ancien régime.

Même s'il est permis de s'interroger sur la transformation des anciennes structures communistes, leur retour au pouvoir est également le signe d'une salutaire alternance démocratique. Les soubresauts de la gauche polonaise et hongroise ne se réduisent cependant pas à des polémiques partisanes. Après avoir goûté aux charmes, parfois chaotiques, du multipartisme, l'Europe centrale aspire à une certaine normalisation. Toutefois, l'érosion du timide espoir qui a accompagné le retour au pouvoir de la gauche est préoccupante. Elle risque d'entamer les réserves de patience d'une population fatiguée et d'encourager les démagogues de tout poil, trop contents de fustiger l'échec de la droite ou de la gauche parlementaires.

Faut-il pour autant s'alarmer ? Les crises politiques que traversent la Pologne, la Hongrie ou la Slovaquie sont loin d'être indignes d'une démocratie moderne. Paradoxalement, elles interviennent à un moment où la plupart des pays de l'Est connaissent un début de croissance. Mais les flottements politiques ne sont pas l'apanage de l'Est. N'a-t-on pas évoqué le *« modèle italien »* pour caractériser les premières années du post-communisme ? Que l'élan de la transition s'essouffle un peu à l'Est n'est guère surprenant. Que les attentes déçues stimulent la recherche de palliatifs est plutôt prévisible. Mais que le Conseil de l'Europe s'en fasse le relais est plus surprenant. Il a, en effet, recommandé, vendredi 3 février, aux pays d'Europe centrale de préserver certains *« acquis du système communiste »* pour *« combattre la pauvreté engendrée par l'économie de marché »*. Or une assistance concrète serait sans doute plus appropriée pour surmonter les ravages des *« acquis du système communiste »*.

*Yves-Michel Riols*



## Rebondissement dans l'affaire des fausses factures parisiennes

**LONGTEMPS** focalisée sur la gestion des HLM de la Ville de Paris, l'affaire des fausses factures de la région parisienne connaît un rebondissement spectaculaire dans les Hauts-de-Seine, avec l'interpellation, mercredi 1er février, d'un homme d'affaires proche du conseiller général (RPR) Didier Schuller. Le juge Halphen ayant été alerté par un appel anonyme, les policiers ont surpris cet entrepreneur, Jean-Paul Schimpf, en flagrant délit au moment où il se faisait remettre des enveloppes contenant de l'argent liquide. Selon les premiers éléments de l'enquête, ces sommes semblent constituer des commissions versées par les entreprises ayant obtenu des contrats avec l'office HLM des Hauts-de-Seine, dirigé jusqu'en mars 1994 par Didier Schuller, et toujours présidé par le député (RPR) Patrick Balkany. M. Schimpf – sur qui a été découvert un contrat de prêt de 1 million de francs émanant d'une banque suisse au nom de la compagne de M. Schuller – a été mis en examen pour « trafic d'influence » et placé en détention, de même que la femme qui lui remettait l'argent.

*Lire page 24*

## Une ombre sur l'« image » de M. Balladur

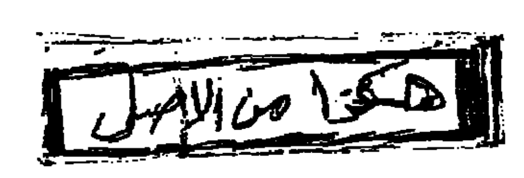


**LES RAPPORTS** d'Edouard Balladur avec l'entreprise dont il fut le président-directeur général durant sa « traversée du désert », entre 1977 et 1986, sont au centre d'une polémique naissante contre le premier ministre et candidat à l'élection présidentielle. La Générale de services informatiques (GSI), filiale du groupe CGE, devenu Alcatel, est une entreprise comme une autre, si ce n'est qu'elle se range parmi les plus performantes et qu'elle avait fait l'objet, en 1987, d'un « RES », c'est-à-dire un rachat d'entreprise par ses salariés. M. Balladur, alors ministre de l'économie et des finances, avait bien entendu quitté toute fonction dans cette société et vendu les parts qu'il en détenait.

L'entourage du premier ministre se bornait, jusqu'à maintenant, à affirmer la rupture de tout lien économique entre M. Balladur et GSI depuis 1986. En privé, certains collaborateurs de M. Balladur ajoutaient qu'il avait racheté, après son départ du gouvernement en 1988, des parts de son ancienne société et qu'il les avait revendues en 1993.

Ils oubliaient cependant de préciser que, député (RPR) de Paris entre 1988 et 1993, M. Balladur avait perçu, durant cette période, un salaire versé par GSI au titre de « conseiller du président ». Ils l'admettent, aujourd'hui, mais refusent d'indiquer le montant de ce salaire, parfaitement légal au demeurant. C'est l'« image » de M. Balladur que cette omission puis ce silence risquent de ternir, alors même qu'il échappe à tout soupçon de pratiques financières contestables.

*Lire page 24*



**DÉVELOPPEMENT** Les 70 pays – essentiellement africains – membres de la convention de Lomé ont lancé, vendredi 3 février à Dakar, où ils rencontraient des députés européens, un appel solennel aux quinze pays de l'Union européenne (UE) pour qu'ils ne relâchent pas leur effort en faveur de l'Afrique subsaharienne. ● CETTE INQUIÉTUDE se manifeste alors que les quinze pays de l'Union européenne (UE) discuteront, lundi 6 février, de l'avenir du Fonds européen de développement (FED), par lequel transite l'essentiel de l'aide. Contre l'avis de la France, plusieurs pays souhaitent réduire la dotation du prochain FED. ● LA POLITIQUE d'aide est également remise en question aux Etats-Unis. Dans le cadre du prochain budget, les républicains souhaitent la recentrer sur les pays stratégiques comme Israël et l'Egypte, au détriment du continent africain.

# La politique d'aide à l'Afrique divise les pays européens

## Alors que s'engagent les discussions sur le montant de l'assistance de Bruxelles au développement, la France s'oppose à ceux de ses partenaires de l'Union qui veulent privilégier l'Europe centrale au détriment du continent africain

**BRUXELLES**
**(Union européenne)**
*de notre correspondant*

L'Europe est-elle en train d'abandonner l'Afrique, à laquelle elle est pourtant liée par des accords économiques et politiques depuis les premiers jours du Marché commun ? La question n'a rien de théorique, alors que les Quinze de l'Union élargie délibèrent de la révision à mi-parcours de la convention de Lomé IV, conclue avec soixante-dix pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (dits « ACP »), et, en particulier, de l'actualisation du Fonds européen de développement (FED). Plusieurs Etats membres, invoquant notamment l'ampleur des efforts à consentir en faveur des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que l'obligation de réduire des déficits budgétaires, entendent plafonner, voire réduire, leur contribution. Ils s'accommoderaient très bien d'un FED dont la valeur, compte tenu de l'inflation, diminuerait en termes réels. Les ministres des affaires étrangères des Quinze se saisiront lundi 6 février du dossier, avec cependant peu de chances de parvenir à un compromis, tant les positions en présence sont éloignées. Les Français, qui assurent la présidence des travaux, sont très soucieux de parvenir à une position commune avant la session ministérielle entre l'Union européenne et les ACP, qui doit se tenir les 16 et 17 février à Bruxelles. Le septième FED, en cours d'exécution, vient à expiration le 28 février.

**LE POIDS DE L'HISTOIRE**

La Commission européenne vient de mettre en garde les Quinze contre une attitude pusillanime. *« Un rééquilibrage réalisé au détriment des Etats ACP ôterait à la Communauté toute crédibilité politique et (...) conduirait inéluctablement à l'échec des politiques mises en œuvre, et, finalement, à une marginalisation progressive des ACP sur la scène internationale »*. Cette opinion est partagée par la France, qui assure la présidence des travaux des Quinze, mais, apparemment, par elle seule. *« Nous considérerions comme inadmissible que les seuls pays à ne pas bénéficier d'une aide accrue soient les ACP, avec qui la Communauté entretient des relations privilégiées depuis plus de trente-cinq ans* (la convention de Yaoundé, qui a précédé la convention de Lomé, date de 1958) *et qui comptent parmi les nations les plus pauvres du monde »*, a ainsi déclaré Pierre de Boissieu, le représentant permanent de la France auprès de l'Union, lors d'un point de presse précédant le conseil.

L'aide consentie au titre du septième FED atteignait 10,94 milliards d'écus (72 milliards de francs) sur cinq ans, dont 140 millions réservés aux pays et territoires d'outre-mer, l'essentiel allant donc aux ACP. Pour corriger les effets de l'inflation, la Commission estime qu'il faut accroître ce montant de 21,5 %. Par ailleurs, elle recommande un second ajustement de 7,2 % afin de tenir compte de l'adhésion à l'Union de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. On aboutirait ainsi à un huitième FED de 14,3 milliards d'écus.

Pour la France, alors que l'Union envisage de relever de 30 à 40 % l'aide accordée aux pays de l'Est européen et aux pays associés de la Méditerranée, cette simple actualisation doit être considérée comme un minimum. Il faut savoir que les dépenses du FED ne sont pas inscrites dans le budget communautaire. Elles sont prises en charge, sur la base de contributions volontaires, en fonction d'une clé de répartition à renégocier tous les cinq ans. Il en résulte que certains Etats membres payent plus que leur part dans le PNB de l'Union. Dans le septième FED, c'est le cas de la France (part dans le PNB des Quinze : 18,16 % ; clé FED : 24,37 %), mais aussi du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Ces deux pays souhaiteraient maintenir leur contribution au niveau atteint dans le septième FED.

**UNE PISTE POSSIBLE**

L'Allemagne, mettant en avant l'effort considérable qu'elle accomplit pour appuyer la politique de réforme des pays de l'Est, voudrait réduire sensiblement sa contribution, Théo Waigel, le ministre des finances, s'étant même prononcé pour une diminution d'un tiers ! Les gouvernements des trois nouveaux pays membres ont déjà été critiqués par leurs opinions publiques pendant les négociations d'adhésion, pour avoir accepté de verser plus au budget européen qu'ils n'en recevront. Ils répugnent maintenant à revenir chez eux avec une ardoise salée au profit des ACP, en mettant en avant l'absence de relations historiques avec l'Afrique. Les autres délégations ne se sont pas encore prononcées avec netteté, mais il est peu vraisemblable qu'elles voudront compenser les défaillances ainsi annoncées.

La présidence française a fait valoir que l'absence de « liens historiques » ne pouvait justifier une contribution moindre : la politique mise en œuvre est celle de l'Union dans son ensemble, et non pas de quelques-uns de ses Etats membres. Elle a noté que le niveau de contribution du Danemark, du Luxembourg et du Portugal dans le septième FED est anormalement bas, et devrait donc être relevé. Une piste possible pour résoudre le problème posé par l'Allemagne et les Pays-Bas pourrait être de fixer leur contribution non pas en écus, mais en marks et en florins : compte tenu de la réévaluation de ces devises nationales par rapport à l'écu, cela aboutirait à augmenter leur contribution en écus... Elle retient surtout qu'en termes d'équité il n'est pas possible de laisser le volume du huitième FED au niveau du septième.

Joao de Deus Pinheiro, le nouveau commissaire (portugais) chargé des relations avec les ACP, ne dit pas autre chose : *« Il est politiquement essentiel que l'Union confirme son engagement envers ses partenaires de la convention de Lomé et ne donne pas l'impression qu'elle s'en détourne. Elle doit le faire d'autant plus que la part relative des Etats ACP dans l'effort global de l'Union sur le front extérieur est en nette régression. »*

*Philippe Lemaitre*

### *Le désengagement des Etats-Unis*

**Les pays africains risquent de faire les frais du changement de majorité au Congrès. Les républicains n'ont en effet jamais caché leur souhait de faire passer les critères stratégiques avant les considérations humanitaires. Avec cet étalon, l'Egypte et Israël sont assurés de se tailler la part du lion. C'est d'ores et déjà le cas. Sur les 12,3 milliards de dollars (65 milliards de francs) d'aides, 3 milliards vont à l'Etat juif et 2,1 milliards à l'Egypte, tandis que l'ex-bloc soviétique recevra 1,2 milliard pour l'aider dans sa marche vers la démocratie et l'économie de marché. Récompenser davantage que par le passé les *« bons élèves »* sans augmenter l'enveloppe globale se fera fatalement au détriment des pays africains.**

**Une croissance économique qui stagne**

Taux de croissance du PNB par habitant et par an (1985/93) : 2 % et plus ; de 1 à 1,9 % ; moins de 1 %
PNB par habitant en 1993 : 630 en dollars ; ? non disponible
1 000 km
Source : Banque mondiale

# Les pays de la Convention de Lomé s'inquiètent

**DAKAR**
*de notre envoyé spécial*

Les soixante-dix pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), qui sont associés depuis vingt ans à l'Union européenne dans le cadre de la Convention de Lomé, manifestent leur inquiétude sur l'engagement des pays européens à leur égard. A l'occasion d'une conférence réunissant des représentants des Parlements de ces pays et de l'Assemblée de Strasbourg, les parlementaires ACP, soutenus par la majorité des députés européens présents, ont lancé, vendredi 3 février à Dakar, un appel solennel aux Quinze pour qu'ils réaffirment leur soutien aux nations sub-sahariennes.

Un *« Plan d'action de Dakar »*, constatant un *« relâchement perceptible de l'engagement politique à l'égard de la Convention »*, a été adopté par les parlementaires. Il demande que soit renforcée l'efficacité de la coopération prévue par les accords de Lomé. Les députés du tiers-monde souhaitent ainsi manifester leur volonté de maintenir et de développer *« ce type unique de partenariat qui constitue la pièce maîtresse des efforts destinés à promouvoir le développement social, économique et politique des ACP »*.

La résolution relève toute une série de facteurs qui nourrissent les appréhensions du continent noir. Elle fait la part de l'inquiétude des Africains quant aux *« nouvelles priorités de l'Union »* depuis l'implosion du bloc communiste, estimant que l'appui apporté à l'Europe centrale et orientale se fait au détriment des nations du tiers-monde. Il y est aussi question des *« effets pervers »* des accords du GATT pour les partenaires commerciaux traditionnels de l'Union européenne, illustrés par le contentieux euro-américain à propos des importations de bananes dans l'Union.

Mais la vraie crainte des ACP a trait à la lassitude d'une partie de l'opinion publique européenne, relayée par nombre de gouvernements de l'Union, devant les drames réguliers qui ensanglantent l'Afrique. Par touches successives, la résolution de Dakar évoque la *« faible prise de conscience »*, le *« désintérêt »* et la *« remise en question »* de la politique de développement.

Dans leur souci de rassurer et de donner des gages à l'Union, les représentants des pays en voie de développement ont proclamé leur attachement au respect des droits de l'homme. Désormais, plus personne ne conteste la suspension de l'aide communautaire si un Etat associé ne s'engage pas à se doter d'institutions *« démocratiquement convenables »*. Pour Joao Pinheiro, commissaire européen chargé du dossier, il s'agit d'une *« clause essentielle »* dans le fonctionnement des accords de Lomé.

Serait-ce suffisant pour donner un peu plus de sérénité aux relations euro-africaines ? La tournure que prennent les négociations entre les Quinze au sujet de l'enveloppe financière à accorder aux ACP pour les années 1995-1999 ne va pas dans ce sens. Seule la France – qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne – manifeste, avec le soutien de la Commission de Bruxelles, un souci de maintenir une aide à un niveau tel qu'il reflète le caractère privilégié des relations entre l'Union et les ACP. Bernard Debré, ministre de la coopération, propose 15 milliards d'écus (1 écu = 6,54 francs) sous forme de subventions et de crédits à des taux d'intérêt préférentiels d'ici à l'an 2000 – contre 11 milliards pour la période quinquennale qui vient de s'achever.

Pour les prochaines années, les ACP ne courent pas de grands risques puisque seul le réapprovisonnement de la ligne de crédits fait l'objet véritablement d'une négociation. Les accords en cours ont une durée de vie jusqu'à la fin de la décennie. Mais qu'en sera-t-il après, lorsqu'il s'agira de bâtir un nouveau cadre de coopération ? Les Quinze voudront-ils toujours garantir le prix du sucre de leurs partenaires à concurrence de 1,3 million de tonnes annuelles, ou continuer de compenser les pertes de recettes à l'exportation des produits de base et des minerais africains ? Rien n'est moins sûr. D'ores et déjà, de nombreuses voix s'élèvent en Europe, y compris dans les milieux parlementaires, pour dire que la Convention de Lomé doit changer de nature.

*Marcel Scotto*

# M. Mitterrand propose la réunion d'une conférence sur l'Algérie sous l'égide de l'Union européenne

D'UNE *« CONVERSATION »*, jeudi 2 février, entre le chef de l'Etat français et le chancelier allemand est née *« une espérance, pas encore une politique »*. Ainsi, le lendemain, au cours d'une réunion de presse tenue au terme d'une rencontre, au palais de l'Elysée, entre le gouvernement et la Commission européenne, François Mitterrand a-t-il lancé l'idée d'une conférence sur l'Algérie sous l'égide de l'Union européenne (UE). *« Si l'Union européenne pouvait, en Europe, organiser une conférence qui s'inspirerait des différentes idées émises au cours de ces derniers temps, notamment lors des conférences de l'opposition de Rome* (...), a-t-il dit, *comme ce ne serait pas les antagonistes qui s'exprimeraient, il y aurait peut-être plus de chances de voir ces projets reconnus par les parties qui s'opposent. »* Constatant que *« la misère économique et sociale »* que connaît l'Algérie constituait *« un aliment puissant »* pour *« le terrorisme et les extrémismes »*, M. Mitterrand a jugé que l'UE *« pourrait contribuer à un redressement de cette situation-là, la difficulté étant* (à ses yeux) *que la gestion de cette aide est faite par le gouvernement – que nous ne récusons pas – mais nous n'avons pas à prendre parti »*. Le chef de l'Etat a déploré que, face au *« drame algérien »*, toutes les solutions envisagées jusqu'à maintenant se soient *« l'une après l'autre effondrées »*.

La solution du drame algérien échapperait-elle à ses acteurs, ceux qui le vivent, et surtout ceux qui l'entretiennent ? Il est vain de crier à l'*« ingérence étrangère »*, comme s'y emploie le pouvoir, retranché derrière ses certitudes et ses mauvais calculs. Toutes les voies conduisant, sur le terrain même, au dialogue entre belligérants semblent avoir été épuisées. La parole est aux armes, le plus souvent dirigées contre les civils. D'aucuns – en Algérie comme à l'étranger – en sont donc arrivés à la conclusion que la relance du dialogue devait, aujourd'hui, passer par une contribution extérieure. Le succès de l'initiative prise par la communauté catholique Sant'Egidio de réunir, à Rome, les principales formations de l'opposition, islamistes compris – initiative qui s'est traduite, le 13 janvier, par la signature d'une *« plate-forme »* pour une *« issue pacifique et démocratique »* à la crise –, a prouvé que cette méthode-là était la bonne.

Il y a, d'une rive à l'autre de la Méditerranée, un espace naturel de solidarité. Comme le soulignait, il y a quelques jours, Alain Juppé, il faut veiller à ce que *« la mer commune ne devienne pas un fossé infranchissable entre deux mondes qui ne se comprendraient plus »*. C'est dire combien il importe que l'Algérie solde son passé et retrouve la paix pour que se nouent entre le Maghreb et l'Europe de solides relations profitables à tous.

**JOUER LES MODÉRATEURS**

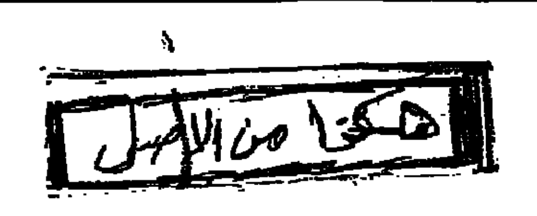
L'Europe, et singulièrement la France, peut à tout le moins offrir aux parties prenantes un cadre de discussions, à l'écart du pesant théâtre des opérations. Elles peuvent aussi lancer des idées, ouvrir des pistes de recherche et, à la demande des intéressés, jouer les modérateurs. Elle a enfin, si nécessaire, les moyens politiques, et surtout économiques, de faire pression sur les négociateurs pour les ramener à la raison.

La France semble maintenant vouloir parler d'une seule voix sur le sujet et admettre la criante nécessité d'une *« solution politique »* qui permette à l'Algérie de se doter, comme le dit M. Juppé, d'*« un véritable projet de société, qui ne sera imposé par personne, ni de l'intérieur ni de l'extérieur »*. Edouard Balladur paraît être moins sensible aux arguments purement sécuritaires et un peu courts de Charles Pasqua. Même François Léotard, qui avait prêté, un temps, une oreille complaisante aux arguments des partisans du « tout répressif », convient maintenant, dans un entretien au *Figaro*, que *« nul ne peut recommander le choix de la force pour rétablir la paix civile »*.

L'Algérie n'est pourtant pas au bout de ses peines. Il est à craindre, en effet, que la relance du dialogue ne s'accompagne de violences accrues, comme vient le prouver l'audacieux attentat à la voiture piégée qui, lundi, en plein cœur d'Alger, a coûté la vie à quarante-deux personnes. Trouver pour tous – et d'abord pour l'armée et les maquisards islamistes – une sortie de crise honorable ne sera pas chose aisée. Il appartient à l'Europe, et au premier chef à la France, d'aider à cette solution qui paraît aujourd'hui introuvable, et, pour ce faire, de naviguer au plus juste entre les écueils de l'ingérence et de l'indifférence.

*Jacques de Barrin*





# Les Européens critiquent la gestion de la crise mexicaine par les Etats-Unis

## Malgré des réticences sur la forme, le G7 soutient le plan d'aide au Mexique

**Les pays les plus industrialisés apportent leur soutien au plan de sauvetage du Mexique, ont assuré l'Italien Lamberto Dini et l'Allemand Theo Waigel à l'ouverture de la réunion du G7 à Toronto, vendredi 3 février. Le ministre allemand a cependant confirmé que son pays, avec quatre autres, avait manifesté son mécontentement et aurait préféré que le FMI débourse d'abord son crédit de 7,8 milliards de dollars.**

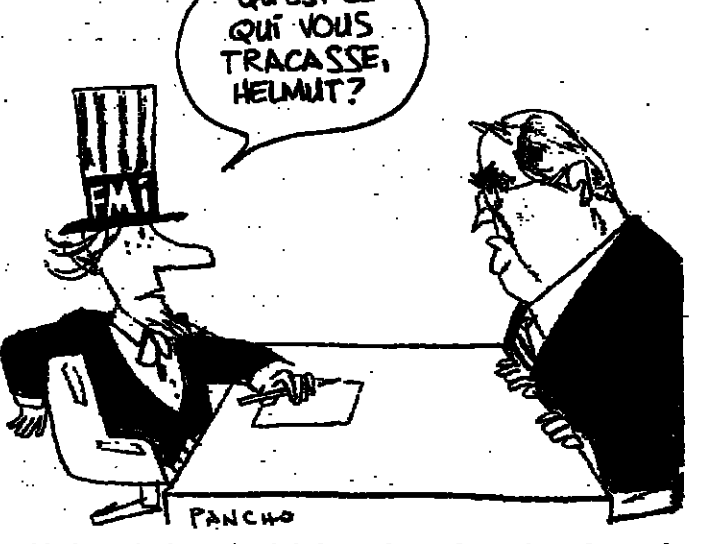
WASHINGTON

*de notre correspondant*

L'écho d'un différend entre les pays européens et Washington sur la gestion de la crise mexicaine s'est fait entendre, ce week-end, lors de la rencontre des ministres des finances du G7 à Toronto. Ce différend a éclaté mercredi 1er février lors de la réunion du Fonds monétaire international (FMI) consacrée à l'aide financière au Mexique. Au cours de cette réunion, cinq Européens – Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Danemark et Suisse –, ont fait savoir qu'ils s'abstenaient, après que le conseil du FMI eut approuvé le programme d'aide.

Cette position critique vise à la fois Washington et le directeur général du Fonds, Michel Camdessus, accusés d'avoir placé les pays « contributeurs » devant le fait accompli d'une augmentation très substantielle des financements internationaux. Cette irritation serait, sans doute, passée inaperçue sans la volonté, très inhabituelle, de l'Allemagne de lui donner une publicité certaine.






### SIGNAUX D'ALERTE

Lors de la réunion du FMI les délégués n'ont disposé que de quelques heures pour étudier un rapport sur les mesures soumises à leur approbation. *« Il n'y a pas eu de véritable procédure de consultation et de discussion préalable*, rapporte un banquier. *Ce fut une gestion d'urgence de la crise. Les Américains et le directeur-général ont annoncé un dispositif dont ils étaient convenus, et ont invité le conseil à l'approuver. »* La forme a nourri la mauvaise humeur des Européens ; les Américains n'ont pas pris la peine d'avertir leurs partenaires de l'abandon de leur plan initial (40 milliards de garanties de crédit à Mexico) ; le second « plan mexicain » était, en quelque sorte, à prendre ou à laisser. La Maison Blanche a reconnu, vendredi soir, que les choses ne se sont pas déroulées normalement : les consultations, a précisé un porte-parole, *« se produisent maintenant »*... avec quelque soixante-douze heures de retard.

Les divergences entre Européens et Américains portaient également sur le fond. L'Allemagne notamment, a défendu la thèse selon laquelle il s'agissait, à l'origine, d'une crise régionale et que, à trop la qualifier de *« crise internationale »*, on créait un dangereux précédent. La plupart des pays européens partageaient, peu ou prou, cet avis, certains allant jusqu'à l'abstention, d'autres, comme l'Italie, la France et la Belgique (celle-ci a longtemps hésité), estimant qu'à partir du moment où leur mécontentement avait été exprimé il ne rimait pas à grand-chose de s'abstenir, surtout après coup. D'autant que, sur certains points, ils avaient obtenu satisfaction : les Américains ont ainsi accepté d'engager leur contribution de 20 milliards de dollars avant qu'il soit fait appel au « filet de sécurité » de 10 milliards de dollars du FMI.

En filigrane figure une critique beaucoup plus prononcée : Washington, aux yeux de plusieurs capitales européennes, disposait, dès l'automne, de tous les signaux d'alerte d'un probable « dérapage » du Mexique, et pouvait obtenir de celui-ci un véritable plan d'ajustement accompagnant la dévaluation du peso du 20 décembre. Au lieu de cela, estiment – aujourd'hui – plusieurs gouvernements européens, le gouvernement mexicain s'est d'abord embarqué dans une tentative incertaine de relance par une dévaluation sèche, censée tenir lieu de programme d'austérité. *« Les Américains*, conclut un diplomate européen, *ont assez largement contribué à créer le désordre auquel ils nous demandent aujourd'hui de mettre fin. »*

*Laurent Zecchini*

■ **La Banque mondiale** a annoncé vendredi 3 février qu'elle prêterait 2 milliards de dollars au Mexique en 1995, notamment pour l'aider à renforcer son secteur bancaire, réformer son système financier et soutenir les plus défavorisés. – *(Reuter.)*

# Les Mexicains se préparent à une année difficile

## Hausse des prix, restriction du crédit, voire chômage accru, menacent le pays

MEXICO

*de notre correspondant*

Chômage technique dans l'industrie automobile, licenciements et faillites dans le secteur de la petite et moyenne entreprise, chute spectaculaire des ventes dans le commerce de détail constituent les premières répercussions préoccupantes de la crise financière déclenchée par la dévaluation du 20 décembre.

Le pessimisme et la résignation des Mexicains, qui ont déjà vécu trois autres crises du même type en moins de vingt ans, ont été à peine entamés par l'annonce, au début de la semaine, du plan de sauvetage multinational organisé à l'initiative de Washington. La ligne de crédit de plus de 50 milliards de dollars mise à la disposition de Mexico devrait, certes, contribuer à garantir la solvabilité du troisième partenaire commercial des Etats-Unis et à rétablir la confiance de la communauté financière internationale, échaudée par les ratés du « miracle mexicain ». Elle ne suffira pas, cependant, à empêcher la récession qui menace le Mexique, comme l'ont reconnu le président Ernesto Zedillo et les milieux d'affaires locaux.

Le ministre des finances, Guillermo Ortiz, a confirmé que 1995 serait *« une année difficile »*. La priorité, a-t-il insisté, devra être accordée à l'application du plan d'urgence économique qui a, notamment, pour objectif de réduire de moitié l'énorme déficit de la balance commerciale et de stabiliser la valeur du peso par rapport au dollar. La relance de l'économie viendra après, a ajouté M. Ortiz, qui a souligné la nécessité de réduire la dépendance à l'égard des capitaux étrangers et de renforcer l'épargne nationale par le biais d'une réforme en profondeur de la fiscalité.

Dans l'immédiat, le coût vertigineux du crédit préoccupe les milieux d'affaires. Le taux interbancaire a légèrement baissé cette semaine, passant de 51,77 % à 45,96 %, mais les intérêts facturés sur les cartes de crédit fluctuent entre 66 % et 100 % sur une base annuelle. Les entreprises sont à la même enseigne et doivent affronter des taux de 66 % à 83 %, condamnant les plus fragiles au dépôt de bilan à court terme.

*« Les ventes ont baissé de 60 % à 80 % pour le commerce de détail à Tepito*, déplore Miguel Galan, président des quelque dix mille marchands de l'un des principaux quartiers commerçants de Mexico. *Les prix ont augmenté de 20 % à 80 % selon les produits, alors que les salaires, déjà très déprimés, n'ont pas bougé. Les gens n'ont plus d'argent et les banques ne font plus crédit. Si la situation ne se stabilise pas d'ici au mois de mars, 5 % à 10 % des commerces du pays devront fermer leurs portes. »*

### CONTRÔLE DES FRONTIÈRES

Les grandes entreprises, en particulier l'industrie automobile, sont aussi touchées par la perte de pouvoir d'achat des consommateurs. La plupart des constructeurs – Volkswagen, Nissan, Ford, Chrysler et General Motors – ont d'ores et déjà décidé plusieurs semaines de chômage technique pour éviter d'accumuler des stocks. Le fabricant allemand pourrait licencier trois mille de ses onze mille ouvriers si la crise s'accentuait, comme le pensent les constructeurs, qui se préparent à une chute importante des ventes – dont le marché intérieur absorbe la moitié.

Cependant, la dévaluation du peso n'a pas que des inconvénients. Les exportateurs mexicains amélioreront leurs positions sur les marchés internationaux, en particulier aux Etats-Unis. L'industrie de la sous-traitance, notamment, qui vend sa production en dollars, bénéficiera de la baisse des salaires exprimés en pesos : elle a annoncé la création d'environ 60 000 emplois en 1995. Cela reste insuffisant compte tenu des licenciements prévus dans les autres secteurs et de l'arrivée sur le marché du travail, chaque année, d'un million de demandeurs d'emploi supplémentaires.

L'économie informelle n'étant plus en mesure d'absorber les nouveaux venus, les Etats-Unis craignent une accélération massive du flot d'immigrants illégaux et ont obtenu du Mexique qu'il participe au contrôle de sa frontière. Les chiffres de janvier, qui indiquent une hausse des entrées illégales en Arizona et au Texas, révèlent, cependant, une baisse substantielle pour la Californie, où les autorités ont pris des mesures plus sévères au cours des derniers mois. Le principal expert mexicain en matière de migrations, Jorge Bustamante, estime que la crise économique ne devrait pas nécessairement augmenter le nombre de départs vers les Etats-Unis. *« La baisse du peso*, dit-il, *rend le voyage beaucoup plus coûteux, ce qui décourage un grand nombre de candidats qui n'ont pas les moyens de payer en dollars le service des passeurs. »*

*Bertrand de la Grange*

# Le Pérou et l'Equateur devraient reprendre le dialogue

RIO DE JANEIRO

*de notre correspondant*

Tandis que se poursuivent les affrontements sur le terrain, le président brésilien, Fernando Henrique Cardoso, aurait réussi à débloquer, dans la soirée du vendredi 3 février, les pourparlers de paix, qui se déroulent sans grand succès à Rio entre le Pérou et l'Equateur. Un *« élément nouveau »* serait apparu, selon Antonio Simoes, porte-parole du ministère brésilien des affaires étrangères, qui n'a pas donné d'autres précisions. Les négociations, qui paraissaient sur le point d'être rompues, devaient reprendre samedi.

Ce progrès serait dû aux conversations téléphoniques que M. Cardoso a tenues séparément au cours de la journée avec les présidents péruvien et équatorien, Alberto Fujimori et Sixto Duran. Un nouveau projet de déclaration commune des deux pays serait à l'étude, qui permettrait de mettre fin au conflit armé auquel ceux-ci se livrent depuis le 26 janvier pour la possession d'une bande longue de 78 kilomètres à leur frontière commune, disputée depuis un demi-siècle.

Selon Quito, les forces péruviennes ont lancé, vendredi, leur troisième attaque en trois jours contre des positions équatoriennes dans la zone en litige, près des sources du fleuve Cenepa. *« Nos soldats ont répondu aux agressions ; nous défendons ce qui nous revient »*, a déclaré un responsable militaire équatorien. Il a affirmé que huit soldats équatoriens avaient été tués et quatorze autres blessés depuis le 26 janvier, démentant ainsi le bilan avancé côté péruvien (quarante-trois morts équatoriens contre une douzaine de Péruviens).

L'Argentine, le Brésil, le Chili et les Etats-Unis sont les garants du protocole de Rio qui avait mis fin, en 1942, à une première guerre entre le Pérou et l'Equateur et permis de délimiter leur frontière. Les vice-ministres des affaires étrangères de ces pays, réunis depuis mardi avec les représentants du Pérou et de l'Equateur, commençaient, vendredi, à désespérer de leur capacité à faire entendre raison aux deux belligérants lorsqu'est intervenu cet *« élément nouveau »*.

Le Pérou et l'Equateur avaient semblé disposés à accepter un cessez-le-feu le 31 janvier au soir, mais Lima a durci sa position, et les troupes péruviennes ont apparemment pour consigne de récupérer tout le territoire qu'ils considèrent comme *« envahi »* par les Equatoriens. Ces derniers refusent l'idée de la création d'une zone démilitarisée, qui équivaudrait à leurs yeux à donner un avantage de fait aux Péruviens. L'impasse semblait donc totale sur les conditions d'un cessez-le-feu : immédiat avec maintien des positions sur le terrain, ou conditionné à un retrait des troupes de chaque côté de la frontière contestée.

Les pays garants du protocole de Rio se disent toujours prêts à envoyer des observateurs sur le terrain. Les présidents Rafael Caldera (Venezuela), Gonzalo Sanchez de Lozada (Bolivie), Ernesto Samper (Colombie) et Ernesto Perez Balladares (Panama), réunis vendredi à Cumana, au Venezuela, pour célébrer le deux centième anniversaire de la naissance du maréchal Sucre, compagnon d'armes de Bolivar, ont appuyé cette démarche.

Le président Clinton a écrit à MM. Fujimori et Duran pour leur faire connaître sa *« préoccupation »* devant la poursuite du conflit.

*Dominique Dhombres*

# Cem Boyner incarne une voix différente dans la politique turque

## Créé fin 1994, son parti tend la main aux Kurdes

ISTAMBUL

*de notre correspondante*

Un homme politique turc porté en triomphe par une foule kurde ? Parlant ouvertement de dialogue, de reconnaissance ? Cem Boyner, fondateur du Mouvement de la nouvelle démocratie (YDH), a ce courage. Son parti, né en décembre 1994, a fait une entrée remarquée sur la scène politique turque. L'YDH se démarque des partis traditionnels et se veut la voix de la société civile, d'une Turquie plus libérale et démocratique, soulagée du fardeau de l'Etat. Cem Boyner – trente-huit ans et du charisme à revendre – n'hésite pas à engager le débat sur les sujets les plus délicats : la question kurde, la nécessité d'un dialogue avec les islamistes.

Au cours d'une récente visite à Diyarbakir, la capitale régionale du Sud-Est anatolien, Cem Boyner a été acclamé par plusieurs milliers de Kurdes, qui, malgré le conflit en cours depuis plus de dix ans, n'ont pas perdu tout de no,ptespoir de se réconcilier avec le pouvoir central. *« Nous nous parlons avec les armes, l'artillerie, l'exil, les incendies de villages, le terrorisme et la torture. Nous nous entretuons. Nous n'essayons pas de parler avec des mots, en écoutant l'autre, en essayant de comprendre »*, leur a déclaré Cem Boyner. *« Le commencement du dialogue serait également le début de la solution. »*

### DROITS CULTURELS

L'YDH n'hésite pas à comparer la situation dans le Sud-Est anatolien à celle de la Bosnie ou de la Tchétchénie et réclame la reconnaissance des droits culturels et ethniques des 12 millions de Kurdes de Turquie. *« L'YDH représente un espoir énorme pour la Turquie. C'est peut-être la dernière chance de résoudre le conflit kurde »*, explique Umit Firat, un intellectuel kurde qui est en train de monter le réseau du parti dans l'est et le sud-est du pays. *« Le conflit a renforcé le pouvoir des tribus. Il n'est pas facile de surmonter la méfiance entre les divers clans. »*

Malgré ses discours enflammés, Cem Boyner n'a pas le profil d'un révolutionnaire. Ni sa position sociale – à la tête d'un empire textile et de la chaîne de magasins Beymen – ni son physique de jeune premier et son style BCBG ne le prédisposaient à se lancer à corps perdu dans l'arène politique. Etre fils de famille et grand industriel représente parfois un handicap – lorsqu'il tente de convaincre les travailleurs de sa sincérité –, mais offre aussi un certain degré de protection. Personne n'oserait suggérer que ses idées sont celles d'un dangereux subversif ou d'un séparatiste. Ancien dirigeant de la TUSIAD – l'équivalent turc du CNPF –, Cem Boyner a un pedigree au-dessus de tout soupçon.

Le jeune dirigeant a rassemblé un groupe de personnalités issues de milieux très divers. Qu'ils soient d'origine turque, kurde, juive ou arménienne, qu'ils soient islamistes, du centre, ou ex-communistes, tous ont en commun un profond désir de changement. *« La politique turque s'est éloignée du peuple. Le système a fabriqué des politiciens de salon, qui ne descendent plus dans les rues »*, explique Kadir Cöpdemir, disque-jockey populaire à la station de radio Super-FM, qui dit ressentir chez ses auditeurs un besoin d'expression.

### ÉTABLIR UN PROGRAMME

Ces jeunes gens, ayant rejeté les partis traditionnels de gauche ou de droite, figurent en grand nombre parmi les membres actifs du mouvement, aux côtés d'hommes d'affaires, d'intellectuels et d'universitaires. Les détracteurs du parti affirment que l'appel de l'YDH n'est pas entendu au-delà des quartiers prospères d'Istanbul. Pourtant la campagne du parti en province, en particulier dans les milieux ruraux et conservateurs, a porté ses fruits. Aujourd'hui, l'YDH est implanté dans 55 des 76 provinces turques et, un mois après sa fondation, les sondages lui accordent 8 % de l'électorat, preuve peut-être que le mécontentement de la population dépasse les frontières sociales ou géographiques.

Les membres du comité directeur admettent, avec une honnêteté rafraîchissante, que les difficultés abondent ; la croissance rapide du mouvement entrave le développement d'une identité politique et d'un sentiment de cohésion entre les membres. De plus, en tant que parti officiel, l'YDH doit, désormais, se plier à des règles rigides, donnant un pouvoir excessif au chef du parti, qui vont à l'encontre de ses principes. *« Environ 70 % de nos supporters ne peuvent pas devenir membres du parti »*, explique Etiyen Mahçupiyan, un des dirigeants. La loi interdit, en effet, aux étudiants, aux syndicalistes, aux universitaires et aux fonctionnaires de participer à la vie politique. Kadri, qui est âgé de vingt-huit ans, a dû être rayé de la liste des membres fondateurs du parti, sur ordre de la Cour constitutionnelle, car ce n'est qu'après trente ans que les Turcs ont le droit de fonder un parti.

Au siège du parti à Istanbul, situé dans un quartier industriel bouillonnant de vie, les dirigeants de l'YDH travaillent contre la montre pour s'assurer que leur parti sera dans la course – et en tête, espèrent-ils – lors des prochaines élections générales qui devront avoir lieu au plus tard en octobre 1996, mais pourraient être anticipées si les circonstances politiques l'exigent. Les idées de base sont en place, mais les détails du programme électoral sont encore à peaufiner. Il s'agit de définir les objectifs et faire passer le message à la population, tout en préparant le premier congrès de l'YDH, qui devrait avoir lieu en mars.

### RÉFORMES

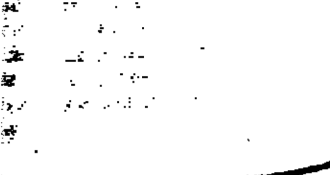
Convaincus de leurs chances électorales, les dirigeants de l'YDH admettent que les réformes étendues qu'ils proposent ne seront pas accomplies en une nuit. *« Il faudra quatre à huit ans pour mettre en place certains changements »*, explique Asaf Savas Akat, un membre du comité exécutif. *« Nous voulons aller aux élections avec une proposition bien définie d'amendements constitutionnels afin d'obtenir le mandat de la population. L'important, c'est de montrer d'emblée la direction à prendre. »* Le but avoué de Cem Boyner est d'arriver au pouvoir avec 45 % des votes, afin de pouvoir faire les réformes prévues.

Ce chiffre est-il accessible ? La faillite de la gauche centriste a laissé un vide sur la scène politique, ouvrant la porte à d'autres partis qui remplissent une fonction d'opposition. En tout cas, les idées lancées par l'YDH auront transformé le débat et contribué à rendre la population turque plus exigeante à l'égard de ses dirigeants.

*Nicole Pope*

## *Trois mois sans voitures au centre d'Athènes*

**Le ministre grec de l'environnement, Costas Laliotis, a décidé d'interdire la circulation automobile, à partir du 1er mars et pour trois mois, à titre d'expérience, dans le centre d'Athènes. Il s'agit de *« sauver Athènes, qui suffoque »*, a déclaré M. Laliotis. La circulation automobile est déjà limitée les jours ouvrables dans tout le centre d'Athènes (autour des rues commerçantes), selon un système alterné dépendant du chiffre pair ou impair des plaques minéralogiques, mais cela ne suffit plus quand les conditions climatiques (chaleur et manque de vent) sont défavorables. Le trafic est régulièrement interdit lorsque les taux de dioxyde d'azote, de monoxyde de carbone et d'ozone dépassent une cote d'urgence établie dans les années 80. L'agglomération athénienne regroupe près de quatre millions d'habitants, 57 % des industries – dont beaucoup d'anciennes usines – et plus d'un million de véhicules, avec très peu d'espaces verts et une seule ligne de métro.**



# La Belgique craint des transferts d'emplois au Luxembourg

BRUXELLES
*de notre correspondant*

Une compagnie nationale peut-elle profiter des facilités offertes par l'Union européenne pour « délocaliser » son personnel dans un pays voisin où les charges fiscales et sociales sont moins élevées ? Telle est la question posée par une controverse publique entre Philippe Maystadt, ministre belge des finances, et Pierre Godfroid, président de la Sabena, la grande compagnie aérienne belge.

L'entrée d'Air France dans la capital de le Sabena (25 %, via une société de droit local qui comprend aussi des institutionnels), en février 1992, n'a nullement résolu les difficultés chroniques du transporteur belge, qui recherche maintenant une association avec Swissair.

**« DÉLOCALISATION » DES PILOTES**

C'est à l'occasion des discussions avec les Suisses qu'a été éventé un singulier projet consistant à « délocaliser » au Luxembourg les 450 pilotes de la compagnie belge grâce à un *« accord de coopération »* avec Luxair. L'économie annuelle serait de l'ordre de 150 millions de francs français. En effet, le taux de cotisation de l'employeur à la Sécurité sociale est de 12 % au Grand-Duché et de 34 % en Belgique. Sans parler des impôts.

C'est précisément au nom du civisme fiscal et de la solidarité nationale que M. Maystadt a condamné la politique d'une entreprise dont l'Etat belge demeure actionnaire à 63 %. Aussitôt, M. Godfroid a réagi par une lettre ouverte publiée mercredi 1er février par *Le Soir* et *De Standaard*, les deux principaux quotidiens francophone et néerlandophone.

Affirmant n'avoir *« de leçon à recevoir de personne »*, il estime que, par la solution imaginée avec Luxair, *« on construit l'Europe et on conforte l'emploi »*. La Belgique, où les prélèvements sociaux figurent parmi les plus importants de l'Union, est prise entre son activisme européen et la crainte de voir fuir ses cadres et ses capitaux en fonction des meilleurs profits dans le grand marché. *Le Soir* a relevé la contradiction : *« Face à ces dérapages, des dirigeants s'émeuvent. Pourtant ce sont eux qui ont voulu ce laisser-faire, ces libertés. »*

**UN PRÉCÉDENT MARITIME**

L'existence d'une monnaie commune entre la Belgique et le Luxembourg accroît, il est vrai, les tentations. Déjà, en attendant une hypothétique harmonisation des régimes de protection sociale et des fiscalités, on pouvait se demander si les banques et les assurances ne seraient pas tentées d'imiter la Sabena. Il existe un précédent : en 1991, la Compagnie maritime belge (CMB) est passée sous le pavillon du Grand-Duché enclavé au cœur de l'Europe...

Se défendant de tout « dumping social », les autorités du Grand-Duché se sont montrées réservées à l'égard des projets de la Sabena et de Luxair, car, a dit un porte-parole, il y a un risque de *« contagion »* à d'autres secteurs de l'économie. Récemment, Jean-Claude Juncker, successeur de Jacques Santer à la présidence du gouvernement luxembourgeois, affirmait au *Monde* sa volonté d'encourager le secteur productif national pour en finir avec l'image sulfureuse de son pays, réputé ouvert à toutes les combines financières.

Jeudi, on apprenait que Swissair est disposée à étudier d'autres solutions que le projet de M. Godfroid et formulera *« une nouvelle proposition qui pourrait impliquer une demande d'intervention substantielle du gouvernement belge »*. Selon *La Libre Belgique*, l'affaire a failli provoquer une crise gouvernementale. Apparemment, la Sabena a dû faire marche arrière sous la pression des ministres qui soutiennent M. Maystadt quand il dit : *« Ce n'est pas parce que c'est légal que c'est moral. »*

*Jean de la Guérivière*

# Les forces russes tentent d'encercler les combattants de Grozny

## L'étau se resserre sur la capitale tchétchène, mais le sud du pays résiste

**Les Russes ont coupé, le 3 février, la principale route de ravitaillement des combattants tchétchènes, qui tiennent un tiers de Grozny, tandis que l'OSCE a adopté, avec l'aval de Moscou, un document symbolique demandant un *« cessez-le-feu immédiat pour empêcher une catastrophe humanitaire »*.**

MOSCOU
*de notre correspondant*

Appuyées par des bombardements aériens et des attaques d'hélicoptères, qui se poursuivaient samedi 4 février, les forces russes se sont emparées, vendredi, d'un carrefour stratégique à une douzaine de kilomètres au sud-est de Grozny, coupant la principale route de ravitaillement des combattants tchétchènes qui tiennent encore les quartiers sud-est de la capitale, selon l'envoyé spécial de l'AFP, Sebastian Smith.

Armés de kalachnikovs et de lance-roquettes antichars, une centaine de combattants tchétchènes étaient regroupés, vendredi 3 février, au sud de ce carrefour pour contre-attaquer. Pour soutenir la percée de son infanterie et de ses chars, l'aviation de l'armée russe a violemment bombardé la capitale, après une accalmie de quelques jours.

A Grozny, les forces tchétchènes tiennent toujours, malgré un déluge d'obus, au moins un tiers de la ville, au sud de la rivière Sounja, qui marque la ligne de front. A l'est de la capitale tchétchène, les villes d'Argoun (16 kilomètres à l'est) et de Goudermes (30 kilomètres) résistent toujours avec détermination, même si les combattants y manquent d'armes, selon l'AFP. A l'ouest de la capitale, les forces russes n'ont toujours pas réussi à s'emparer de Samaskhi, à une trentaine de kilomètres de Grozny, rapporte Reuter. Attaquée en début de semaine par une colonne blindée russe, cette bourgade a été durement bombardée par les Russes après une contre-attaque victorieuse des forces tchétchènes. Les Tchétchènes contrôlent aussi tout le sud du pays, les villes de Chali, Stari Atagui, au pied du Caucase, sans parler des montagnes elles-mêmes, refuge traditionnel de la résistance tchétchène à la conquête russe.

Même si les forces russes ont effectué, vendredi, une percée, en passant entre les points de force de la résistance tchétchène, tentant visiblement d'isoler Grozny des autres bastions tchétchènes, le « nettoyage » de la petite République pourrait encore durer des semaines, voire des mois, alors que les Russes ont concentré des moyens énormes face à quelques poignées de combattants.

De plus, à l'image des raids actuellement menés de nuit par les Tchétchènes, les « zones contrôlées » par les Russes risquent ensuite d'être la cible d'actions de commando. Cette « insécurité » a déjà fait déraper Moscou dans la répression aveugle. Suspectés d'être des combattants, les civils sont arrêtés, détenus, parfois torturés, dans des « centres de tri » (*Le Monde* des 2 et 3 février).

Malgré la poursuite de la guerre à outrance, l'Organisation sur la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) a adopté, vendredi à Vienne, avec l'aval des Russes, un *« document »* sans caractère juridique, mais qualifié d'*« inespéré »* par des diplomates. Ce texte *« souligne la nécessité urgente d'un cessez-le-feu immédiat pour empêcher une catastrophe humanitaire »*. Moscou refuse toute trêve depuis le début des opérations, le 11 décembre 1994.

Même si elles exécutent les ordres, les forces russes semblent plus audacieuses dans leurs protestations contre la guerre que la communauté internationale. Anatoli Koulikov, le général du ministère de l'intérieur devenu commandant des « opérations de police » en Tchétchénie, s'est déclaré *« pas trop content »* de ses nouvelles fonctions. Le général de l'armée russe Lev Rokhline, l'un des plus connus des opérations en Tchétchénie, a indiqué à l'hebdomadaire *Argoumenti i Fakti* avoir refusé le titre de *« héros de la Russie »*, le plus prestigieux à l'heure actuelle. Contredisant la thèse officielle de l'*« opération de police contre des bandits armés »*, le général estime que le conflit en Tchétchénie est *« une guerre civile »*. Critiquant violemment les hommes politiques russes *« mafieux »*, le général Rokhline affirme que des prisonniers russes se sont même mis à se battre du côté tchétchène.

*J.-B. N.*

L'encerclement progressif de la capitale tchétchène

Mozdok
Nadterechnaya
TCHÉTCHÉNIE
Kalinovskaya
Tchervlennaia
Terek
Dolinski
Tolstoï - Iourt
Pervomaïskaïa
GROZNY
Petropavlovskaïa
Goudermes
Oktyabrskoïé
Aéroport
Samachki
Argoun
Nazran
Achkhoï-Martan
Ourous-Martan
Chali
Predgornoïé
CAUCASE
RUSSIE
DAGHESTAN
30 km
0
15 km
INGOUCHIE
OSSÉTIE DU NORD
Vladikavkaz
GÉORGIE
Quartiers de Grozny sous contrôle tchétchène
Offensives russes

# Les exactions se poursuivent dans l'ex-Yougoslavie

**MÊME CONSTAT** dans les deux rapports sur les droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie qui viennent d'être publiés cette semaine : exactions, tortures et mauvais traitements – principalement imputables aux Serbes de Bosnie et de Croatie – se poursuivent. Le premier document a été établi par le rapporteur spécial de l'ONU, l'ancien premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki, qui a achevé, jeudi 2 février, son dixième rapport depuis la création d'une commission d'enquête de l'ONU en août 1992.

Les deux documents dénoncent la poursuite de la *« purification ethnique »* à l'encontre des non-Serbes, les exécutions de civils, les traitements inhumains infligés aux prisonniers, les bombardement contre les populations civiles et le blocage de vivres qui leur sont destinés. Le rapport Mazowiecki dévoile l'existence de camps de détention près de Velika Kladusa, ville située à l'extrémité nord de la poche musulmane de Bihac. Les forces serbes de Croatie qui ont pénétré dans cette enclave de Bosnie auraient, d'après des témoignages, torturé et assassiné des civils et contraint certains prisonniers musulmans à travailler au déminage des abords d'un des camps de détention. Dans un autre camp de la région, des femmes musulmanes seraient régulièrement soumises à des violences sexuelles. Le rapport dénonce les rafles dont ont fait l'objet des non-Serbes de la région de Banja Luka (nord-ouest) et de Bijeljina (nord-est) au mois de décembre.

En Croatie, M. Mazowiecki est préoccupé par le traitement réservé aux Serbes. Quant à la mini-fédération yougoslave englobant la Serbie et le Monténégro, elle est, dit-il, le théâtre d'une intolérance croissante entre les différentes nationalités. Au Kosovo, en premier lieu, où 90 % de la population est de souche albanaise, mais aussi dans le reste de la Serbie où les militants syndicaux sont harcelés et la presse indépendante soumise à d'incessantes poursuites.

Publié mercredi à Washington, le rapport annuel du département d'Etat dresse un tableau tout aussi désespérant de la situation des droits de l'homme dans la région.

*F.H.*

# L'opposition roumaine s'alarme des atteintes aux pouvoirs locaux

BUCAREST
*de notre correspondant*

La tendance, déjà perceptible, à la recentralisation du pouvoir par le gouvernement roumain se confirme après une récente vague de suspensions frappant les élus locaux. Cette décision, adoptée le 20 janvier en conseil des ministres, est passée relativement inaperçue, l'attention ayant été retenue ces derniers jours par la polémique sur le statut de la minorité hongroise du pays (*Le Monde* du 1er février).

Emil Constantinescu, le président de la Convention démocratique, la principale coalition d'opposition, s'est inquiété, mardi 31 janvier, du *« danger pour la démocratie »* que représente cette vague de limogeages. Depuis les élections locales de février 1992, 162 maires d'opposition – sur un total de quelque 3 000, toutes tendances politiques confondues – auraient été ainsi sanctionnés, selon le Parti démocratique (opposition). Pour la première fois, les démissions du 20 janvier ont touché une personnalité de premier plan au sein de l'opposition : Adrian Moruzi, maire de Brasov, la septième ville du pays, et également président de la Fédération des grandes villes de Roumanie.

La thèse du pouvoir veut que les maires aient été destitués à la demande des préfets en raison d'*« abus »* et de *« préjudices financiers au détriment des budgets municipaux »*. L'argument financier possède sans doute une part de vérité même si, par une curieuse coïncidence, seuls les élus de l'opposition ont été visés.

En l'absence d'une loi sur les finances locales, réclamée par l'opposition et les institutions internationales, la dépendance des villes vis-à-vis du pouvoir central est quasi totale. Les budgets locaux proviennent pour 90 % de l'Etat et sont calculés selon une arithmétique très opaque. Les maires vivent dans la crainte des préfets, qui peuvent les suspendre par simple décision administrative. Les élus risquent aussi la sanction des électeurs, qui leur imputent la responsabilité de la faillite des services publics dont la gestion leur échappe pourtant. Or ce mécontentement rejaillit immanquablement sur l'opposition, qui croyait avoir fait le plus dur en remportant la plupart des grandes villes du pays, en février 1992.

*Christophe Chatelot*

# Le président brésilien refuse la hausse de son salaire

**RIO DE JANEIRO.** Dans une *« déclaration à la nation »*, M. Fernando Henrique Cardoso a demandé, vendredi 3 février, au Congrès de réexaminer, au nom de la *« morale »*, les énormes augmentations de salaires que les parlementaires se sont récemment octroyées et dont ils ont fait bénéficier le président et ses ministres (*Le Monde* du 25 janvier). Le chef de l'Etat maintient d'autre part son veto contre l'accroissement du salaire minimum également voté par le Congrès. Cette adresse intervient deux jours après la publication d'un sondage montrant que la popularité du président est tombée en un mois de 70 % d'opinions favorables à 35 %. Le Congrès sortant avait à la fois plus que doublé la rémunération du président et fait passer le salaire minimum de 460 F à 660 F. M. Cardoso n'avait pas réagi à la décision le concernant, mais avait annoncé son intention de mettre son veto à la seconde mesure, qu'il juge démagogique. – *(Corresp.)*

# Démission d'un délégué de l'ONU dans les territoires palestiniens

**GENÈVE.** « Rapporteur spécial » de l'ONU sur les atteintes aux droits de l'homme dans les territoires occupés par Israël, le Suisse René Felber a annoncé, vendredi 3 février, sa démission en expliquant qu'il était plus important de soutenir le processus de paix au Proche-Orient que de dénoncer les abus commis dans la région. *« J'ai peur que le processus de paix tombe en miettes et que le gouvernement israélien tombe*, a déclaré, lors d'une conférence de presse à Genève, M. Felber, qui a été président et chef de la diplomatie de la Confédération helvétique. *Un rapport peut soulager les consciences, mais son efficacité doit se mesurer* (...) *au degré de sérieux avec lequel le reçoivent ceux à qui il s'adresse. »* Dans son rapport publié deux jours plus tôt, il accusait l'Etat juif de maltraiter les prisonniers palestiniens (*Le Monde* du 3 février). – *(Reuter.)*

## EUROPE

■ **POLOGNE : le président Lech Walesa et le premier ministre Waldemar Pawlak** se sont mis d'accord sur le choix d'un nouveau ministre des affaires étrangères, mais n'ont toujours pas trouvé de terrain d'entente à propos du portefeuille de la défense, a déclaré, vendredi 3 février, le porte-parole de la présidence. Les deux hommes ont choisi Janusz Ziolkowski, 70 ans, ancien professeur de sociologie, pour remplacer Andrzej Olechowski, qui a démissionné des affaires étrangères le mois dernier. – *(Reuter, AFP.)*

■ **KIRGHIZSTAN : les premières élections législatives depuis l'indépendance** du Kirghizstan, proclamée en août 1991, se dérouleront dimanche 5 février. La plupart des observateurs estiment que ce scrutin, qui concerne deux millions d'électeurs, va se traduire par un renforcement du pouvoir du président Askar Akaïev, compte tenu du faible poids des partis politiques dans cette ancienne République soviétique d'Asie centrale. – *(AFP.)*

## AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Maison Blanche a tenté de minimiser**, vendredi 3 février, l'importance de nouvelles « révélations » sur des liaisons extraconjugales présumées de Bill Clinton contenues dans une biographie du président, *First in His Class* (Premier de sa classe), écrite par un journaliste du *Washington Post*, David Maraniss. Selon ce livre, M. Clinton, alors gouverneur de l'Arkansas, avait renoncé en 1988 à briguer l'investiture du Parti démocrate à la Maison Blanche après que son chef de cabinet, Betsey Wright, l'eût sommé de s'expliquer sur une série de liaisons extraconjugales. – *(AFP.)*

■ **NICARAGUA : trois responsables du Front de libération nationale ont démissionné**, vendredi 3 février, pour rejoindre le Mouvement de rénovation sandiniste (social-démocrate), confirmant la scission entre « modérés » et « durs » du Front qui a dirigé le pays entre 1979 et 1990. Deux des leaders démissionnaires, Dora Maria Tellez et Luis Carrion, figurent parmi les « chefs historiques » du mouvement sandiniste. – *(Reuter.)*

## AFRIQUE

■ **SOUDAN : quelque 400 Soudanais quittent chaque jour leur pays**, depuis le début du mois de janvier, pour se réfugier dans le nord de l'Ouganda, a annoncé, vendredi 3 février, à Genève, le Haut commissariat pour les réfugiés de l'ONU, en précisant que le rythme n'était que de 200 par jour en décembre. Ces personnes fuient une nouvelle offensive armée des forces gouvernementales contre la rébellion menée depuis 1983 dans le sud du Soudan. Au total, l'Ouganda abrite 330 000 réfugiés soudanais. Pour la seule année 1993, 150 000 sont arrivés dans ce pays. – *(AFP.)*

■ **MAURITANIE : huit opposants ont été libérés**, a-t-on appris, vendredi 3 février, de sources autorisées à Nouakchott. Ces personnes, parmi lesquelles figurent Ahmed Ould Daddah, secrétaire général de l'Union des forces démocratiques (UFD), principal parti d'opposition, et Hamdi Ould Mouknass, président de l'Union pour la démocratie et le progrès (UDP), avaient été placées en résidence surveillée, le 23 janvier, à la suite de manifestations de rues contre une augmentation du prix du pain, les deux jours précédents. – *(AFP.)*

## ASIE

■ **CORÉE DU NORD : Pyongyang a accusé**, samedi 4 février, la France de s'opposer à son accord nucléaire avec les Etats-Unis, rapporte l'agence officielle KCNA citant l'organe central du Parti des travailleurs *Rodong Sinmun*. Selon le quotidien, la France, *« seul pays à émettre des objections »*, a l'intention *« de mettre des obstacles »* à l'application de l'accord signé le 21 octobre, à Genève. L'organe du parti au pouvoir recommande aux autorités françaises *« d'abandonner leurs mauvaises habitudes de déguiser leurs crimes et de ne considérer que leurs intérêts »*. – *(AFP.)*

## CONJONCTURE

**RUSSIE : le taux d'inflation en Russie a atteint 17,8 % en janvier**, contre 16,4 % en décembre, confirmant ainsi l'accélération de la hausse des prix depuis l'automne dernier, a indiqué, vendredi 3 février, le comité d'Etat aux statistiques. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS : le taux de chômage s'est élevé à 5,7 % en janvier**, contre 5,4 % en décembre. Le nombre de chômeurs a atteint 7,5 millions de personnes en janvier. – *(UPI.)*

# 196,7 milliards de dollars de déficit pour le budget américain en 1996

**WASHINGTON.** Le projet de budget américain pour l'exercice 1996, qui doit être présenté lundi 6 février au Congrès, comportera environ 144 milliards de dollars d'économies (un dollar vaut 5,20 francs) dont notamment 63 pour compenser des réductions d'impôts pour les classes moyennes. Le montant total des dépenses, selon le *New York Times*, s'élèvera à 1.600 milliards de dollars : 262 milliards pour la défense, 351 pour les pensions, 271 pour les dépenses de santé des personnes âgées et des démunis, 257 milliards pour le remboursement de la dette publique. Le déficit atteindra 196,7 milliards contre 192,5 milliards sur l'exercice 1995. – *(AFP.)*







LE MONDE / DIMANCHE 5 - LUNDI 6 FÉVRIER 1995

**PRÉSIDENTIELLE Avec un avantage de près de 60 % des voix, selon les premières estimations, les militants socialistes qui ont voté, vendredi 3 février, dans leur section, ont choisi Lionel Jospin comme candidat de leur parti à l'élection présidentielle. Le premier secrétaire, Henri Emmanuelli, va devoir tirer les conséquences de ce que ces proches appellent une sévère défaite. ● DÉTERMINATION. Depuis sa déclaration de candidature devant le bureau national du PS du 4 janvier, M. Jospin a fait preuve d'une totale détermination malgré les velléités de Jack Lang et la pression de l'appareil socialiste en faveur de M. Emmanuelli. ● ANNIVERSAIRE. Il y a trente ans, la gauche non communiste, après le retrait de Gaston Defferre, cherchait un candidat face au général de Gaulle. François Mitterrand s'était imposé à l'improviste, avec le soutien du Parti communiste.**

# Une large majorité de socialistes choisissent M. Jospin

## Appelés à voter dans leurs sections, vendredi 3 février, les militants ont donné la préférence à l'ancien ministre de l'éducation nationale, qui s'impose face au premier secrétaire, M. Emmanuelli

APRÈS TROIS SEMAINES d'une dure et parfois pénible campagne interne, la victoire de Lionel Jospin sur Henri Emmanuelli semblait, samedi 4 février, incontestable et incontestée. Le mouvement en faveur du premier était perceptible ces derniers jours, mais ses plus chauds partisans n'avaient osé imaginer un tel écart. *« Nous ne boudons pas notre plaisir »*, avouait, samedi matin, Daniel Vaillant, député de Paris. Dans l'entourage de M. Emmanuelli, on ne niait pas que la défaite est sévère pour le premier secrétaire.

Un enseignement essentiel peut déjà être tiré : ainsi qu'on pouvait le prévoir, les militants socialistes se sont tout simplement comportés comme des électeurs. Ils ont émis un vote responsable, naturel, bien loin des petits calculs des experts de la rue de Solférino. Manuel Valls, l'un des responsables rocardiens du PS, relevait même, avec raison, samedi matin, *« qu'un esprit d'états généraux avait déclenché un effet de souffle dans le parti »*. Mis au défi, en quelque sorte, par les médias et les ricanements de la droite, les socialistes, dans un louable sursaut démocratique, se sont saisis de ces « primaires » au point qu'on a vu, ici et là, des sympathisants, peu informés sur la procédure, vouloir absolument passer par l'isoloir.

UNE ERREUR DE « CASTING »

Ils ont aussi été réceptifs, comme tout le monde, aux sondages qui, dès le départ, avaient relevé, à l'avantage de M. Jospin, une plus grande notoriété, une plus grande « présidentiabilité » que pour M. Emmanuelli. Enfin, le détail des premières estimations indique très nettement qu'ils ont été insensibles aux consignes des appareils et des courants. L'exemple du bastion du Pas-de-Calais est, à cet égard, le plus édifiant. Cette fédération, habituée à marcher comme un seul militant derrière son patron tout-puissant, Daniel Percheron, a pris des libertés avec ses traditions. M. Percheron, qui militait pour M. Jospin, n'a été suivi que par 55 % à 57 % de ses troupes. A Liévin, qui avait accueilli, en novembre 1994, le dernier congrès, M. Emmanuelli l'a emporté avec plus de deux cents voix d'avance.

Les militants n'ont pas confondu un vote pour un congrès avec un vote pour le candidat à la présidentielle. Ce faisant, ils apportent la preuve incontestable que M. Emmanuelli a fait tout simplement, dans cette affaire, une erreur de casting. Par-delà cette conjoncture de pré-campagne, le vote du 3 février imposera, sans doute, de poser une question beaucoup plus générale et fondamentale : la démocratie d'opinion est-elle en passe de destructurer, à son tour, le Parti socialiste ? On pourra s'en réjouir ou s'en plaindre. Ce scrutin suscitera en tous cas un vrai débat. Dans l'immédiat, les dirigeants du PS en étaient plutôt à s'interroger, samedi, sur leur congrès extraordinaire du lendemain à Paris. A priori, la victoire nette de M. Jospin pouvait rassurer sur les risques de dérapage et d'« étripage ». De toutes parts, d'ailleurs, les propos, samedi matin, se voulaient rassurants. *« Désormais, l'ensemble de notre fédération est derrière M. Jospin pour battre la droite »*, indiquait-on à Marseille. *« Jospin*, assurait, au nom des fabiusiens, Henri Weber, *est maintenant notre candidat, et tous les socialistes doivent être à ses côtés. »*

Si quelques « rénovateurs », comme M. Valls, commençaient à dire que le problème de la légitimité de M. Emmanuelli à la tête du parti était posée, les proches de M. Jospin suggéraient plutôt de *« garder la tête froide »*. *« Ce n'est pas un problème qui se pose, et je ne le pose pas »*, affirmait M. Vaillant. Cependant, il n'était pas sûr que M. Emmanuelli soit dans les mêmes dispositions. Les consignes de l'Elysée, rappelant qu'il ne faut jamais donner sa démission, sont une chose, mais le sens de l'honneur de M. Emmanuelli en est une autre. Se contentera-t-il de garder les clés de la maison, comme on le murmure, jusqu'au lendemain des élections municipales ?

*Daniel Carton*

### *Les premières estimations du vote des militants*

**Les résultats officiels du vote des militants devaient être présentés, dimanche 5 février, devant le congrès extraordinaire du Parti socialiste réuni à la Mutualité, à Paris. Dans l'attente de la confirmation des congrès fédéraux qui devaient se réunir samedi, les premières estimations laissaient prévoir un succès de Lionel Jospin, avec un avantage de l'ordre de 60 %.**

**L'ancien ministre semble être arrivé en tête dans plus des deux tiers des fédérations. Il s'est imposé notamment dans sa fédération de la Haute-Garonne (67 %), celles du Tarn (60 %), de l'Ariège (53 %), du Nord (80 %), du Pas-de-Calais (57 %), de la Nièvre (60 %), de l'Hérault (75 %) et de la Moselle (75 %). Son succès paraît également complet en Ile-de-France : Paris (80 %), Val-d'Oise (85 %), Essonne (60 %), Seine-Saint-Denis (60 %), Hauts-de-Seine (75 %), Val-de-Marne (85 %).**

**Henri Emmanuelli l'a emporté très nettement dans sa propre fédération des Landes (90 %), ainsi que dans celle des Bouches-du-Rhône (71 %). En Seine-Maritime, le fief de Laurent Fabius, le premier secrétaire du PS ne s'est imposé qu'avec 55 % des voix.**

# « Je pensais qu'on allait prendre une raclée »

LIMOGES

*de notre envoyé spécial*

*« François-Perrin est tombée ! »* A elle seule, cette exclamation résumait, vendredi 3 février dans la soirée, pour les militants socialistes de la Haute-Vienne, l'ampleur du mouvement en faveur de Lionel Jospin. Cette section du centre de Limoges était traditionnellement acquise à l'ancien courant de Laurent Fabius, et donc, en principe, à la candidature d'Henri Emmanuelli à l'élection présidentielle. *« Je pensais qu'on allait prendre une raclée »*, soupire d'aise un jospiniste convaincu. Or, sur quatre-vingt-onze adhérents inscrits, Lionel Jospin a recueilli trente-cinq voix, contre vingt seulement au premier secrétaire du PS.

Dans ce parti qui fait mine, depuis quatre ans, d'oublier le congrès de Rennes, la « chute » de François-Perrin sonne comme un communiqué de victoire des amis de M. Jospin. Ou, ce qui ne revient pas toujours au même, des adversaires de M. Fabius.

« LES JEUX SONT FAITS »

Dans la petite mairie de Saint-Martin-le-Vieux, dont le maire, Jean-Pierre Demerliat, sénateur de Haute-Vienne, a été désigné comme mandataire fédéral par M. Jospin, les résultats continuent d'affluer des cent douze sections socialistes du département. Dès avant 20 heures, les petites sections de la campagne ont donné le ton. Seule fait véritablement exception la section de Bellac, où M. Jospin, pourtant soutenu par Colette Gadioux, conseiller général et candidate pour les prochaines élections municipales, n'obtient que deux voix contre vingt-deux à M. Emmanuelli. Hormis cet accident microclimatique, la lame de fond en faveur de M. Jospin est générale.

Jean-Jacques Besse, vice-président du conseil régional, s'interrogeait en début de soirée : *« La question est de savoir si les équilibres ont bougé depuis Rennes et si les militants vont faire preuve de plus d'indépendance par rapport à leur camp habituel. »* Il n'est pas sûr que le résultat du scrutin lui aura donné satisfaction, tant il confirme, pour l'ensemble de la Haute-Vienne, l'emprise des caciques locaux, favorables à M. Jospin, particulièrement du président du conseil général, Jean-Claude Peyronnet, et du maire de Limoges, Alain Rodet.

Avec un taux de participation honorable, de l'ordre de 66 %, Henri Emmanuelli ne recueille, au total, que 16 % environ des suffrages. *« Les jeux sont faits »*, relève avec satisfaction un militant à Saint-Martin-le-Vieux. Il ne reste plus, samedi après-midi, lors d'une convention fédérale, qu'à officialiser le résultat et à désigner les dix délégués qui se rendront au congrès de dimanche, à la salle de la Mutualité, à Paris.

En attendant, la question est dans toutes les têtes : si la « claque » est trop forte pour M. Emmanuelli, va-t-il remettre en jeu son mandat de premier secrétaire ? *« On n'a vraiment pas besoin de ça en ce moment ! »*, estime un vieux routier du PS local.

*Gérard Courtois*

# L'homme du possible

LIONEL JOSPIN revient en force. Isolé après la fracture de son courant, en juin 1994, lorsque Henri Emmanuelli avait entraîné une partie des jospinistes dans sa manœuvre pour accéder à la tête du Parti socialiste, l'ancien ministre de l'éducation nationale avait mélancoliquement déposé une contribution solitaire au congrès de Liévin, en novembre. Il est vrai que, derrière le « contributeur », on pouvait soupçonner le candidat pour le cas où Jacques Delors ferait faux bond à la gauche, ce qui s'est produit.

Dès le 4 janvier, soit trois semaines après l'annonce par le président de la Commission européenne qu'il ne serait pas candidat à l'élection présidentielle, M. Jospin a fait savoir qu'il briguait l'honneur de représenter les socialistes dans cette compétition. Durant les vacances de Noël, l'ancien premier secrétaire du PS a beaucoup consulté, mais sa déclaration, en ce mercredi 4 janvier, devant le bureau national, surprend. *« Sans doute, après Jacques Delors, aucune candidature ne s'est imposée d'elle-même*, explique-t-il, *mais il faut un candidat socialiste dans cette élection difficile, un candidat qui puisse rassembler la gauche et les écologistes. Je suis disponible pour cela et je pense avoir la capacité de le faire, dans le respect de nos orientations communes. »*

« NOUS POURRIONS GAGNER »

Fort de son rôle à la tête du PS pendant sept ans, puis au gouvernement pendant quatre ans, appuyé sur une analyse autonome et sévère des erreurs et des errements de la gauche au pouvoir, détaillée dans son livre *L'Invention du possible* (éditions Flammarion), l'ancien ministre a démontré, en se lançant dans la bataille, l'audace et la détermination dont certains de ses amis désespéraient de le voir faire preuve.

Malgré l'hostilité des fabiusiens et de la Gauche socialiste, qui espèrent encore une candidature de Pierre Joxe ou de Robert Badinter, les velléités de Jack Lang, la mauvaise humeur de M. Emmanuelli, les menaces de Bernard Tapie et Radical, M. Jospin avance d'un pas tranquille, sans se laisser impressionner. Dans un entretien au *Monde* du 11 janvier, il fixe un objectif : *« La gauche peut battre M. Balladur. » « La droite est profondément divisée*, constate-t-il. *Elle n'a pas de projet mobilisateur pour le pays. Son meilleur atout, c'est l'idée, partout répandue, qu'on ne peut pas la battre. Si nous changions cela, nous pourrions gagner. »*

Le 26 janvier, sa profession de foi parvient dans toutes les fédérations. Il y retrace son propre voyage à l'intérieur de la gauche : *« Depuis plusieurs années*, écrit-il, *j'ai souhaité dépasser les querelles internes, privilégier la réflexion, faire le point sur notre action au pouvoir et les nouveaux chemins du possible (...). Si je conduis, demain, la grande campagne à laquelle nous aspirons, ce sera celle de tous les socialistes et – nous y travaillerons – celle de toute la gauche. »*

*D. C.*

# Il y a trente ans, François Mitterrand...

CE 25 JUIN 1965, les Français qui regardent leur télévision sont surpris : Gaston Defferre annonce qu'il a décidé... de ne pas être candidat à l'élection présidentielle. Un peu moins de trente ans avant le refus Jacques Delors, et sans que les circonstances ni les hommes ne soient tout à fait comparables, la gauche « non communiste » – comme on disait à l'époque et comme on recommence à le dire aujourd'hui pour parler du PS, de Radical et des nébuleuses « rénovatrices » – était déjà, face à un candidat de droite dont la victoire, s'il se présentait, ne faisait guère de doute – il s'agissait de Charles de Gaulle –, en panne de représentant et de stratégie.

Le projet d'une candidature à l'élection présidentielle qui aurait rassemblé, sur le nom de Gaston Defferre, la gauche non communiste (en tout cas, ses pôles « rénovateurs ») et les centristes susceptibles de se détacher du général de Gaulle, notamment le courant démocrate-chrétien, avait mijoté pendant deux ans. *L'Express*, dirigé par Jean-Jacques Servan-Schreiber, avait installé le futur ministre de l'intérieur dans ce rôle. Sous la forme d'un manifeste rédigé par Michel Crozier et Roger Jacques (pseudonyme de Jacques Delors), une vingtaine de clubs, dont le Club Jean-Moulin, soutenaient l'opération.

Secrétaire général de la SFIO (le Parti socialiste de l'époque), Guy Mollet était pour le moins réservé, mais, dans un parti désemparé, qui touchait le fond, bien des fédérations voyaient dans le maire de Marseille et patron des Bouches-du-Rhône la divine surprise qui pouvait redonner au parti quelques perspectives. Guy Mollet s'était donc incliné. Cependant, un projet complémentaire avait vu le jour : la mise sur pied d'une « grande fédération », incluant le courant démocrate-chrétien, c'est-à-dire le MRP. Ce projet a échoué face aux exigences centristes et aux réserves socialistes. C'est pourquoi, faute de « majorité », déjà, Gaston Defferre a renoncé.

MAURICE FAURE TEMPORISE

A la faveur du vide qui se crée ainsi, le PSU se réinstalle dans le jeu politique et cherche un candidat. Le premier nom prononcé est, bien sûr, celui de Pierre Mendès France, mais la réponse de l'ancien président du conseil est négative. On se tourne alors vers Daniel Mayer, grande figure morale, ancien président de la Ligue des droits de l'homme et membre du PSU, qui ne dit pas non, mais demande à réfléchir. Du côté radical, Maurice Faure pense qu'il faut persévérer dans la voie ouverte par Gaston Defferre, *celle d'une candidature de centre gauche*, mais il décide d'attendre : les vacances d'été ne lui paraissent pas le meilleur moment pour annoncer une candidature à l'élection présidentielle.




Chez les socialistes, l'hypothèque Defferre étant levée, Guy Mollet est abondamment visité. Sans grand résultat. Pour deux raisons. La première est que Guy Mollet garde une vision « arbitrale » de la fonction présidentielle. De ce fait, il ne souhaite pas qu'un socialiste soit candidat, ni même une personnalité trop engagée. C'est l'époque où il lance des ballons d'essai : pourquoi pas Jean Rostand ou Albert Schweitzer ? L'idée circule. On verra même le petit-fils de Victor Hugo venir faire offre de services auprès du secrétaire général du Parti communiste, Waldeck Rochet... La deuxième raison est que Mollet est convaincu que de Gaulle ne se présentera pas. Son remplaçant peut être battu, estime-t-il, mais à condition que le challenger vienne de la droite antigaulliste. Dans ce cadre, il ne cache pas qu'Antoine Pinay est, à ses yeux, le meilleur candidat.

Le PCF, quant à lui, explique qu'il est prêt à soutenir un candidat unique de la gauche, mais sur la base d'un programme commun. Faute d'un tel programme, il présentera son propre candidat. En fait, tout le monde pense qu'il le fera, car c'est ce qui gênerait le moins de Gaulle, dont la politique extérieure est considérée par les communistes et par les Soviétiques comme comportant des *« aspects positifs »*.

Et puis, il y a François Mitterrand. Le député de la Nièvre a affiché un soutien loyal à la tentative de Gaston Defferre, sans cacher une certaine distance. La voie est maintenant libre, et la leçon tirée : il n'y a d'autre perspective que l'union de la gauche. Le 5 juillet, à Saint-Gratien, il a confirmé à ses proches qu'il envisageait d'être candidat. La noria des contacts commence, mais, le 6 août, quand paraît un sondage de l'IFOP sur les chances des éventuels candidats, son nom ne figure même pas parmi les options proposées.

DANIEL MAYER S'INCLINE

Début septembre, la machine s'emballe. Du côté PSU, une tribune libre paraît, dans *Le Monde*, signée de l'avocat Pierre Stibbe, qui lance un appel à Daniel Mayer et dessine un profil transparent de ce que ne doit pas être le candidat. Il faut, dit-il, *« un candidat dont l'attitude passée soit la garantie de fidélité à ses idées, de sa loyauté (...), un homme d'une rigueur morale absolue, qui ne puisse prêter le flanc à aucune attaque d'ordre personnel »*. Il ajoute : *« Trop d'hommes politiques ont contribué à déprécier la politique par l'opportunisme, l'arrivisme, le goût de l'intrigue ou des affaires. »*

Jules Borker, l'avocat communiste qui sert d'intermédiaire, fait irruption le 7 août dans une réunion de la Convention des institutions républicaines, fédération de clubs que préside François Mitterrand, et presse ce dernier de se déclarer. La candidature de Daniel Mayer risquerait, en effet, de provoquer en retour une candidature SFIO et d'empêcher toute stratégie commune à gauche. De toute manière, François Mitterrand est décidé à presser le pas. Le 8, il obtient l'accord de Gaston Defferre, se fait confirmer le feu vert que lui a donné, durant l'été, Mendès France et bondit chez Daniel Mayer. Les deux hommes comparent les lettres d'encouragement qu'ils ont, l'un et l'autre, reçues de Mendès France. Quand François Mitterrand l'informe du veto socialiste à son égard, Daniel Mayer s'incline. Le lendemain matin, à 9 h 30, François Mitterrand rencontre Maurice Faure, qui le met en garde contre un nouveau Front populaire, mais constate qu'il a été pris de vitesse et, du bout des lèvres, lui accorde son soutien.

François Mitterrand sait sans doute déjà qu'il a l'accord de la SFIO. La veille, Guy Mollet a en effet invité le comité directeur à se prononcer et il en est sorti mandaté *« pour encourager la candidature de François Mitterrand »*. A 10 heures, cité Malesherbes, quand François Mitterrand l'informe de sa décision d'être candidat, Guy Mollet lui donne donc le feu vert. A midi, François Mitterrand rencontre les hommes des clubs : seul Alain Savary tente de le décourager (*« Vous allez susciter des attaques personnelles »*). A 16 heures, il communique à l'AFP sa déclaration de candidature. Guy Mollet, qui lui avait conseillé d'attendre deux ou trois jours, gromelle : *« Ça commence bien ! »*

*Jacques Kergoat*

# Le Conseil constitutionnel refuse la possibilité d'une transaction entre parquet et délinquants

## Pierre Méhaignerie doit renoncer à une innovation juridique

**Le Conseil constitutionnel a annulé, vendredi 3 février, une disposition des lois sur la justice, présentées par Pierre Méhaignerie et adoptées par le Parlement à l'automne, qui visait à permettre que certains délits donnent lieu, avant jugement, à une transaction entre le parquet et les délinquants. Cette formule anglo-saxonne porterait atteinte, selon le Conseil, aux droits individuels.**

**LA SANCTION** est particulièrement lourde pour Pierre Méhaignerie. En jugeant, dans une décision rendue publique vendredi 3 juillet, que le mécanisme de l'« injonction pénale » est contraire aux règles fondamentales du droit français, le Conseil constitutionnel a censuré la principale innovation juridique que l'actuel garde des sceaux avait voulu apporter au cours de son passage au ministère de la justice.

Pour faire face au malaise des juges, le gouvernement avait fait approuver un imposant dispositif législatif, composé de trois textes : une loi de programmation pour améliorer le fonctionnement matériel de cette administration ; une loi organique modifiant le statut de la magistrature ; une loi sur l'organisation des juridictions et la procédure civile, pénale et administrative. C'est dans celle-ci que figurait l'injonction pénale inspirée de procédures anglo-saxonnes : pour certains délits, et avec l'accord de la victime, le procureur de la République pouvait transiger avec l'auteur de l'infraction si celui-ci reconnaissait sa culpabilité *(voir ci-dessous)*.

Cette nouveauté dans le droit français n'avait été acceptée qu'avec difficulté par le Parlement, mais nul n'avait soulevé le problème de sa constitutionnalité. Si les sénateurs socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel du texte de cette loi, ils n'ont, contrairement à la coutume, précisé aucun de leurs griefs, ni indiqué lesquels de ses quatre-vingt-deux articles leur paraissaient constestables.

### LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Le Conseil a donc estimé que la création de cette injonction pénale devait être censurée, en s'appuyant sur une décision de 1989 qui lui avait fait refuser que la Commission des opérations de Bourse puisse être dotée, *« à l'égard des mêmes personnes et s'agissant des mêmes faits »*, à la fois d'un pouvoir de sanction directe et de la possibilité de se porter partie civile dans un procès pénal. La Déclaration des droits de l'homme de 1789 ordonne, en effet, que tout homme est *« présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable »*. Il est acquis, en outre, depuis longtemps, que le respect des droits de la défense est un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et ayant valeur constitutionnelle. Le Conseil en a déduit que, *« en matière de délits et de crimes, la séparation des autorités chargées de l'action publique et des autorités de jugement concourt à la sauvegarde de la liberté individuelle »*. Or, il a constaté que *« certaines mesures susceptibles de faire l'objet d'une injonction pénale peuvent être de nature à porter ateinte à la liberté individuelle »*. Il en a donc conclu *« que le prononcé et l'exécution de telles mesures, même avec l'accord de la personne susceptible d'être pénalement poursuivie, ne peuvent, s'agissant de délits de droit commun, intervenir à la seule diligence d'une autorité chargée de l'action publique, mais requiert la décision d'une autorité de jugement »*.

Le principe de l'injonction pénale n'est donc pas, en lui-même, rejeté. Les gardiens de la Constitution estiment, simplement, que sa mise en œuvre ne peut pas relever du seul procureur de la République, magistrat soumis à un pouvoir hiérarchique pouvant remonter jusqu'au ministre de la justice, mais doit être contrôlée par un magistrat du siège, à l'indépendance mieux protégée, et qui, dans la tradition française, a seul le pouvoir de condamner.

Le mécanisme prévu par la loi aurait permis que certaines « affaires » délicates se règlent discrètement dans le bureau d'un procureur. Or, il est indispensable au bon fonctionnement de l'état de droit que la justice se rende publiquement sous le regard et, donc, sous le contrôle des citoyens et de la presse.

*Thierry Bréhier*

# Un parcours mouvementé au Parlement

**EN DÉCLARANT** inconstitutionnel le dispositif relatif à l'injonction pénale, le Conseil constitutionnel réduit à néant plusieurs mois d'efforts déployés par Pierre Méhaignerie. Le ministre de la justice s'était en effet dépensé sans compter pour faire aboutir cette réforme, qui avait suscité davantage d'hostilité que d'engouement, y compris au sein de la majorité.

Destinée à faire baisser le taux de classement sans suite des petites infractions, l'injonction pénale autorisait le procureur à proposer une transaction financière à l'auteur d'un délit. Cette disposition, qui existe déjà en matière de pêche en eau douce ou de réglementation forestière, aurait été étendue à certains actes de violences, aux appels téléphoniques malveillants, aux menaces, à l'exhibition sexuelle, à l'abandon de famille, à la filouterie, au détournement de gage ou d'objet saisi, à la destruction de biens appartenant à autrui et à l'outrage. Inspirée du « plaider coupable » anglo-saxon, elle différait des médiations pénales conduites dans les maisons de justice : alors que ces médiations se déroulent dans le cadre de l'opportunité des poursuites – le parquet conditionne le classement sans suite à une réparation –, l'injonction pénale permettait au procureur de prononcer une véritable peine.

A peine adoptée par le conseil des ministres, l'injonction pénale, initialement baptisée *« transaction pénale »*, avait soulevé l'indignation des syndicats de magistrats. L'Union syndicale des magistrats (modérée) la soupçonnait de favoriser *« les personnes proches du pouvoir »*, l'Association professionnelle des magistrats (droite) s'inquiétait de la disparition de la *« dimension symbolique »* du prononcé de la peine et le Syndicat de la magistrature (gauche) redoutait que les procureurs n'en profitent pour *« régler en catimini les affaires gênantes »*.

### TOLLÉ AU RPR

En juillet 1994, le dispositif avait provoqué un tollé chez une partie des députés RPR : une trentaine d'entre eux, à l'initiative de Bernard Carayon et François Grodidier, avaient dénoncé une mesure *« par essence inacceptable »*, consacrant *« une justice de classe »*. Au terme d'une discussion tumultueuse, ce noyau dur, volontiers chiraquien, qui était parvenu à entraîner la conviction de la plus grande partie du groupe RPR, de quelques députés UDF et des socialistes, avait supprimé ce nouveau mécanisme. La défaite du ministre de la justice sanctionnait la première insoumission de la majorité depuis les élections de 1993.

Les sénateurs de la majorité avaient cependant rétabli le dispositif en s'efforçant de l'encadrer plus strictement. Ils avaient donc choisi d'ignorer les mises en garde que le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, avait exposées devant la commission des lois. M. Truche avait souligné que dans les domaines où elle était permise, la transaction avait donné lieu à un certain nombre de fraudes. Qu'au surplus, son extension ne pourrait être envisagée qu'au bénéfice d'une procédure protectrice des droits de la victime tellement complexe qu'elle finirait par être impraticable. Et qu'enfin elle ne saurait se concevoir sans que le parquet soit au préalable rendu indépendant du pouvoir politique.

La fin de la navette parlementaire avait permis à M. Méhaignerie de faire finalement adopter l'injonction pénale : en seconde lecture, à l'automne, les députés RPR avaient renoncé à mettre une nouvelle fois le garde des sceaux en minorité. Il est vrai que le bénéfice symbolique que M. Méhaignerie pouvait escompter de cette victoire a été largement effacé par les retombées politiques de l'adoption, au cours de la même séance, de l'amendement présenté par Alain Marsaud (RPR) et Philippe Houillon (UDF), visant à interdire la divulgation d'informations relatives à une personne faisant l'objet de poursuites judiciaires, auquel M. Méhaignerie ne s'était pas opposé. L'injonction pénale avait été définitivement adoptée par le Parlement le 22 décembre.

*Cécile Chambraud et Anne Chemin*

# M. Chirac exige un débat sur la nature des réformes

## Le maire de Paris oppose la nécessité d'une « médecine forte » à la méthode des « soins palliatifs »

**MARSEILLE**
*de notre envoyé spécial*

Devant plusieurs milliers de personnes réunies vendredi 3 février à Marseille, Jacques Chirac a indiqué qu'il a *« l'ambition de proposer à notre pays une politique de changement responsable, de réforme maîtrisée mais vraie »*. Sans jamais citer le nom d'Edouard Balladur, le maire de Paris a mis en opposition *« deux attitudes »* politiques contradictoires, chacune d'entre elles étant portée par un candidat à l'élection présidentielle issu des rangs du RPR.

*« La première,* a-t-il dit, *est celle des petits pas, des petits projets et des petites ambitions. En apparence, elle permet d'éviter les écueils et les risques ; en réalité, elle déplace les problèmes sans les traiter, elle use de soins palliatifs, voire de traitements placebos, là où il faudrait des médecines fortes pour enrayer le mal. »* L'énoncé de l'autre attitude permet de déduire, sans difficulté, que la première est attribuée au premier ministre-candidat. *« La seconde voie,* a continué M. Chirac, *est celle du changement, un changement qui, pour être maîtrisé et concerté, n'en sera pas moins profond. C'est la voie que je vous propose, une voie sans doute plus exigeante, mais qui est, au bout du compte, la seule qui soit vraiment raisonnable. »*

### « PACTE » RÉPUBLICAIN

Attaché à faire naître un débat et à montrer que sa rivalité avec M. Balladur ne relève pas d'une vulgaire querelle d'hommes, M. Chirac a lancé : *« Ce qui est en cause, dans cette campagne, c'est la façon de concevoir l'avenir. Ce qui est en jeu, ce n'est pas le rythme ou le calendrier des changements souhaitables. Ce n'est pas seulement un style de gouvernement. Ce qui est soumis à l'appréciation des Français, c'est la nature même des changements qui s'imposent. »*

Dans cette approche, M. Chirac a reçu le soutien du seul ministre UDF qui se soit prononcé en sa faveur, Alain Madelin. Présent à la réunion de Marseille, M. Madelin a dénoncé l'utilisation *« des modes de régulation sociale des années 60 »* pour résoudre les problèmes de l'an 2000. *« Je crains que la recherche systématique du compromis social n'aboutisse systématiquement à des demi-réformes et à des demi-mesures »*, a affirmé le ministre des entreprises.

Autre inspirateur du discours présidentiel chiraquien, Philippe Séguin a insisté sur les *« valeurs qui ont façonné la République »*. Ces valeurs – *« la cohésion et la solidarité nationales, l'intégration et la laïcité. la juste récompense du mérite, l'égalité devant l'éducation, devant l'impôt, devant le service public, devant la formation, devant la santé, devant la sécurité, le droit à une place, à une responsbilité, à une activité dans la société »* –, qui vont jusqu'à permettre la constitution d'un « front républicain » dans l'esprit du président de l'Assemblée nationale, restent au stade du « pacte républicain » dans la rhétorique de M. Chirac.

N'oubliant qu'il s'exprimait à Marseille, où l'électorat de droite est soumis à la pression des thèses de l'extrême droite, M. Chirac a consacré quelques phrases de son intervention à la question de l'insécurité. *« Si l'on continue sur cette pente, on finira par assister à la confiscation du maintien de l'ordre par des groupes ethniques ou religieux qui pousseront davantage encore au repli et au ghetto »*, a-t-il notamment déclaré.

*Olivier Biffaud*

# Jean Grenet succède à son père à la mairie de Bayonne

**ÉLU** maire de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) vendredi 3 février, Jean Grenet (apparenté RPR), âgé de cinquante-cinq ans, a déclaré à propos de son père, dont il prend la succession : *« On ne remplace pas Henri Grenet, on lui succède. »* Il a recueilli 33 voix sur les 43 que compte l'assemblée communale, où son prédécesseur demeure conseiller. La contestation dans les rangs de la majorité, essentiellement venue du Parti républicain local *(Le Monde du 2 novembre 1994)* a fait long feu. Son chef de file, Jean-Louis Domergue, a d'ailleurs été élu premier adjoint. Henri Grenet (UDF) était premier magistrat depuis trente-six ans. A l'approche de ses quatre-vingt-sept ans, sa santé devenant chancelante, il avait annoncé le 27 janvier qu'il renonçait à son mandat.

Le maire démissionnaire avait pris soin, depuis quelques années, de mettre progressivement en selle son fils, le faisant élire premier adjoint à l'unanimité – mais non sans remous ni quelques démissions au printemps 1993. Déjà chef de file de la majorité pour les élections municipales, Jean Grenet, chirurgien comme son père, sera donc maire sortant en juin prochain, ce qui devrait lui faciliter la tâche pour sa réélection. – *(Corresp.)*

### DÉPÊCHES

■ **FINANCEMENT POLITIQUE : le Conseil constitutionnel** a rendu publiques, vendredi 3 février, les décisions par lesquelles il a accepté l'intégralité des deux dernières lois de l'ensemble sur le financement de la vie politique qui lui avait été soumis par le premier ministre. La première porte sur les marchés publics et les délégations de service public ; pour l'essentiel, elle rétablit des dispositions de la loi dite « Sapin », de janvier 1993, qu'une loi d'août 1994 avait modifiée. La seconde étend le nombre de personnes devant déclarer leur patrimoine à la commission de la transparence financière de la vie politique et précise les conditions d'intervention de celle-ci.

■ **RECHERCHE : contrat d'objectifs entre l'Etat et le CEA.** La recherche dans le domaine nucléaire devra rester la *« mission centrale »* du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), indique le projet de « contrat d'objectifs » que cet organisme doit prochainement signer avec l'Etat, pour la période 1995-1998. Ce texte, qui ne concerne ni les activités militaires ni le groupe CEA-Industrie, a été approuvé à l'unanimité, jeudi 2 février, par le Comité de l'énergie atomique. Il doit être examiné par le Comité national et le conseil d'administration du CEA avant sa signature, fin février. Sept grands objectifs ont été définis pour l'établissement, qui vont de la conception des réacteurs du futur aux recherches sur le retraitement, la gestion des déchets et la fusion, en passant par la médecine nucléaire, mais le CEA devra *« transférer à l'industrie toute activité à caractère industriel »*. Pour mener à bien ces missions, ses moyens civils resteront, précise le projet de contrat, *« stables en francs constants »*.

■ **PRÉCISION : relatant dans notre précédente édition** (*le Monde* du 4 février) les réformes envisagées par Edouard Balladur, visant notamment à abaisser les droits de mutation à titre onéreux, nous indiquions qu'une statistique avait particulièrement retenu l'attention des collaborateurs du premier ministre, celle qui a trait au taux de détention des résidences secondaires. En réalité, il s'agissait des résidences principales. L'accession à la propriété a en effet très peu évolué. Selon les enquêtes "logement" que mène l'Insee tous les quatre ans, le taux de détention par les ménages était dans ce dernier cas de 53,6 % en 1988 et de 53,8 % en 1992. La réforme fiscale envisagée par le premier ministre a donc pour ambition de permettre à un nombre croissant de Français d'acquérir leur résidence principale.

# La France soutient le projet d'un avion-cargo militaire européen

## M. Léotard nuance les propos du chef de l'armée de l'air

**ORLÉANS**
*de notre envoyé spécial*

En déplacement, le 2 février, dans des unités de la force aérienne de projection (FAP) basées à Orléans, le ministre de la défense, François Léotard, a nuancé les propos récents (*Le Monde* du 28 janvier) du chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Jean-Philippe Douin, selon lesquels le transport aérien militaire préférera l'avion américain Hercules C-130J si son concurrent européen à l'étude, l'avion de transport futur (ATF), se révélait trop cher pour le budget français.

M. Léotard a souligné que l'ATF, qui est une initiative des Français et des Allemands en direction de plusieurs partenaires européens, est le fruit de *« la volonté politique de donner aux Européens un moyen de projection conjoint de leurs forces et l'outil d'une stratégie commune »*. Le ministre de la défense, qui attribue à une prochaine programmation militaire, après l'an 2000, le soin de *« conjuguer »* deux programmes aussi lourds financièrement que le Rafale et l'ATF, estime que le successeur du Transall est *« une aventure militaire et industrielle qu'il faut réussir à tout prix »* et qui aura besoin d'être *« pérennisée »*.

Pour remplacer ses soixante-dix Transall à partir de 2003, la France étudie la mise au point, en coopération européenne, d'un avion-cargo à hélices rapides, l'ATF, qui, dans l'esprit du général Douin, ne devrait pas dépasser 450 millions de francs l'exemplaire, au lieu des 600 millions affichés actuellement par ses constructeurs. Un Hercules C-130J, qui a des performances moindres, vaut quelque 300 millions de francs.

### UNE VOLONTÉ POLITIQUE

M. Léotard a insisté sur le fait que l'ATF est, d'abord, le produit d'une volonté politique européenne, mais il n'a pas, pour autant, désavoué le général Douin, dont les propos – en forme de menace – paraissent avoir pour but de contraindre les industriels du projet ATF à tout faire pour baisser sensiblement leurs coûts de production.

A l'occasion de la visite du ministre à Orléans, le général René Perret, qui commande la FAP, a exprimé le souhait d'avoir – outre des avions-cargos tactiques comme le Transall ou l'ATF – un appareil de transport stratégique, qui remplacerait les DC-8 vieillissants à long rayon d'action. La FAP considère que, dans cette perspective, ses besoins seraient de huit à dix quadriréacteurs Airbus A-340 acquis, au besoin, d'occasion. Une flotte de ce type pourrait faire l'objet d'une gestion commune par le biais de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), si, de surcroît, d'autres Etats européens achetaient dix autres A-340.

Pour l'instant, la France et l'Allemagne discutent du projet de créer *« une capacité européenne de transport aérien militaire »* en profitant du fait que les deux armées de l'air sont équipées du même avion, le Transall, et qu'elles pourraient aligner, un jour, une soixantaine d'ATF chacune.

Depuis octobre 1994, deux officiers allemands travaillent au commandement et dans les unités de la FAP, où ils sont intégrés à égalité avec les cadres français qui y servent.

*« Il existe une synergie en la matière entre l'Allemagne et la France »*, dit-on dans l'entourage de M. Léotard. C'est, pour le moment, une action commune des deux pays à des fins humanitaires et hors article 5 du traité de l'OTAN (en dehors de la zone géographique en Europe couverte par l'Alliance atlantique).

Le ministre de la défense a émis l'espoir que cette *« capacité »* de transport aérien militaire ne se limite pas à un dialogue franco-allemand et que le Royaume-Uni – en attendant d'autres associés – puisse s'y joindre dans le cadre de l'UEO.

*Jacques Isnard*

# Un livre sur M. Mitterrand et les armées retiré de la vente

**UN LIVRE** écrit par Alexandra Schwartzbrod et intitulé *Le président qui n'aimait pas la guerre* vient d'être retiré de la vente par son éditeur, le groupe Plon, après avoir été diffusé à quelque quatre mille cinq cents exemplaires dans les librairies. Une lettre de l'éditeur aux libraires invoque des *« problèmes techniques »*. Un nouvel ouvrage devrait leur être adressé dès le début de la semaine prochaine.

*Le président qui n'aimait pas la guerre* se veut une chronique – souvent anecdotique – qui, sur plus de trois cents pages, relate les rapports du chef de l'Etat avec l'institution de défense, les ministres et les chefs militaires. La rumeur a couru que la décision de retrait avait été prise à la demande de l'Elysée. L'éditeur et l'auteur réfutent cette explication, comme on la récuse aussi dans l'entourage du président de la République, en dépit du fait que M^me Schwartzbrod, journaliste aux *Echos* avant de l'être à *Libération*, rapporte, sans complaisance aucune, que M. Mitterrand n'aime pas les militaires et qu'*« il a tout fait à l'envers »* dans ses arbitrages en matière de géostratégie à long terme pour la France. Interrogée, l'auteur précise qu'elle a, d'elle-même, voulu procéder à des modifications mineures, portant sur des noms, des dates ou des propos rapportés et relatifs à des événements qui sont liés au groupe Matra de Jean-Luc Lagardère et sur lesquels elle n'a pas réuni toutes les preuves de ce qu'elle a avancé dans son livre.

*J. I.*

# La Datar encourage les « réseaux de villes »

## Au colloque de Saint-Dizier, élus et fonctionnaires ont recherché de nouveaux rapprochements

**SAINT-DIZIER**
*de notre envoyée spéciale*

L'idée de relations privilégiées entre des villes complémentaires et suffisamment proches les unes des autres est assez ancienne et des expériences avaient vu le jour avant le comité interministériel de 1990, qui a formalisé le concept de « réseau de villes ». Depuis, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) a encouragé les villes moyennes à mener des projets communs, afin de faire contrepoids aux grandes métropoles régionales. Fin 1994, une vingtaine de réseaux se sont dessinés en France, à l'initiative des maires ou suscités par l'Etat lui-même, qui souhaitait notamment jeter les bases d'une réelle alternative à la croissance spontanée de l'agglomération parisienne.

La troisième rencontre nationale des réseaux de villes, organisée jeudi 2 février à Saint-Dizier (Haute-Marne), partenaire d'un des plus anciens réseaux en activité *(lire ci-dessous)*, a mis en évidence la nécessité, pour ces associations géographiques naturelles, de trouver un second souffle afin de peser sur le futur schéma national d'aménagement et de développement du territoire.

### Des solidarités territoriales ne s'appuyant pas sur les découpages administratifs actuels

Un pas a été franchi grâce à la reconnaissance (par la loi qui va être prochainement publiée) de solidarités territoriales ne s'appuyant pas sur les découpages administratifs actuels, tels que les « bassins de vie » ou les « pays » et les réseaux de villes (*Le Monde* du 3 février). *« C'est l'occasion pour les villes ayant choisi cette voie de coopération de devenir des moteurs de l'aménagement du territoire, sans tenir compte des frontières des départements et des régions qui, jusqu'à présent, n'ont guère encouragé les solidarités territoriales échappant à leurs pouvoirs »*, a souligné Pierre-René Lemas, adjoint au délégué à l'aménagement du territoire.

Les réseaux de villes, souvent ressentis comme *« une conspiration contre les frontières »*, doivent donc surmonter de nombreux écueils pour s'imposer. Ils exigent une mobilisation permanente des élus, comme l'a admis la Datar, en tirant les leçons de l'échec de quelques initiatives suscitées par l'Etat : le réseau Orléans - Blois - Tours, villes rivales de la région Centre, n'a ainsi pas dépassé le stade de l'esquisse, faute d'une entente entre les maires.

La complémentarité des vocations (ville industrielle ici, administrative ou universitaire là) semble être une condition indispensable à la réussite de coopérations souvent nées d'une ponctuelle convergence d'intérêts, telle que le passage d'une ligne TGV ou d'une autoroute. La liste des différents réseaux montre aussi la difficulté d'associer des agglomérations importantes à des villes plus petites situées pourtant dans leur sphère d'influence. Au groupe constitué par Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers a ainsi répondu celui de Cognac, Saintes et Rochefort, qui craignaient de péricliter à l'ombre de leurs grandes sœurs.

*« Les réseaux de villes ne sont pas encore assez puissants pour être capables de mettre en commun leur potentialité économique »*, constate pour sa part Robert Galley, ancien ministre et maire (RPR) de Troyes, en racontant comment la coopération vole en éclats lorsqu'il s'agit de l'implantation d'une entreprise dans une ville plutôt que chez sa voisine. Seuls semblent correspondre à une véritable solidarité territoriale les réseaux qui s'inscrivent dans un bassin d'emploi et qui sont suffisamment resserrés pour permettre aux habitants de vivre dans une ville et de travailler dans l'autre. Mais gare au risque d'enfermement sur soi-même, ainsi que le souligne François Geindre, maire (PS) d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), convaincu que *« les réseaux, c'est bien à condition d'en sortir ! »*.

A la Datar, on convient qu'il est dans leur vocation de se transformer ensuite en structures de coopération plus contraignantes et on incite à *« réfléchir à une seconde génération de réseaux de villes, consistant à ne plus seulement faire des coups ponctuels ou rechercher des économies d'échelle mais à élaborer des stratégies en s'appuyant sur les institutions existantes »*.

Pierre-Henri Paillet, patron de la Datar, a annoncé en conclusion la possibilité de signer des contrats de réseaux de villes, comme il existe déjà des contrats de villes et des contrats de pays, qui permettront aux réseaux de bénéficier de financements des départements et des régions pour mener à terme leurs projets... à condition d'en avoir.

*Pascale Sauvage*

# La Haute-Marne en éclaireur

**CHAUMONT**
*de notre correspondant*

Saint-Dizier (Haute-Marne), Bar-le-Duc (Meuse) et Vitry-le-François (Marne) forment un réseau de villes baptisé « le Triangle ». Cette « ville à trois » accueillera au printemps la cinquième édition d'une foire-exposition dont l'ambition est d'être la vitrine économique d'une micro-région où vivent 200 000 habitants. Chaumont, de son côté, profitera de la foire départementale pour présenter le réseau Sud Champagne-Nord Bourgogne qu'elle anime avec Troyes (Aube), Auxerre et Sens (Yonne). Ce maillage, plus récent que le premier, n'a pas encore d'appellation, mais une équipe de graphistes lui a déjà trouvé un logo, dénommé « l'Eperluette », que l'on pourra découvrir à la Foire de Paris.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les deux principales agglomérations haut-marnaises tissent ainsi la trame de deux réseaux de villes : Edgard Pisani en avait lancé l'idée, ici même, du temps où le sénateur de Haute-Marne était devenu ministre de l'agriculture. Il avait été frappé par l'homogénéité du pôle Vitry-le-François - Saint-Dizier - Bar-le-Duc, à mi-chemin entre Reims et Nancy. *« Il fallait concrétiser cette idée »*, souligne, presque un quart de siècle plus tard, Laurent Thoviste, directeur du comité de promotion et de développement du « Triangle ».

En 1989, les maires socialistes des trois villes du Perthois ont jeté les bases du réseau, reconnu officiellement par les pouvoirs publics en 1993. Aujourd'hui, le comité de promotion (l'association regroupe les villes et les chambres de commerce) travaille sur des projets intéressant l'économie, le tourisme (*valorisation du patrimoine et de l'histoire de la métallurgie*) et l'enseignement supérieur.

Le réseau Auxerre - Chaumont - Sens - Troyes, dont les contours sont apparus en 1991, s'intéresse à des dossiers similaires. Toutefois la réflexion développée dans les commissions porte plus sur l'enseignement et la formation – un pôle universitaire important existe à Troyes – que sur l'économie. Il est vrai que les quatre cités n'ont pas pour l'instant associé les chambres de commerce et d'industrie à leurs travaux. Comme le dit Robert Genest, premier adjoint au maire de Chaumont, *« la difficulté consiste à rendre les villes complémentaires sans créer de concurrence »*.

*Loïc Le Lagadec*

# Le Port autonome de Marseille a enregistré ses meilleurs résultats depuis cinq ans

## Après la signature de l'accord avec les dockers, le PAM tente de retrouver sa compétitivité

**Handicapé par le long conflit avec les dockers, qui a trouvé sa conclusion en décembre 1994, le Port autonome de Marseille va désormais tenter de reprendre l'offensive face à ses redoutables concurrents européens. Mais ses résultats en 1994 montrent que le PAM a beaucoup d'efforts à faire pour rattraper le retard accumulé en trois ans. Le trafic de conteneurs, en particulier, reste inférieur à celui de 1991.**

**MARSEILLE**
*de notre correspondant régional*

Longtemps vilipendé en raison de son détestable climat social, le Port autonome de Marseille (PAM) veut faire table rase du passé. L'accord intervenu le 2 décembre 1994 entre dockers et employeurs de manutention peut lui laisser espérer qu'il va redevenir une place portuaire fiable et compétitive et, donc, reprendre l'offensive face à ses concurrents. Comme l'ont montré les résultats d'activité pour 1994, qui viennent d'être rendus publics, le PAM, cependant, a beaucoup d'efforts à faire pour rattraper le retard accumulé au cours des trois dernières années.

Avec un trafic global de 92,2 millions de tonnes, il affiche, certes, une progression de 4,2 %, comparable à celle des grands ports européens. *« Mais nous n'avons pas, pour autant, de quoi pavoiser, car nous ne sommes pas au rendez-vous des objectifs que nous nous étions fixés »*, a déclaré, avec franchise, Marc Reverchon, le directeur par intérim du port marseillais. Ces résultats, les meilleurs depuis cinq ans, masquent, il est vrai, de fortes disparités entre les différents trafics. Si celui des hydrocarbures est plutôt satisfaisant (64,5 millions de tonnes, + 1,7 %), il n'en est pas de même pour les marchandises diverses, dont le trafic stagne (10,03 millions de tonnes, – 1,3 %), dans un contexte pourtant favorable de reprise de l'économie européenne.

### GÊNES DE PLUS EN PLUS FORT

En fait, l'écart s'est encore creusé entre le port marseillais et ses concurrents d'Europe du Nord, qui enregistrent, dans le même temps, un taux de progression de 7 à 15 %. La situation est encore plus mauvaise en ce qui concerne le trafic de conteneurs, dont le niveau reste inférieur à celui de 1991 alors que dans la quasi-totalité des grands ports européens, en dehors de la France, les gains d'activité s'échelonnent entre 10 et 33 % et atteignent même 47 % à Gênes. En l'occurrence, le PAM aura perdu 22 % de parts de marché en quatre ans.

La confiance retrouvée des grands armements – comme VSA et Maersk, qui avaient fui temporairement Marseille –, et celle, plus mesurée, des chargeurs, incite toutefois les dirigeants du port phocéen à l'optimisme. Leur objectif est, dans un premier temps, de reconquérir les positions perdues dans les années de « plomb ». *« Nous avons la volonté de jouer la transparence totale »*, a souligné le président du PAM, Jean Schutz.

Le retour de la clientèle s'accompagne ainsi d'engagements de fiabilité et de performance de la part des professionnels du port. Un « observatoire de la fiabilité » a également été créé de façon à informer chaque mois l'ensemble des clients du PAM des progrès réalisés, mais aussi de ceux qui restent à accomplir.

Ces efforts sont complétés par une politique commerciale *« agressive »*, l'application de nouveaux tarifs préférentiels *« ciblés »* et une amélioration des services rendus, notamment à travers l'aménagement d'une plate-forme d'entreposage et de distribution à Fos. D'une superficie de 10 hectares, cette zone peut être portée, à terme, à 160 hectares.

Aussi bien Marseille-Fos s'est-il fixé comme objectif une progression, sur cinq ans, de 60 % du trafic des marchandises diverses (80 % pour les conteneurs) avec l'ambition déclarée d'atteindre un trafic global de 100 millions de tonnes d'ici à l'an 2000. *« Il n'était pas très facile, jusqu'ici, de vendre un port qui fonctionnait comme les phares à occultation*, a ironisé le directeur du marketing de PAM, Henri Mouren. *Mais, désormais, l'avenir est prometteur... »*. Cet avenir passe, par ailleurs, par un rééquilibrage des trafics entre les ports d'Europe du Nord et ceux de la Méditerranée.

*Guy Porte*

**DROITS DE L'HOMME** Le *commissaire du gouvernement,* qui, contrairement à ce que son titre semble indiquer, ne parle pas au nom de celui-ci, a proposé, vendredi 3 février, au Conseil d'Etat de renverser une des plus anciennes jurisprudences françaises. ● PRISONNIERS. Il souhaite que dorénavant la justice puisse contrôler la façon dont l'administration pénitenciaire et la hiérarchie militaire sanctionnent les personnes relevant de leur autorité lorsqu'est porté atteinte à leur liberté ou à leur situation juridique. Un tel changement s'appliquerait aussi aux sanctions les plus sévères prononcées dans les établissements scolaires. ● EUROPE. Un des arguments avancés est le respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Conseil d'Etat, *qui* paraît ouvert à cette proposition, devrait se prononcer dans deux ou trois semaines.

# La justice pourrait contrôler les sanctions dans les prisons et à l'armée

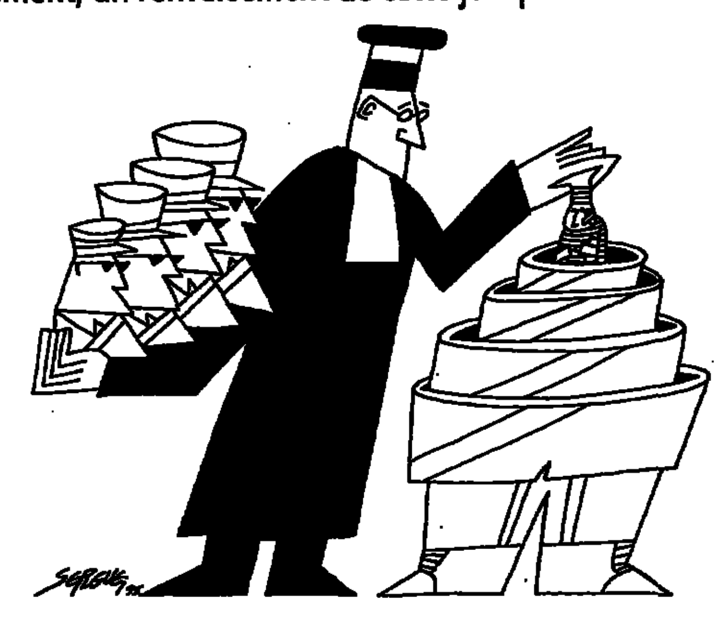
## Depuis toujours les juges s'interdisent de surveiller la manière dont sont punis les prisonniers et les militaires. Proposé par le commissaire du gouvernement, un renversement de cette jurisprudence est sérieusement étudié par le Conseil d'Etat

**LA JUSTICE** ne saurait s'arrêter aux portes des prisons et des casernes. Les mises aux arrêts ou au « mitard » devraient donc être passibles de recours devant les juges, contrairement à ce qui se fait depuis toujours en France. Le Conseil d'Etat pourrait le décider dans les deux à trois semaines à venir. C'est en tout cas ce que, vendredi 3 février, le commissaire du *gouvernement,* Patrick Frydman, lui a proposé. Certes, celui-ci ne parle en rien au nom du gouvernement, mais justement il exprime un point de vue de juriste respecté et le plus souvent suivi. Il est vrai que, cette fois, il demande le renversement d'une jurisprudence constante. Mais il s'agit, aussi, tout simplement de constater que le progrès de l'état de droit doit aussi bénéficier aux militaires et aux détenus.

Ce sont deux affaires sans liens qui ont permis à Patrick Frydman de proposer cette avancée juridictionnelle. La première concerne un détenu, Pascal Marie. Alors qu'il est incarcéré à Fleury-Mérogis, M. Marie écrit à l'inspection générale des affaires sociales pour se plaindre de ce qu'il n'obtient pas de soins dentaires, bien qu'il souffre, depuis une arrestation mouvementée, d'une fracture de deux incisives. En juin 1987, le directeur de la prison le condamne, avec sursis, à huit jours de mise en cellule de punition, pour avoir fait cette réclamation auprès d'une autorité extérieure. M. Marie conteste la sanction auprès du tribunal administratif de Versailles, qui rejette sa demande, en 1988.

La seconde affaire concerne un militaire. Philippe Hardouin, maître timonier, sert sur un navire de guerre. Alors que son bâtiment fait escale aux îles Canaries, il regagne le bord en état d'ébriété manifeste. Le 8 novembre 1985, il se voit infliger une punition de dix jours d'arrêt, pour ivresse. Il fait usage de la procédure de droit de recours prévue par le règlement disciplinaire des armées, mais le ministre de la défense confirme la décision. Il saisit le tribunal administratif de Rennes, mais celui-ci rejette sa requête, en avril 1989.

Les deux tribunaux n'ont donc fait qu'appliquer la jurisprudence en estimant que les sanctions infligées au sein du système carcéral et des armées n'étaient que des *« mesures d'ordre intérieur »,* or ces dernières ne sont pas susceptibles de recours devant la justice administrative. MM. Marie et Hardouin ayant fait appel devant le Conseil d'Etat, celui-ci a décidé d'examiner conjointement ces deux affaires puisqu'elles soulèvent le même point de droit.



### ATTEINTE AUX LIBERTÉS

Le commissaire du gouvernement a proposé d'annuler la sanction dont M. Marie a fait l'objet, celle-ci lui paraissant teintée d'arbitraire. Mais il a préconisé le rejet de la requête de M. Hardouin, l'autorité militaire n'ayant pas, selon lui, commis d'erreur manifeste d'appréciation en lui attribuant dix jours d'arrêt. Pour arriver à ce résultat, il a donc préconisé un revirement de jurisprudence en plaidant que les sanctions disciplinaires portant préjudice aux libertés et à la situation juridique des personnes sanctionnées devraient être susceptibles d'un recours devant des juges constitutionnellement gardiens des libertés.

Pour M. Frydman, la tradition qui a servi de fondement aux jugements de première instance souffre de *« faibles justifications théoriques ».* Il s'agirait d'une *« jurisprudence d'opportunité, plutôt que de droit ».* Le commissaire du gouvernement a rappelé que la principale justification de celle-ci était que l'existence de voies de recours contre les sanctions disciplinaires risquait de porter atteinte à l'autorité du commandement hiérarchique et à la discipline. Il a réfuté cet argument en expliquant que ces notions ne devaient pas être confondues avec celle d'arbitraire. Il a surtout montré que la plupart des sanctions disciplinaires portaient atteinte aux droits et libertés des intéressés, ainsi qu'à leur situation juridique ou statutaire.

Ainsi, chez les détenus, la mise en cellule disciplinaire entraîne-t-elle *« une très sensible aggravation des conditions matérielles de détention »,* s'accompagnant d'*« une atteinte sensible à l'exercice de certains droits individuels que l'incarcération de la personne sanctionnée n'est pas réputée lui avoir retirée ».* De plus, a rappelé le commissaire du gouvernement, cette sanction diminue les possibilités de libération anticipée du détenu, puisque les réductions de peine pour bonne conduite sont liées au relevé des sanctions disciplinaires.

Chez les militaires, la mise aux arrêts comporte *« des effets directs sur les libertés individuelles de la personne sanctionnée »,* puisqu'elle entraîne l'interdiction de quitter, en dehors du service, un lieu désigné par l'autorité hiérarchique, ainsi que l'impossibilité de bénéficier d'une permission. Les punitions disciplinaires ont, aussi, souvent des effets d'ordre statutaire, bien que cela ne soit pas prévu par les textes. Elles font l'objet d'une inscription au dossier individuel, et peuvent avoir une influence sur la notation et l'avancement.

M. Frydman a fait remarquer que l'évolution jurisprudentielle avait progressivement réduit la portée de la notion de *« mesures d'ordre intérieur »* qui en matière disciplinaire ne s'appliquent pratiquement plus qu'aux sanctions décidées à l'intérieur des armées, des prisons et des établissements scolaires. Il n'a d'ailleurs pas caché que le renversement de jurisprudence concernerait aussi ceux-ci. L'avis rendu par le Conseil d'Etat sur l'affaire du foulard islamique, en novembre 1989, préparait en fait celui-ci puisqu'il posait le principe que les règlements intérieurs des lycées et des collèges ainsi que les sanctions prononcées pour leur application pouvaient être déférés devant le juge.

### PORTÉE LIMITÉE

Autre argument développé par le commissaire du gouvernement : l'obligation pour la France de respecter la Convention européenne des droits de l'homme, même si la France a demandé que son article 6, qui prévoit que *« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (...) par un tribunal indépendant et impartial »,* ne s'applique pas à la justice militaire. Elle comprend, en effet, aussi un article 13 qui impose la possibilité d'un *« recours ».* Or la plupart des autres pays européens ont modifié leur législation pour que cette Convention s'applique aussi aux militaires et aux détenus et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg qui en contrôle l'application est si ferme que la France court le risque d'être un jour condamnée.

Le commissaire du gouvernement a estimé qu'un revirement de jurisprudence ne devrait pas *« heurter les institutions concernées »,* le milieu pénitentiaire et le milieu militaire ayant, selon lui, tendance, depuis une vingtaine d'années, à mieux reconnaître les droits de l'individu, et à accepter un contrôle extérieur. M. Frydman a tout de même glissé que ce changement de jurisprudence *« gagnerait à être accompagné d'une action pédagogique auprès des personnels les plus attachés à l'état du droit actuel – les surveillants pénitentiaires et les sous-officiers ».*

M. Frydman a reconnu que la « révolution » juridique qu'il souhaite imposerait probablement des modifications de la réglementation en vigueur, ne serait-ce que parce qu'il suggère que les tribunaux non administratifs soient compétents pour tout ce qui concerne les détenus. Il a, enfin, réfuté l'argument selon lequel la possibilité de contester des sanctions entraînerait un afflux de recours dans les juridictions administratives. Pour de multiples raisons d'ordre sociologique ou pratique (crainte de représailles, faible niveau d'instruction...), leur formulation ne sera pas toujours aisée. Un tel constat limite par avance la portée de cet éventuel renversement de jurisprudence puisqu'il revient à avouer que l'armée et la prison sont deux institutions, par nature, peu ouvertes aux droits de l'homme.

*Rafaële Rivais*

# La procédure disciplinaire n'offre pas de garantie aux détenus

## En France, les prisonniers ne bénéficient d'aucun recours

**LE TRIBUNAL DISCIPLINAIRE** de la prison est le *« prétoire ».* Présidé par le directeur de l'établissement, qui est le plus souvent installé sur une petite estrade, il entend le détenu, en général debout, en présence de certains surveillants. Les textes ne définissent pas la faute disciplinaire avec une grande précision : un décret de 1972 se contente d'indiquer que *« tout cri, tout chant, interpellation ou tapage, toute réunion en groupe bruyant, et généralement, tous actes individuels ou collectifs de nature à troubler le bon ordre sont interdits aux détenus »,* tandis qu'un autre ajoute que *« tous dons, échanges, trafics, tractations, paris et toutes communications clandestines ou en langage conventionnel sont interdits aux détenus ».*

Les sanctions disciplinaires vont du simple avertissement à l'envoi en cellule de punition – le « mitard » –, en passant par le retrait d'emploi si le détenu travaille dans un atelier ou au service général, l'interdiction d'acheter autre chose que des affaires de toilette auprès des services de la prison ou la privation de télévision. Si l'infraction a été commise lors d'un parloir, le directeur peut imposer au détenu de rencontrer ses proches derrière un hygiaphone. Les amendes, ainsi que la privation de lecture, de correspondances et de visites, sont toutefois interdites. Les textes ne prévoient aucune échelle de peine : rien n'empêche donc un chef d'établissement de prononcer la peine maximale (45 jours de mitard) pour une infraction banale.

En 1993, plus de 43 000 sanctions ont été prononcées dans les prisons françaises, soit une augmentation de 7,6 % par rapport à l'année précédente. Près de la moitié des infractions sont des manquements à la discipline. Suivent ensuite les atteintes contre les biens (17,7 %), contre le personnel (15,2 %) et contre les détenus (13,4 %). Dans les deux tiers des cas, la sanction est un séjour au « mitard », avec ou sans sursis.

### LES MINEURS AUSSI

Les mineurs détenus ne sont pas épargnés : en 1993, ils se sont vu infliger 1 817 sanctions, soit une proportion plus importante, au regard de leur nombre, que leurs aînés.

La procédure disciplinaire française manque très sérieusement de garanties : les infractions ne sont pas clairement définies, les sanctions sont laissées à l'appréciation totale du chef de l'établissement, le détenu ne bénéficie pas d'avocat et il n'existe *aucune voie de recours.* Ces règles ne sont d'ailleurs pas en conformité avec les normes pénitentiaires européennes : interrogé au mois de juin 1993 dans le cadre d'une enquête menée par le Conseil de l'Europe, le ministère de la justice admettait notamment qu'il n'y avait pas, en France, *« de disposition relative à la conduite ou aux conduites pouvant constituer une infraction disciplinaire ».*

Consciente de cette absence de garanties, l'administration pénitentiaire prépare depuis quelques années une réforme de la procédure disciplinaire. Les premières moutures de ce texte proposent de cerner avec précision les incriminations, qui pourraient être regroupées en trois catégories. A chacune d'entre elles correspondrait un groupe de sanctions comportant une peine minimale et une peine maximale. Les sanctions seraient diversifiées et la procédure deviendrait plus contradictoire : le détenu bénéficierait ainsi d'un laps de temps suffisant pour préparer sa défense et il pourrait faire un recours hiérarchique auprès du directeur régional.

En 1992, l'administration pénitentiaire précisait dans son rapport annuel que les travaux du groupe de travail sur la procédure disciplinaire allaient aboutir *« prochainement »* à un projet de décret. L'année suivante, le rapport signalait que le groupe de travail avait remis un avant-projet de décret et un projet d'instruction de service.

Les travaux sont bien avancés mais les mouvements répétés de surveillants qui secouent la pénitentiaire depuis des années semblent retarder l'adoption d'une réforme qui bénéficierait avant tout aux détenus.

*Anne Chemin*

# « Faute de droit » contre un jeune réfugié mozambicain

*« UN GARÇON comme un autre »,* résume sa famille d'accueil. Si ce n'est qu'après avoir vu ses parents massacrés sous ses yeux, traversé la planète dans un cargo comme passager clandestin, passé quelques jours dans les prisons allemandes et atterri à Quimper à l'issue d'un western maritimo-judiciaire, Zito, jeune Mozambicain âgé de quatorze ans, pose des problèmes aux services de Charles Pasqua. Examiné, vendredi 3 février, par le tribunal administratif de Paris, son cas menace aujourd'hui l'ensemble de l'édifice érigé par le ministre de l'intérieur en matière de droit d'asile.

Lorsque le *Mimoza,* cargo battant pavillon des Bahamas en provenance de Durban (Afrique du Sud), arrive à Brest le 23 juin 1994, la police de l'air et des frontières (PAF) a été avertie de la présence d'un clandestin à bord. Zito est immédiatement consigné sur le navire (*Le Monde* du 1er juillet 1994). Quatre jours plus tard, le ministère de l'intérieur juge sa demande d'asile *« manifestement infondée »* et ordonne au transporteur de le réembarquer. Mais, le 29 juin, le tribunal de grande instance de Paris dénonce une *« voie de fait »* de l'autorité administrative. Alors que le *Mimoza* vient d'appareiller, une vedette va rechercher le jeune Mozambicain en haute mer. Confié à la tutelle de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Finistère, il est placé dans une famille bretonne.

L'affaire aurait pu en rester là. Mineur, Zito ne risquait pas d'être frappé d'un quelconque arrêté de reconduite à la frontière. Pourquoi l'UDAF s'obstina-t-elle alors à vouloir faire annuler le rejet de sa première demande d'asile ? Le ministère de l'intérieur n'avait-il pas indiqué, par écrit, qu'il considérait son entrée comme régulière puisque *« autorisée (...) par l'autorité de police »* et que, à l'âge de dix-huit ans, l'administration ne pourrait donc pas invoquer ce motif pour rejeter une demande de régularisation ?

Pour l'UDAF, Me Simon Foreman a d'abord rappelé que *« le ministre de l'intérieur a la responsabilité de gérer les flux migratoires, mais aussi de protéger l'enfance en danger ».* Mais il a surtout démonté un à un les arguments du ministère de l'intérieur, qui défendait son droit de rejeter les demandes *« manifestement infondées »* sans même les présenter à l'Office de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Avant de s'embarquer pour l'Europe, Zito n'avait-il pas vécu deux ans en Afrique du Sud ? *« Cela ne retire en rien le droit de demander l'asile s'il a été persécuté dans son pays »,* a affirmé l'avocat. Au Mozambique, la situation en 1994 n'est plus celle de 1989, lors de l'assassinat des parents de Zito ? *« Voilà typiquement une décision qui relève de l'OFPRA. Ce qui est manifestement infondé est ce qui saute aux yeux »,* a-t-il encore répliqué. A supposer même que cette demande soit infondée, cela autorise l'administration à placer les étrangers en zone d'attente, mais pas à leur interdire l'accès au territoire, *« comme cela se fait chaque jour à Orly, Roissy ou Marseille »,* a-t-il enfin affirmé.

Le commissaire du gouvernement, Raoul Aureille, n'a pas dit autre chose. *« Vous avez différents motifs d'annulation »,* a estimé le magistrat, dont le principe même de l'interdiction faite aux *« demandeurs d'asile manifestement infondés »* d'entrer sur le territoire. *« Une faute de droit,* a-t-il affirmé à la présidente du tribunal, *et c'est ce motif que je souhaiterais que vous reteniez. »* L'affaire a été mise en délibéré.

*Nathaniel Herzberg*

# Le statut militaire est déjà une minoration des libertés

**LA JURISPRUDENCE** constante en matière administrative considère que, dans les armées, la sanction disciplinaire est une mesure d'ordre intérieur, même s'il s'agit d'une privation provisoire de liberté.

Le règlement de discipline générale, qui date de 1972, instaure une voie de recours dans le cas d'une sanction disciplinaire, laquelle présente la gradation suivante : le blâme, la réprimande (inscrits ou non au dossier individuel), l'arrêt simple (qui est une astreinte à résidence ou au lieu du travail) et l'arrêt de rigueur (qui se traduit par un isolement de l'intéressé, dans le cas où il y aurait danger pour autrui, ou par une mesure dite de sûreté, dans le cas *« très grave à caractère pénal ».*

Le recours possible contre une sanction disciplinaire est fondé sur une double option à la diligence de l'intéressé. Ou il adresse une requête par la voie hiérarchique (son chef de corps) à l'autorité militaire supérieure (l'officier général dans son commandement). Ou bien il demande directement l'intervention du ministre de la défense, qui instruit le dossier par l'intermédiaire de l'inspecteur général de l'armée (terre, air, marine, gendarmerie) de laquelle relève le militaire (cadre ou homme du rang) puni. Les inspecteurs généraux dépendent du seul ministre. Dans les deux cas, l'autorité sollicitée par le recours peut maintenir, réduire ou annuler la sanction.

D'une manière générale, le statut des militaires, qui date lui aussi de 1972 et qui a été aménagé, depuis, à plusieurs reprises, peut être considéré comme un texte aboutissant à une minoration de la liberté des cadres d'active ou des recrues du contingent par rapport au *citoyen qu'ils sont* aussi. En effet, les militaires ne peuvent pas s'organiser en syndicats, ni poser de revendications. Ils n'ont pas le droit de grève, ni celui de manifester. Ils doivent demander à leur supérieur, voire au ministre de la défense lui-même, une autorisation de déplacement.

A côté des sanctions disciplinaires, il existe des sanctions d'ordre statutaire – rétrogradation, mutations *« dans l'intérêt du service »,* etc. – qui peuvent faire l'objet de recours devant des tribunaux administratifs et devant le Conseil d'Etat, comme cela est déjà survenu par exemple dans la marine, dans l'armée de terre et jusque dans les services techniques du SDECE (l'ancêtre de l'actuelle DGSE).

# A ceux qui croient qu'il existe un vaccin contre le sida, voici à quoi il ressemble.

Il s'agit du **préservatif**. Le préservatif protège aussi des maladies sexuellement transmissibles (MST).

**A quel moment l'utiliser ?** Il doit être utilisé systématiquement. Chacun d'entre nous est libre de ses pratiques sexuelles. Mais sans préservatif et si l'on ne connaît pas son statut sérologique ainsi que celui de son ou de sa partenaire, toutes les façons de faire l'amour (rapport vaginal, anal et même bucco-génital) comportent un risque.

**Comment l'utiliser ?** Les préservatifs vendus en France, conformes à la norme NF, l'une des plus strictes d'Europe, comportent une notice d'utilisation. Il est important de la lire attentivement. Bien utilisé, le préservatif constitue la seule véritable protection contre le sida. Mais pour certains rapports sexuels, l'utilisation complémentaire de lubrifiant, mais uniquement de lubrifiant à base d'eau, est nécessaire pour éviter la rupture du préservatif. Renseignez-vous auprès de votre pharmacien.

**Et pour abandonner le préservatif ?** Il faut d'abord connaître son statut sérologique ainsi que celui de son ou de sa partenaire. Si chacun fait un test de dépistage trois mois après avoir pris un risque, si ces tests s'avèrent négatifs, si aucun risque n'a été pris durant ces trois mois et si les deux partenaires décident de rester fidèles l'un à l'autre : alors l'abandon du préservatif est tout à fait possible.

**Et pour s'informer ?** Un service d'écoute et de renseignement anonyme et gratuit est accessible 24h/24 : **Sida Info Service au 05 36 66 36.**

**SIDA. UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE.**



# Simone Veil écarte une dépénalisation de l'usage de drogue

## « Il est impossible de prendre aujourd'hui une décision », estime le ministre de la santé

**Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a réagi à la publication du rapport Henrion (*Le Monde* du 4 février) en écartant la mesure de dépénalisation de l'usage des drogues proposée par une courte majorité de la commission. *« Faute d'éléments suffisants et en raison de la faiblesse des actions de prévention,* estime M<sup></sup>me Veil, *il est impossible de prendre aujourd'hui une décision. »* Le ministre a par ailleurs annoncé que les crédits de recherche et d'études sur la toxicomanie seront doublés en 1995.**

*DANS UN ENTRETIEN* accordé au *Monde*, vendredi 3 février, Simone Veil a estimé que *« la commission a fait un excellent travail ». « Sur un sujet aussi complexe,* a-t-elle déclaré, *la commission a réussi à proposer une démarche permettant à terme aux pouvoirs publics de disposer d'éléments objectifs pour amplifier de façon cohérente la lutte contre la toxicomanie. Le rapport souligne d'ailleurs la pertinence des changements d'orientation de la politique et l'accélération des efforts que nous avons conduits depuis deux ans. »*

Interrogée sur la singularité de la France – seul pays d'Europe avec le Luxembourg et le Portugal à maintenir la pénalisation de l'usage de drogues – et sur les évolutions possibles de la question dans l'opinion française, Mme Veil affirme qu'*« il ne faut pas simplifier les problèmes à l'extrême. Les pays étrangers qui ont choisi la voie de la dépénalisation n'en ont toujours pas tiré des conclusions positives ». « Pour ma part,* ajoute-t-elle, *je ne crois pas qu'il faille se déterminer à partir de l'opinion, mais à partir de données scientifiques objectives. Comme le constate le rapport Henrion, faute d'éléments suffisants et en raison de la faiblesse des actions de prévention, il est impossible de prendre aujourd'hui une décision. »*

*« C'est pour progresser dans cette voie que j'ai décidé de demander au professeur Henrion de me faire, dans les semaines prochaines, des propositions en vue de créer un institut chargé de piloter des actions d'évaluation, de prévention, de formation et de recherche, clinique, fondamentale et sociologique,* a annoncé Mme Veil. *Les travaux de cet institut permettront de se prononcer en toute connaissance de cause sur une modification de la législation. »*

Face à l'hétérogénéité de l'application selon les régions de deux circulaires de 1978 et de 1984 enjoignant les tribunaux de ne plus poursuivre les consommateurs de cannabis en possession de petite quantité de produits, Mme Veil a indiqué qu'*« il y a très peu de toxicomanes incarcérés pour usage simple ». « Pour remédier aux disparités régionales dont vous faites état, je signerai prochainement une circulaire harmonisant les pratiques en matière d'injonction thérapeutique,* a-t-elle précisé. *12,5 millions de francs sont prévus dans le budget 1995 pour sa mise en œuvre. »*

Mme Veil a par ailleurs annoncé *« l'augmentation de 50 % des crédits de recherche et d'études sur la toxicomanie pour 1995, la nomination d'un coordonnateur auprès du directeur des hôpitaux pour suivre la toxicomanie, le doublement du nombre de boutiques, ces lieux qui accueillent les toxicomanes les plus désocialisés, et l'affectation de 4 millions de francs à la formation des médecins aux produits de substitution ».* Les réseaux ville-hôpital seront également *« doublés »* et le développement des communautés thérapeutiques *« diversifié et encouragé ».*

Devant les reproches formulés par certains sur la composition de la commission (qui ne comprenait pas seulement des néophytes en matière de toxicomanie), Mme Veil répond que *« l'on aurait pu faire à nouveau une commission de spécialistes ». « J'ai souhaité au contraire élargir sa composition à des hommes et des femmes ouverts sur les problèmes de la société contemporaine,* a-t-elle ajouté. *La richesse de leurs travaux, la façon dont ils ont travaillé et l'importance de leur engagement personnel me confirment dans mon choix. »*

*L. F.*

■ **Médecins du monde estime** que *« les recommandations de santé publique, bien élaborées par la commission* [Henrion], *sont entravées par l'absence de propositions pratiques levant les contradictions entre soin et répression(...). Malheureusement, la réduction des risques se heurte dans notre pays au cadre légal, en particulier à la pénalisation de l'usage de drogues illicites. Sauf en matière de cannabis, la commission conserve cette pénalisation, réponse inadéquate et obstacle à la prévention et au soin ».*

# La CNIL autorise la facture téléphonique entièrement détaillée

## La Commission nationale de l'informatique et des libertés permet le listage des numéros appelés

**DÈS LA FIN DE CETTE ANNÉE,** France Télécom pourra adresser à ses abonnés une facture téléphonique entièrement détaillée comportant les huit chiffres des numéros composés. Alors que, depuis 1982, ne figuraient jamais les quatre derniers chiffres (ce qui, en principe, interdit d'identifier formellement le correspondant), cette restriction a été levée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans une délibération du 10 janvier.

Chez France Télécom, on précise que ce nouveau service, optionnel, sera proposé au même prix de 8 francs par mois que la facture détaillée, qui sera maintenue et dont bénéficient 5,1 millions des 27 millions de particuliers abonnés au téléphone. Autorisée en 1982 par la CNIL, celle-ci a contribué à réduire les contestations, dont le nombre, depuis, a été divisé par dix et ne porte plus que sur une facture sur 5 000 en moyenne.

A l'origine de la demande formulée par France Télécom auprès de la CNIL, la majorité des associations de consommateurs se félicitent de cette innovation. L'AFUTT (Association française des usagers du téléphone et des télécommunications) juge qu'il *« est normal que l'utilisateur puisse comprendre sa facture et disposer d'éléments en cas de contestation »*, et précise que la CNIL a autorisé depuis longtemps les entreprises à établir grâce à leur commutateur téléphonique le relevé des numéros composés à partir des postes installés dans leurs locaux.

En revanche, certaines associations protestent. *« On améliore la situation des consommateurs en ouvrant une brèche qui pourrait se traduire par des atteintes aux libertés »*, s'inquiète l'ASSECO-CFDT, qui redoute *« des tensions entre les utilisateurs d'une même ligne téléphonique et, le cas échéant, au sein du couple ». « Commercialement, c'est une très bonne chose. Mais les avocats spécialisés dans les affaires de divorce vont s'en donner à cœur-joie »*, commente pour sa part un spécialiste des télécommunications.

Une totale transparence des factures téléphoniques va-t-elle nuire à la paix des ménages ? Dans les pays anglo-saxons, très regardants sur la protection de la vie privée, les numéros composés par l'abonné figurent en clair sur les relevés sans que cela n'ait jamais ému personne. En France, un usager peut déjà consulter, en cas de contestation, l'intégralité des numéros qui ont été imputés. Optionnelle, la facture à huit chiffres n'est donc pas aussi révolutionnaire qu'il y paraît. Et si, demain, la « facture-vérité » menace de mettre le feu aux poudres de relations conjugales ou parentales déjà explosives, il sera toujours possible de se protéger derrière le voile pudiquement jeté sur les quatre derniers chiffres. Ou de préférer l'opacité – et, donc, la confiance mutuelle – en s'en tenant au relevé brut.

*L.-M. N.*

■ **CONDAMNÉS À MORT DE FÈS : Amnesty International** lance une *« action urgente »* en faveur des trois jeunes beurs condamnés à mort par la cour d'appel de Fès, le 28 janvier, pour leur participation à des attentats islamistes commis en août au Maroc. Notant que *« le procès n'a pas été mené en accord avec les normes internationales pour un procès équitable »*, Amnesty demande à ses membres d'écrire aux autorités marocaines afin de requérir la grâce royale, dans le cas où les condamnations ne feraient pas l'objet d'une cassation. *« La dernière exécution au Maroc a eu lieu en août 1993 : c'était la première depuis onze ans,* note Amnesty. *Les condamnations à mort de Stéphane Aït Iddir, Radouane Hammadi et Hamel Marzoug sont les premières à avoir été prononcées depuis la commutation de 195 condamnations en mars 1994. »*

■ **INONDATIONS : la décrue de la Meuse** s'est poursuivie à un rythme régulier, vendredi 3 février, dans les Ardennes, où sept ponts ont été rouverts à la circulation. A 16 heures, la rivière était redescendue à 5,29 mètres à Charleville-Mézières, contre 6,30 mètres mardi, au plus fort de la crue. Toutefois, aucune reprise effective n'a encore eu lieu dans les entreprises, où plus de dix mille salariés sont toujours au chômage technique. Dans l'Aisne, la décrue de l'Oise et de l'Aisne s'est également confirmée, mais à un rythme moins rapide.

■ **EDUCATION : les étudiants des instituts universitaires de technologie** (IUT) de la région parisienne, d'Orléans, de Blois et d'Evreux ont manifesté, vendredi 3 février, à Paris, pour la deuxième fois en trois jours, contre la réforme des filières. Ils étaient un peu plus de deux mille, avec le renfort d'élèves de classes de brevet de technicien supérieur (BTS) et de terminale représentés par le nouveau Syndicat des lycées, proche de l'UNEF. Dans l'ouest de la France, la mobilisation des IUT reste très active à Nantes, Rennes, Quimper, Brest et Saint-Malo en grève depuis bientôt une semaine. La limitation de l'accès à des études supérieures longues, désormais fixée par un arrêté ministériel du 29 décembre 1994, constitue pour les étudiants une nouvelle forme de dévalorisaton de leur diplôme.



■ **VOILE :** *France 3* a remporté sa troisième victoire en neuf régates depuis le début de l'épreuve des challengers de la Coupe de l'America. Le défi français de Marc Pajot a nettement dominé dans un vent de 5 à 9 nœuds les Australiens de *Sydney-95*. Il occupe désormais la cinquième place du classement provisoire, et devait affronter, samedi 4 février, *Team-New-Zealand*, dauphin du leader *One-Australia*.

■ **ATHLÉTISME : la Chinoise Sun Cayun a amélioré son record du monde de saut à la perche** en salle en franchissant 4,11 m, vendredi 3 février, près de Cologne (Allemagne). Le précédent record (4,10 m)datait d'une semaine. Sun avait été suspendue trois mois pour dopage en 1994.

■ **HALTÉROPHILIE : la Fédération française a été mise sous tutelle** financière, juridique et sportive par le ministère de la jeunesse et des sports. Cette décision a été prise en raison d'un lourd déficit, dont le montant exact n'est pas connu. *« Durant deux ans,* a précisé Henri Lagarrigue, le président de la fédération, *j'ai tout fait pour tenter d'assainir la situation et éviter un déballage public. Mais, si j'y suis contraint, je n'hésiterai pas à attaquer en justice la gestion de mon prédécesseur. »*

TENNIS

# La nouvelle paire Noah-Pioline

## A égalité (1-1) avec les Etats-Unis à l'issue des simples du premier tour de Coupe Davis, les Français croient en leur chance

**SAINT PETERSBURG (Floride)**
*Correspondance*

Cédric Pioline serre sobrement la main de l'adversaire, puis s'en va recevoir les bourrades de félicitations du camp français. Avant de se tourner vers Yannick Noah. Avec pudeur, les deux hommes s'étreignent, un peu maladroitement. Pour eux deux, c'est la première fois. Le premier tête-à-tête aux changements de côté d'un match de plus de deux heures. Un huis clos – parce que tous deux sont sourds au brouhaha des tribunes et aux encouragements pour l'équipe adverse – qui aurait pu devenir pesant. Car Pioline n'a jamais eu le goût du babillage dans les moments d'intense pression. Sur sa chaise, il semble aveugle, le regard vague, imperméable aux expressions du visage de son capitaine. Comme averti par un sixième sens, Noah économise sa salive. Pourtant ses quelques paroles simples produisent leur effet. Comme lorsque Cédric s'apprête à servir pour le match.

S'il refuse le terme d'ensorcellement pour qualifier sa relation toute neuve avec Noah, Pioline est bien forcé de reconnaître que le courant passe. *« Il a bien senti comment il fallait faire avec moi, ne pas trop me parler. On n'avait rien prévu, on a laissé les choses se faire ».* Comme depuis le début du stage de préparation de l'équipe de France. *« Pourquoi jouer faux ? »* demande Pioline, *« il sait rassembler des hommes derrière un objectif commun. Ça fait du bien qu'il soit là. Il a de l'expérience, je suis ouvert à ses conseils ».* Un discours nouveau, presque reconnaissant. Car le dialogue Noah-Pioline s'est longtemps résumé à quelques propos acerbes échangés par voie de presse. L'un accusait l'autre de paresse, le dernier – se faisant écho de son coach d'alors, Henri Dumont – reprochait au premier de n'aspirer qu'à se faire briller.

Le temps a passé. Ils se sont reconnus comme deux êtres d'une même sorte. Pioline, séparé de Dumont, se plie au travail d'équipe qui lui répugnait. Il trouve peu à peu ses marques dans le groupe. Vendredi, après sa victoire sans bavure contre Todd Martin, le capitaine Noah se réjouissait de lui avoir accordé sa confiance. *« Cédric a fait un très bon match tactique. Depuis deux jours, il commencait à montrer une bonne qualité de jeu,* a-t-il déclaré, *mais j'ai surtout été surpris par sa lucidité quand il a bien joué les points les plus durs* (deux balles de break sauvées alors qu'il servait pour le match). *Je suis ravi d'avoir pu participer à ça ».*

DOUBLE DÉCISIF

Pioline n'a pas « triché» et Noah lui en sait gré. Après sa campagne australienne désastreuse, Cédric avait fait acte d'allégeance envers la formation française jurant à Noah de se *« défoncer »* pour gagner sa place face aux Etats-Unis. Mission accomplie au delà de toute espérance si l'on considère ses errances de la saison passée. Guy Forget, l'ancien, le routier de la Coupe Davis s'est, en revanche, fait cueillir par une pression inattendue. Par un Jim Courier déchaîné, tout échauffé par la défaite de son compatriote. Incapable de faire la différence dans les échanges de fond de court, corrigé par les passings et les accélérations ahurissantes de l'ex-numéro un mondial dès qu'il faisait mine de s'approcher du filet, Forget est sorti du court la tête dans les épaules, avec seulement cinq jeux dans son escarcelle.

Même Noah n'en revenait pas : *« Courier a fait pratiquement un sans faute pendant deux sets. Guy n'a pas fait d'énormes erreurs mais il ne pouvait pas faire grand chose de mieux, sauf au service, et s'il le fait pour le double, ce sera décisif ».* Alors, remonté par ce vote de confiance, Forget, qui arbore un bouc, a retrouvé ses couleurs. Dignement, il redressé sa longue carcasse ratatinée par la cuisante défaite sanctionnant son retour en Coupe Davis pour expliquer : *« Sur le coup, c'est frustrant mais au moins, je n'ai pas usé trop de force puisque j'ai vraiment été dominé. On peut encore les battre, leur montrer qu'on est des cracks et qu'on ne veut pas se laisser faire. »*

*Patricia Jolly*

■ **Les deux dernières rencontres** de simple, qui seront décisives, opposeront, dimanche 5 février, Cédric Pioline à Jim Courier et Guy Forget à Todd Martin. Ces deux derniers ne se sont jamais rencontrés. Courier et Pioline ont joué l'un contre l'autre à quatre reprises. L'Américain mène par trois victoires à une. L'unique succès du Français remonte aux Internationaux des Etats-Unis en 1993. Pioline avait éliminé Courier en huitièmes de finale de l'épreuve sur le score de 7-5, 6-7, 6-4, 6-4.

## RÉSULTATS

### FOOTBALL

COUPE DE FRANCE – *Seizièmes de finale :*

| | |
|---|---|
| Strasbourg (D1)-Lille (D1) | 1-0 |
| Bastia (D1)-Cannes (D1) | 3-0 |

### VOILE

COUPE DE L'AMERICA – Deuxième Round Robin - Coupe Louis-Vuitton : *Tag-New-Zealand* bat *Nippon* de 1 minute et 47 secondes ; *France-3* bat *Sydney-95* de 6 minutes et 49 secondes. *One-Australia* bat *Rioja-de-Espana* de 4 minutes et 13 secondes.

Classement des challengers. 1 *One-Australia*, 11 points ; 2 *Team-New-Zealand*, 10 ; 3. *Tag-New-Zealand*, 9 ; 4. *Nippon-Challenge*, 6 , 5 *France-3*, 5 ; 6. *Sydney-95*, 4 ; 7. *Rioja-de-Espana*, 0.

Coupe Citizen : *Stars-&-Stripes* bat *America'* de 4 minutes et 45 secondes

Classement des defenders : 1. *Stars-&-Stripes*, 9 points, 2. *Young-America*, 5 ; 3. *America'*, 3.

### TENNIS

COUPE DAVIS – Groupe mondial, premier tour : Etats-Unis-France 1-1 ; Pioline b. Martin 7-5, 6-2, 6-4 ; Courier b. Forget 6-1, 6-2, 6-2. Italie-République tchèque 1-1 ; Danemark-Suède 2-0 ; Autriche-Espagne 1-1 ; Belgique-Russie 0-2, Suisse-Pays-Bas 1-1 ; Allemagne-Croatie 2-0. Afrique du Sud-Australie, ajourné

PATINAGE ARTISTIQUE

# Moniotte-Lavanchy au risque de la séduction

## Déception, aux championnats d'Europe, pour le couple de danse français, battu par les Finlandais Rahkamo et Kokko

**DORTMUND**
*de notre envoyée spéciale*

Elle l'enlace, se perd dans ses bras ; il la presse, s'empresse, la retient. Leur désir s'égrène en tons jazzy ou en rock. Il veut éblouir toutes les femmes, elle troublerait tous les hommes. La plus vieille histoire du monde : celle de la séduction. Ils s'appellent Susanna Rahkamo et Petri Kokko, Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy ; ils sont Finlandais et Français ; ils ont, vendredi, vampé public et juges dans une ambiance de cabaret. A ce jeu, pourtant, les Finlandais ont bluffé les arbitres.

La victoire a apporté sa cohorte de polémiques. Le clan français s'est estimé volé – éternel débat de la subjectivité en patinage artistique. Sauf Sophie et Pascal, qui se voulaient beaux joueurs en serrant les dents. Relégués à la deuxième place, jeudi, après la danse originale, ils avaient tout espéré du programme libre, vendredi.

Sophie Moniotte avait promis : *« Je serai canaille ».* Pascal Lavanchy avait annoncé : *« Nous voulons qu'il y ait plus de communication entre le public et nous ».* Alors, ils ont dansé, bal musette tendance *Casque d'or*. Œillades de cinéma, baisers frôlés...

Pascal et Sophie se sont rencontrés il y a neuf ans, tous deux en rupture de partenaire, lui Savoyard, elle Bourguignonne : *« Sophie cherchait vraiment quelqu'un,* se souvient Pascal. *Moi, je ne savais pas tellement. Je me suis dit que l'on verrait bien ».* Et une entente des corps et du rythme : *« Un couple,* disent-il, *c'est le réflexe de l'un par rapport à l'autre, une habitude, une fabrication. »*

On les dit techniciens, lui pointilleux, elle patiente, tous deux également butés. Sur la glace, ils se découvrent un autre tempérament, gentilles natures gourmandes, invitant la foule à se mêler à la fête : *« Nous peaufinons le haut,* note Sophie Moniotte. *Il le faut bien. Nous sommes confrontés aux représentants de nations de l'ex-Union soviétique, qui ont une expression magnifique. Nous, nous avons beau tricoter avec nos pieds, il faut apprendre à nous montrer ».*

PROGRESSION RÉGULIÈRE

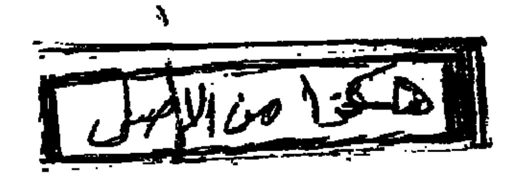
A force, ils ont fini par captiver les juges, quatrièmes aux Jeux olympiques de Lillehammer, en février 1994, vice-champions du monde un mois plus tard : *« Ils ont une progression très régulière, une recherche de la nouveauté qui finit et finira par payer »*, explique Mireille Dubois, juge international.

Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy ont pourtant toutes les peines du monde à travailler au corps une discipline qui ne cesse de s'étioler dans des règlements de plus en plus contraignants. Après les Jeux olympiques d'Albertville, en 1992, les juges s'offusquèrent de la modernité de la discipline, qui risquait de porter une ombre aux couples, l'autre discipline en duo. La Fédération internationale jugea plus sage de verrouiller les ébats.

*« Sophie et Pascal ont été piégés,* note l'entraîneur Danielle Marotel. *Après ces nouveaux règlements, nous nous sommes cassé la tête et avons présenté* Orfeu negro. *Les juges ont estimé que, si les Français pouvaient faire cela, tout le monde pouvait le faire. Même réaction quand nous avons présenté Fred Astaire et Ginger Rogers. »* Loin des duos amoureux de Klimova-Ponomarenko ou de la grâce inquiète des Duchesnay, Sophie Moniotte et Pascal Lavanchy ont choisi de tenir leur rang en un tableau réaliste et gouailleur.

Comment encore mieux étourdir les juges ? Sophie Moniotte a glissé, rieuse : *« Il faut peut-être agrandir un trou de ma robe ».*

*Bénédicte Mathieu*



DISPARITIONS

# Frederick John Perry

## Le dernier héros du tennis britannique

**AVANT DE VOIR SA STATUE** érigée à l'entrée du All England Lawn Tennis and Croquet Club, en 1984, Frederick John Perry, le champion que la Grande-Bretagne pleure aujourd'hui à chandes larmes (*Le Monde* du 4 février), était longtemps resté au ban de l'establishment tennistique anglais, qui méprisait ses origine modestes autant qu'il jalousait ses succès sportifs. Il fut le premier joueur moderne, incarnant plus que les autres monstres sacrés de cette génération – il était contemporain des « Mousquetaires » français – la révolution socioculturelle qu'allait provoquer le métissage du sport, de la gloire et de l'argent, et traversant avec un égal bonheur le monde des stades, des stars et du stretch.

« Fred » Perry est le fils d'un ouvrier du coton, syndicaliste, qui sera élu au Parlement. Cela ne lui ouvre pas les portes de l'une de ces *publics schools* où les gentlemen acquièrent une élocution si particulières. Mais son accent plébéien ne l'empêche pas de briller en tennis de table : à dix-neuf ans, il s'impose lors des championnats du monde disputés à Budapest. Il a acquis dans ce sport un jeu de jambes et un coup de poignet qui seront ses principaux atouts sur les courts. A partir de 1930, il veut en effet se consacrer au tennis.

Reconnaissant ses qualités, son père accepte qu'il quitte un emploi de bureau pendant un an pour tenter sa chance raquette en main. Les résultats vont au-delà de toute espérance : en 1931, il dispute les demi-finales des championnats de Wimbledon et il est sélectionné dans l'équipe qui joue la finale de la Coupe Davis.

D'ores et déjà, il n'a plus qu'une idée en tête : devenir numéro un mondial. Il ne lui faut pas plus de deux ans pour atteindre cet objectif, en ayant amélioré sa condition physique avec les footballeurs d'Arsenal et maîtrisé le coup droit à plat, mis au point par celui qu'il va détrôner, Henri Cochet. La passation de pouvoir a lieu en juillet 1933, au stade Roland-Garros de Paris, où les Français défendent pour la sixième année consécutive la Coupe Davis. Fred Perry bat successivement Henri Cochet et André Merlin. Dans la foulée, il se constitue un des plus beaux palmarès du tennis : il est le premier à inscrire son nom à celui des quatre tournois majeurs, sans pour autant réaliser le grand chelem ; il établit un record de victoires successives à Wimbledon, que Björn Borg battra quarante ans après.

### NATURALISÉ AMÉRICAIN

Tous ces titres de gloire ne sont pas accueillis avec un égal bonheur par ses compatriotes. Le roi George V salue par un télégramme de félicitations la reconquête de la Coupe Davis. Les dirigeants de Wimbledon, en revanche, laissent sur le dossier d'une chaise, dans les vestiaires du stade, la cravate vert et mauve de membre de club que lui vaut sa victoire face à l'Australien Jack Crawford. Mépris et dédain de l'establishment atteignent leur paroxysme en septembre 1936, quand Fred Perry décide de rejoindre les rangs professionnels après avoir refusé les royalties proposées par des marchands de vêtements ou des producteurs de cinéma. Il ne pourra plus franchir les portes du club de Church Road avant 1946.

C'est, alors, un sergent démobilisé par l'armée des États-Unis qui, pour les auditeurs de la BBC, revient sur le théâtre de ses exploits sportifs : il jette un oeil amusé et aiguisé sur le jeu des nouvelles générations ; au fil des ans, il louera ainsi les performances de Björn Borg, John McEnroe ou Stefan Edberg, en gardant un faible pour Ilie Nastase. C'est surtout un yuppie avant l'heure, qui débarque au pays fortune faite. Naturalisé américain en 1939, Fred Perry est devenu outre-Atlantique une star sportive qui fréquente les stars de Hollywood. Le centre d'entraînement qu'il dirige en Floride, puis l'entreprise de textile à sa griffe lui font définitivement oublier les difficultés financières de sa jeunesse. Il n'en perd pas pour autant le goût des discussions interminables entre amis autour d'un verre de bière.

C'est ce personnage haut en couleur qu'en 1984 Wimbledon finit donc par honorer à sa juste mesure en immortalisant dans le bronze le coup droit avec lequel il s'est imposé comme le meilleur joueur du monde, un demi-siècle auparavant. Une belle revanche pour l'ancien proscrit : désormais, les professionnels sont chez eux dans le « temple » du tennis, dont il reste désespérément le dernier héros britannique.

*Alain Giraudo*

# François Ode

## Le cinéma court et le cinéma, tout court

**LE CINÉASTE ET JOURNALISTE** François Ode est mort le 30 janvier. Il était âgé de quarante-neuf ans. Lui-même auteur de courts métrages, il s'était consacré à la défense de ce mode d'expression en participant à la création, en 1983, de l'Agence du court métrage, dont il était devenu le délégué général.

Cet organisme effectue depuis sa naissance un important travail d'information et de soutien, à la fois auprès des débutants passant par le format court avant d'accéder au long, et auprès des pratiquants du genre pour lui-même. Ce travail, très nécessaire aux réalisateurs, ne l'est pas moins aux producteurs, distributeurs et organisateurs de festivals. L'aspect le plus visible de ce travail consiste en la revue *Bref*, créée par François Ode, qui en assurait la rédaction en chef : grâce à lui, ce trimestriel, loin de se contenter de la défense particulariste du cinéma court, qu'il assure avec vigueur, est devenue l'une des meilleures revues de cinéma tout court.

*J.-M. F.*

# Jaume Perich

## Le dessinateur catalan de la gauche espagnole

**LE DESSINATEUR HUMORISTIQUE** catalan Jaume Perich I Escala est mort le 1er février à Mataro, près de Barcelone. Il était âgé de cinquante et un ans. Dessinateur industriel de formation – *« j'étais très mauvais »*, avouera-t-il plus tard –, il s'orientera par la suite vers le dessin de presse. Ses quelque dix mille dessins ont été publiés dans des dizaines de journaux (*Vanguardia, Mundo Diario, Interviu*, etc.).

En 1963, cet humoriste, comme il aimait à se définir, collabore, pour la première fois, à la revue *Matarratos*. En 1966, il obtient une page quotidienne dans *Solidaridad Nacional*, organe du Mouvement (parti unique franquiste). Afin d'échapper à la censure ambiante, il va *« recourir à la bulle, qui intègre le texte au dessin, parce que cela rendait difficile une deuxième version »*.

En 1974, il crée avec Manuel Vazquez Montalban la revue satirique *Por favor*. Là, Jaume Perich critique avec brio les hommes politiques espagnols. Considéré comme l'homme de toutes les gauches espagnoles, Perich a tenu, dans ses dessins, à défendre *« la liberté, la lutte contre la torture, l'oppression, la dignité humaine et tant d'autres choses »*.

Professeur honoraire à l'université d'Alcala de Henares, il avait reçu en 1993 le premier prix de l'humour lors de l'inauguration du concours Paleta Agroman. Il publia de nombreux ouvrages parmi lesquels on peut citer *Perich-Match, Autopista, Nacional II, Dialogos, Por el camino hacia Dios, Un hombre en casa* et *Les gusta a las gallinas viajar en metro ?*

*J. Dr.*

■ **GEORGE ROBERT STIBITZ**, l'un des pionniers de l'informatique, est décédé, mardi 31 janvier, à son domicile de Hanover, aux Etats-Unis (New Jersey), à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
Ingénieur aux laboratoires Bell, George Stibitz a conçu, en 1937, le premier circuit binaire à partir de relais de téléphone. Comme il l'avait assemblé dans sa cuisine, il l'appela *« kitchen adder »* (additionneur de cuisine). Il ne s'agissait, pour lui, que d'un amusement de week-end. Mis au courant, son patron, le docteur Fry, lui demanda de construire avec Samuel B. Williams, à partir de ces éléments, un calculateur à relais. Cette machine, l'un des premiers calculateurs numériques électromécaniques, pouvait additionner deux nombres décimaux de huit chiffes en un dixième de seconde. En septembre 1940, elle fut reliée à trois télex pour la première démonstration de télétraitement, à l'occasion du congrès annuel de l'American Mathematical Society.
Par la suite, les travaux de Stibitz ont servi à la conception de l'Eniac, premier calculateur numérique électronique, construit en 1946 par Presper Eckert et John Mauchly.

■ **MICHEL BOLLOT**, décédé le 29 janvier à Fontainebleau, avait été fait compagnon de la Libération, le 18 janvier 1946, alors qu'il était lieutenant au 1er bataillon d'infanterie de marine.
Né le 3 février 1921 à Lannion (Côtes-d'Armor), Michel Bollot se trouve à Manille lorsqu'il rallie la France libre en avril 1941. Avec la 1re division française libre, il va, dès 1941, participer aux combats contre l'Afrikakorps du maréchal Erwin Rommel, en Libye et en Egypte. En 1942, il est l'un des compagnons de Leclerc à Bir Hakeim et El Alamein. En octobre de cette même année, blessé, il est évacué à Der Mennassib. Il continuera la guerre au sein du 1er bataillon d'infanterie de marine, où il gagnera ses galons de lieutenant. Il sera fait capitaine de réserve. Après 1945, il est en Indochine.
Michel Bollot fut ensuite administrateur de la société de mines L'Aïr, à Niamey (Niger). Il était titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et des TOE, de la médaille de combattant volontaire de la Résistance et commandeur de la Légion d'honneur. Il a été inhumé, le jeudi 2 février, à Lanmeur (Finistère).

■ **LE GÉNÉRAL HORACIO SA VIANA REBELO**, ministre de la défense sous le régime salazariste, est décédé le 28 janvier à Lisbonne. Gouverneur général de l'Angola entre 1956 et 1959, il était entré au gouvernement de Salazar comme secrétaire d'Etat de l'armée en 1950, après avoir été député (1945-1949) du parti unique à l'Assemblée nationale. Devenu ministre de la défense en 1968, le général Sa Viana Rebelo avait quitté son poste en 1973, un an avant la révolution des oeillets du 25 avril qui mit fin au régime salazariste.

### JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 3 février sont publiés :

● **Environnement** : une loi *« relative au renforcement de la protection de l'environnement »*. Ce texte prévoit une nouvelle répartition des compétences pour tout ce qui touche à la prévention des risques naturels, à la sauvegarde des espaces sensibles et à la gestion des déchets. Il contient des dispositions visant à empêcher la spéculation sur les biens expropriés pour cause de risques naturels majeurs. Il stipule que les délégations de service public ne pourront excéder vingt ans et que les contrats de concession ne pourront donner lieu au versement de droits d'entrée de la part du délégataire (*Le Monde* du 21 janvier).

● **Fonction publique** : un décret ouvrant l'accès à certains corps de fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne.

## AU CARNET DU MONDE

### Naissances

Alexandre, Béatrice
et Christophe SOUVIGNET,
ont la joie d'annoncer la naissance de

**Bertille,**

le 1er février 1995 à Paris.

### Anniversaires de naissance

– Etienne, Eve, Héloïse, Florian, Raphaël, Guillaume et Alda
souhaitent bon anniversaire à

**grand-père.**

### Décès

– On nous prie d'annoncer le départ pour l'Or.·. éternel du B.·. A.·. F.·.

**André ABOU,**

survenu à Arles le 2 février 1995. (V.·. L.·.).

Que ceux qui l'ont connu, estimé et aimé se souviennent.

*« Gémissons, gémissons, gémissons et espérons. »*

– Ses amis ont la douleur de faire part du décès d'

**Anne-Marie ALPANDA,**
professeur de lettres à Domont,

le 2 février, à l'âge de quarante-sept ans.

Que ceux qui l'ont connue et aimée gardent le souvenir de sa lucidité, de sa générosité et de son courage.

– La famille,
Et les amis de

**Mme Marie-Julie BERTHILLET-KABOUNY,**

ont la douleur de faire part de son décès, le 1er février 1995, à Villeurbanne.

Elle a été inhumée au cimetière de Montrevel-en-Bresse (Ain).

**George BEZA**

est décédé le 2 février 1995, dans sa quatre-vingt-septième année.

Il fut combattant SOE et détenu politique anticommuniste en Roumanie, époux bien-aimé de Vasilikia, père de Paul et Emilia, beau-père de Miriam et grand-père d'Anne-Marie, Emily, Dana, Bogdan, Madelaine et Estephe et arrière-grand-père de Lia.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Rosny-sous-Bois, le 7 février, à 9 h 30.

1, rue M.-L.-King,
94120 Fontenay-sous-Bois.

– Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan,
Et l'ensemble du personnel du Commissariat général du Plan,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Françoise EUVRARD.**

Recrutée en 1965 au CGP par Jacques Delors, Françoise Euvrard fut pendant dix ans chargé de mission au service des affaires sociales, avant de devenir en 1976 directeur de cabinet du Commissaire au Plan, Jean Ripert. Spécialiste internationalement reconnue des questions de revenu et de lutte contre la pauvreté, elle avait gardé des liens étroits avec le Commissariat général du Plan et collaborait régulièrement à ses travaux.

– Le secrétaire perpétuel,
Et les membres de l'Académie française,
ont la tristesse de faire part de la disparition de leur confrère,

**M. André FROSSARD,**
officier de la Légion d'honneur
croix de guerre
médaille de la Résistance
Grand-Croix de l'ordre équestre
de Pie-IX

décédé le 2 février 1995 à Versailles à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques seront célébrées à Versailles, en l'église Notre-Dame, 35, rue de la Paroisse, le lundi 6 février à 14 h 15.
(Le Monde du 3 février.)

– Jeanine et Louis Fribourg,
sa belle-sœur et son frère,
Leurs enfants,
Et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès, le 28 janvier 1995, à quatre-vingt et un ans de

**Marcelle FRIBOURG**

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

*« En marche les endeuillés !*
Oui, ils seront réconfortés. »
(Mathieu, 5, 1-9).

**Jean-Jacques NORMANT**
dit « Marc NORMANT »
(Comédien, conteur, metteur en scène,
directeur de compagnie,
ancien élève du cours Charles-Dullin
du Théâtre National Populaire)

nous a quittés.

Il a été incinéré au crématorium du Père-Lachaise.

De la part de ses enfants et de sa famille, de ses amis et de la Compagnie Le Chant des Hommes.

36, rue Sainte-Marthe,
75010 Paris.
5, rue de Domrémy,
75013 Paris.

– Philippe Pilard, président,
Armand Badeyan, délégué général,
Le conseil d'administration de l'agence du Court Métrage,
ont la tristesse de vous informer du décès de

**François ODE**

survenu le 30 janvier 1995.
Il était âgé de quarante-neuf ans.

Réalisateur de films, F.ODE fut cofondateur puis délégué général de l'Agence du Court-Métrage, et fondateur et rédacteur en chef de la revue BREF.

### Avis de messe

– De la part de sa sœur, Catherine Serebriakoff, des familles Benois, Edwards, Kavos, Lanceray, Saint-Hippolyte, Zaroudny, une messe à la mémoire de

**Alexandre SEREBRIAKOFF,**
chevalier des arts et des lettres,

décédé le 10 janvier 1995, dans sa quatre-vingt-huitième année, sera célébrée samedi 18 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard Montparnasse, 75014 Paris.

### Messes anniversaires

– Pour les neuvième et huitième anniversaires de la disparition de

**Véronique et Michel BAROIN,**

une messe sera célébrée à leur intention le vendredi 10 février 1995, à 19 heures, à l'église Saint-François-de-Sales.

15, rue Ampère,
75017 Paris.

### Remerciements

– Les familles Bueno-Bovens,
Kitticha Sangmanée,
ont la tristesse de vous faire part de la disparition, le 19 janvier 1995, de

**Richard Alexander BUENO**
PDG du groupe Mariage Frères.

Dans l'excellence, il s'est consacré à l'art français du Thé, avec énergie, talent et créativité, au sein de Mariage Frères, sa Maison de Thé. Il a, selon ses vœux été incinéré, le 25 janvier 1995 au Père-Lachaise.

Nous remercions tous ceux qui à cette occasion, nous ont manifesté leur amitié.

– Mme Max de La Giraudière,
M. et Mme Anne-Philippe de La Giraudière,
M. et Mme Henri de La Giraudière,
M. et Mme Pierrick Stumm,
M. et Mme David Jobin,

profondément touchés par les marques de sympathie et de réconfort que vous leur avez témoignée lors du rappel à Dieu de

**Max de LA GIRAUDIÈRE**

vous expriment leurs remerciements émus.

### Anniversaires

– Pour le septième anniversaire de la mort de

**Paul DUNAND,**

survenue le 5 février 1988,

Une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

64, rue Saint-Antoine,
75004 Paris.

– Il y a dix-neuf ans disparaissait

**Cletta MAYER**

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

### Soutenances de thèses

– Maurice Cassier soutiendra sa thèse intitulée « Les contrats de recherche entre l'université et l'industrie : l'émergence d'une nouvelle forme d'organisation industrielle », présentée pour l'obtention du doctorat de socio-économie de l'Ecole des Mines, *le mardi 7 février à 14 h 30*, à l'Ecole des Mines de Paris, 60, boulevard Saint-Michel, amphithéâtre Conrad Schlumberger (V 107).

– Laurence Chamlou soutiendra sa thèse de doctorat en anglais, intitulée « Ecritures de l'Exil », le lundi 6 février 1995 à 14 heures à la Sorbonne, salle Bourjac.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE
Téléphone 40-65-29-94 40-65-29-96
Télécopieur 45-66-77-13

HORIZONS

HISTOIRE

# L'exécution de Robert Brasillach

## Il y a cinquante ans, l'écrivain, symbole de la collaboration avec les nazis, était exécuté au fort de Montrouge

LE 6 février 1945, *Le Monde*, daté du 7, publiait l'information suivante : *« Robert Brasillach a été fusillé ce matin. Le condamné a été réveillé vers 7 h 30 dans sa cellule de la prison de Fresnes par M. François, substitut qui représentait le procureur de la République. Le magistrat était accompagné de M. Reboul, commissaire du gouvernement qui requit la peine capitale, de M. Raoult, juge d'instruction accompagné de son greffier M. Linker, de Mᵉ Jacques Isorni, défenseur de Brasillach, et du docteur Paul, médecin légiste.*

*» Robert Brasillach a appris avec sang-froid que sa grâce était rejetée puis, après s'être confessé, il s'est acheminé vers la voiture cellulaire. Avant d'y prendre place, il a déclaré à son avocat :* « C'est aujourd'hui le 6 février, un anniversaire. Vous penserez à moi et aux autres » [Référence à la manifestation de l'extrême droite contre le Palais-Bourbon le 6 février 1934 qui se solda par une vingtaine de morts].

*» Parvenu au fort de Montrouge où l'exécution devait avoir lieu, il demanda à s'entretenir brièvement avec M. Reboul, commissaire du gouvernement.* « Vous avez fait votre devoir, *dit-il,* moi j'ai agi pour ma patrie. Dieu nous jugera. »

*» Enfin, conduit au poteau d'exécution, il repoussa le bandeau qu'on lui tendait et, avant que la salve n'éclatât, il cria :* « Courage : Vive la France ! » *Il était exactement 9 h 30. Le corps de Robert Brasillach a été inhumé au cimetière de Thiais. »*

Ainsi s'achevait tragiquement la vie d'un homme de trente-six ans, écrivain et journaliste, riche de tous les talents, nourri comme son maître Charles Maurras de tous les miels du classicisme et emporté, comme lui, par une passion politique qui, dans les années 30 et plus encore dans celles de l'Occupation, devait faire de lui un inconditionnel du national-socialisme. Robert Brasillach ne fut pas le seul « intellectuel » ou homme de plume à payer de sa vie des écrits dans lesquels la justice de la Libération pouvait voir juridiquement des actes d'intelligence avec l'ennemi. C'est cependant autour de son seul nom qu'un demi-siècle après tournent toujours les discussions et se rallument les polémiques sur au moins l'un des aspects de l'épuration. Celle-ci fit d'emblée la part belle aux journalistes « collaborateurs ». Ce fut le cas bien sûr pour Robert Brasillach, dont le seul nom se confondait avec les férocités de l'hebdomadaire *Je suis partout*, dont il avait été le rédacteur en chef de 1941 à 1943. Ce le fut aussi pour Henri Béraud, le pamphlétaire de *Gringoire*, pour Jean Luchaire, rédacteur en chef du *Matin* puis des *Nouveaux Temps*, pour Jean Herold-Paquis, la « voix » du Radio-Paris « allemand », pour Georges Suarez, directeur d'*Aujourd'hui*, pour Charles Maurras et Maurice Pujo, piliers d'une *Action française* maréchaliste et antisémite, et pour bien d'autres de moindre renommée.

Ces procès se succédèrent dans l'hiver 1944-1945 et se prolongèrent, pour certains, jusqu'au début de 1947. Tous furent d'ailleurs assez rapidement instruits et rapidement jugés. On jugeait le poids des mots et avec lui le poids du talent de ceux qui les maniaient comme on manie une arme. Les mots sont-ils innocents ? En décembre 1944, en janvier 1945 et jusqu'en mai, la guerre contre l'Allemagne nazie n'est pas terminée. Les souvenirs sont encore là, immédiats, des rigueurs de l'occupation, des exécutions d'otages, des rafles, des arrestations, des tortures. Comme sont là ceux des écrits qui approuvèrent ces actes quand ils ne les avaient pas appelés ouvertement. La passion ne pouvait pas être absente de cette justice, au point – pourquoi le nier ? – qu'elle ne soit plus la justice. C'est le temps où Emmanuel d'Astier de la Vigerie, au nom du Mouvement de libération nationale (MLN), réclame des têtes. C'est celui où Jacques Duclos exprime les exigences du Parti communiste : *« Il faut juger avec une haine sacrée. »*

Contrairement à un Louis-Ferdinand Céline, à un Abel Bonnard, Robert Brasillach n'a pas cherché dans la fuite à Sigmaringen un hypothétique salut. S'il s'est caché à Paris durant quelques semaines, il s'est livré le 14 septembre, dès qu'il sut que des membres de sa famille avaient été arrêtés à sa place.

Lorsque son procès s'ouvre devant la cour de justice de la Seine le 19 janvier 1945, à 13 heures, le général de Gaulle vient de gracier Henri Béraud, condamné à mort par cette même juridiction, le 29 décembre 1944. De son côté, Charles Maurras va s'entendre reconnaître des circonstances atténuantes par la cour de justice du Rhône, le 27 janvier 1945. Dans la grande salle de la cour d'assises, au palais de justice de Paris, Robert Brasillach est seul à occuper ce box où ne paraîtront qu'en novembre 1946 les autres « grandes plumes » de *Je suis partout*, Pierre-Antoine Cousteau, Claude Jeantet et Lucien Rebatet, qui tous trois se retrouveront un jour libres. Il a pour avocat Jacques Isorni. Le président est M. Vidal, conseiller à la cour d'appel de Paris. Il est entouré de quatre jurés. Ceux-ci, conformément à l'ordonnance du 28 novembre 1944 qui a institué les cours de justice, ont été choisis sur une liste établie par des commissions comprenant un magistrat et deux délégués des comités départementaux de Libération.

De l'homme, les débats apprendront peu de chose. Il est né en 1909 à Perpignan. Il a été un brillant sujet de l'Ecole normale supérieure. Séduit par Charles Maurras, il se voit confier par le vieux leader monarchiste le feuilleton littéraire de *L'Action française*. Les juges se soucient peu de littérature. Moins encore de la publication en 1931 d'une *Présence de Virgile*, d'un *Corneille* en 1938. Ce que l'on attend, c'est le politique, celui qui, dès 1934, arrive à *Je suis partout*, ce rédacteur en chef de vingt-cinq ans qui bientôt va célébrer de son lyrisme les grand'messes nazies de Nuremberg ; celui qui, comme son journal, rejeta en 1938 toute idée de guerre pour *« l'invivable Tchécoslovaquie »*, comme, dans *L'Œuvre*, Marcel Déat refusera de *« mourir pour Dantzig »*.

Contre Béraud, il n'y avait que des pamphlets exprimant une haine viscérale, maladive, de l'Angleterre. Contre Brasillach, il y a des articles beaucoup plus redoutables. Depuis dix ans, l'auteur des *Sept couleurs* prône un nationalisme qui le subjugue. Fait prisonnier en 1940, il a été libéré à la demande du gouvernement de Vichy. Il a repris sa place à *Je suis partout* dès avril 1941. Les nazis sont là. Il s'affiche avec eux.

### La fin tragique d'un homme de trente-six ans riche de tous les talents devenu un inconditionnel du national-socialisme

Dès septembre 1941, il demande sans fioritures la mort des *« traîtres »* Reynaud, Mandel, Blum : *« Il a pu y avoir, quelque condamnable qu'il ait été, beaucoup de chaleur humaine autour de Jaurès. Que voulez-vous qu'il y ait autour de Reynaud ou de Blum ? Qui a jamais eu envie de mourir pour Reynaud ou pour Blum ? On les laissera crever sans sourciller, qu'on se se rassure. Mais c'est urgent. »*

L'ACCUSATION n'a que l'embarras du choix. Le commissaire du gouvernement cite les plaidoyers pour la Légion des volontaires français, la LVF, sur le front de l'Est, les appels à la jeunesse pour qu'elle s'engage dans cette formation. Il relève l'opprobre jetée contre la Résistance, les maquis. Il lit, en date du 25 septembre 1942 : *« L'archevêque de Toulouse proteste contre les mesures prises envers les juifs apatrides en zone occupée et accuse le gouvernement du maréchal de suivre des inspirations étrangères. Il parle de brutalités et de séparations que nous sommes tout prêts à ne pas approuver car il faut se séparer des juifs en bloc et ne pas garder les petits. »* Le 11 avril de la même année, la profession de foi était réitérée : *« La collaboration ? C'est trop peu dire que nous voulons d'elle et le mot, si beau qu'il soit, puisqu'il signifie le travail en commun, est peut-être trop usé avant d'avoir servi faute d'avoir été bien défini. Ce que nous voulons, autant que cela dépend de nous, ce n'est pas la collaboration, c'est l'Alliance. »*

Comment se défendre ? Brasillach dit : *« On prend des phrases, les plus violentes, celles que rien n'explique parce qu'on a supprimé tout ce qui pourrait les expliquer. »* Sur le fond, il ne se renie pas. Oui, il a été partisan de la collaboration, même d'une alliance avec les nazis. Oui, il a cru que ce *« nouvel ordre européen »* mis en place par le IIIᵉ Reich était la voie de l'avenir. Oui, il a réclamé la tête des députés communistes détenus par Vichy comme il a appelé de ses voeux des sanctions impitoyables contre les responsables de la défaite. Finalement, il fait tenir sa défense dans ce raccourci : *« Partisan, oui, je l'ai été. Etre partisan, c'est aller à l'excès, à l'injustice en des temps inhabituels. Quand la France est divisée en temps de guerre civile, des Français prennent parti pour un camp ou pour un autre. Alors, naturellement, ils se traitent de traîtres, de rebelles. Seule l'Histoire juge qui a raison. »*

S'il se défend, il sait aussi attaquer, griffer, non pas certes avec la véhémence et la fureur que montrera son maître Charles Maurras à son propre procès, lancé dans une défense de rupture, mais tout de même. Comment nierait-il avoir participé à tant de manifestations à la louange du national-socialisme ? On l'y a suffisamment vu et entendu. Mais lui-même se plaît à dire qu'il y a vu des confrères comme Georges Duhamel ou Jean Giraudoux, que la justice laisse en paix. Va-t-on retenir à charge sa qualité d'administrateur de la librairie Rive gauche, fief de toutes les publications de la collaboration ? Il rétorque que cette librairie exposait aussi des livres de Louis Aragon et d'Elsa Triolet.

Il se défend mais il est assez lucide pour être sans illusion. Alors, il a cette adresse à ses juges : *« Sans doute la cour pourrait se demander si je regrette ce que j'ai écrit. Si je répondais que je le regrette, vous penseriez tous que je cherche à sauver ma peau et vous me mépriseriez à bon droit. Je vous dirai donc que j'ai pu me tromper quant à certains faits ou quant à certaines personnes. Mais je n'ai rien à regretter de l'intention qui m'a fait agir. Je ne puis rien regretter de ce que j'ai été moi-même. »*

A 18 heures, cinq heures après l'ouverture du débat, l'arrêt était rendu. La cour de justice de la Seine suivait sans états d'âme les réquisitions de M. Reboul, commissaire du gouvernement. Robert Brasillach était condamné à mort. Du maigre public cantonné au fond de la salle,une voix lança : *« C'est une honte ! »* Brasillach se tourna vers ce public d'où était parti le cri pour répliquer : *« Non : c'est un honneur. »*

Il accepta de signer un pourvoi en cassation vite rejeté. Restait le recours en grâce. C'est à Charles de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française, qu'il revenait de l'examiner et d'exercer ce pouvoir régalien duquel dépendait, en cette occurrence, une mort bientôt consommée ou la poursuite d'une vie. Le chef du gouvernement provisoire avait – nous l'avons vu – gracié, le 4 janvier 1945, Henri Bérand pour lequel s'étaient mobilisés des écrivains, des journalistes. Mais nous l'avons vu aussi, il y avait entre le cas de Béraud et celui de Brasillach bien des différences, pour ne pas écrire qu'ils étaient sans commune mesure.

Henri Béraud n'avait jamais fait partie des intellectuels ou hommes de plume revenus volontairement en zone occupée après l'armistice de 1940. S'il affichait depuis longtemps, bien avant la guerre, une haine inextinguible envers l'Angleterre (*Faut-il réduire l'Angleterre en esclavage ?*, avait-il intitulé un de ses brûlots), celle qu'il nourrissait à l'endroit des Allemands n'était pas moindre. Mais pour ses juges, il n'y avait sans doute pas que le dossier proprement dit, réunissant non sans mal des écrits dans lesquels on pouvait difficilement voir des intelligences avec l'ennemi. Béraud, c'était pour bien des résistants hommes de gauche le pamphlétaire acharné à la perte de Roger Salengro, ministre de l'intérieur du Front populaire. Et celui-ci devait se donner la mort, désespéré de n'avoir pu convaincre ses adversaires qu'il n'avait été durant la guerre de 1914-1918 ni le déserteur ni le lâche dépeint par l'extrême droite. Ces brutalités sans mesures ni regrets remontaient à moins de dix ans de 1945.

FRANÇOIS MAURIAC s'en mêla. Dans *Le Figaro* du 4 janvier 1945, il écrivait à propos de la condamnation de Béraud : *« Au vrai, tout Paris sait bien que ce jugement est inique. Qu'on déshonore et qu'on exécute comme traître un écrivain français qui n'a pas trahi et qu'on le dénonce comme ami des Allemands alors que jamais il n'y eut entre eux le moindre contact et qu'il les haïssait ouvertement, c'est une injustice contre laquelle aucune puissance au monde ne me défendra de protester. »*

En faveur de Robert Brasillach, l'argumentation ne pouvait être la même. Cinq jours après la condamnation du 19 janvier 1945, Mauriac, à qui ses appels à la clémence de ce temps-là vaudraient le surnom de « saint François des Assises », *signait, dans Le Figaro* du 24 janvier, un texte où l'on pouvait lire : *« Pour son honneur, le pays de Pascal et de Voltaire ne croit pas à certaines fatalités : l'épuration à Paris, presque toute concentrée sur les écrivains, est une de ces fatalités qu'il finira bien par conjurer. A quoi sert de le nier ? Nous sommes réduits au silence lorsqu'on nous rappelle que les clercs doivent payer de leur tête le moindre mot que la passion politique leur inspire et qu'au talent se mesure le crime. Mais vous avez beau dire : ce qu'il y a de meilleur en France ne se console pas de la destruction d'une tête pensante, aussi mal qu'elle ait pensé. »*

Charles de Gaulle ne portait pas encore à François Mauriac cette amitié dont il saura plus tard si bien parler. Bien des signes pourtant laissent penser qu'il ne lui aurait pas déplu d'accorder à Brasillach la clémence consentie à Béraud. De surcroît, le fait que Maurras ait échappé à la peine de mort, ce qui le dispensait d'avoir à se prononcer sur ce cas, nourrissait l'espoir dans le camp des partisans de la pitié. Cependant le chef du gouvernement provisoire *« laissa*, selon la terrible formule, *la justice suivre son cours »*. Ses raisons, faute d'être connues, sont supposées. Les uns y voient la nécessité de donner un gage aux communistes, qui ne sont pas quantité négligeable et renâclent, après la fuite de Céline, le suicide de Drieu La Rochelle, la grâce de Béraud. Les autres, plus nombreux, fort de confidences diverses, tiennent pour assuré que le général aurait vu dans le dossier Brasillach une photographie de l'écrivain en uniforme allemand. Personne pourtant ne fit ce grief au procès. Une photographie existe, bien des fois reproduite ; elle montre, sur un quai de la gare de l'Est, Drieu La Rochelle, Brasillach et Abel Bonnard revenant d'un voyage en Allemagne. Tous trois sont en civil, aux côtés d'un officier allemand. On a pensé à une confusion entre Brasillach et Doriot, ce dernier, leader du PPF, ayant porté l'uniforme nazi.

Par la suite, le général se montra réticent, agacé, lorsqu'on lui parla de Brasillach. Dans sa biographie de Charles de Gaulle, Jean Lacouture rapporte ce mot jeté à Claude Mauriac à ce sujet : *« Brasillach ? Eh quoi : Il a été fusillé... comme un soldat. »*

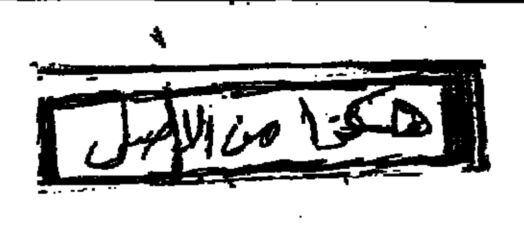
**Jean-Marc Théolleyre**



COLLECTION SUZANNE BARDÈCHE

*Robert Brasillach, à gauche, aux côtés de Jacques Doriot en uniforme allemand lors d'une tournée sur le front de l'Est en 1943.*







# Un entretien avec Thomas S. Kuhn

## « La vérité scientifique n'a pas besoin d'être unique »

NÉ en 1922 dans l'Ohio, Thomas S. Kuhn a enseigné successivement aux universités Harvard, Berkeley et Princeton, avant de terminer sa carrière au Massachusetts Institute of Technology de Cambridge (Massachusetts). Après avoir consacré en 1957 un travail à *La Révolution copernicienne* (le Livre de poche, « Biblio Essais », 1992), il a publié en 1962 un livre, *La Structure des révolutions scientifiques* (Flammarion, 1983), qui a durablement marqué l'histoire et la philosophie des sciences.

Une conception discontinuiste du développement de la connaissance *se trouve au centre de ce dernier* ouvrage. Loin d'être linéaire, le progrès scientifique s'accomplit par *« bonds »* et par *« coupures »*. Les plus importantes de ces mutations correspondent à des moments où la *communauté* des chercheurs remet en question les cadres fondamentaux de sa vision du monde, où elle *passe d'un « paradigme »* à un autre – le nouveau paradigme ayant pour fonction de définir l'espace des croyances et des recherches possibles jusqu'à ce qu'il soit, à son tour, remis en cause par l'effet de nouvelles découvertes.

En rompant ainsi avec l'idée, chère à Popper comme à la tradition classique, selon laquelle la science se rapprocherait inéluctablement d'une vérité préexistante et unique, Kuhn a souligné ce que les connaissances scientifiques d'une époque doivent au langage, à la culture, bref à la convention. Il n'a cependant cessé de lutter contre certaines interprétations *« extrémistes »* de sa pensée, ainsi qu'en témoignent les textes réunis dans *La Tension essentielle* (Gallimard 1990).

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, Thomas S. Kuhn, en jetant un regard sur l'ensemble de son oeuvre, effectue le bilan d'un demi-siècle de recherches.

**« Faut-il vous considérer plutôt comme un historien des sciences ou plutôt comme un philosophe ?**

– Presque toute ma vie, j'ai enseigné dans le cadre institutionnel de l'histoire des sciences, et j'ai plutôt été considéré – tout au moins aux Etats-Unis – *comme un historien*. Mais je pensais faire aussi de la philosophie des sciences, même si, en Amérique plus encore qu'en Europe, une frontière bien délimitée sépare ces deux domaines. Lorsqu'est parue la première édition de ma *Structure des révolutions scientifiques*, je ne savais pas exactement à laquelle de ces disciplines rattacher mon travail ; sans doute s'agissait-il d'une forme, encore inconnue de moi, de « sociologie de la connaissance ». Par la suite, je me suis consacré davantage à la philosophie des sciences proprement dite, et je constate avec plaisir qu'aujourd'hui les frontières entre histoire et philosophie sont moins étanches qu'autrefois. Mais je maintiens cependant qu'il s'agit d'activités soumises à des impératifs distincts : le philosophe n'a pas le droit de se contredire lui-même, tandis que l'historien n'a pas le droit de contredire les faits. On peut essayer d'être alternativement l'un et l'autre, mais pas les deux en même temps.

**– Pourriez-vous retracer les principales étapes de votre cheminement intellectuel ?**

– Dès ma première année à l'université, je me suis intéressé à la philosophie et, en lisant la *Critique de la raison pure*, j'ai été fortement impressionné par la notion kantienne de *« catégorie »* entendue comme condition de possibilité du savoir. Ensuite, j'ai fait des études supérieures de physique. Je m'intéressais, en particulier, à la physique des solides. Puis, un jour, tandis que je préparais ma thèse, je fus invité par le président de Harvard, James Conant, à donner un cours à des non-scientifiques, à qui il s'agissait de faire comprendre, sur des cas concrets, ce que pouvait être la pratique de la science.

» Ce cours m'a conduit à lire Aristote, afin de mieux expliquer comment s'opère le passage de *celui-ci* à Galilée et à Newton. Or, ces recherches – qui ont été le point de départ de mon livre sur la révolution copernicienne – m'ont également permis de me rendre compte que *l'image de la science que donnait à la* fin des années 40 la philosophie dominante en Amérique, c'est-à-dire le *positivisme logique (Carnap, Frank,* Ayer), ne correspondait pas tout à fait à la réalité. C'est ce qui m'a incité, peu après, à abandonner la physique pour me tourner vers l'histoire des sciences.

**– Cette discipline était encore assez jeune. Quels sont, à l'époque, les auteurs qui ont joué un rôle dans la formation de votre pensée ?**

– Celui qui a joué le premier rôle est Alexandre Koyré – en tant qu'historien, je le précise, pas en tant que philosophe. J'ai dû lire ses *Etudes galiléennes* en 1947, et je l'ai rencontré peu après, lors d'un voyage en Europe, en 1950. Ce qui m'a guidé dans mon interprétation de Koyré, c'est une lecture que j'avais faite antérieurement, celle de *La Grande Chaîne de l'Etre*, d'Arthur O. Lovejoy (1936), un livre où il est beaucoup question de la dynamique propre au développement des idées.

» Par la suite, d'autres travaux français m'ont marqué : ceux d'Emile Meyerson *(Identité et réalité)*, par exemple, ou bien ceux d'Hélène Metzger sur l'histoire de la chimie. Quant à Duhem, j'ai surtout retenu de lui l'idée que, pour comprendre le passage de la physique antique à la physique moderne, on ne pouvait faire l'économie de la physique médiévale. Je dois dire, en revanche, que même si j'ai également rencontré Bachelard à Paris, en 1950, j'avais peu lu ses travaux : sa philosophie, en fin de compte, ne m'a guère influencé.

**– Et parmi les auteurs américains ?**

– W. V. Quine demeure celui qui, pour moi, a joué le plus grand rôle. Je le voyais souvent à Harvard. Quand Quine publia son article fameux, *Deux dogmes de l'empirisme* (1951), je fus enthousiasmé par la critique qu'il proposait de la distinction entre vérités de langage, analytiques, et vérités de fait, synthétiques. Toute vérité dépend à la fois du langage et des faits : c'était exactement ce que mes recherches en histoire des sciences m'avaient conduit à penser. Un autre texte de Quine, le début de l'ouvrage *Le Mot et la Chose* (1960), a constitué *pour moi un formidable défi intellectuel* : mais c'était parce que je ne me sentais pas pleinement d'accord avec sa thèse, *qui revenait en fin de* compte à nier la possibilité de la traduction. Je dirais, pour ma part, qu'il y a des énoncés qui sont traduisibles, d'autres qui ne le sont pas. Mais même si vous ne pouvez, en toute rigueur, le traduire, rien ne vous empêche d'apprendre un nouvel ensemble de mots ni de l'employer correctement. Il s'agit d'ailleurs là d'une situation courante dans la vie quotidienne : une phrase anglaise comme, par exemple, *the cat is on the mat*, est strictement intraduisible en français, puisqu'il n'existe aucun équivalent de *mat* dans votre langue (le terme anglais *mat* désigne à la fois, et selon les cas, un petit tapis, une carpette, une natte, un paillasson, etc). L'obstacle, il est vrai, est plus difficile à surmonter dans le cas du langage scientifique, qui requiert une plus grande précision dans les termes.

**– Dans quelle mesure votre philosophie de la science présuppose-t-elle une philosophie du langage ?**

– Je crois que le langage constitue en effet une condition de possibilité de la science, puisqu'il véhicule les concepts utilisés par le savant, et que les résultats de la recherche ne peuvent être exprimés sans son aide. De plus, je peux très bien imaginer que deux groupes de chercheurs, travaillant parallèlement sur le même objet, puissent arriver de façon parfaitement rationnelle à des résultats non équivalents, puisque formulés à l'aide de concepts différents. La vérité scientifique n'a pas besoin d'être unique ; elle peut être plurielle.

» En tout cas je ne pense pas, à la différence de Popper, que la vérité réside simplement dans la « correspondance » de nos énoncés avec une réalité « extérieure ». Pour Popper, il ne peut y avoir, sur un sujet déterminé, qu'une seule vérité, et tout le reste n'est qu'erreur. Ce n'est pas si simple, car, par exemple, lorsque les gens croyaient que la Terre était au centre de l'Univers, ou lorsqu'ils croyaient à la théorie du phlogistique, ils avaient des raisons bien fondées d'y croire. Nous ne partageons plus, aujourd'hui, de telles croyances. Mais celles-ci ne sauraient se réduire à de pures « erreurs ».

**– Est-ce cela que vous avez voulu dire en forgeant le concept d'« incommensurabilité » ?**

– L'origine de ce terme remonte à la réflexion des mathématiciens grecs *sur le rapport entre la diagonale* et le côté du carré : ce rapport ne peut être exprimé par un nombre rationnel. Tel que je l'utilise *maintenant*, le mot « incommensurabilité » signifie que, parfois, il n'y a pas de *lingua franca* à l'intérieur de laquelle nous puissions comparer deux théories données – pas de langage commun qui puisse les exprimer toutes deux. Cela rejoint ce que je disais à l'instant sur la difficulté de traduire certains termes. Pour formuler un concept nouveau, on peut être amené à reconstruire un nouvel ensemble de mots, car il y a des concepts qui sont inassimilables par la langue existante. Nous savons, par exemple, distinguer un chat d'un chien ; mais s'il apparaissait dans la nature un animal qu'on doive appeler un « chien-chat », une part du langage qui nous sert à classer les animaux s'effondrerait, et il faudrait la remplacer par un autre ensemble de mots.

**– Comment s'applique cette réflexion à votre travail sur l'histoire des sciences ?**

– Je voudrais faire comprendre aux historiens qu'ils passent souvent à côté des idées des scientifiques passés lorsqu'ils cherchent à les traduire dans notre langue actuelle. Il y a par exemple, aujourd'hui, une grande incompréhension des *théories* de Max Planck : là où, avant 1919, il utilise le terme *« résonateur »*, les historiens *mettent à la place le terme moderne « oscillateur »*, et du coup ils se trompent sur la signification de ses thèses. *D'une façon générale*, les historiens s'égarent lorsqu'ils veulent raconter le passé dans le vocabulaire du *présent. Les progrès du savoir en*traînent des changements de langage, et changer de langage, c'est *changer de vision du monde !*

**– Michel Foucault est parti, lui aussi, de l'idée que le langage d'autrefois *n'avait pas le même sens* que celui d'aujourd'hui, et qu'il déterminait des représentations *scientifiques différentes. Dans* quelle mesure vous sentez-vous proche de ses recherches ?**

– *En lisant Foucault, je suis arrivé* à la conclusion que nous ne sommes pas si proches l'un de l'autre qu'on l'a dit. Effectivement, l'idée qu'une vision du monde est déterminée par un langage nous est commune : elle nous vient à tous deux de Koyré. Mais il y a bien des différences entre mon concept de « paradigme » – un mot que j'ai d'ailleurs cessé d'employer, faute de pouvoir répondre de toutes les interprétations qu'on en a faites – et la notion foucaldienne d'*épistémè*. Foucault, en particulier, n'explique nulle part comment l'on peut passer d'une *épistémè* à une autre ; en ce sens, il n'est pas historien. Peut-être est-il plutôt anthropologue : il décrit la façon dont fonctionne un système, mais il ne s'intéresse guère aux processus par lesquels celui-ci est amené à se transformer.

**– Comment vous situez-vous dans le débat philosophique actuel entre réalisme et relativisme ?**

– Je ne suis pas relativiste, car je ne crois pas que toutes les conclusions se valent. Je pense qu'il est toujours possible d'arriver, sur une base objective, à une conclusion préférable à d'autres. En ce sens, je me sens assez proche de la forme de réalisme défendue aujourd'hui par Hilary Putnam : nous partageons tous deux une même conception « développementaliste » de l'histoire, ainsi qu'un même souci pour le concept de « signification ». Putnam me considère sans doute comme plus relativiste que lui, mais, en tout cas, je rejette fermement le relativisme absolu de Richard Rorty.

» Celui-ci croit que ce qui empêche la communication *est seulement* la force, et non l'existence de problèmes intrinsèques de langage. Une telle vue le conduit à conclure que toute recherche nécessitant l'emploi d'un langage spécifique – comme la philosophie ou la science – doit être déclarée vide de contenu. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'une erreur aux conséquences dangereuses.

**– Et que pensez-vous de l'*« anarchisme méthodologique »* défendu par Paul Feyerabend ?**

– Il ne se serait pas considéré, lui non plus, comme un relativiste. A mon avis, Feyerabend croyait au progrès de la science ; et s'il réclamait, pour le savant, le droit à une totale liberté quant au choix de sa méthode, c'était à seule fin de donner à la science une chance d'aller plus vite. La différence entre lui et moi réside en ceci : s'il y a chez Feyerabend un certain degré de relativisme par rapport à la méthode, je serais quant à moi plutôt relativiste par rapport à la « vérité », mais pas par rapport à la méthode ou à la définition de la rationalité. Le concept de vérité a joué un rôle historiquement capital dans le développement du savoir, et son utilité demeure absolument nécessaire ; mais nous pouvons, me semble-t-il, réviser ce concept de telle manière qu'il ne requière plus, dans sa définition, l'idée d'une quelconque *« correspondance » à un monde* donné et unique.

**– Croyez-vous que la sociologie *de la science, dont le succès récent* est considérable, soit destinée à remplacer la philosophie de la *science et ce qu'on appelait jus*qu'ici l'épistémologie ?**

– Le prestige de l'épistémologie a *certainement été réduit par* la croissance, ces dernières années, de l'intérêt pour l'histoire et la sociologie des *sciences ; mais je n'en conclus pas* que la philosophie de la science soit terminée, car, si la sociologie de la science a *son utilité* – tout au moins pour nous aider à penser la place de la science dans la société –, elle n'a *rien ou pas grand-chose à nous dire* sur ce qui constitue la connaissance scientifique en elle-même. Or, il reste plus que jamais nécessaire de s'interroger sur la nature de la connaissance et de la rationalité ou de réfléchir sur la notion de signification et de comprendre par quels processus celle d'un mot peut évoluer dans le temps.

» La tâche de la philosophie est donc loin d'être finie !

**– Au-delà de votre réflexion sur la science, avez-vous, si je puis dire, une philosophie « générale » ?**

– J'ai, comme tout le monde, un certain nombre de vues philosophiques, mais, plus qu'en une doctrine particulière, je crois en l'utilité de la méthode philosophique. Popper, qui a mieux parlé de celle-ci que de la méthode scientifique, a eu raison, me semble-t-il, de caractériser la méthode philosophique comme une forme d'activité critique. C'est cette activité qui, en soi, est importante. Malheureusement, elle et les « humanités » en général ne sont plus perçues, aujourd'hui, comme devant jouer un rôle central dans l'éducation de l'homme. Il s'agit là d'une conséquence de la *démocratisation de l'en*seignement – c'est-à-dire d'une tendance qu'à la fois j'approuve et je déplore. »

*Propos recueillis et traduits de l'anglais par*
***Christian Delacampagne***

> Le philosophe n'a pas le droit de se contredire lui-même, tandis que l'historien n'a pas le droit de contredire les faits

> Les progrès du savoir entraînent *des changements* de langage, et changer de langage, c'est changer de vision du monde

Le Monde

# Aider l'Afrique

DEPUIS le début des années soixante, les *pays riches* ont transféré vers les pays pauvres environ 1 500 milliards de dollars. Pour quels résultats ? La pauvreté *a-t-elle* diminué dans le tiers-monde ? L'afflux d'argent a-t-il favorisé la croissance économique ? La réponse n'est pas claire, et cette incertitude freine la générosité des pays riches. Au sein de l'Union européenne, une majorité d'Etats, contre l'avis de la France, rechigne à maintenir à son niveau actuel l'aide fournie aux pays africains par le biais de son principal instrument, le Fonds européen de développement (FED). Aux Etats-Unis, les républicains, devenus majoritaires au Congrès, vont réduire l'aide étrangère, mais sans toucher à celle – sacrée – dont bénéficient Israël et l'Egypte, pour des raisons stratégiques, ou les anciens pays du bloc soviétique. L'Afrique fera les frais de l'opération.

Le scepticisme à l'égard de l'efficacité de l'aide n'est pas nouveau. En témoigne la stagnation des sommes mises à la disposition des pays en développement depuis 1990. La fin de la guerre froide et la récession économique dans les pays occidentaux ne sont pas étrangères à ce changement d'attitude, mais elles n'expliquent pas tout. Le malaise actuel se nourrit d'un constat simple et en apparence inattaquable. En Asie, nombre de pays, comme la Chine ou le Vietnam, ont réalisé des performances économiques remarquables sans avoir bénéficié de trans*ferts massifs* de capitaux. A l'inverse, les pays d'Afrique subsaharienne, depuis plus d'une dizaine d'années, stagnent en dépit d'une aide étrangère qui ne leur a pas été marchandée.

En réalité, toutes les études *conduites sur ce thème* concluent à l'impossibilité de généraliser. Dans certains cas, l'aide publique a favorisé le décollage économique de manière incontestable ; dans d'autres, en revanche, elle n'a pas donné les résultats escomptés. Parfois, la responsabilité de l'échec incombe aux seuls pays donateurs, qui n'ont pas su tirer les leçons d'échecs antérieurs ; ailleurs, ce sont les pays bénéficiaires qui sont responsables.

Si l'efficacité de l'aide est remise en question, c'est aussi faute d'atteindre ceux à qui elle est destinée. Les plus riches des pays en développement reçoivent en moyenne deux fois plus d'argent par tête que les plus pauvres. Et les plus belliqueux sont également deux fois mieux traités par la communauté internationale que les pacifistes.

On dit que les pauvres des pays riches – les contribuables – aident les riches des pays pauvres – des classes dirigeantes souvent corrompues. La remarque n'est pas dénuée de fondement. Mais, plutôt que d'inciter à réduire l'effort financier, elle devrait conduire les gouvernants et les institutions multilatérales à enrayer les dévoiements de l'aide. Avec un objectif : mieux utiliser celle-ci pour faire en sorte que, au cours des trente prochaines années, les milliards destinés à réduire la *pauvreté* atteignent leur but.

# Fin de règne

*LES socialistes ont un* candidat au premier tour de l'élection présidentielle. La gauche *pourrait en avoir un au second.* Le choix des militants socialistes en faveur de Lionel Jospin procède avant tout, en effet, *d'un pari sur l'avenir, qui rejail*lit sur le présent. Alors qu'Henri Emmanuelli leur proposait essentiellement de consolider *les positions acquises au sein* du PS et d'affirmer leur fidélité à François Mitterrand, les socialistes ont préféré, dans une large majorité, « tourner la page » du règne qui s'achève et s'extraire des rapports de forces entre les courants.

S'il appartient à la lignée mitterrandiste, Lionel Jospin en est un enfant rebelle. Dès 1985, il s'était opposé à la préférence de l'Elysée pour Laurent Fabius et au bénéfice que celui-ci, alors premier ministre, voulait en retirer en mettant la main sur le PS. En 1988, alors qu'il quittait le poste de premier secrétaire pour celui de numéro deux du gouvernement Rocard, M. Jospin – ou, du moins, ses amis, puisqu'il affirme avoir été pratiquement mis par eux devant le fait accompli – avait fait échec à la tentative du député de Seine-Maritime pour lui succéder. En 1990, au congrès de Rennes, il était au centre d'une coalition dirigée, de nouveau, contre M. Fabius, mais sans aller jusqu'au terme d'une alliance avec Michel Rocard, impie aux yeux du chef de l'Etat.

A côté de ces batailles poli*tiques, l'ancien ministre de* l'éducation nationale a mené une réflexion personnelle sur la gauche, sur l'exercice mitter*randien du pouvoir et sur les* rapports entre la responsabilité de l'Etat et les « affaires ». Sa conviction, affirmée à plusieurs *reprises, était que l'avenir de la* gauche ne pourrait se dessiner qu'au terme de l'ère Mitterrand. C'est à préparer cet avenir qu'il va pouvoir maintenant travailler, tant il est clair que les conditions dans lesquelles il mènera la campagne contre une droite hégémonique seront décisives pour la suite.

La division à droite pose au candidat du PS un défi simple : la présence au second tour n'est pas assurée. Son concurrent s'appelle Jacques Chirac, qui, sous l'influence de Philippe Séguin, tente une sortie hors de son camp. « Pacte républicain » : l'expression figure dans le discours du maire de Paris comme dans la profession de foi que M. Jospin avait adressée aux militants socialistes. M. Séguin ajoute : « front républicain », c'est-à-dire jonction entre le gaullisme populaire et les électeurs de gauche désorientés.

Il appartient à M. Jospin de remettre le « changement » à sa place, c'est-à-dire à gauche. Sinon, l'essentiel se jouera à droite. Les socialistes qui ont voté pour l'ancien ministre de l'éducation nationale lui ont donné mandat d'être autre chose qu'un candidat de « témoignage ».

*Le Monde* est édité par la SA *Le Monde*, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
*Adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,*
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet, directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TEL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

# Une parole dans le désert

L'AVIS DU MÉDIATEUR

**IL Y A DANS LE COURRIER** des lecteurs des lettres plus dérangeantes que d'autres. Ce ne sont pas les plus virulentes à l'égard du journal, ni même les plus insidieuses, qui peuvent se fonder soit sur des désaccords de fond que nous assumons, soit sur des procès d'intention ou des insinuations dont le temps fera justice : celles-là ne nous surprennent guère, ne serait-ce que parce qu'elles empruntent parfois à la concurrence, de telle sorte que l'on sait d'où elles *viennent et avec quelles motivations.* Ce ne sont pas, non plus, celles qui relèvent des erreurs de fait, des approximations, des maladresses dans l'expression, et qui, plus que nous déranger, nous plongeraient plutôt dans la confusion. Ce sont les lettres qui mettent en cause la fonction du journal et, au-delà, le journalisme.

*Est-ce possible ?* En confidence, *oui !* Par exemple, quand un de nos lecteurs nous renvoie, à nous dont c'est le métier, une vision de l'actualité qui nous avait échappée, ou lorsqu'un autre s'interroge sur celle que nous lui proposons, en des termes qui nous laissent cois. Des exemples, justement, en voici deux, qui ont inspiré ce prologue, à défaut d'une réplique argumentée.

M. André Wetzel (Paris), qui aime bien le contenu général du journal et sa nouvelle présentation, nous invite à laisser le président de la République se préparer tranquillement – et difficilement, ajoute-t-il – au sort que lui réserve son âge. *« Je trouve normal que vous parliez de l'affaire Colé,* écrit-il, en se référant à la première page du *Monde* du 26 janvier, *mais, par contre, vos titres et sous-titres me paraissent excessifs et déplacés. Que certains le haïssent, soit, mais... »* Ce lecteur, qui conteste le traitement de l'actualité telle que nous la voyons – et qui lui apparaît déjà appartenir au passé – nous reproche de ne pas nous mobiliser suffisamment sur celle qui peut commander l'avenir. Il relève qu'Edouard Balladur a dit récemment : *« Nous avons beaucoup travaillé au service de tous les Français, et surtout de ceux pour lesquels la vie est rude »* et commente : *« Quel cynisme dans la contre-vérité de la deuxième moitié de la phrase ! Je regrette beaucoup que dans vos colonnes personne ne l'ait relevé (à moins que je vous ai mal lus !). »*

Cette lettre, citée ici pour ce qu'elle a de pertinent, a été écrite alors que le premier ministre venait d'annoncer sa candidature à la présidence de la République. A cette occasion, *Le Monde* du 19 janvier a, sur deux pleines pages, ébauché un bilan de la politique conduite par M. Balladur en fonction d'une stratégie non déclarée, et en a comparé les promesses et les résultats. Nous renvoyons notre correspondant, ainsi que tous ceux qui s'interrogent à ce sujet, à cette première appréciation liée à l'actualité du jour et de demain.

M. Jean-Claude Fondanaiche nous fait part de sa perplexité et de ses interrogations, après la lecture de plusieurs articles dont les titres sont *éloquents :* « La politique du ridicule », *d'Edwy* Plenel (le 23 décembre 1994), « La politique en souffrance », de Patrick Jarreau (le 29 décembre 1994) et « Rompre le couple expansion-exclusion », de Michel Noblecourt (le 30 novembre 1994). On trouvera ci-dessous des extraits de cette correspondance qui nous interpelle, non sur la qualité reconnue de ces analyses, mais sur la suite ou l'impact qu'elles auront, ou que nous essaierons de leur donner. « Le Monde *serait-il condamné à rester une parole dans le désert ?* », demande notre correspondant.

Le propre des questions dérangeantes est de ne pas trouver leur compte dans une réponse toute faite et une certitude de routine. Leur premier mérite ne serait-il pas d'être posées publiquement ? Pour ce qui nous concerne, on dira modestement que *Le Monde* doit, d'abord, rester une parole vivante, celle d'un témoin rompu à la tâche d'informer, suivant nos critères, mais d'un témoin engagé, en fonction d'un certain nombre de valeurs connues et rappelées à l'occasion de notre cinquantième anniversaire. *Une parole, plus d'autres, peuvent* peupler un désert : cela ne dépend pas que de nous, mais *Le Monde* entend bien y jouer sa partie, sans désespérer de la société, car ce serait pécher contre le devoir de lucidité.

***André Laurens***

## AU COURRIER DU MONDE

### PESSIMISME ET MALÉFICE

Analyser avec intelligence, dénoncer avec courage, c'est bien. C'est bien sûr insuffisant. A l'image des dessins (très bons) de Plantu, *Le Monde* semble se cantonner dans un regard certes lucide, mais terriblement pessimiste sur la société française. Pessimiste parce qu'on a le sentiment que cela ne débouchera sur rien. Lorsque j'ai terminé la lecture du *Monde*, j'ai la satisfaction d'avoir (peut-être) mieux compris que d'autres. Les sondages que les médias m'obligent de consulter chaque jour me renvoient l'image d'une multitude qui n'a apparemment *pas encore compris, mais qui, in fine,* aura très démocratiquement le dernier mot au soir du 5 mai prochain. A quoi cela me sert de *bien comprendre, si cela ne dé*bouche sur rien ?

Cela fait un bon bout de temps que l'on décrie l'Etat-providence. *J'ai aujourd'hui le sentiment que* l'on attend l'homme providentiel qui, pour reprendre les propos d'Alain Juppé sur son candidat favori, *doit nous « montrer le chemin ».* Vous dites fort bien dans vos colonnes qu'avec les candidats déclarés il s'agit de politique du ridicule, de politique en souffrance... Qui nous sortira de ce maléfice ? Et surtout comment faire pour trouver l'homme dont nous avons besoin ?

Je suis aujourd'hui persuadé que *Le Monde* doit contribuer à l'émergence de nouveaux hommes politiques non encore atteints par la maladie du ridicule. Je dis bien *« contribuer »* et *« émergence »*, car je suis autant que vous attaché à l'indépendance de votre journal. Il faudrait donc que l'émergence soit pluraliste.

Je pense surtout à des jeunes. On dit qu'il faut être un vieux pour faire un bon président. Propos de vieux qui ont oublié l'histoire de notre pays. On dit aussi que les jeunes n'osent plus parce qu'ils sont très vite massacrés par les médias. La presse aurait-elle une part de responsabilité dans l'affadissement de la chose publique ?

Beaucoup de journaux commencent à se plaindre de l'absence d'un véritable débat à l'occasion de la campagne présidentielle. Les journalistes ont évidemment une part de responsabilité dans la platitude de la campagne (...). Un bon débat ne consiste pas à donner la parole à tous ceux qui ont quelque chose à dire. Et il doit surtout conduire à l'émergence de personnes qui rentreront dans l'arène. Tout le monde regrette aujourd'hui l'absence de Jacques Delors parmi les candidats. Quels sont les journaux qui ont soutenu sa candidature alors que l'intéressé n'avait pas encore pris sa décision ? Pour être juste, je dois ajouter que le seul appui de quelques journaux n'aurait probablement pas été suffisant pour avoir une incidence sur cette décision. En tout état de cause, il aurait fallu essayer, rien que pour voir.

**Jean-Claude Fondanaiche**
**Gan, Pyrénées-Atlantiques**

## TRAIT LIBRE




### DÉPORTÉS ET EXCLUS

Déporté à dix-sept ans à Auschwitz III (Buna-Monowitz) du 4 juillet 1944 (matricule A16665) et libéré sur place par l'armée soviétique le 27 janvier 1945, je voudrais exprimer ma surprise, ma peine, mon indignation devant la banalisation du sort des déportés par Georges Snyders, mon camarade de misère inconnu. Il écrit, en effet (*Le Monde* des 22-23janvier) : *« Il y a des « Auschwitziens » tout autour de moi, à commencer par les SDF. »* Cette comparaison est monstrueuse en tant qu'elle assimile à des déportés des personnes, certes dignes de toute notre compassion, mais qui, malgré la sensiblerie sociale contemporaine, ne sont ni roués de coups, ni promis à une extermination prochaine par le gaz et le feu. Bel exemple de confusion ou volonté de récupération ? Confusion déjà commise par le fameux slogan « CRS=SS » comme si les CRS avaient quelque chose de commun avec les membres de l'organisation criminelle qu'était la Waffen SS !

Il semble que, plus qu'à témoigner, le récit du séjour au camp serve à diffuser des considérations idéologiques sur des sujets d'actualité. Ainsi, le concept même d'exclus, si politiquement correct aujourd'hui, n'existe que depuis l'ouvrage *de René Lenoir*, de plusieurs décennies postérieur à 1945.

On comprend mieux cette récupération lorsque l'auteur précise *qu'il n'a pas quitté* le Parti *communiste* (et cela bien que le Goulag fasse partie du bilan globalement positif). C'est aussi son droit. Et *pourtant, dès 1937, à l'époque des* procès de Moscou, Gide dénonce l'existence *« des déportés par milliers »* sous les sarcasmes de Romain Rolland, qui l'accuse de mercantilisme, et de Jean Guéhenno, qui l'attaque dans *Vendredi* et en toute objectivité lui refuse les colonnes de son journal.

Les bien-pensants, qui plus tard ne voudront pas désespérer Billancourt, *étouffent* assez la vérité pour qu'à mon retour du camp j'adhère aussi au Parti communiste (ancienne Section française de l'Internationale communiste)... Mais, après le *Rapport attribué à Khrouchtchev en 1956, après* Soljenitsyne, comment rester membre du parti du Goulag, alors qu'à s'en tenir à la statistique, Hitler est un plètre émule de Staline ?

**Pierre Goltman**
**Asnières**

### DEVOIR DE MÉMOIRE, DEVOIR D'ACTION

L'Europe commémore ces jours-ci l'ouverture des camps de la mort.

Et le souci des responsables de la jeunesse (politiques, éducateurs, intellectuels, journalistes, parents, etc.) et de ceux qui sont revenus de ces enfers est que ne s'efface jamais de la mémoire de nos enfants le souvenir de ces atrocités, et qu'on ne puisse plus dire : *« Je ne savais pas... »*

Mais à quoi sert ce devoir de mémoire si cette commémoration se réduit à des mots, des images ou des discours d'un passé révolu.

Nos enfants comprennent parfaitement le slogan : *« Plus jamais ça ! »* Mais nos enfants vivent dans le présent et ils n'admettent pas que, dans le même temps et dans l'indifférence *quasi générale*, d'autres enfants, des femmes, des vieillards soient avilis, déportés, torturés, massacrés, au su et au vu *de toutes les caméras du monde* et que les mêmes, qui font de si beaux discours sur les camps et la déportation, ne soient pas plus actifs pour *empêcher* ces horreurs.

Car maintenant on ne peut plus dire : *« Je ne savais pas »*...

Nos enfants ne comprennent *plus qu'on* leur dise que la diplomatie ou l'intérêt supérieur de l'Etat commandent d'agir avec prudence.

Avec des Hitler, on ne discute pas, on agit avant qu'il ne soit trop tard. Ou alors à quoi sert la mémoire ?

Nos enfants veulent de la cohérence et ne se payent pas de mots. Devoir de mémoire : oui, mais dans l'action.

**Colonel Antoine Thiry**
**Paris**

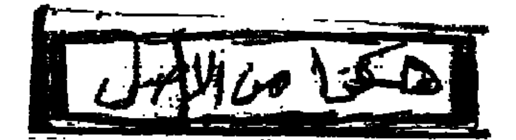
### BÂILLER DEVANT AUSCHWITZ

*Daniel Schneidermann déplore* (*Le Monde* du 27 janvier), à juste titre, les bâillements d'ennui de certains téléspectateurs devant les images des suppliciés d'Auschwitz, des bâillements d'indifférence qui disent toute la rudesse d'une humanité commune. Or cette indifférence est riche d'enseignements, et n'est pas sans avantage au plan de l'éthique. Elle nous enseigne que les luttes d'autrefois sont révolues à tout jamais, mais que là, aujourd'hui, il y a dans le temps qui est le nôtre des suppliciés, des affamés, des victimes innombrables, enfermées dans des situations politiques autres qu'il faut comprendre maintenant, et qui sont le vrai périmètre de notre responsabilité.

Cette indifférence nous enseigne aussi que rien dans le passé ne nous permet de comprendre les situations irréductiblement nouvelles qui font les tragédies de maintenant. Ce bâillement est un appel *muet qui nous avoue* qu'il n'y a pas de rédemption possible par la souffrance, au sens où la douleur enseignerait le prix de la vie *humaine, augmenté par l'Holo*causte. Non, les crimes d'autrefois ne nous ont rien appris, et ils ne peuvent rien nous apprendre des situations qui *conduisent* aux crimes de maintenant. Raison de plus pour tirer de cette indifférence une force.

Alors ce *bâillement* est *utile*, dans la mesure où il nous invite à ne pas nous réfugier dans une morale positive de l'Holocauste et nous dit de redoubler de vigilance devant le mouvement toujours neuf de l'histoire. Ceux qui bâillent indiquent aux autres qu'ils sont condamnés à inventer l'action dans un monde toujours nouveau, et cette invitation à agir est à la fois terrible et rassurante par la chance et le devoir d'exister qui nous sont ainsi offerts.

**Alain Suberchicot**
**professeur à l'université**
**Blaise-Pascal,**
**Clermont-Ferrand**







LE MONDE / DIMANCHE 5 - LUNDI 6 FÉVRIER 1995

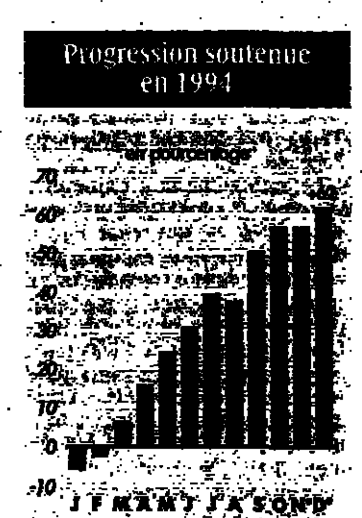
**PRÉCARITÉ** **Le travail temporaire a enregistré l'an dernier une croissance de plus de 20 % de son activité. La reprise industrielle, notamment dans l'automobile, a eu un effet positif sur les missions d'intérim, dont la durée moyenne est de l'ordre de deux semaines ● L'ANNÉE avait pourtant mal commencé. Mais le recours des entreprises au travail temporaire n'a cessé de s'accroître au fil des mois. ● CETTE SITUATION est à mettre en parallèle avec la forte proportion des contrats à durée déterminée qui concernent maintenant plus d'une embauche sur deux. La progression du travail temporaire et des CDD illustre une dégradation de la qualité de l'emploi dans les entreprises. Les agences de travail temporaire estiment au contraire que, en offrant des formules souples d'emploi, l'intérim fait reculer le chômage.**

# La reprise s'accompagne d'un recours croissant à l'intérim

## Seule l'industrie a fait davantage appel au travail temporaire. Le bâtiment et les travaux publics, généralement gros utilisateurs, n'ont pas suivi, faute de commandes

SIGNE de l'époque : l'intérim est le grand gagnant de la reprise. En 1994, le nombre de contrats conclus par les agences du secteur a crû de 20,7 % à 6,3 millions (sur une population active de 25,5 millions de personnes), selon l'Union nationale des entreprises de travail temporaire (UNETT). L'autre syndicat des professionnels du travail temporaire (Promatt) fait état, de son côté, d'une progression encore plus forte de plus de 24 %. Après trois années successives de baisse dues à la récession, l'activité des agences d'intérim retrouve une pente ascendante. En volume toutefois, le nombre de contrats sur l'année correspond seulement à celui de 1989 et reste inférieur à ceux, records, de 1990 et 1991.

Le retour sur l'année de la croissance de l'intérim fut très progressif. Au début de l'année, le nombre des heures « prestées » par la profession était même en recul de 5,5 % par rapport au même mois de 1993, révèle l'indicateur mis au point par l'UNETT et Plus-Consultants. Il fallut attendre mars pour enregistrer une légère reprise de l'activité (6,5 %) et ce mouvement ne cessa de s'amplifier de mois en mois : pour décembre 1994, les estimations font état de 62 % de hausse par rapport à décembre 1993. Ce renversement de tendance correspond à la montée en puissance de la prime Balladur pour l'automobile, entrée en vigueur en février. Michaël Grunelius, à la tête de Manpower France, y décèle une relation directe : *« La reprise ne s'est pas encore fait sentir dans le tertiaire, ni dans le bâtiment et les travaux publics, mais seulement dans l'industrie. Et comme un actif sur neuf en France travaille, plus ou moins directement, pour l'automobile... »*




*Augmentation des emplois d'intérim par rapport au même mois de l'année précédente*

*Source : Indicateur UNETT/Plus-Consultants*

***L'augmentation de l'intérim illustre la reprise dans l'industrie avec peu d'embauches fermes.***

De façon plus générale la BNP, dans sa lettre de conjoncture de janvier 1995, considère que *« l'industrie manufacturière a tiré la croissance avec une hausse de la valeur ajoutée en francs constants deux fois supérieure à celle du PIB (5 % contre 2,4 %, selon l'INSEE) »*. Ce schéma est totalement symétrique à celui de la période 1990-1993. Malgré un relèvement de deux points, selon la BNP, du taux de marge des entreprises industrielles entre 1993 et 1995, elles hésitent à embaucher en contrats à durée indéterminée. Ce qui explique une corrélation forte entre la reprise de l'activité industrielle – notamment automobile – et l'intérim, qu'on ne retrouve pas, en revanche, de façon aussi flagrante à travers les embauches fermes.

**BESOIN DE SOUPLESSE**

L'INSEE, commentant ses statistiques sur le marché du travail en 1994, confirme cette tendance (*Le Monde* du 4 février) lorsqu'il souligne que les emplois précaires (contrats à durée déterminée, missions d'intérim, stages d'insertion, apprentissage) ont représenté, avec 243 000 postes, près de la moitié des créations d'emplois l'an dernier. Pourtant, Michaël Grunelius se refuse à assimiler cette tendance lourde à une précarisation du travail : *« L'intérim ne mord pas sur l'emploi mais sur le chômage, car les personnes à qui nous fournissons du travail sont des demandeurs d'emploi. »* L'accord signé le 10 novembre dernier entre l'Agence nationale pour l'emploi et les deux syndicats d'entreprises de travail temporaire doit théoriquement aller dans ce sens. Il prévoit que les 800 bureaux de l'ANPE affichent les offres d'emploi que les agences d'intérim leur transmettront et pourront même effectuer une présélection des demandeurs d'emploi pour le compte de ces agences.

Sans état d'âme à l'égard d'un partenariat d'un type nouveau qui implique que des prestations soient réalisées gracieusement pour le compte d'agences de travail dont les services sont rémunérés, Michel Bon soulignait qu'il faut aller *« chercher les offres d'emploi où elles se trouvent »*. Ces nouvelles dispositions avaient d'abord fait l'objet d'expérimentations, comme à Montluçon, pour lesquelles les conclusions ont été favorables. *« En outre,* continue Michaël Grunelius, *il n'est pas certain que les postes sur lesquels les entreprises placent des salariés en contrats de court terme pourraient être pourvus de la même façon par des embauches sur des contrats à durée indéterminée. Car les entreprises ont besoin de la souplesse du travail temporaire. »*

Malgré tout, les entreprises utilisent de plus en plus le travail temporaire comme un procédé pour contourner la législation sociale, assimilant l'intérim et le CDD (contrat à durée déterminée) à des périodes d'essai plus longues que la législation ne le prévoit. Toutefois, rappelle le patron de Manpower France, *« une période de travail en intérim qui débouche sur un contrat de travail à durée déterminée s'impute sur la période d'essai. Et dans le cas d'un contrat à durée déterminée, l'ancienneté acquise doit être intégralement prise en compte dans l'embauche ferme »*.

Autrement dit, lorsqu'il débouche sur une embauche, un passage dans l'entreprise par le biais du travail temporaire évite au nouveau salarié de devoir effectuer une nouvelle période d'essai.

*Gilles Bridier*

### Qui sont les intérimaires ?

**L'an dernier, 77 % des intérimaires étaient des ouvriers et 17,3 % des employés. Les professions intellectuelles supérieures ne représentaient que 0,4 % des intérimaires. Qui les emploie ? Dans l'ordre, l'industrie (43,5 %), le bâtiment et les travaux publics (24,6 %) et le tertiaire marchand (22,3 %). Si l'intérim a une bien meilleure image qu'au début des années 80, les missions que les entreprises lui confient ont donc peu évolué. Les contrats à durée déterminée ont, selon les premières estimations, vu aussi leur part s'accroître en 1994 : ils ont concerné plus de 70 % des embauches en 1993.**

**Dans ces conditions, la proposition de la commission consultative sur la jeunesse d'interdire les contrats à durée déterminée paraît bien peu réaliste. En 1993, 83,4 % des moins de vingt-cinq ans ont été embauchés en CDD (contre 79,9 % en 1992). La fin d'un emploi précaire constitue la principale cause d'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi. En décembre 1994, sur 333 320 demandes d'emploi enregistrées à l'ANPE (en données brutes), 124 758 (soit 37,4 % du total) sont provoquées par une fin de contrat à durée déterminée et 18 878 (5,7 % du total) par une fin de mission d'intérim.**

# La Générale des eaux tend la main à EDF pour contrer les ambitions allemandes

LES AMBITIONS nouvelles, tardives mais déterminées, des groupes allemands dans les services aux collectivités (incinération des déchets, chauffage urbain...) changent désormais la donne européenne sur ce marché porteur. Et menacent, à des titres divers, l'avance acquise par les grands groupes français du secteur : *« Les Générale des eaux potentielles ne sont pas les américains Waste Management ou Browning Ferries, centrés exclusivement sur les déchets, mais les grands électriciens allemands »*, dit-on, sans fard, au siège de la compagnie française, où l'on cite RWE, Preussen Elektra, et même le gazier Ruhrgas.

Trois géants auxquels il faut désormais ajouter le sidérurgiste allemand Thyssen AG. Allié traditionnel de la Lyonnaise des eaux, partenaire encore de celle-ci lorsqu'elle fut candidate – malheureuse – au troisième réseau français de radiotéléphone, ce dernier a annoncé, jeudi 2 février, le regroupement de ses activités de retraitement de déchets et de services à l'environnement avec celles de son compatriote Kloeckner & Co. Baptisée Holding Thyssen-Kloeckner AG Recycling GmbH, la nouvelle société représente un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de marks (9,37 milliards de francs), réalisé pour l'essentiel dans le recyclage des métaux.

**UN TON CONCILIANT**

A Paris, le message a été entendu. Il n'y a pas si longtemps, la Générale des eaux bataillait ferme contre l'irruption d'EDF dans les services aux collectivités, traînant même l'une des filiales de l'établissement public, TIRU, devant les tribunaux (*Le Monde de l'Economie* du 14 décembre 1993). Le groupe de Guy Dejouany change de stratégie. Sans renoncer à sa procédure, il adopte un ton conciliant : *« La France doit mobiliser ses forces économiques sur des produits et services en développement rapide à l'international. »*

Affaiblie en France par les « affaires », la Générale accélère son redéploiement à l'étranger, où elle compte réaliser, cette année, le tiers de ses 165 milliards de francs de chiffre d'affaires. Signe des temps, la Compagnie ne s'est même pas mise sur les rangs lorsque la ville de Strasbourg a décidé de remettre en compétition le marché de retraitement de ses déchets au détriment de la Lyonnaise des eaux – marché emporté par EDF début janvier. *« Ce n'était pas la peine de travailler pour rien »*, confie, laconique, un responsable du groupe. La Générale, qui a emporté, l'an dernier, le marché des usines de retraitement de déchets de Monthion, d'Halluin et de Cergy-Pontoise, a fait mieux à l'étranger, gagnant les villes de Birmingham et Cardiff (Grande-Bretagne), Porto (Portugal) et Sao Paulo (Brésil).

Dans l'eau, la croissance internationale est tout aussi rapide – la part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger dans ce secteur est passée de 6 % en 1988 à près de 20 % en 1994. L'essor international est le même dans la production indépendante d'électricité, où le groupe joue désormais dans la cour des grands aux Etats-Unis avec le démarrage d'une centrale de 1 000 mégawatts dans l'Etat de New-York. Une opération que la Générale des eaux se prépare à rééditer en Australie, et ambitionne de réaliser en Chine, aux Philippines et en Corée, où les besoins sont énormes. *« Pourquoi ne pas y aller en collaboration avec EDF ?* s'interroge-t-on à la Générale. *A cette échelle, l'affaire TIRU n'est plus qu'un épiphénomène ! »*

EDF... Le virage est à 180 degrés, et l'appel du pied, transparent. D'ennemi, l'établissement public, dont on critiquait le monopole, devient soudain fréquentable. Et même courtisé. En mai 1994 déjà, il signait un important accord à l'international avec le groupe Bouygues pour une offre combinée de services d'eau, de distribution d'électricité et même de réseaux téléphoniques. *« Cet accord est non exclusif »*, souligne-t-on désormais, avec beaucoup d'insistance, tant à la Générale des eaux qu'à la... Lyonnaise. Cette dernière et EDF sont, d'ailleurs, déjà partenaires dans d'importants projets de construction de centrales thermiques au Maroc et au Mexique.

Bien qu'elles soient leaders mondiaux dans leurs secteurs d'activité, les compagnies d'eau françaises ont désormais pris la mesure des investissements qu'il leur faudra faire pour garder leurs rangs. Autant d'efforts qui rendent attrayante la... capacité d'autofinancement d'EDF – 59 milliards de francs, six fois celle de la Générale et dix fois celle de la Lyonnaise. Dans le secteur des services aux collectivités et des métiers de l'environnement, les grandes manœuvres ne font que commencer.

*Pierre-Angel Gay*

### Thyssen mise sur le recyclage plutôt que sur l'acier

**En fusionnant ses activités de recyclage des métaux avec son compatriote Kloeckner, Thyssen AG s'est hissé parmi les grands du secteur. Mais ces ambitions ne s'arrêtent pas là. Son président, Heinz Kriwet, assurait à la surprise générale, lors de la présentation de ses comptes fin janvier, que *« l'acier n'est plus un produit d'avenir. Il faut partir à la conquête de nouveaux marchés »*. Il vient de compléter son raisonnement dans *La Tribune-Desfossés*, vendredi 3 février, estimant que les municipalités allemandes seront, compte tenu de leurs difficultés, *« contraintes de privatiser leur gestion des déchets, de traitement de l'eau et de services en général, qui relèvent actuellement de leur seule autorité »*. Un marché d'autant plus prometteur que se profile, derrière, l'inévitable relance des investissements dans l'incinération des déchets ménagers après l'échec de la politique de recyclage.**

# Hôtesses et stewards d'Air France appellent à la grève

LE SYNDICAT national du personnel navigant commercial (SNPNC), qui représente les hôtesses et stewards, a lancé un mot d'ordre de grève à Air France pour le mardi 7 février. Il entend protester contre *« l'acharnement productiviste dont les équipages de cabine sont la cible et qui va au-delà des efforts acceptés pour redresser la compagnie »*. Le départ du patron du centre de la maintenance, Jean-Pierre Aragnetti a déjà entraîné un mot d'ordre d'arrêt de travail de cinquante-cinq minutes le vendredi 3 février à l'appel de la CGT, qui voyait à travers *« cette démission imposée »* un risque de *« démantèlement »* de l'activité d'entretien. Pour certains cadres de ce centre, ce départ s'apparente à une reprise en main *« musclée »* des dirigeants dans ce secteur socialement sensible. Jean-Pierre Aragnetti avait effectué une amélioration de la productivité de l'ordre de 16 % en 1994 et avait concocté un plan de marche qui respectait l'objectif de 30 % en trois ans, assurent-ils. Une opinion que ne partage pas les dirigeants d'Air France, qui soulignent par ailleurs que la 39e heure n'était toujours pas appliquée partout dans ce centre. L'ambition affichée par M. Aragnetti était de décrocher de nouveaux marchés pour atteindre les objectifs. Or, pour assurer la pérennité d'Air France maintenance, *« il convient, à périmètre constant, de réaliser les 30 % de gains de productivité prévus dans le projet pour l'entreprise et ce d'ici au 1er janvier 1997 »*, note-t-elle dans un communiqué. Et cet objectif ne semblait guère possible dans les limites du plan de Christian Blanc excluant les licenciements *« secs »*, estiment certains cadres.

La marge de manœuvre des dirigeants d'Air France apparaît assez limitée pour revenir à l'équilibre d'ici à 1996. La décision récente d'annuler toutes les commandes d'avions prises depuis 1990 sonne comme une mesure d'urgence. Au sein du gouvernement, certains estiment déjà que les dispositions du plan de redressement sont *« insuffisantes »*.

*M.L.*

# Wellcome fait état de sa bonne santé

Décidé à prouver à Glaxo que son OPA hostile de 8,9 milliards de livres ne représente pas le juste prix, le laboratoire britannique Wellcome a précipité jeudi 2 février l'annonce de *« résultats records »*, proclamant un bénéfice imposable 1994 de 680 millions de livres (5,6 milliards de francs), en hausse de 6,14 %. La marge d'exploitation a grimpé jusqu'à un niveau record de 31,5 % tandis que le chiffre d'affaires progressait de 10,9 % à 2,276 milliards de livres. Le médicament vedette du groupe, l'anti-herpès Zovirax, a vu ses ventes bondir de 16 %, ne manquait pas de souligner le président John Robb. Wellcome multiplie les initiatives pour combattre l'OPA de Glaxo. Le groupe a lancé, lundi 30 janvier, le successeur du Zovirax, Valtrex, sur les marchés britannique et irlandais, trois jours seulement après son autorisation.

■ **ALCATEL SEL : la filiale allemande d'Alcatel-Alshtom** va renouer avec les bénéfices en 1996, a confirmé vendredi 3 février à Stuttgart le nouveau porte-parole du directoire Peter Landsberg. Le président du groupe français Pierre Suard avait annoncé le retour des profits pour 1996, le 9 novembre dernier. Le nombre des salariés du groupe doit tomber de 18 100 à 16 000 d'ici la fin de l'année 1995. En 1994, les pertes de l'entreprise devraient être comprises entre 1,75 à 2,1 milliards de francs, coûts de restructuration inclus.

■ **SNCF : la Fédération générale autonome des agents de conduite** (FGAAC) de la SNCF a déposé un préavis de grève de vingt-quatre heures, le 9 février, pour protester contre un projet d'accord d'entreprise portant notamment sur le temps partiel. La FGAAC, qui représente 40 % des conducteurs, conteste un projet d'accord d'entreprise *« portant sur la cessation progressive d'activité et l'extension du temps partiel à tout le personnel »*. Elle demande *« l'ouverture de négociations portant sur la réduction du temps de travail sans perte de salaire, par attribution de repos supplémentaires »*.

■ **PINAULT : le résultat net du groupe** Pinault-Printemps-Redoute devrait plus que doubler en 1994 en étant au moins égal à 1,2 milliard de francs contre 511 millions de francs en 1993. Le groupe a noté de surcroît dans un communiqué une progression de 12 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe qui s'inscrit à 70,860 milliards de francs contre 63,300 milliards en 1993. Le résultat d'exploitation devrait être supérieur à 2,5 milliards de francs pour l'an dernier.

# Les skis Rossignol élargissent leur distribution

Avec un bénéfice consolidé qui devrait s'inscrire, à la clôture de l'exercice 1994-1995 à fin mars, en hausse de 10 % sur les 103 millions de francs de l'exercice précédent, les skis Rossignol vont majorer de 20 % leur distribution, soit par relèvement du dividende, soit par augmentation de capital à titre gratuit, à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes, a indiqué, jeudi 2 février, à Barcelone le PDG du groupe, Laurent Boix-Fives.

Pour le prochain exercice (1995-1996), la croissance du chiffre d'affaires pourrait être de plus de 12 %, à environ 2,3 milliards de francs, celle du résultat devant être plus forte, ce qui permettrait d'augmenter encore de 20 % la distribution. Les ventes de skis du groupe sont en progression légère pour l'exercice en cours, sur un marché mondial en régression d'environ 4 %. Pour la chaussure, le groupe annonce une augmentation des ventes de 12 %, sa part du marché mondial atteignant 18,5 %. Quant aux fixations de skis, nouvelle activité après le rachat, fin juillet 1994, de la branche spécialisée de la société Look à Nevers, Rossignol estime couvrir déjà 12,5 % du marché mondial. Le coût de ce rachat a été de l'ordre de 85 millions de francs.

# La croisade asiatique des éditeurs musicaux

## Grands ou petits, les participants au 29e Marché international du disque et de l'édition musicale ne comptent plus sur les innovations technologiques pour relancer leur croissance

**Avec un chiffre d'affaires de 175 milliards de francs en 1994, le marché mondial du disque connaît un développement *plus lent que dans* les années 80 en raison des réticences des consommateurs à l'égard des dernières avancées technologiques. Les participants au 29e Midem, qui s'est achevé le 3 février à Cannes *(Alpes-Maritimes) et a été l'occasion d'un rap*prochement entre multinationales et indépendants, fondent principalement leurs espoirs de relance sur l'ouverture de nouveaux marchés, notamment en Asie et dans le Pacifique, et sur les nouveaux genres musicaux, en attendant que le multimédia confirme les espoirs placés en lui.**

CANNES
*de notre envoyée spéciale*

Dans un marché mondial du disque dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 175 milliards de francs en 1994, l'édition 1995 du Midem aurait pu pâtir de la concentration excessive qui se poursuit dans un secteur dominé par cinq multinationales (Warner, BMG, EMI-Virgin, PolyGram-Mercury Bas et Sony). Ces dernières, habituées à traiter leurs affaires en famille, se sont souvent désintéressées de la fourmilière cannoise des petits et des moyens qui arpentent cinq jours durant les couloirs du Palais des festivals : 3 360 sociétés, de l'éditeur indépendant au fabriquant de pochettes, et 10 644 participants.

Mais les temps sont à la réconciliation. En France, les majors du disque ont décidé qu'elles avaient besoin des indépendants, et les indépendants des majors. Les Européens ont eu l'envie de se fédérer, annonçant la création d'un Bureau européen de la musique, bras armé des défenseurs de l'exportation de nos musiques vers le monde. John de Mol, directeur de la Conamus, société civile de promotion de la musique des Pays-Bas (le pendant du Bureau export français), estimait ainsi que *« considérer l'Europe comme une mosaïque est désuet. Tous ensemble, avec leur saveur particulière, les pays européens doivent être traités comme l'Asie : un des trois premiers marchés musicaux du monde »*.

L'Asie et le Pacifique, avec ses 2,4 milliards d'habitants, dont une moitié de moins de 25 ans, ont attiré tous les regards, éclipsant même les débats sur le multimédia, secteur encore timide. Le Midem, dont le blason artistique a été redoré par une quarantaine de concerts d'excellente tenue, de Mstislav Rostropovitch à Celia Cruz, avait consacré une journée de conférences au marché asiatique, afin de mieux cerner les données de ce que Xavier Roy, PDG de Reed Midem Organisation, qualifie de *« nécessité impérieuse »* : la tenue du premier Midem Asie à Hongkong du 23 au 25 mai prochain, *« manifestation panasiatique »*. Si, à Hongkong, à Singapour ou au Japon, le marché est en plein essor, il reste dans de nombreux pays, tels la Chine, un territoire vierge en voie de développement : la piraterie fait rage, et la question des droits des artistes est à peine évoquée.

### TROIS MILLIONS D'ALBUMS

Le répertoire international, essentiellement américain, ne représente que 30 % des ventes et les majors du disques n'occupent que 40 % du marché en Asie (hors Japon). En 1993, 616 millions de supports musicaux se sont vendus de l'Inde à l'Australie, dont 87 % de cassettes, pour un chiffre d'affaires équivalent à 10 milliards de francs (ces données n'incluent pas le Japon, qui consomme 352 millions de disques par an pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 29 milliards de francs). Les multinationales ont entamé les grandes manœuvres. Talonné par Sony et MCA, nouvellement arrivé sur le marché asiatique, Warner a commencé par acheter les indépendants locaux, tandis que PolyGram (leader en Chine) développe une politique de signatures d'artistes, et que BMG lance des labels spécialisés (la dance panasiatique, le karaoké).

Selon une évaluation publiée dans *Midem News*, le journal du Midem, du 2 février, au moins six artistes de la zone sont capables de vendre plus de trois millions d'exemplaires d'un album, hors copies pirates. Ainsi, en mariant les talents de la chanteuse philippine Régine Valaquez et du Chinois Jacky Cheung, PolyGram a réussi des chiffres records dans toute l'Asie. BMG vient de créer une structure qui inclu la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, Singapour et les Philippines. Tower, HMV, Virgin ont ouvert des magasins de disques dans toute la zone, relayés par une douzaine de chaînes de télévisions musicales, MTV en tête, offrant ainsi une synergie entre médias et producteurs qui fait encore défaut au marché européen.

*Véronique Mortaigne*



# La grève est reconduite à l'Agence France-Presse

## La direction ne veut pas accorder des « mesures uniformes et générales » aux employés, qui demandent 1 200 francs d'augmentation

**LA GRÈVE** se durcit à l'Agence France-Presse. Les syndicats de toutes les catégories de personnel ont reconduit leur mot d'ordre de grève, déclenché jeudi 2 février (*Le Monde* du 4 février) jusqu'au lundi 6 février à 14 heures. Le « fil France » de l'AFP est fortement perturbé. Par exemple, les déclarations du premier ministre jeudi sur TF 1 n'ont pas été reprises par l'agence.

Le mouvement a commencé mercredi 25 janvier par une grève des employés, qui revendiquent une augmentation salariale pour l'ensemble de leur catégorie en raison de la réduction des effectifs (194 personnes contre 329 en 1985). Leurs salaires vont de 9 000 francs à 19 000 francs. La direction refusait toute mesure *« générale »*, tandis que les employés refusaient toute mesure *« sélective »*. Le mouvement durait, le standard de l'AFP était coupé, le courrier n'était pas distribué, mais cela n'affectait pas trop les fils d'informations. Jeudi 2 février, les syndicats, toutes catégories confondues, ont appelé à une *« grève de solidarité »*, qui a donc été reconduite et les « fils » ont été perturbés. Depuis, les négociations s'intensifient. Les employés, qui demandaient 1 200 francs d'augmentation des salaires, soit un coût à l'année de 5 millions de francs, ont fortement revu leurs ambitions à la baisse, tandis que la direction ne veut pas dépasser 1 million de francs. Le PDG, Lionel Fleury, reste ferme : *« On ne cédera pas sur des mesures uniformes et générales. »* Le budget de l'AFP a terminé en équilibre en 1994, pour la première fois depuis longtemps (*Le Monde* du 10 janvier). Lionel Fleury ne veut pas remettre en cause par une dérive salariale l'équilibre prévu en 1995. D'un autre côté, il ne peut se permettre une paralysie des services à un moment où la concurrence avec AP et Reuter est vive. Les syndicats, au niveau national, sont plutôt offensifs afin de faire aboutir les revendications avant l'élection présidentielle.

### MALAISE

Si certains se refusent à toute surenchère, cette grève de solidarité, qui ne touche pas les clients étrangers, traduit un certain *« malaise »*, *« un climat de méfiance »* entre le personnel et la direction. Il s'agit du troisième conflit en trois mois dans une entreprise où le poids syndical est très fort. Après une grève de protestation contre le transfert du service « Amérique latine » à Washington, ce projet a été ajourné. Un conflit au service photo a également abouti à un compromis en janvier. Le précédent des grèves à France 3 et surtout à Radio-France, cet automne, où les directions avaient cédé après avoir affiché leur fermeté, est, à l'Agence France-Presse, dans toutes les mémoires.

*A. S.*

# Nouvelles explications de M. Santer sur les quotas de diffusion

Visiblement, Jacques Santer, président de la Commission européenne, a été surpris par la polémique qui avait éclaté en fin de semaine dernière (*Le Monde* daté 29-30 janvier) à l'issue d'un entretien qu'il avait accordé à l'*International Herald Tribune* et dans lequel il avait déclaré que le système des quotas de diffusion promu par la directive Télévision sans frontières était *« protectionniste »* et *« artificiel »*. Au cours d'une conférence de presse donnée à l'Élysée au côté de François Mitterrand, président de la République, Jacques Santer était préparé aux questions et avait préparé ses réponses.

*« L'objectif est de contribuer au développement d'une industrie de programmes compétitive, tournée vers l'international. Il n'est pas normal que le marché européen soit inondé à 80 % par des produits américains alors que moins de 1 % de nos productions européennes réussissent à atteindre le marché américain. Il faut également que les œuvres de chaque pays européen puissent circuler dans les autres pays de l'Union. Les quotas ne devraient pas durer une éternité, mais, à court terme, ça protège la production, même si ce n'est pas le remède miracle. »*

■ **RADIO : le groupe NRJ** (NRJ, Chérie FM, et la banque de programmes Rire et chansons) a été autorisé, jeudi 2 février, à diffuser sous le nom de NRJ à Nuremberg, en Allemagne. NRJ Allemagne dispose désormais de 6 fréquences : Berlin, Dresde, Leipzig, Chemnitz, Munich et Nuremberg. Le groupe radiophonique de Jean-Paul Baudecroux est déjà présent en Suède (18 fréquences), en Belgique (14 fréquences), et en Suisse (une fréquence à Genève et Lausanne).

■ **PUBLICITÉ : 72 millions de francs d'investissements publicitaires en faveur du tabac** ont été engagés en 1994, contre 53 millions de francs en 1993, selon l'Observatoire permanent des publicités et promotions du tabac, mis en place en 1992. Ces infractions à la loi du 10 janvier 1991 concernent surtout la presse écrite : *510 publicités illicites ont été recencées* dans les journaux, représentant un investissement de plus de 60 millions de francs, en hausse de 80 % par rapport en 1993. En 1994, et contrairement à l'année précédente, c'est la Seita qui a effectué le plus grand nombre de violations , avec plus de 34 millions de francs de publicité pour le tabac investis dans la presse. Le Comité national contre le tabagisme (CNCT) a d'ailleurs décidé de porter plainte contre la SEITA à laquelle il reproche de faire « une campagne massive » à la veille du lancement de sa privatisation.

■ **REVUES : la revue *Les Temps modernes*** a annoncé qu'elle paraîtra désormais selon un rythme bimestriel et non plus mensuel. Fondée par Jean-Paul Sartre, la revue fêtera son cinquantenaire en octobre 1995. Actuellement dirigée par Claude Lanzmann, *les Temps modernes* avaient déjà adopté un nouveau rythme de parution au deuxième semestre de 1994 : un triple numéro puis un numéro simple avaient paru.

# La CLT a redonné à son réseau FM RTL 1 le nom de M 40

Samedi 4 février, à 6 heures, le réseau FM RTL 1 a repris son ancien nom de M 40. Dans un communiqué publié la veille, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), actionnaire du réseau (35,8 %), a confirmé officiellement que, *« dans un souci d'apaisement »* avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), elle renoncerait à ce changement de nom (*Le Monde* du 4 février). La nouvelle dénomination avait été imposée, mercredi 18 janvier, contre l'avis du CSA et de son ancien président, Jacques Boutet, qui avait mis la CLT en demeure de revenir à son ancienne appellation et à son ancien format (*le Monde* du 20 janvier). Lundi 30 janvier, après la première *« plénière »* réunie par le nouveau président Hervé Bourges, le CSA avait confirmé ces positions et annoncé au groupe luxembourgeois qu'il ne *« saurait discuter »* avec lui *« de l'avenir »* de son réseau musical *« tant qu'il ne serait pas retourné à une situation conforme à la loi et aux engagements souscrits »*. Selon Jacques Rigaud, administrateur délégué de la CLT, le nouveau CSA a accepté d'*« examiner les perspectives d'évolution du réseau »* M 40, qui diffusait auparavant un programme musical destiné aux « 15-24 ans » largement ouvert à la chanson française.

# Revue des valeurs

Semaine du 30 janvier au 3 février 1995

| PARIS | NEW YORK | TOKYO | LONDRES | FRANCFORT |
|---|---|---|---|---|
| ↗ CAC 40 | ↗ DOW JONES | ↗ NIKKEI | ↗ FT 100 | ↗ DAX 30 |

## PARIS

Indice CAC 40 **+ 1,56 %**

## Attentisme préélectoral

**DÉCIDÉMENT**, les boursiers n'ont pas de cœur. Le chômage s'accroît aux Etats-Unis, les prévisions de créations d'emplois outre-Atlantique sont nettement inférieures à celles qu'avaient anticipées les analystes, et les marchés saluent dans leur ensemble cette *« mauvaise »* nouvelle par une hausse sensible, ignorant du même coup la progression des commandes à l'industrie pour la même période. Plus concrètement, ces chiffres, mettant en relief le ralentissement de la croissance américaine, ont rassuré les intervenants, provoquant une détente des taux longs et une embellie sur les marchés d'actions. Non seulement à Wall Street, où les valeurs progressaient très sensiblement dès l'ouverture, mais également à Paris, où le mouvement de reprise technique initial s'accélérait très nettement dès la publication des chiffres américains. Fort de cette ultime avance, l'indice CAC 40 terminait la séance sur un gain de 1,45 %, s'inscrivant à 1 842,43 points, ce qui porte sa progression hebdomadaire à 1,56 %.

Les statistiques américaines sur l'emploi faisaient partie d'une série d'événements qui, depuis plusieurs séances, servaient de prétexte aux boursiers pour justifier leur attentisme. Avant la publication de ces statistiques, il y eut la réunion de l'open market de la Réserve fédérale. On anticipait une hausse des taux de cinquante points de base des taux directeurs de la Fed : bonne pioche. Jeudi 2 février, les boursiers n'attendaient rien de la réunion bimensuelle de la Bundesbank, mais s'attendaient à un relèvement des taux de la Banque d'Angleterre : ils n'ont pas été déçus. Au cours des semaines qui viennent, les opérateurs attendront sûrement l'élection présidentielle.

### MÉTROLOGIE TRÈS ENTOURÉE

Du côté des valeurs, il faut noter l'attraction tout à fait hors du commun qu'a exercé le titre du distributeur informatique Métrologie International sur les intervenants tout au long de la semaine. Considéré depuis longtemps comme spéculative par les investisseurs en raison des difficultés financières chroniques de la société, l'action est passée d'un peu plus de 10 francs à la fin de l'année à 33 francs vendredi en clôture, alternant les hausses fulgurantes et les prises de bénéfice. Selon son PDG, Alain Fraiberger, il n'y a *« pas d'éléments fondamentaux permettant de justifier la hausse du titre »*, indiquant qu'il n'avait pas d'informations sur ce qui se passait réellement. NRJ a subit, lui, une nouvelle baisse vendredi de 8,8 % à 386 francs. Depuis le début de l'année, le titre a perdu 30,8 %. Notons encore cette semaine la nomination de Colette Neuville, présidente de l'ADAM (Association pour la défense des actionnaires minoritaires), en qualité de membre du conseil de surveillance de la Compagnie financière de Paribas, en remplacement de Roselyne Pierre, décédée le 29 novembre dernier. Mme Neuville entend apporter une *« contribution aux efforts d'éthique et d'efficacité déployés pour développer un capitalisme à la française capable d'inciter l'épargne à s'investir massivement dans les forces vives de l'économie »*.

Par ailleurs, le Groupement national de défense des porteurs de titres russes, qui regroupe 13 000 adhérents, a menacé lundi à Marseille de *« boycotter l'élection présidentielle »* pour faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir l'indemnisation de titres russes contractés à la fin du siècle dernier. Il souligne que le contentieux financier entre la Russie et les porteurs canadiens, anglais et suisses a, pour sa part, déjà été réglé.

***François Bostnavaron***

**VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)**

| | 27-1-95 | 30-1-95 | 31-1-95 | 1-2-95 | 2-2-95 |
|---|---|---|---|---|---|
| RM | 4 280 342 | [illegible] | 5 830 140 | [illegible] | 2 771 389 |
| Comptant R. et oblig. | 30 528 484 | [illegible] | 37 063 099 | [illegible] | 16 879 187 |
| Actions | 113 659 | [illegible] | 103 982 | [illegible] | 106 939 |
| Total | 34 922 485 | [illegible] | 42 997 221 | [illegible] | 19 757 515 |

**INDICES**

| | 30-1-95 | 31-1-95 | 1-2-95 | 2-2-95 | 3-2-95 |
|---|---|---|---|---|---|
| (base 1 000, 31 décembre 1990) | | | | | |
| SBF 120 | 1 238,08 | 1 227,39 | 1 245,49 | [illegible] | 1 255,49 |
| SBF 250 | 1 200,07 | 1 191,14 | 1 207,05 | [illegible] | 1 215,41 |
| (base 1 000, 31 décembre 1987) | | | | | |
| CAC 40 | 1 813,43 | [illegible] | 1 827,78 | [illegible] | 1 842,43 |

**VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM**

| | Nombre de titres échangés | Valeur en KF |
|---|---|---|
| Elf Aquitaine | 3 984 675 | 1 528 465 |
| LVMH M. Vuitton | 1 057 090 | 884 682 |
| Suez | 2 058 872 | 479 878 |
| Saint-Gobain | 1 099 810 | 676 688 |
| Alcatel-Alsthom | 1 513 020 | 694 253 |
| Total | 2 885 475 | 868 642 |
| Société Gale | – | [illegible] |
| Eaux (Gle des) | 1 059 940 | 504 032 |
| Peugeot | 770 700 | 540 640 |
| Carrefour | 276 200 | 570 265 |
| Oréal (L') | 453 370 | 490 964 |
| Air liquide | 734 150 | 538 519 |
| Danone | 744 410 | 542 468 |
| Lafarge-Coppée | – | [illegible] |

**LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RÈGLEMENT MENSUEL)**

| Valeurs en hausse | % |
|---|---|
| Metrologie Inter. | + 46,60 |
| UIC | + 38,60 |
| Géophysique | + 14,48 |
| Groupe De La Cité | + 13,01 |
| AXA | + 11,54 |
| Berger | + 11,04 |
| Sidel | + 8,62 |
| GTM-Entrepose | + 8,12 |
| Club Méditerranée | + 7,40 |
| Lapeyre | + 6,89 |
| Schneider | + 6,61 |
| Thomson-CSF | + 6,57 |
| Sligos | + 6,42 |
| Cetelem | + 6,12 |

| Valeurs en baisse | % |
|---|---|
| NRJ | – 14,84 |
| Crédit Lyonn. CIP | – 11,54 |
| Europe 1 | – 9,48 |
| SCOR S.A | – 6,92 |
| Valéo | – 6,81 |
| Z Gr. Zannier | – 6,40 |
| Spie Batignolles | – 6,31 |
| Eiffage | – 5,90 |
| Essilor Intl | – 5,23 |
| Rochette (la) | – 5,05 |
| Alcatel Cable | – 4,59 |
| Filipacchi Média | – 4,57 |
| Métaleurop | – 4,44 |
| Remy Cointreau | – 4,28 |

**LES SECTEURS D'ACTIVITÉS**

| AGROALIMENTAIRE | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bongrain | 2 725 | – 0,18 |
| Danone | 747 | + 2,60 |
| Eridania Béghin-Say | 724 | + 5,38 |
| Fromageries Bel | 4 391 | – 0,29 |
| LVMH | 848 | + 2,29 |
| Pernod-Ricard | 313 | + 2,92 |
| Rémy-Cointreau | 178,50 | [illegible] |
| Saint-Louis | 1 348 | [illegible] |

| ASSURANCES | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| AGF | 181 | [illegible] |
| AXA | 239,80 | [illegible] |
| GAN | 200,50 | [illegible] |
| SCOR SA | 96,80 | [illegible] |
| UAP | 126,50 | [illegible] |

| BÂTIMENT ET MATÉRIAUX | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bouygues | 524 | [illegible] |
| Ciments français | 227 | [illegible] |
| Colas | 915 | [illegible] |
| Eiffage | 789 | [illegible] |
| Eurotunnel | 24,30 | [illegible] |
| GTM Entrepose | 346 | [illegible] |
| Imetal | 514 | [illegible] |
| Immob. Phénix | 50 | + 2,24 |
| Jean Lefebvre | 323 | + 0,93 |
| Lafarge-Coppée | 363,30 | – 0,68 |
| Poliet | 389 | [illegible] |
| Saint-Gobain | 630 | + 3,40 |
| SGE | 170 | [illegible] |
| Spie-Batignolles | 206,10 | – 6,31 |

| CHIMIE | 03-02-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Air liquide (L') | 751 | [illegible] |
| Gascogne | 532 | [illegible] |
| Michelin | 205,80 | [illegible] |
| Plastic Omnium | 560 | [illegible] |
| Rhône-Poulenc A | 131,70 | [illegible] |
| Roussel-Uclaf | 652 | – 0,46 |
| Sanofi | 266,90 | [illegible] |
| Synthélabo | 231,80 | [illegible] |

| CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| BIC | 680 | + 1,79 |
| Chargeurs | 1 101 | – 1,16 |
| Christian Dior | 407,80 | + 0,91 |
| Clarins | 386 | [illegible] |
| DMC | 295 | + 5,35 |
| EBF | 940 | + 3,52 |
| Essilor Int. | 688 | – 5,23 |
| Gr. André | 480 | – 4 |
| Moulinex | 104 | + 1,96 |
| Oréal (L') | 1 118 | + 1,82 |
| Salomon | 2 000 | – 0,24 |
| SEB | 500 | – 0,59 |
| Skis Rossignol | 1 845 | [illegible] |
| Sommer-Allibert | 1 699 | [illegible] |
| Zodiac | 2 175 | [illegible] |

| CRÉDIT ET BANQUES | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bancaire (Cie) | 479,00 | [illegible] |
| BNP | 240,00 | [illegible] |
| CCF | 202,70 | [illegible] |
| Cetelem | 918 | [illegible] |
| CFF | 697 | [illegible] |
| CLF | 385 | [illegible] |
| CPR | 329 | [illegible] |
| Créd. lyon. CIP | 327,20 | – 11,54 |
| Crédit national | 365,00 | + 5,18 |
| Société générale | 522 | + 0,57 |
| SOVAC | 348,50 | – 0,85 |
| UFB Locabail | 375 | + 4,74 |
| UIC | 107,00 | + 38,60 |
| Via Banque | 345,00 | – 1,42 |

| DISTRIBUTION | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bon Marché (Au) | 851 | – 4,05 |
| Carrefour | 2 132 | + 2,94 |
| Casino | 133,30 | + 1,13 |
| Castorama Dubois | 725 | + 5,68 |
| Comptoirs Modernes | 1 365 | + 6,06 |
| Damart | 4 950 | + 1,43 |
| Docks France | 690 | + 3,29 |
| Galeries Lafayette | 2 030 | – 3,19 |
| Guilbert | 440 | |
| Guyenne Gascogne | 1 290 | + 0,38 |
| Pinault-Print. Red. | 981 | + 2,18 |
| Primagaz | 472 | + 0,80 |
| Promodès | 920 | – 0,30 |
| Rexel | 675 | – 0,58 |

| ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Alcatel-Alsthom | 463,80 | + 0,12 |
| Alcatel-Câble | 397 | – 4,59 |
| CS (ex. CSEE) | 340 | – 5,59 |
| Intertechnique | 530 | + 1,92 |
| Labinal | 774 | + 3,75 |
| Legrand | 6 560 | + 3,14 |
| Matra-Hachette | 114,50 | – 1,03 |
| Radiotechnique | 567 | + 1,61 |
| Sagem | 2 650 | + 2,00 |
| Schneider | 378,50 | + 6,61 |
| Thomson-CSF | 147,60 | + 6,57 |

| IMMOBILIER ET FONCIER | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| GFC | 386 | + 4,32 |
| Lucia | 79,70 | + 22,23 |
| Olipar | 8,45 | – 3,97 |
| Rue Impériale | 3 460 | + 0,28 |
| Sefimeg | 341,10 | – 0,43 |
| Silic | 698 | + 5,75 |
| Simco | 413 | + 0,97 |
| Sogeparc | 569 | – 0,17 |
| UIF | 432 | + 5,62 |

| INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bolloré Techno. | 495,10 | – 1,90 |
| Cerus | 82,40 | – 1,90 |
| CGIP | 1 046 | + 4,18 |
| Eurafrance | 1 550 | + 0,32 |
| Gaz et Eaux | 1 785 | + 3,47 |
| Lagardère | 119,50 | + 0,42 |
| Marine-Wendel | 343,70 | – 0,08 |
| Navigation mixte | 1 020 | + 4,40 |
| Nord-Est | 138,50 | – |
| Origny-Desvroise | – | – |
| Paribas | 329,40 | – 0,03 |
| Parfinance | 183 | – 1,66 |
| Suez | 231,50 | – 3,34 |
| Worms & Cie | 237 | + 1,29 |
| Arnault Associés | 445 | – 0,89 |

| MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE | 03-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| CarnaudMetalbox | 185,20 | + 2,77 |
| Dassault Aviation | – | [illegible] |
| De Dietrich | 2 730 | – 0,54 |
| Fives-Lille | 445 | – 1,13 |
| Legris Industrie | 325,50 | + 1,71 |
| Métaleurop | 72,05 | – 4,44 |
| Pechiney CIP | 370 | – 4,14 |
| Pechiney Int. | 147,90 | + 0,61 |
| Peugeot SA | 690 | – 2,81 |
| Strafor Facom | 595 | – 0,66 |
| Valeo | 236,50 | – 6,81 |
| Vallourec | 251 | – 1,49 |

| MINES D'OR, DIAMANT | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Anglo-American | 260 | + 2,76 |
| Buffelsfontein | 37 | + 20,12 |
| De Beers | 111 | – 0,89 |
| Driefontein | 69,20 | + 3,28 |
| Gencor Limited | 17,55 | + 8 |
| Harmony Gold | 45 | + 2,50 |
| Randfontein | 40 | + 0,12 |
| Saint-Helena | 46,10 | + 12,43 |
| Western Deep | 175 | + 5,54 |

| PÉTROLE | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| BP France | 125 | – 2,34 |
| Elf Aquitaine | 389 | + 2,88 |
| Erap-Elf | 346 | + 2,97 |
| Esso | 681 | + 5,90 |
| Géophysique | 332 | + 14,48 |
| Total | 300,90 | – |

| SICOMI OU EX-SICOMI | 03-02-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Bail Investiss. | 818 | + 0,36 |

| | | |
|---|---|---|
| Interbail | 350 | [illegible] |
| Klépierre | 568 | [illegible] |
| Locindus | 854 | – 1,38 |
| Selectibanque | 157 | [illegible] |
| Unibail | 472 | [illegible] |
| Genefim | | [illegible] |
| Immobail | 302 | [illegible] |

| TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES | 3-2-95 | Diff. |
|---|---|---|
| Accor | 553 | + 3,55 |
| BIS | 326,50 | – 1,65 |
| Canal Plus | 776 | [illegible] |
| Cap Gemini Sogeti | 147,10 | – 1,07 |
| CEP Comm. | 450 | – 1,09 |
| Club Méditerranée | 435 | + 7,40 |
| Dauphin OTA | | |
| Eaux (Gle des) | 471,70 | – 2,72 |
| Ecco | 618 | + 4,74 |
| Euro Disney | 12,40 | + 1,22 |
| Filipacchi Médias | 835 | – 4,57 |
| Havas | 372,80 | – 2,30 |
| Lyonnaise des eaux | 413,80 | – 0,76 |
| OGF Omn Gest. | 683 | + 1,48 |
| Publicis | 395 | |
| SCAC Delmas | 615 | + 0,65 |
| SITA | 640 | + 1,26 |
| Sligos | 399,10 | + 6,42 |
| Sodexho | 828 | – 2,58 |
| TF1 | 456 | + 0,90 |

| VALEURS À REVENU FIXE OU INDEXÉ | 03-02-95 | Diff. |
|---|---|---|
| 6 % 1993-1997 | 97,04 | – 0,32 |
| EDF-GDF 3 % | 6 200 | – 40 |
| CNB 5 000 F | 101 | inchangé |
| CNB Par. 5 000 F | 100,5 | – |
| CNB Suez 5 000 F | NC | – |
| CNI 5 000 F | 101,01 | 0,01 |

## TOKYO

Indice Nikkei **+ 2,40 %**

## Inégale

**LA TRÈS VIVE HAUSSE** de lundi (+ 3,58 %) a permis à la Bourse de Tokyo de regagner quelques fractions au cours de la semaine écoulée car le reste des séances a surtout été placé sous le signe des prises de bénéfice. Le bilan des cinq séances est donc positif de 2,40 %, mais n'est pas suffisant pour faire oublier la dernière période où les valeurs nippones, subissant le contrecoup du tremblement de terre de Kobé, avaient abandonné 3,9 %. La bonne tenue des valeurs du bâtiment et de la construction a en partie soutenu le Kabuto Cho en début de semaine, malgré des ventes bénéficiaires effectué par des institutionnels japonais et des investisseurs étrangers. Selon un analyste de Yamaichi Securities, la baisse a eu un effet régulateur après l'euphorie qui régnait dans le secteur de la construction depuis le séisme du 17 janvier. Le marché pourrait néanmoins se reprendre la semaine prochaine sur de nouveaux achats sélectifs de valeurs. *« Après la hausse importante de ces titres, il était normal de les voir reculer (...). On va regarder attentivement jusqu'à quel niveau ils baissent pour pouvoir les racheter ensuite »*, a expliqué cet analyste.

Indices du 3 février, Nikkei, 18 538,97 points (contre 18 104,35) ; Topix, 1 448 (contre 1 412,83).

## LONDRES

Indice FT 100 **+ 1,24 %**

## Optimisme

**REPASSÉE** en début de semaine sous les 3 000 points – pour la première fois depuis la mi-décembre –, affectée notamment par les craintes d'un relèvement imminent des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la Bourse de Londres a entamé un mouvement de reprise dès mercredi qui lui a permis de finir la période sur un gain de 1,24 %.

Les opérateurs s'attendaient à une hausse d'un demi-point des taux d'intérêt américains, alors qu'une hausse des taux britanniques, à l'occasion de la rencontre jeudi du chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke et du gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George, leur paraissait moins probable. Pas de surprise de la part de la Réserve fédérale, qui a bien augmenté ses taux, et une demi-surprise de la part de la Banque d'Angleterre qui, pour la troisième fois en cinq mois, a relevé son taux directeur pour le porter à 6,75 %. La faiblesse de la livre, liée à l'incertitude sur les négociations de paix en Irlande du Nord, pesait sur les valeurs, avant qu'elles ne reprennent le chemin de la hausse après la publication des statistiques américaines sur le chômage témoignant d'un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis.

Indice FT du 3 janvier : 3 059,70 points (contre 3 022,20).

## FRANCFORT

Indice DAX 30 **+ 1,29 %**

## Reprise

**APRÈS** un début de semaine hésitant, voire franchement à la baisse, les valeurs allemandes se sont irrégulièrement rétablies à Francfort. D'un vendredi à l'autre, l'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé en hausse de 1,29 % à 2 057,99 points. Dans un premier temps, l'indice phare du marché allemand a suivi la faiblesse des marchés obligataires. Ce n'est que vers le millieu de la semaine qu'une embellie sur les marchés des taux et une plus grande fermeté du dollar ont permis un redressement. Selon la West LB, le relèvement des taux directeurs américains par la Réserve fédérale ne serait peut-être pas suffisant pour juguler la croissance outre-Atlantique. Certains observateurs, selon la banque, estiment que de nouveaux relèvements seraient encore nécessaires. Ce facteur d'incertitude risque de perdurer sur les marchés d'actions internationaux. L'Allemagne pourrait toutefois ne pas souffrir outre-mesure, cette incertitude étant contrebalancée par de bonnes surprises en provenance des entreprises. Pour les semaines à venir, la banque estime qu'une fourchette comprise entre 2 000 et 2 100 points reste toujours d'actualité pour l'indice DAX.

Indice DAX du 3 février : 2 057,99 points (contre 2 031,71).

## NEW YORK

Indice Dow Jones **+ 1,83 %**

## Sans surprise

**UNE SEMAINE** sans réelle surprise à Wall Street où les valeurs américaines ont terminé en hausse, l'indice Dow Jones gagnant sur la période 70,65 points à 3 928,64 points, soit un gain de 1,83 % sur la période. Sans réelle surprise, car les intervenants avaient depuis longtemps anticipé le relèvement de 50 points de base des taux directeurs de la Réserve fédérale à l'issue de la réunion de l'open market.

Par ailleurs, les intervenants ont salué, cette semaine, la décision du président Clinton de se passer de l'autorisation du Congrès pour décréter une aide globale de 47,5 milliards de dollars au Mexique, dont 20 des Etats-Unis, 17,8 milliards du Fonds monétaire international et 10 milliards de la Banque des règlements internationaux. Selon Ed La Varnway, analyste chez First Albany, cette preuve de leadership a contribué à la meilleure tenue des marchés financiers nord-américains. Wall Street n'a réellement pris son envol que vendredi, avec une très forte détente des taux d'intérêt sur le marché obligataire, après la publication de chiffres du chômage nettement moins bons que prévu pour janvier. Ces statistiques, associées à un ralentissement des ventes automobiles en janvier, ont déclenché une course aux achats sur le marché obligataire, a indiqué Hugh Jonhson, responsable chez First Albany. La remontée des prix sur ce marché a provoqué une chute des taux d'intérêt, qui évoluent à l'inverse. *« L'économie donne des signes de ralentissement, donc on ne doit pas s'inquiéter d'un nouveau resserrement du crédit par la Réserve fédérale »*, a expliqué M. Johnson.

Indice Dow Jones du 3 février : 3 928,64 points (contre 3 857,99).

**COURS DE CLÔTURE D'UNE SEMAINE A L'AUTRE**

**NEW YORK** – Les valeurs du Dow Jones

| En dollars | 03/02 | 27/01 |
|---|---|---|
| Alcoa | 83,38 | 81 |
| Allied Signal | 37,25 | 35,63 |
| American Express | 32,38 | 30,25 |
| AT & T | 51,13 | 49,88 |
| Bethlehem | 15,88 | 16,38 |
| Boeing Co | 47,75 | 45,75 |
| Caterpillar Inc. | 53 | 52,63 |
| Chevron Corp. | 45,75 | 46,25 |
| Coca-Cola Co | 52,88 | 52,25 |
| Disney Corp. | 51,75 | 50,25 |
| Du Pont Nemours&Co | 54 | 54,50 |
| Eastman Kodak Co | 49 | 48,88 |
| Exxon Corp. | 62,75 | 62,50 |
| Gen. Electric Co | 52,13 | 50,50 |
| Gen. Motors Corp. | 39,25 | 37,50 |
| Goodyear T & Rubbe | 37,13 | 35,75 |
| IBM | 74,63 | 72,50 |
| Intl Paper | 74,25 | 73,25 |
| J.P. Morgan Co | 63,88 | 61,88 |
| Mc Donnell Douglas | 54 | 50,50 |
| Merck & Co. Inc. | 39,75 | 38,75 |
| Minnesota Mng. & Mfg | 51,50 | 51,75 |
| Philip Morris | 60,75 | 60,63 |
| Procter & Gamble C | 65 | 64,75 |
| Sears Roebuck & Co | 46,75 | 45,38 |
| Texaco | 61,75 | 61,50 |
| Union Carb. | 27,38 | 26,25 |
| Utd Technol | 64,88 | 65 |
| Westingh. Electric | 14,13 | 13,88 |
| Woolworth | 16,25 | 15,63 |

**LONDRES** – Sélection de valeurs du FT 100

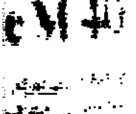
| En livres | 3/2 | 27/1 |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,19 | 5,12 |
| Barclays Bank | 5,92 | 5,83 |
| BAT industries | 4,48 | 4,49 |
| British Aerospace | 4,82 | 4,66 |
| British Airways | 3,68 | 3,74 |
| British Gas | 3,09 | 3,06 |
| British Petroleum | 4,22 | 4,13 |
| British Telecom | 4,02 | 4,05 |
| BTR | 3,05 | 3,04 |
| Cadbury Schwep | 4,35 | 3,80 |
| Eurotunnel | 2,90 | 2,94 |
| Glaxo | 6,67 | 6,17 |
| Grand Metropolitan | 3,74 | 3,66 |
| Guinness | 4,29 | 4,20 |
| Hanson Plc | 2,36 | 2,32 |
| Great Ic | 5,27 | 5,17 |
| HSBC | 6,40 | 6,17 |
| Imperial Chemical | 7,46 | 7,63 |
| Lloyds Bank | 5,48 | 5,50 |
| Marks and Spencer | 3,87 | 3,79 |
| National Westminst | 4,95 | 4,87 |
| Peninsular Orienta | 5,72 | 5,67 |
| Reuters | 4,56 | 4,36 |
| Saatchi and Saatchi | 1,09 | 1,08 |
| Shell Transport | 7,09 | 7,18 |
| Smithkline Beechman | 4,76 | 4,51 |
| Tate and Lyle | 4,32 | 4,27 |
| Unilever Ltd | 11,63 | 11,56 |
| Wellcome | 10,10 | 9,96 |
| Zeneca | 8,97 | 9,02 |

**FRANCFORT** – Les valeurs du DAX 30

| En deutschemarks | 3/2 | 27/1 |
|---|---|---|
| Allianz Holding N | 2 365 | 2 330 |
| Basf AG | 327,40 | 324,90 |
| Bayer AG | 362,30 | 357,50 |
| Bay hyp&Wechselbk | 381 | 379 |
| Bayer Vereinsbanck | 426,50 | 415 |
| BMW | 742 | 733 |
| Commerzbank | 325,30 | 319 |
| Continental AG | 228,50 | 222 |
| Daimler-Benz AG | 709,50 | 703,50 |
| Degussa | 453 | 445 |
| Deutsche Babcock A | 197,50 | 187 |
| Deutsche Bank AG | 704,80 | 690,50 |
| Dresdner BK AG FR | 393,50 | 388,50 |
| Henkel VZ | 550 | 538,50 |
| Hoechst AG | 323,60 | 330,70 |
| Karstadt AG | 566,50 | 541 |
| Kaufhof Holding | 467,50 | 449 |
| Linde AG | 924 | 900 |
| DT. Lufthansa AG | 192,50 | 191,40 |
| Man AG | 409 | 408,50 |
| Mannesmann AG | 416,80 | 415,80 |
| Mettallges AG | 124 | 133 |
| Preussag AG | 460,50 | 454,80 |
| Rwe | 430,80 | 416,20 |
| Schering AG | 1 108,50 | 1 075 |
| Siemens AG | 666,50 | 657 |
| Thyssen | 294,50 | 293,50 |
| Veba AG | 522,10 | 508,50 |
| Viag | 499,50 | 487,60 |
| Wellag AG | 900 | 907 |

**TOKYO** – Sélection de valeurs du Nikkei

| En yens | 3/2 | 27/1 |
|---|---|---|
| Akai elecr. | 499 | 491 |
| Bank of Tokyo | 1 480 | 1 430 |
| Bridgestone | 1 390 | 1 400 |
| Canon | 1 460 | 1 510 |
| Daiwa sec. | 1 210 | 1 150 |
| Fuji Bank | 2 140 | 1 910 |
| Hitachi Ltd | 858 | 880 |
| Honda | 1 540 | 1 610 |
| Japan Airlines | 632 | 636 |
| Kirin Brew | 1 090 | 1 090 |
| Kobe Steel | 286 | 280 |
| Matsushita EL | 1 070 | 1 430 |
| Mitsubishi Corp. | 1 140 | 645 |
| Mitsui Marine | 678 | 647 |
| Nikko sec | 1 010 | 959 |
| Nintendo | 5 080 | 5 200 |
| Nippon Steel | 353 | 362 |
| Nissan | 737 | 735 |
| Nomura sec | 1 840 | 1 780 |
| NTT | 775 000 | 767 000 |
| Pioneer | 2 180 | 2 060 |
| Sanyo | 525 | 511 |
| Sega Enterprises | 5 120 | 5 050 |
| Sharp | 1 500 | 1 530 |
| Sony | 4 620 | 4 800 |
| Sumitomo Bk | 1 850 | 1 610 |
| Suzuki Motors | 934 | 939 |
| Toshiba | 630 | 625 |
| Toyota | 1 870 | 1 920 |
| Yamaichi sec | 669 | 639 |



# Crédits, changes et grands marchés

## MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

### Bonnes dispositions malgré les incertitudes

**LES ÉLÉMENTS** semblent réunis pour favoriser les placements en obligations internationales de type classique dans les principales monnaies du monde. Certes, bien des incertitudes persistent. Les avis sont encore partagés au sujet de la situation de l'économie américaine et les experts sont loin d'être unanimes dans leurs prévisions relatives à l'évolution du loyer de l'argent outre-Atlantique. Mais, dans l'ensemble, l'impression prévaut que le marché international des capitaux est entré dans une phase de stabilité plus ou moins prononcée dont les investisseurs devraient tirer parti sans trop tarder.

**LA QUESTION DU DOLLAR**

Si tel est le cas, si la confiance revient vraiment, il faut s'attendre à un allongement des durées des nouveaux emprunts. Tout au long du mois de janvier, la préférence des bailleurs de fonds est allée aux opérations courtes. Cette attitude prudente était imposée par le souvenir de la coûteuse expérience de l'an dernier. L'année 1994 avait débuté dans un optimisme débordant qui avait été suivi d'une profonde déconvenue suscitée par une brusque remontée des rendements.

De leur côté, attirés par la possibilité de lever des fonds à long terme, les emprunteurs devraient accroître très prochainement leur présence et, logiquement, l'activité devrait se concentrer dans les compartiments des plus grandes monnaies, où il est possible d'opérer des ponctions très importantes. Celui du deutschemark, en pleine renaissance, est prêt à les accueillir. Celui du yen l'est également, qui fait preuve d'une extraordinaire résistance ; peu affecté par les conséquences du tremblement de terre de Kobé, il continue de procurer des ressources en grande quantité à une foule de débiteurs étrangers. Reste la question de savoir quand celui du dollar sera à même de donner toute sa mesure, ce dont il est incapable actuellement en raison de la faiblesse de la devise américaine.

**LE FRANC EN RETRAIT**

D'une façon générale, l'attention des opérateurs se porte sur les meilleures des signatures et les emprunts les plus simples ont la plus large audience. La crise financière du Mexique a considérablement réduit les chances des débiteurs dont le crédit est discuté. On recherche avant tout des valeurs sûres et des constructions simples, faciles à expliquer aux souscripteurs.

Pour des raisons qui tiennent surtout aux incertitudes politiques, le compartiment du franc français demeure en retrait. Il n'attire guère les investisseurs étrangers et plusieurs emprunteurs de tout premier plan attendent pour se lancer que le cap de l'élection présidentielle soit franchi. La Belgique, qui songe à lever quelque 5 milliards de francs, est probablement dans ce cas. D'ici là, ce pays devrait avoir sollicité le marché allemand, suivant de près l'Irlande qui s'apprête également à émettre des obligations internationales en deutschemarks.

Toutefois, même s'il fonctionne au ralenti, le marché français n'est, de loin, pas déserté. Deux emprunteurs étrangers de grand renom s'y sont présentés la semaine passée, un américain, General Electric Capital Corporation, et un allemand, Hessische Landesbank. Le premier avait confié à la banque Paribas le soin de diriger sa transaction, et le second, dont c'était la première apparition en francs, s'est adressé à la Caisse des dépôts. Les deux emprunts sont des réussites incontestables. Ils ont, pour l'essentiel, trouvé preneurs en France.

Par ailleurs, Eurofima, la société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, a émis pour 50 millions d'écus d'euro-obligations par l'intermédiaire de la banque britannique Barclays de Zoete Wedd. Le produit de l'emprunt a été échangé contre des francs français à des conditions très intéressantes. Les fonds sont destinés à la SNCF.

*Christophe Vetter*

## DEVISES ET OR

### Le froid et le chaud

**AU CONTRAIRE** des marchés de taux, le dollar a très peu réagi sur le moment, vendredi 3 février, à l'annonce surprise d'une hausse du taux de chômage et d'un nombre de créations d'emplois nettement inférieur aux prévisions, aux Etats-Unis, en janvier. Le billet vert s'est même replié jusqu'à 1,5060 deutschemark après les chiffres de l'emploi, puis s'est ensuite raffermi sensiblement. Le dollar s'est même approché du seuil de 1,53 deutschemark. Vendredi, en fin de journée, il s'échangeait à 1,5250 mark et 5,2940 francs contre 1,5187 mark et 5,2648 francs la veille.

Le dollar n'en reste pas moins dans une position fragile. Il a connu une semaine difficile. L'aggravation, lundi 30 janvier et mardi 1er février, de la crise mexicaine et la chute du peso avant l'annonce du plan de sauvetage, ont entraîné dans leur sillage la devise américaine. Le dollar était tombé lundi face au mark à ses plus bas niveaux depuis trois mois. Le rebond est venu mardi grâce à l'intervention de la Banque de France et à celle, non confirmée, de la Banque d'Espagne. Les deux banques centrales auraient acheté des dollars contre des deutschemarks au niveau de 1,5080 mark. Le billet vert a ensuite accentué sa reprise lorsque le président Clinton a annoncé avoir décidé de se passer de l'autorisation du Congrès pour décréter une aide globale de 47,5 milliards de dollars au Mexique, dont 20 milliards des Etats-Unis, 17,8 milliards du Fonds monétaire international et 10 milliards de la Banque des règlements internationaux. Le dollar cotait mardi soir 1,5235 deutschemark contre 1,5055 lundi soir. Il s'est ensuite fragilisé à nouveau.

Le schéma a été similaire pour le franc. Après avoir été faible au début de la semaine, il s'est redressé jeudi et repassait en dessous de la barre des 3,47 francs pour 1 deutschemark avant de replonger autour de 3,4710 inchangé sur la semaine. Selon Antoine Brunet, économiste au Crédit lyonnais : l'affaiblissement du franc depuis le mois de décembre s'explique à la fois par la force du mark, choisi comme valeur refuge, et par des interrogations sur l'option européenne du futur vainqueur de l'élection présidentielle. Depuis que la CDU, parti du chancelier allemand Helmut Kohl, a lancé son initiative visant à aller plus vite et plus loin en matière d'union monétaire, les marchés sont attentifs à la réponse des leaders politiques français.

*E. L.*

**L'OR**

| | Cours 3-2 | Cours 27-1 |
|---|---|---|
| Or fin (k. barre) | 63 600 | 64 000 |
| Or fin (en lingot) | 63 950 | 64 350 |
| Pièce française (20f) | 369 | 370 |
| Pièce française (10f) | 345 | 370 |
| Pièce suisse (20f) | 370 | 373 |
| Pièce latine (20f) | 369 | 370 |
| Pièce tunisienne (20f) | 369 | 370 |
| Souverain | 465 | 472 |
| Souverain Elisabeth II* | 465 | 475 |
| Demi souverain* | 305 | 318 |
| Pièce de 20$ | 2 480 | 2 505 |
| Pièce de 10$ | 1 250 | 1 260 |
| Pièce de 5$ | 625 | 675 |
| Pièce de 50 pesos | 2 380 | 2 380 |
| Pièce de 20 marks* | 469 | 467 |
| Pièce de 10 florins | 387 | 390 |
| Pièce de 5 roubles* | 255 | 251 |

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

**COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 27 JANVIER AU 3 FÉVRIER**

| DEVISE | New York 3-2 | New York 27-1 | Paris 3-2 | Paris 27-1 | Zurich 3-2 | Zurich 27-1 | Francfort 3-2 | Francfort 27-1 | Bruxelles 3-2 | Bruxelles 27-1 | Amsterdam 3-2 | Amsterdam 27-1 | Milan 3-2 | Milan 27-1 | Tokyo 3-2 | Tokyo 27-1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Livre | 1,5665 | 1,5900 | 8,2868 | 8,3555 | 2,0192 | 2,0249 | 2,3877 | 2,4081 | 49,1568 | 49,6716 | 2,6740 | 2,6982 | 2525,20 | 2548,77 | 156,10 | 157,89 |
| $ E.U. | - | - | 5,2900 | 5,2650 | 1,2890 | 1,2735 | 1,5242 | 1,5248 | 31,38 | 31,24 | 1,7070 | 1,6970 | 1612 | 1603 | 99,65 | 99,30 |
| Franc français | 18,9036 | 19,0295 | - | [illegible] | 24,3667 | 24,2381 | 28,8129 | 28,8202 | 5,9319 | 5,9346 | 32,26843 | 32,28305 | 304,7259 | 305,0826 | 18,83743 | 18,83743 |
| Franc suisse | 77,5795 | 78,5238 | 410,3957 | 413,8429 | - | [illegible] | 118,2467 | 118,8240 | 24,3445 | 24,5306 | 1,32428 | 1,33265 | 1250,5818 | 1256,7358 | 77,30799 | 77,59408 |
| Deutschemark | 65,6082 | 66,0284 | 347,0673 | 346,3792 | 84,5690 | 84,0022 | - | [illegible] | 20,5878 | 20,6223 | 111,99318 | 112,0802 | 1057,6040 | 1058,4859 | 65,37856 | 65,56689 |
| Franc belge | 3,1867 | 3,2010 | 16,8579 | 16,8214 | 4,1077 | 4,0765 | 4,8572 | 4,8485 | - | [illegible] | 5,4398 | 5,48214 | 51,37030 | 51,38422 | 3,17559 | 3,17862 |
| Florin | 58,5823 | 58,9275 | 309,9004 | 308,6641 | 75,5126 | 75,0442 | 89,2912 | 89,2457 | 18,3831 | 18,4090 | - | [illegible] | 944,3468 | 946,0881 | 58,37727 | 58,54968 |
| Lire italienne | 0,00620 | 0,00624 | 3,2816 | 3,2782 | 0,7996 | 0,7984 | 0,9455 | 0,9448 | 1,9467 | 1,9485 | 1,058933 | 1,058648 | - | [illegible] | 0,061818 | 0,061946 |

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 3 février, 5,3085 francs contre 5,2920 francs le vendredi 27 janvier.

## MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

### Septième hausse des taux en un an

**IL Y A UN AN**, le 4 février 1994, la Réserve fédérale américaine relevait à la surprise générale ses taux directeurs et enclenchait la mécanique infernale d'un vrai krach obligataire. En agitant le chiffon rouge du risque inflationniste sans se donner immédiatement les moyens de le combattre, la Fed allait provoquer une remontée brutale des taux à long terme des deux cotés de l'Atlantique. Douze mois plus tard, les marchés de taux sont convalescents et la Fed n'en a toujours pas fini avec la crainte de l'inflation. Son changement brutal de politique monétaire a fait de nombreuses victimes, la dernière en date étant le Mexique.

L'actualité de la semaine, par une coïncidence curieuse, est d'ailleurs faite de l'annonce mardi d'un plan de sauvetage du Mexique de 50 milliards de dollars et du relèvement attendu le lendemain d'un demi-point du taux interbancaire au jour le jour et du taux d'escompte américains, portés respectivement à 6 % et 5,25 %. Le comité de politique monétaire de la Réserve fédérale, réuni mardi 31 janvier et mercredi 1er février, continue à craindre des tensions inflationnistes. La Banque d'Angleterre a annoncé jeudi, elle aussi, une hausse d'un demi-point de son taux d'intérêt de base à 6,75 %, une nouvelle augmentation après celles, déjà d'un demi-point, du 7 décembre et du 12 septembre 1994.

*« Si nous attendons que l'inflation devienne manifeste, ce sera trop tard »* : ce propos d'Alan Greenspan, le président de la Fed, suffit à résumer son attitude. La menace de l'inflation ne disparaîtra pas tant que le rythme annuel de croissance de l'économie américaine n'aura pas été ramené à 2,5 %. Les indicateurs confortent le président de la banque centrale dans son analyse : en 1994, la croissance a été de 4 % et même de 4,5 % au cours des trois derniers mois de l'année. Dans un environnement marqué par un taux de chômage historiquement bas (5,7 % de la population active), une consommation soutenue et une utilisation presque maximale des capacités industrielles, la Fed considère que la « surchauffe » menace toujours.

Le changement de cap remonte au 4 février 1994. La Fed mettait fin alors à quatre années de politique monétaire particulièrement accommodante, conduite avant tout pour sauver le système bancaire américain. Instruite du risque par la faillite retentissante des caisses d'épargne, la Réserve fédérale a permis aux banques américaines de se constituer des marges suffisamment importantes pour absorber leurs créances douteuses. Elles se sont ruées sur les bons du Trésor américain, pour profiter de la différence entre le taux au jour le jour de refinancement auprès de la Fed (3 %) et la remunération des obligations d'Etat (autour de 6 %). L'attrait des investisseurs pour le marché obligataire américain a été tel que les taux sont tombés à des niveaux record. En octobre 1993, le rendement des emprunts d'Etat américains à dix ans a atteint son plus bas niveau, à 5,30 %. Une bulle obligataire aux Etats-Unis mais aussi en Europe a succédé à la bulle immobilière. Elle devait éclater avec le revirement de la banque centrale américaine qui, à partir de février 1994, a doublé en un an son taux au jour le jour, celui des *Fed funds*, porté de 3 % à 6 % en sept étapes.

Le retournement a pris à contrepied la quasi-totalité des intervenants sur le marché obligataire, causant parfois des pertes à l'image de celles du comté d'Orange en Californie, l'un des plus riches des Etats-Unis, qui a fait faillite. L'onde de choc n'a pas épargné l'Europe, où les pays les moins *« vertueux »*, ceux dont les déficits publics ou la dette sont trop élevés, ont payé un lourd tribut. La tension des taux obligataires a fortement alourdi le coût du refinancement de l'Etat italien, suédois, et espagnol. La France a été également pénalisée. L'écart avec l'Allemagne sur les taux à long terme s'est creusé à quelque 0,65 point; près de 200 milliards de francs de capitaux étrangers placés en obligations ont quitté le marché français en 1994.

Un autre effet pervers de la politique laxiste de la Fed avant 1994 a été l'afflux des capitaux vers des pays émergents, notamment d'Amérique latine, qui offraient des rendements à court terme très supérieurs à ceux des Etats-Unis. Le Mexique, pour avoir financé un déficit grandissant de ses comptes courants avec des capitaux à court terme qui sont repartis vers les Etats-Unis à la première alerte, traverse une grave crise de liquidités depuis le 20 décembre. La défiance à l'égard du Mexique s'est répandue en Amérique latine, puis vers tout les pays émergents, notamment en Asie, et pour finir vers tout les pays considérés comme fragiles parce que endettés.

Les Etats-Unis sont toutefois parvenus à limiter les dégâts en présentant mardi un plan de sauvetage international de quelque 50 milliards de dollars. L'administration américaine, qui ne voulait pas prendre le risque de voir son programme initial de 40 milliards de dollars de garanties de crédit au Mexique rejeté par le Congrès, a finalement présenté un plan de sauvetage décidé par décret où sa participation est réduite de moitié, à 20 milliards.

Le marché obligataire américain a pu ainsi se reprendre progressivement : la hausse est devenue franche vendredi, après la publication d'une hausse du taux de chômage en janvier aux Etats-Unis et d'un nombre de créations d'emplois nettement inférieur aux prévisions d'analystes, qui indique un ralentissement de la croissance américaine. Le département du travail a annoncé une hausse à 5,7 % du taux de chômage en janvier contre 5,4 % le mois précédent et 134 000 créations d'emplois contre 256 000 anticipées par les analystes de Wall Street. Le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans est tombé à 7,68 % contre 7,73 % jeudi soir et 7,77 % une semaine auparavant. Le Matif était à l'unisson vendredi, le contrat notionnel mars a gagné 44 centimes en compensation à 111,70 à comparer aux 111,30 de la semaine dernière.

*Eric Leser*

**MATIF**

| Echéances | Volume | Dernier prix | Plus haut | Plus bas | Cours de compens. |
|---|---|---|---|---|---|
| NOTIONNEL 10 % | | | | | |
| Mars 95 | 143 332 | 111,70 | 111,80 | 111,34 | 111,70 |
| Juin 95 | 942 | 110,80 | 110,86 | 110,52 | 110,84 |
| Sept. 95 | 32 | 109,88 | 109,88 | 109,86 | 110,16 |
| Déc. 95 | - | - | - | - | - |
| PIBOR 3 MOIS | | | | | |
| Mars 95 | 18 264 | 93,93 | 93,93 | 93,87 | 93,93 |
| Juin 95 | 19 527 | 93,49 | 93,50 | 93,42 | 93,49 |
| Sept. 95 | 5 013 | 93,15 | 93,15 | 93,08 | 93,15 |
| Déc. 95 | 2 965 | 92,87 | 92,87 | 92,78 | 92,86 |
| ÉCU LONG TERME | | | | | |
| Mars 95 | 4 180 | 81,68 | 81,76 | 81,36 | 81,68 |
| Juin 95 | - | - | - | - | 81,42 |

## MATIÈRES PREMIÈRES

### Coup de semonce sur le marché des métaux non ferreux

**RÉCURRENTE ET VOILÉE**, la menace planait depuis des mois : les fonds d'investissements allaient déserter le marché des métaux non ferreux. Les gestionnaires, financiers à l'affût de « coups » qui, délaissant les placements traditionnels, s'étaient tournées vers le plomb, le cuivre, l'étain, le zinc ou l'aluminium, dans l'espoir de gains substantiels et rapides, finiraient par se désengager une fois leurs profits réalisés. Alors, les cours sur le London Metal Exchange (LME), la Mecque des professionnels, chuteraient avec le même entrain qu'ils avaient mis à grimper ces derniers mois avec une belle constance.

Ce scénario catastrophe est-il en cours de réalisation ? Dopés par l'arrivée des financiers sur le marché, les cours des non-ferreux vont-ils s'effondrer avec leur départ ? Si l'apocalypse annoncée n'a pas encore eu lieu, il est clair que le LME a subi une secousse cette semaine. Suffisamment circonscrite pour ne pas entraîner de catastrophe majeure. Suffisamment sérieuse toutefois pour ne pas passer inaperçue des professionnels.

L'onde a été surtout perceptible sur le marché du cuivre. En hausse de près de 70 % en 1993, les cours du précieux métal avaient poursuivi sur leur lancée en janvier. Le jeudi 19 janvier ils atteignaient au comptant 3 056 dollars/tonne. Depuis, c'est le reflux. Les cours ont perdu plus de 5 % en quelques jours et ils sont repassés en dessous de la barre des 3 000 dollars (2 887 dollars le jeudi). *« Les fonds d'investissements sont derrière cette baisse. Leurs gestionnaires ont jugé qu'ils ne pourraient plus réaliser de gros bénéfices sur le cuivre »*, assure un négociant londonien.

**L'ALUMINIUM À L'ÉCART**

Les raisons de cette prudence sont multiples. Le relèvement des taux d'intérêt américains a sans doute fait craindre aux financiers un refroidissement de l'activité économique outre-Atlantique, qui n'épargnera pas le secteur du bâtiment, gros consommateur de cuivre. La crise mexicaine, ses risques de contagion dans le continent latino-américain, en particulier au Chili, l'un des principaux producteurs de cuivre, ont également pesé, tout comme les incertitudes sur la situation politique en Chine, un importateur de cuivre important.

*Dans le sillage du cuivre*, les autres métaux non ferreux ont accusé le coup. Les cours du nickel, un métal qui entre dans la compostion des aciers inoxydables, ont perdu 500 dollars, et sont revenus en dessous des 10 000 dollars/tonne alors que la semaine précédente ils dépassaient 10 331 dollars. Pour l'étain, la correction a été encore plus sévère. A 5 630 dollars/tonne, les sommets atteints une dizaine de jours auparavant semblent bien loin. Le plomb n'a pas été davantage épargné. Le 2 février, il était revenu à 625 dollars/tonne alors que la semaine précédente le plafond des 700 dollars/tonne paraissait devoir être crevé rapidement. De même pour le zinc, qui a perdu 5 % en quelques scéances. Même l'aluminium a senti passer le boulet. Alors qu'en janvier il culminait à des niveaux perdus de vue depuis cinq ans, il a légèrement reculé au LME.

Les analystes ont été les premiers surpris par cette baisse. Non pas qu'ils croyaient à une hausse ininterrompue des cours. Elle allait se calmer, pensaient-ils. Mais pas dans l'immédiat. La consolidation interviendrait à la fin du printemps, pronostiquaient-ils. Les voici pris de court et désorientés. *« Les sommets sont derrière nous »*, reconnaît un analyste de chez Merrill Lynch.

D'aucuns s'inquiètent de la suite. *« Les prix seraient difficiles à arrêter en cas de correction à la baisse »*, observe-t-on chez Rudolf Wolff, une maison de courtage britannique. Certains ont déjà revu leurs prévisions. Le courtier GNI, par exemple, table désormais sur un cours du cuivre ne dépassant pas 2 300 dollars/tonne sous peu, et une baisse du nickel de l'ordre de 25 %.

Ce catastrophisme est probablement excessif. Les données objectives du marché plaident pour des cours soutenus au cours des prochains mois, qu'il s'agisse du nickel ou de l'aluminium, du plomb ou de l'étain. La demande pour ces métaux reste importante. Celle d'acier inoxydable entraîne celle du nickel. Les perspectives sont également bonnes pour l'aluminium. Les stocks au LME sont à la baisse. Et les capacités de production ne devraient pas augmenter à moyen terme. Aux Etats-Unis, la demande d'aluminium reste soutenue. Le tremblement de terre de Kobé, au Japon, ne peut que l'améliorer... Au bout du compte, les données de base – les fameux fondamentaux – plaident en faveur d'une stabilisation des cours, plutôt que d'une chute. Le repli de quelques fonds d'investissements peut sans doute perturber le marché. Il ne le modifiera pas fondamentalement.

*Jean-Pierre Tuquoi*

**LES MATIÈRES PREMIÈRES**
**Variations hebdomadaires**

| INDICES | 03/02 | 27/1 |
|---|---|---|
| Dow-Jones comptant | 194,83 | 196 |
| Dow-Jones à terme | 259,48 | 254,58 |
| MÉTAUX (Londres) | | |
| Cuivre comptant | 2 883,5 | 3 002 |
| Cuivre à 3 mois | 2 880 | 2 992 |
| Aluminium comptant | 2 000 | 1 994 |
| Aluminium à 3 mois | 2 030 | 2 129 |
| Plomb | 6 116,5 | 673 |
| Plomb à 3 mois | 632 | 680 |
| Etain | 5 600 | 6 305 |
| Etain à 3 mois | 5 695 | 6 405 |
| Zinc | 11 105,5 | 1 150 |
| Zinc à 3 mois | 1 132 | 1 170 |
| Nickel | 9 530 | 10 050 |

| MÉTAUX PRÉCIEUX (New York) | | |
|---|---|---|
| Argent | 471 | 465 |
| Platine | 400 | 415 |
| Palladium | 159,25 | 157,75 |
| GRAINES ET DENRÉES | | |
| Blé (Chicago) | 372 | 383 |
| Maïs (Chicago) | 232 | 232 |
| Graine soja (Chicago) | 540 | 555 |
| Tourt. soja (Chicago) | 159,90 | 158,40 |
| P. de terre (Londres) | 351,50 | 357 |
| SOFTS | | |
| Cacao (New York) | 1 415 | 1 389 |
| Café (Londres) | 2 730 | 2 708 |
| Sucre blanc (Paris) | 399,5 | 405 |

**LE PÉTROLE**

| | cours 03-02 | cours 27-01 |
|---|---|---|
| WTI (New York) | 16,38 | 16,38 |
| Brent (Londres) | 17 | 16,82 |
| Crude Oil (New York) | 18,58 | 18,48 |

# Douceur et humidité

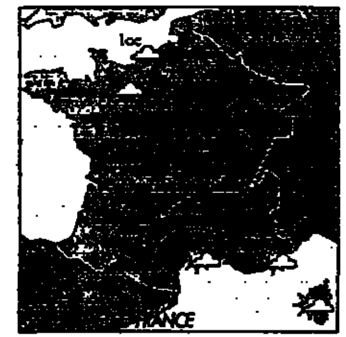
*UNE PERTURBATION sur le* proche Atlantique affectera les régions nord du pays. Elle ne donnera pas de pluie car l'anticyclone situé de l'Algérie au sud de la France la rejetera vers les pays scandinaves. Le matin, le temps sera gris et humide au nord de la Loire, avec quelques brumes ou brouillards. De la Bretagne au Massif Central jusqu'à la Franche-Comté *et aux Alpes du Nord, les nuages* seront abondants avec quelques pluies faibles éparses.

Quelques flocons de neige tomberont au-dessus de 1800 mètres sur le relief. De l'Aquitaine au sud du Massif Central les nuages bas seront nombreux mais, sur les Pyrénées, le soleil apparaîtra au-dessus de 700 mètres. Sur le pourtour méditerranéen et en Corse, il fera beau. Le vent de nord-ouest soufflera à 60 km/h en rafales dans le Golfe du Lion.

L'après midi, les nuages bas persisteront sur l'ensemble des régions au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon. Quelques gouttes sont possibles sur les côtes de la Manche et au nord de la Seine en fin de journée. De l'Aquitaine à la région Rhône-Alpes, le ciel sera nuageux avec parfois de belles éclaircies. Sur les Pyrénées et les Alpes, les nuages bas persisteront dans les vallées, mais en altitude le soleil sera prédominant. Sur le Sud-Est et en Corse, le soleil sera toujours au rendez-vous.

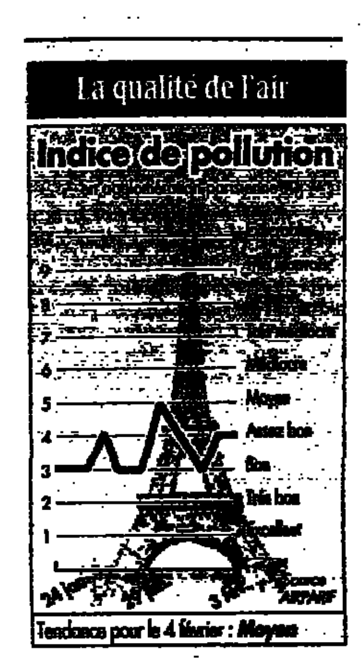
Le vent de nord-ouest faiblira à 50 km/h dans le Golfe du Lion. En Manche, le vent de sud-ouest soufflera à 30 km/h. Les températures minimales seront douces, avec 8 à 10 degrés sur la région ouest, 6 à 8 à l'est et 10 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, les températures maximales seront au-dessus des normales saisonnières. Elles atteindront de 10 à 13 degrés à l'ouest, 8 à 12 degrés à l'est, jusqu'à 17 degrés sur les côtes méditerranéennes.

*(Document établi avec le support* technique spécial de Météo-France.)

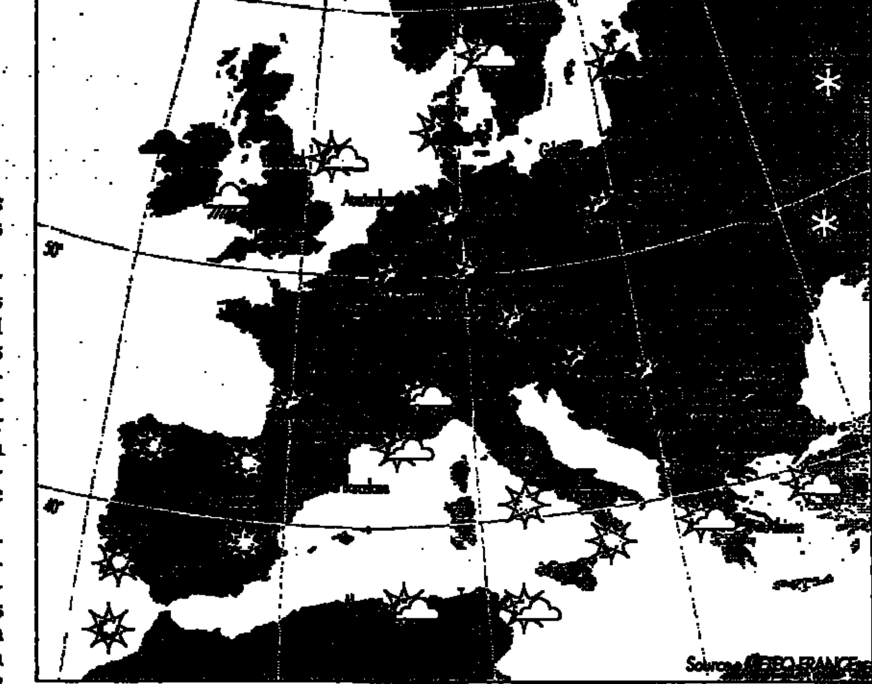


Prévisions pour le 5 février vers 12h00

## La qualité de l'air

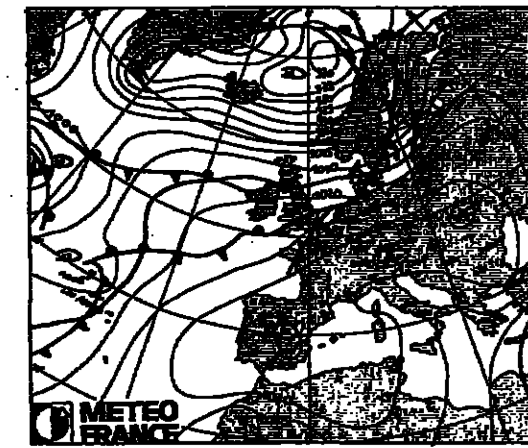



Tendance pour le 4 février : *Moyen*

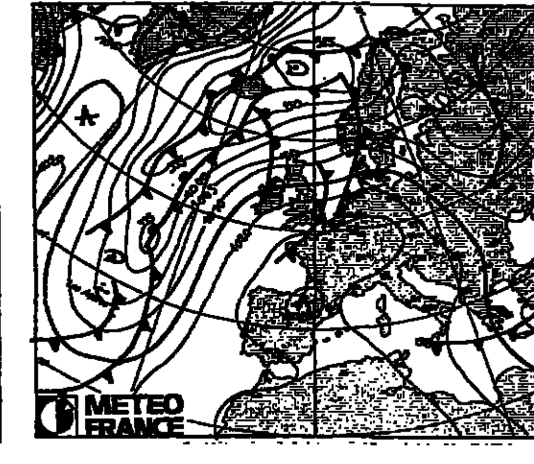





| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TEMPÉRATURES | | GRENOBLE | 6/1 | TOURS | 11/8 | CARACAS | 28/22 | LIMA | 31/24 | PRAGUE | 3/-1 |
| | | LILLE | 8/7 | | | CHICAGO | 1/-3 | LISBONNE | 15/9 | PRETORIA | 30/18 |
| du 4 février 1995 | | LIMOGES | 11/3 | ÉTRANGER | | COPENHAGUE | 3/2 | LONDRES | 11/9 | RABAT | 20/5 |
| maxima/minima | | LYON, BRON | 8/-1 | | | DAKAR | 31/18 | LOS ANGELES | 26/13 | RIO DE JAN. | 30/27 |
| | | MARSEILLE | 14/2 | ALGER | 16/3 | DJAKARTA | 27/24 | LUXEMBOURG | 3/0 | ROME | 15/0 |
| FRANCE | | NANCY | 7/3 | AMSTERDAM | 9/7 | DUBAI | 27/15 | MADRID | 15/-3 | SAN FRANC. | 14/9 |
| AJACCIO | 15/3 | NANTES | 12/10 | ATHÈNES | 15/7 | DUBLIN | 11/7 | MARRAKECH | 25/7 | SANTIAGO | 30/15 |
| BIARRITZ | 14/4 | NICE | 14/7 | BANGKOK | 33/22 | FRANCFORT | 4/-1 | MEXICO | 24/9 | SÉVILLE | 21/8 |
| BORDEAUX | 15/3 | PARIS | 10/7 | BARCELONE | 15/5 | GENÈVE | 8/0 | MILAN | 12/-3 | ST-PETERSB. | -3/-5 |
| BOURGES | 8/4 | PAU | 15/2 | BELGRADE | 4/-3 | HANOI | 15/13 | MONTRÉAL | -8/-18 | STOCKHOLM | 2/0 |
| BREST | 10/11 | PERPIGNAN | 14/4 | BERLIN | 3/2 | HELSINKI | 0/-2 | MOSCOU | 1/-13 | SYDNEY | 36/22 |
| CAEN | 10/10 | POINTE-A-PIT. | 30/20 | BOMBAY | 31/22 | HONGKONG | 17/10 | MUNICH | 6/2 | TENERIFE | 22/15 |
| CHERBOURG | 10/10 | RENNES | 12/10 | BRASILIA | 26/20 | ISTANBUL | 9/3 | NAIROBI | 26/13 | TOKYO | 10/2 |
| CLERMONT-F. | 11/1 | ST-D.-RÉUNION | 30/23 | BRUXELLES | 8/7 | JÉRUSALEM | 17/6 | NEW DELHI | 23/13 | TUNIS | 16/9 |
| DIJON | 7/3 | ST-ÉTIENNE | 6/-1 | BUCAREST | 7/-1 | KIEV | -2/-4 | NEW YORK | -1/-8 | VARSOVIE | 2/-2 |
| FORT-DE-FR. | 30/20 | STRASBOURG | 5/1 | BUDAPEST | 7/-2 | KINSHASA | 31/22 | PALMA DE MAJ. | 15/2 | VENISE | 10/1 |
| | | TOULOUSE | 11/0 | BUENOS AI. | 26/16 | LE CAIRE | 21/12 | PÉKIN | 0/-8 | VIENNE | 5/-2 |




Situation le 4 février, à 0 h 00, temps universel




Prévision pour le 6 février, à 0 h 00, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

# La prise de Manille

LES DÉPÊCHES ont permis de suivre pour ainsi dire pas à pas la marche des Américains sur Manille depuis quarante-huit heures, à partir du moment où ils se sont trouvés à une trentaine de kilomètres de la ville. A la suite d'un vaste mouvement d'encerclement, vingt-six jours après le premier débarquement à Luçon, ils viennent, d'après un bref communiqué du général Mac Arthur, d'entrer dans la capitale des Philippines, que les Japonais détruisent autant qu'ils le peuvent avant d'en être chassés.

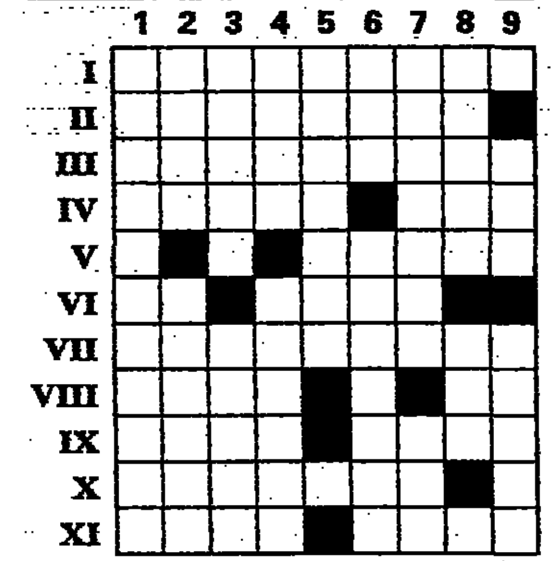
Manille n'est pas qu'un symbole. C'est, d'une part, la clef même de la porte qui fermait la route des conquêtes japonaises jusqu'à Singapour ; c'est la prise de Luçon assurée, c'est-à-dire la partie utile de l'archipel. D'autre part, c'est la plate-forme d'où les avions américains peuvent s'envoler vers les ports de la Chine du Sud : Hongkong, Souatéou, Amoy, dont ils ne sont séparés que par 700 ou 800 cents kilomètres. Ces ports, Américains et Chinois le reconnaissent, sont indispensables à de grandes opérations contre les Japonais sur le continent.

Des dépêches ont annoncé il y a plusieurs jours que des avions américains de reconnaissance avaient survolé la côte de Chine. Il est probable qu'on ne tardera pas à apprendre des essais de débarquement. Les Japonais, qui du reste s'y attendent depuis longtemps et qui aujourd'hui se sentent évidemment plus menacés encore qu'hier, ont amené des forces imposantes dans le sud de la Chine. Leur but est de conserver leurs communications sur terre entre le Mandchoukouo et l'extrémité occidentale de leur conquête, afin de tenir le plus longtemps possible sur le continent et d'obtenir de l'adversaire lassé une paix de compromis, calcul qui n'est sans doute pas très exact mais qui n'en paraît pas moins être celui qu'ils font.

*(6 février 1945.)*

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6491



HORIZONTALEMENT

I. Une personne qui peut aller se faire voir. – II. Se fait plumer en chantant. – III. Se remet en marche. – IV. Ne pas laisser échapper. Lentilles. – V. Cordon. – VI. A donc réagi en homme. Fleuve côtier. – VII. Sert dans les ordres. – VIII. Pour fermer la porte. Protège une phalange. – IX. Salle centrale d'un temple. Un chef religieux. – X. Utile quand il faut vider les lieux. – XI. Instrument à cordes. La grande a beaucoup de cachet.

VERTICALEMENT

1. La femme au travail. – 2. Risque. Une sorte de boulette. – 3. Un maître de la sculpture. Sont très vaniteux. – 4. Contribua à éclairer les masses. Qui a fait l'objet d'un troisième labour. – 5. Remettre en ordre. – 6. Grecque. Sont assimilés aux espèces. – 7. Ville des Pays-Bas. Place. – 8. Chevalier, à la montagne. Chaîne. – 9. Direction. Il faut éviter de lui casser la tête.

SOLUTION DU N° 6490

HORIZONTALEMENT

I. Emondées. – II. Tolérance. – III. Rit . Aunis. – IV. An . Oc . Est. – V. Néon . Cash. – VI. Gan . Radié. – VII. Lucé . Sept. – VIII. Tués . Aï. – IX. Uni . Peurs. – X. Saône . Sem. – XI. Eon . Évasé.

VERTICALEMENT

1. Etrangleuse. – 2. Moineau . Nao. – 3. Olt . Onction. – 4. Né . On . Eu. – 5. Drac . Épée. – 6. Eau . Cassé. – 7. Ennéade . USA. – 8. Scissipares. – 9. Esthétisme.

*Guy Brouty*

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ PAYS-BAS. Les chemins de fer néerlandais ont fermé, le 2 février dans l'après-midi, des lignes et des gares dans le centre du pays menacé par les eaux. Ces mesures, qui ont pour objectif d'empêcher les voyageurs de descendre dans les communes évacuées, sont applicables jusqu'au *6 février*. – *(AFP.)*

■ AUTRICHE. Depuis le 1er février, la compagnie autrichienne Lauda Air assure une liaison quotidienne entre Paris-Orly et Salzbourg. Après Orly-Vienne, cette ligne est la deuxième exploitée par Lauda Air au départ de l'aéroport parisien. – *(AFP.)*

■ ROME. Hostiles à l'accord passé entre leur compagnie et la compagnie australienne Ansett pour l'acquisition en crédit-bail de huit Boeing avec leurs équipages, cent cinquante pilotes d'Alitalia ont retardé de trois heures, le 1er février, le décollage de deux de ces appareils à destination de Boston et de Chicago. Le même jour, le personnel navigant a observé un arrêt de travail de quatre heures et un préavis de grève a été déposé pour le 12 ou le 13 février. – *(Reuter.)*

■ RUSSIE. L'aéroport russe d'Oulianovsk a été fermé à tout trafic, à l'exception des vols en transit, mercredi 1er février, en raison d'une grève de la faim observée par des contrôleurs aériens qui exigent la transformation de leur aéroport en une entreprise publique autonome. – *(AFP.)*

■ JAPON. All Nipppon Airways, qui entend se concentrer sur le trafic intérieur et sur les liaisons internationales courtes au départ de l'aéroport de Kansaï, a commandé dix Airbus A321-100 et différé les livraisons de cinq Airbus A340-300 qui devaient commencer en 1996. La compagnie aérienne japonaise a également annulé la commande de quatre des huit Boeing 747-400 qui devaient être livrés avant l'an 2000 et commandé trois Boeing 767-300 et trois Boeing 777. – *(Reuter.)*

■ COPENHAGUE. Un appareil de la compagnie aérienne scandinave SAS, qui effectuait la liaison Francfort-Göteborg, a été obligé d'atterrir le 2 février en fin de journée à Hambourg à la suite d'une alerte à la bombe. – *(AFP.)*

## PARIS EN VISITE

### Dimanche 5 février

■ LA CONCIERGERIE prix d'entrée), 10 h 30, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

■ MONTMARTRE (50 F), 10 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ LE QUARTIER MONTPARNASSE *(55 F), 11 h 15 ou 15 h 30*, sortie du métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ CHÂTEAU DE VINCENNES (37 F prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Château-de-Vincennes côté château (Monuments historiques).

■ ÉGLISE SAINT-ROCH : cycle Les églises à coupole et leurs fondateurs prix d'entrée), 14 h 30, 296, rue Saint-Honoré (Monuments historiques).

■ LE QUARTIER CHINOIS lors des fêtes du Nouvel An chinois (55 F), 14 h 30, porte de Choisy devant la BNP (Christine Merle).

■ L'ARCHITECTURE NOVATRICE DU 16e arrondissement, de Guimard à Le Corbusier (55 F), 15 heures, sortie du métro Ranelagh (Paris et son histoire).

■ LE CIMETIÈRE MONTPARNASSE (45 F), 15 heures, devant l'entrée principale 3, boulevard Edgar-Quinet (Découvrir Paris).

■ LE VIEUX MONTMARTRE (50 F), 15 h 30, en haut du funiculaire sortie côté gauche (Claude Marti).

### Lundi 6 février

■ MUSÉE DU MOYEN AGE : tapisseries flamandes et françaises au XVe siècle prix d'entrée), 14 heures, 6, place Paul-Painlevé (Artange).

■ L'ÉGLISE SAINT-PHILIPPE-DU-ROULE et son quartier (37 F), 14 h 30, entrée de l'église (Monuments historiques).

■ L'ÎLE SAINT-LOUIS (50 F), 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ MONTMARTRE : cités d'artistes et jardins secrets (55 F), 15 heures, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

■ MUSÉE GUSTAVE MOREAU : le *peintre symboliste et sa Salomé prix d'entrée), 15 heures, 14, rue La Rochefoucauld (Mathilde Hager).*

■ MUSÉE PICASSO : Exposition Max Jacob et Picasso prix d'entrée), 15 h 30, 5, rue de Thorigny (Paris et son histoire).



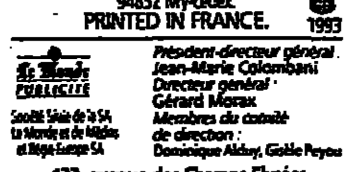
## LES SERVICES DU *Monde*

| | |
|---|---|
| Le Monde | 40-65-25-25 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| Documentation | 3617 code LMDOC ou 36-29-04-56 |
| CD-ROM : | (1) 43-37-66-11 |
| Index et microfilms : | (1) 40-65-29-33 |
| Abonnements Minitel : 3615 LE MONDE | accès ABO |
| Cours de la Bourse : | 3615 LE MONDE |
| Films à Paris et en province : (1)36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min) | |

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

*Le Monde* PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

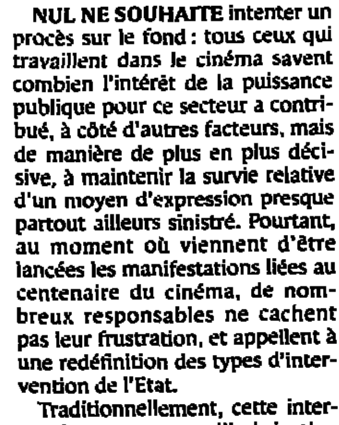
*Président-directeur général* : Jean-Marie Colombani
*Directeur général* : Gérard Morax
*Membres du comité de direction* : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

**INSATISFACTIONS** En marge des célébrations du centenaire du cinéma, plusieurs responsables des institutions concernées *expriment leur déception face aux* manques de perspectives proposées par le pouvoir politique. De la Cinémathèque française à l'Institut Lumière, en passant par l'association 1er siècle, s'exprime la même inquiétude que les actions engagées ne débouchent sur aucune avancée significative. ● PARMI LES SYMBOLES très visibles de ce manque de pérennisation des *investissements de la collectivité* : le retard et le flou concernant la transformation du Palais de Tokyo à Paris en Palais de l'image. ● AU-DELÀ des mises en cause du ministère de la culture, des collectivités locales et du CNC, ce sont les relations entre le cinéma et la puissance publique qui paraissent nécessiter une nouvelle définition.

# Les professionnels du cinéma critiquent le manque d'initiative de l'État

## De la Cinémathèque française à l'Institut Lumière, en passant par l'association 1er siècle, les responsables appellent à une redéfinition des types d'intervention des pouvoirs publics




**NUL NE SOUHAITE** intenter un procès sur le fond : tous ceux qui travaillent dans le cinéma savent combien l'intérêt de la puissance publique pour ce secteur a contribué, à côté d'autres facteurs, mais de manière de plus en plus décisive, à maintenir la survie relative d'un moyen d'expression presque partout ailleurs sinistré. Pourtant, au moment où viennent d'être lancées les manifestations liées au centenaire du cinéma, de nombreux responsables ne cachent pas leur frustration, et appellent à une redéfinition des types d'intervention de l'Etat.

Traditionnellement, cette intervention repose sur l'imbrication de deux logiques, une logique politique et une logique administrative. La logique politique, qui remonte aux années 30, a connu deux avancées décisives à l'époque d'André Malraux, puis de Jack Lang. Elle fait du cinéma un enjeu national, qu'il convient de défendre comme faisant partie *des valeurs de la République*. A l'initiative de la Rue de Valois, cette intervention se traduit par un très important ensemble législatif et réglementaire. La logique administrative, incarnée par le Centre national du cinéma (CNC), organise les relations entre État et professionnels, jouant un rôle régulateur et gérant le produit des taxes sur les films et sur l'audiovisuel. A ces partenaires traditionnels s'ajoutent désormais les collectivités locales (depuis la décentralisation) et, d'une autre manière, les chaînes de télévision du service public.

### « INTÉRÊTS SECTORIELS »

De Michel Piccoli, président de l'association 1er siècle du cinéma, coordinatrice des manifestations du centenaire, à Bertrand Tavernier, président de l'Institut Lumière à Lyon, en passant par Dominique Païni, directeur de la Cinémathèque française, le constat est le même : au moment symbolique du centième anniversaire, qui semblait appeler des initiatives fortes ouvertes sur l'avenir, le manque de grandes options politiques limite la portée de manifestations parfois réussies, mais qui n'« embrayent » sur aucune perspective d'ensemble. Ce retrait du ministère ouvrirait en contrepartie trop d'espace au CNC, avec un danger de dérive bureaucratique lorsque l'action de l'administration n'est pas guidée par des choix politiques clairs – a fortiori en période d'austérité, et de grande sensiblité quant à l'utilisation des deniers publics.

*« Le ministère et le CNC ont été très corrects avec nous,* note ainsi Michel Piccoli, *ils ne nous ont pas embêtés. Sans doute pas assez. Mais si notre association ne dépasse pas son rôle d'organisateur pour exprimer une idée forte sur le présent et le futur du cinéma, elle n'aura pas accompli sa tâche au sens où je l'entendais lorsque j'en ai accepté la présidence. » « A un moment, un ministre de la culture doit oser dire : je veux ça. Mais quel ministre ose aujourd'hui passer par-dessus les intérêts sectoriels ? Le CNC gère la situation mais il ne fera jamais de geste susceptible de dresser contre lui les organisations professionnelles ou les ténors du métier »*, ajoute Serge Toubiana, délégué général de l'association. Et le vice-président de 1er siècle, Costa-Gavras, de surenchérir : *« Les ministres et les administrations sont terrorisés par le souvenir de l'affaire Langlois, qui n'a pourtant aucune chance de se reproduire. »*

Regrettant que la Cinémathèque n'ait bénéficié d'aucune aide particulière en cette année exceptionnelle, Dominique Païni plaide que *« le rôle de la puissance publique est de rendre possibles les projets et de vérifier que les engagements d'ensemble, notamment financiers, sont respectés. Mais pas de les prendre en charge directement, au risque de laisser interférer des mécanismes qui n'ont aucun rapport avec les exigences de la programmation, des archives et de la muséographie. Nous devrions bénéficier d'un statut comparable à celui des bénéficiaires de l'avance sur recettes : l'administration vérifie le bon usage des deniers publics, mais ne se substitue pas au producteur. »*

Le mécontentement peut paraître paradoxal : on reproche à l'État à la fois d'intervenir trop et pas assez dans le cinéma. Trop à l'échelle de la vérification des comptes (et du prestige que chaque action est susceptible de rapporter), pas assez en termes d'initiatives à longue échéance et de définition de ce que Serge Toubiana appelle *« une architecture culturelle »*. D'une politique volontariste d'exportation du cinéma français à la défense des quotas de diffusion à Bruxelles, les enjeux ne manquaient pas qui auraient pu fédérer les élans et susciter une mobilisation à la mesure du centenaire. *« Alors qu'il y avait un projet politique au moment du bicentenaire de la Révolution, qui était rattaché directement au cabinet du premier ministre et disposait d'un financement particulier »*, fait remarquer Alain Crombecque, délégué général de 1er siècle. Chez les responsables de cette association, on semble pourtant n'avoir attendu qu'un *signal* pour lever l'étendard de la défense du cinéma aux négociations sur la directive Télévision sans frontières à Bruxelles. Signal qui semble n'être jamais venu.

### ARBITRAGES

L'exemple le plus typique du manque d'initiative de fond concerne le Palais de Tokyo, dont la transformation en grand palais du cinéma devait être le « clou » des célébrations. Les travaux n'y ont toujours pas commencé, et la seule certitude aujourd'hui est que ce lieu qui devait réunir la Cinémathèque, la FEMIS, la BIFI (Bibliothèque des images-filmothèque) et des espaces accueillant les professionnels, n'ouvrira ni en 1995 ni même en 1996. Les projets de la Cinémathèque pour le futur musée du cinéma n'ont toujours pas fait l'objet d'un arbitrage, alors que sa possibilité de disposer de deux salles de projection reste pendante. La FEMIS, installée « temporairement » rue Francœur, ne manifeste aucun enthousiasme à l'idée de revenir avenue du Président-Wilson.

Et même Marc Vernet, délégué général de la BIFI, s'il reconnaît avoir été bien défendu par le CNC, s'inquiète de l'indifférence des ministères de la culture et du budget pour ce qui concerne les grands arbitrages, notamment dans la définition des prérogatives respectives de son institution et de la Bibliothèque nationale de France. A ce sujet, Costa-Gavras rappelle qu'alors qu'il était président de la Cinémathèque, sa première installation au palais de Tokyo avait eu lieu parce que François Mitterrand avait effectué une visite des lieux (à 7 heures du matin) et avait personnellement donné son feu vert. *« Qu'on s'en réjouisse ou pas, c'est toujours une décision politique forte qui fait avancer les dossiers, jamais le cours « normal », administratif, des procédures, dont la tendance naturelle est de s'enliser. »*

Quant aux « professionnels », sur le dossier du palais de Tokyo comme sur les autres – en particulier les célébrations du centenaire, –, ils ont fait preuve d'une indifférence entamée seulement par leurs intérêts particuliers les plus immédiats. Chez les dirigeants de 1er siècle, on souligne aussi une attitude comparable chez les responsables des collectivités locales : *« Dans toutes les grandes cités de province, nous avons dû convaincre les édiles pied à pied qu'ils possèdent chez eux des trésors culturels, qu'ils ne songeaient pas à mettre en valeur. »*

S'il a obtenu gain de cause auprès de la municipalité de Lyon pour l'ouverture d'une salle sur les lieux de tournage du premier film, Bertrand Tavernier stigmatise de son côté le peu d'empressement des chaînes de télévision, auxquelles il ne cesse de suggérer des réalisations qui, à son sens et non sans bon sens, relèvent des missions du service public : *« Parmi de nombreuses propositions, cela fait des années que je demande qu'on filme les survivants et les témoins des époques révolues du cinéma. Ce sont de véritables trésors vivants, qu'on va laisser disparaître, des gens qui possèdent une mémoire et un regard irremplaçables sur le passé. Il me semble que le centenaire aurait pu être l'occasion de donner un coup de fouet au plaisir et à la connaissance du cinéma. »*

### LOURDEURS BRUXELLOISES

Les mairies, les chaînes, la Rue de Valois et celle de Lübeck (siège du CNC) sont ainsi mise en cause, mais aussi Bruxelles, et ses lourdeurs : *« L'Institut Lumière a voulu inviter l'intergroupe parlementaire européen du cinéma, il est apparu qu'il aurait fallu les inviter un an à l'avance. Mais à l'époque cet intergroupe n'existait pas »*, note encore Bertrand Tavernier. L'Union européenne est pourtant, ou devrait être, au cœur des actions en faveur du cinéma. Sous peine, comme Michel Piccoli en exprime le risque, que, *« le 28 décembre 1995, jour anniversaire de la première séance publique, ce soit la mainmise de magnats de l'audiovisuel, tels que le Français Dauzier* [Havas], *l'Allemand Kirch et l'Américain Turner, sur le monde des images que l'on soit obligé de célébrer »*. En ce sens, et au-delà des reproches adressés à tel ou tel responsable politique ou administratif, c'est la relation entre l'Etat et le cinéma à l'heure de la construction européenne et du développement des grands groupes multimédias qui est en cause, et appelle de toute évidence une réflexion de fond.

*Jean-Michel Frodon*

## Bertrand Tavernier : « Des combats permanents »

***« On nous dit : « ayez des idées, des idées festives, des idées intellectuelles, des idées symboliques...,*** **déclare Bertrand Tavernier.** ***Mais chaque fois qu'on en a une, tout le monde semble plongé dans la consternation. Parce qu'il faut de l'argent, ou parce que cela suppose une organisation inhabituelle. Les pouvoirs publics s'abritent derrière des enthousiasmes individuels qui leur préexistent, et auxquels ils décernent leur label. La parcellisation des initiatives ne débouche sur aucun effet global. J'ai par exemple demandé au CNC la mise en place d'un programme de sous-titrage, dans cinq ou six langues, d'une cinquantaine de films importants du cinéma français, beaucoup d'entre eux ne circulent jamais à l'étranger, ce sont toujours les mêmes qui sont présentés. Mais cela suppose de réunir plusieurs organismes, de dégager des budgets à l'avance. La grande difficulté est qu'il faut mener des combats permanents comme si c'était chaque fois le grand combat, mais pour obtenir des résultats partiels, et dont les effets restent dispersés. »***

## Les grandes dates de l'intervention publique

● **1931** : le sous-secrétaire d'Etat Maurice Petsche crée le Conseil supérieur du cinématographe, amorce d'une implication des pouvoirs publics dans ce secteur, qui se traduira par une suite d'initiatives durant les années 30 (dont la création d'un Fonds national du cinéma), jusqu'au rapport de Carmoy (1936) d'où naît la Confédération générale du cinéma.

● **1946** : création du CNC, établissement public qui remplace le Comité d'organisation de l'industrie cinématographique (COIC) institué en 1940. Le CNC jouit d'un statut complexe, à mi-chemin entre une administration classique et un organisme professionnel.

● **1959** : après la création d'un ministère des affaires culturelles confié à André Malraux, en 1958, une importante réforme des mécanismes de soutien est mise en place avec notamment la création du fonds de soutien automatique et de l'avance sur recettes. Le cinéma passe de la tutelle du ministère de l'industrie à celle des affaires culturelles.

● **1982** : à l'issue de la mission confiée à Jean-Denis Bredin par Jack Lang, un important train de réformes est lancé, notamment dans le domaine de la concurrence (dissolution du GIE Pathé-Gaumont), et de la réglementation des rapports avec la télévision. En 1982 est aussi arrêté le principe de la création d'une nouvelle école de cinéma, la FEMIS, tandis que naît l'Institut Lumière à Lyon. Costa-Gavras devient président de la Cinémathèque française.

# L'Opéra-Comique retrouve les charmes de « Lakmé »

***LAKMÉ*, de Léo Delibes, mise en scène de Gilbert Blin, décors de Jean-Noël Lavesvre, costumes d'Yvonne Sassinot de Nesle, Orchestre symphonique français, Frédéric Chaslin (direction) avec, en alternance, Natalie Dessay et Elizabeth Vidal (Lakmé), *Marcus Jérôme et Gilles Ragon* (Gérald), Marie-Thérèse Keller et Elsa Maurus (Miss Helen), Jean-Philippe Courtis et Roger Soyer (Nilakantha).**
**OPÉRA-COMIQUE, 5, rue Favart, Paris-2e (Mo Richelieu-Drouot). TÉL. : 42-86-88-83 ou 42-60-04-99, jusqu'au 18 février, à 19 h 30 ; le 12, à 16 heures. Relâche les 5, 7, 13 et 17. De 50 F à 490 F.**

Ressuscité par l'Opéra-Comique, l'ouvrage de Léo Delibes, célèbre par *son « Air des clochettes »*, a mauvaise réputation. Cette nouvelle production le révèle dans sa simplicité émouvante, grâce à une mise en scène dépouillée et sans seconds degrés abusifs, grâce aussi à une jeune équipe de chanteurs et à un chef inspiré.

Frédéric Chaslin dirige. Il dit justement : *« On a trop chargé la barque de l'opéra-comique français d'ouvrages qui ne méritaient pas toujours de revivre.* Lakmé *a sombré dans le naufrage. »* L'œuvre supporte un autre poids : les fameuses clochettes et l'air – fameux, trop fameux – qu'elles accompagnent. Comme l'arbre qui cache la forêt, cet air à vocalises a fini par occulter la splendeur d'une partition subtile et poétique en le réduisant à un numéro acrobatique pour récitals de « rossignol ». En fait, *Lakmé* est une sorte de longue élégie, coupée de temps à autre par un chœur, une sonnerie militaire de fifres et de tambours ou quelques tendres barcarolles. Quant à l'acte III, il est en son entier d'une délicate mélancolie, et parfois même d'un tragique poignant.

Frédéric Chaslin, on l'a compris, croit aux vertus de l'ouvrage et le prouve. Il n'a que trente-deux ans, mais fait déjà montre d'une sûreté exemplaire. Jamais il ne couvre les chanteurs – l'orchestration idéale de Delibes l'y invite, il est vrai – et dirige avec lyrisme et clarté. Dommage qu'il ait à conduire une phalange aussi décevante que l'Orchestre symphonique français. Si les bois semblent avoir travaillé leurs délicates et nombreuses interventions, les cordes sont insuffisantes : attaques imprécises, sonorité d'ensemble grossière. La mise en scène décape sans chercher à étonner. Les costumes sont splendides et les décors ne cherchent pas à masquer leurs trompe-l'oeil et leur stucs.

### JEUNES ARTISTES

L'atout de cette *Lakmé* est la fraîcheur de sa distribution (presque entièrement française). Ces jeunes artistes ont tous une diction claire et un chant sans *maniérisme*. Jean-Philippe Courtis campe un Nilakantha parfait, solennel mais terriblement émouvant dans son air de l'acte II. C'est une vraie basse chantante et de belles nuances *piano* dans l'aigu. Gérald, le jeune Britannique amoureux de Lakmé, est chanté par le ténor américain Marcus Jérôme. Sa voix est d'une santé généreuse, ses aigus sans faille et sa *mezza di voce* exemplaire. Natalie Dessay avait été une Reine de la nuit remarquée en 1994 à Aix. Cette production confirme qu'elle est une grande colorature. Son timbre est riche, sa justesse d'intonation et son émission parfaite, du grave jusqu'aux aigus *pianissimo* qui accompagnent son trépas. Ce qui distingue Natalie Dessay de beaucoup de ses consœurs, c'est sa profonde musicalité. Grâce à elle, *Lakmé* parvient à l'intensité des grands rôles verdiens ou pucciniens sans que la jeune Française ait à forcer le trait ou l'expression. Son « Air des clochettes » a été salué, au beau milieu du second acte, par une interminable ovation. Elle était Lakmé et non une chanteuse d'opéra qui vient de réaliser un acte d'acrobatie vocale.

*Renaud Machart*

# Un spectacle du « troisième type » se prépare à Chambord

## Les collectivités locales rêvent d'une « cinégraphie », inspirée par l'exemple vendéen du Puy-du-Fou

**Le château de Chambord, visité par 675 000 visiteurs en 1994, est considéré par les collectivités locales comme un « gisement pétrolifère » inexploité. Depuis quatre ou cinq ans, de multiples recettes ont échoué, en raison de l'action des « Cassandre de l'écologie culturelle ». Une nouvelle proposition vient de surgir de la tête d'un publicitaire parisien. Elle a séduit les communes rassemblées au sein du Syndicat du pays de Chambord.**

LE 14 JANVIER, le Syndicat du pays de Chambord, qui regroupe treize des communes voisines du château, s'est réuni sous la présidence de Michel Lhomméré, maire de Mont-près-Chambord. Il s'agissait d'examiner la proposition des Créateurs associés concernant le terrain de Maslive, une friche agricole de 33 hectares appartenant au syndicat, situé en face du pavillon de Saint-Dié, qui commande l'un des accès du parc de l'ancienne résidence royale : 5 000 hectares clos de murs.

Ce terrain pourrait accueillir une « cinégraphie », c'est-à-dire un spectacle d'un type nouveau, à base de cinéma, d'effets spéciaux et de figurants. Léonard de Vinci, « génie universel » – dont le nom est connu du Brandebourg au Nebraska et qui a eu le bon goût de finir sa vie en 1519 à quelques kilomètres de là (au Clos-Lucé, près d'Amboise) –, serait le héros de la fête.

On ignore encore qui signera le scénario. Peut-être Jean Saint-Bris, « ingénieur culturel » émérite, déjà propriétaire du Clos-Lucé. Plus sérieusement, dit-on, *« un homme de cinéma »*. Pourquoi vouloir implanter en face d'un chef-d'œuvre de la Renaissance française un tel spectacle ?

L'explication est simple. Elle fut développée à plusieurs reprises par des acteurs locaux. Puisque le département de Loir-et-Cher n'a ni montagne ni mer pour appuyer son développement touristique, il faut s'appuyer sur son patrimoine, seule richesse de la région. Chambord reçoit chaque année près de 700 000 visiteurs. Il s'agit d'en retenir quelques-uns à l'aide d'un *« événement culturel »*, l'architecture du château ne suffisant sans doute pas. En 1991, le conseil général tablait sur la création d'un ambitieux Centre de la Renaissance. Son projet fut recalé.

Cette fois, il ne s'agit plus d'un *« centre d'accueil et d'initiation à la civilisation de la Renaissance »*, mais d'un simple spectacle, *« proche, dans l'esprit, de celui du Puy-du-Fou »*, indique Michel Lhomméré. Pour Bruno Duquesne, l'auteur du nouveau concept, président de la société Les Créateurs associés, cette comparaison est réductrice : *« Sans doute s'agit-il d'un spectacle de plein air, populaire, lié au patrimoine, mais c'est un spectacle de la troisième génération. Nous avons connu successivement le « son et lumières », la « cinéscénie », type Puy-du-Fou ; nous voulons présenter une « cinégraphie » dans l'esprit d'Abel Gance. A partir d'un scénario de 1 h 40, nous projetterons sur de multiples écrans géants (12 mètres sur 14 mètres) un montage de films de fiction (soixante films ont été consacrés à Léonard depuis l'invention du cinéma), appuyé d'effets spéciaux, de jeux de lumières et de mouvements de foule. Cette épopée est à l'opposée de l'esprit de la télévision. »*

Pour que le vent de l'épopée puisse souffler, deux questions doivent être réglées : l'aménagement de l'espace et le financement de l'opération. Pour son concepteur, ce spectacle *« permanent mais saisonnier »* (une quarantaine de séances entre juin et septembre) nécessite la construction *d'« un théâtre écologique, hors de la zone sensible* [à plus de 500 mètres du pavillon de Saint-Dié, qui est classé], *à l'abri d'une haie d'arbres, construit avec des matériaux qui se fondent dans le décor, capable d'accueillir de 4 000 à 6 000 personnes »*. Trois hectares seraient nécessaires. Sans parler des 4 à 5 hectares pour l'indispensable parking, dont il n'est pas précisé s'il sera, lui aussi, « écologiquement traité ».

L'aménagement du site devrait coûter 14 millions de francs, la réalisation de la « cinégraphie » une dizaine de millions supplémentaires. Le syndicat intercommunal est prêt à apporter son terrain. Il reste à convaincre le département et la région de participer au financement de l'opération. *« Il s'agit d'un site concédé dans une logique privée, avec un retour d'investissement sous cinq ans pour les promoteurs »*, explique Bruno Duquesne.

Le conseil général est plus que réticent. Les précédents épisodes ont nettement refroidi son enthousiasme. Et il reste à obtenir le difficile feu vert du ministère de la culture, qui peut opposer son veto s'il estime que les intérêts du patrimoine sont menacés.

*« C'est une affaire politique »*, conclut Bruno Duquesne, qui redoute *« les ayatollahs du patrimoine »*. En attendant les prochaines échéances électorales (présidentielle et municipales), il prépare un projet semblable pour Versailles, Fontainebleau et le Mont-Saint-Michel. L'or noir culturel est bien difficile à extraire.

*Emmanuel de Roux*

### *Les mésaventures de « Chamborland »*

**En 1989, Christian Gérondeau, ancien président de la Caisse nationale des monuments historiques, avait été chargé d'un rapport sur l'aménagement de la région de la Loire, symbole de la Renaissance française. Il en avait conclu qu'une *« porte »* était nécessaire pour y accéder, et que cette *« entrée »* pouvait se dresser à proximité du château de Chambord. Des études furent menées. En 1991, le Centre devait s'installer sur 33 hectares, à 2 kilomètres du château. Outre l'espace *« historique »*, on trouvait deux hôtels, des restaurants et des boutiques. Le conseil général de Loir-et-Cher, enthousiaste, trouve le projet trop minimaliste. Son président, Roger Goemaere, propose de doter le centre *d'« un événement assez extraordinaire pour forcer l'attention des médias et du public, un ouvrage qu'il faut avoir vu à l'instar de la tour Eiffel, de la statue de la Liberté ou, à un moindre degré, du Centre Beaubourg ou des ouvrages les plus originaux du Futuroscope de Poitiers »*. Il ne sera pas suivi. Le ministre de la culture, Jack Lang, souligne que le rôle de l'Etat n'est pas de se transformer en aménageur touristique. Le projet a été enterré.**

# Quatorze peintres de Tuzla, pour mémoire

**France-Libertés, Fondation Danielle Mitterrand, 1, place du Trocadéro, 75016 Paris ; tél. : 47-55-81-81. Tous les jours de 9 heures à 18 heures jusqu'au 18 février (Métro Trocadéro).**

A la fin de l'année 1993, le directeur de la Galerie des beaux-arts de Tuzla, Cazim Sarajlic, a décidé de faire quitter sa ville assiégée à une trentaine de toiles. Grâce à l'aide d'Handicap International, check-point après check-point, elles ont quitté la Bosnie, roulées dans un gros tube en carton. Le reste de la collection est abrité dans les caves du musée qui, jusqu'ici, n'a que modérément souffert – si l'on peut dire – des bombardements serbes. Il s'agissait moins cependant de sauver une fraction du patrimoine bosniaque que de montrer qu'il y avait dans cette ville, depuis la guerre, une vie et un milieu artistiques abondants et parfaitement indifférents aux distinctions ethniques et religieuses qui ont produit la monstruosité nommée purification.

Dans cette ville industrielle et prospère, ceux qui se voulaient peintres, qu'ils fussent ou non de familles musulmanes, s'en allaient suivre l'enseignement de l'Académie des beaux-arts de Belgrade, de celle de Zagreb, ou encore de l'Académie de Sarajevo. Là, ils découvraient le cubisme et Matisse, l'art informel et le surréalisme. C'est ainsi que se sont formés Mensur Dervisevic, Mevludin Ekmecic, Ismet Mujezinovic ou Haïm Pinto. De ces langages picturaux, ils ont déduit ensuite leurs styles personnels.

Les uns, tel Mujezinovic, se sont essentiellement attachés à des vues de la ville et à des portraits d'un réalisme appuyé, assez éloigné assurément des modes occidentales. D'autres, tel Ekmecic, ont intégré des éléments autochtones à des constructions plastiques fortement géométrisées, mais traitées avec un chromatisme élégamment nuancé. Les plus indépendants, Mustafa Pasic ou Nezir Corbic, ont cherché des solutions plus actuelles, graphismes dénoués, couleurs flottantes, allégories énigmatiques, paysages fragmentés. Des réminiscences s'y reconnaissent de temps en temps, qui suffisent à établir que Picasso a eu, ici aussi, des admirateurs fervents et que l'art contemporain occidental y est connu à travers Francis Bacon et l'expressionnisme abstrait. De ces dernières références, Corbic tire adroitement parti, servi par sa maîtrise technique.

Le principal n'est pas cependant dans ces questions de généalogie et de virtuosité, mais dans l'impression d'activité intense qui se dégage de la réunion de ces tableaux. A Tuzla, « avant », il y avait des Bosniaques, des Croates et des Serbes qui vivaient ensemble sans drames. Il y avait un théâtre – le plus ancien de Bosnie-Herzégovine –, des ateliers, des peintres et un musée qui leur achetait des toiles et se flattait même d'organiser la Biennale internationale de l'autoportrait. A Tuzla, aujourd'hui, il y a les ateliers vides qu'ont désertés des peintres contraints de s'exiler, un musée fermé et des factions nationalistes qui ne supportent pas l'idée d'une ville pluriethnique. La moitié de la population s'est enfuie, et soixante mille réfugiés survivent dans l'enclave assiégée. De l'ancien temps, il ne reste plus guère que des souvenirs, et ces toiles.

*Philippe Dagen*

## Christian Poitevin, ancien adjoint à la culture à la mairie de Marseille

# « Ma démission est un acte éthique et esthétique »

**Poète, lettriste internationalement connu sous le pseudonyme de Julien Blaine, Christian Poitevin, adjoint au maire de Marseille chargé de la culture, a démissionné de son poste aussitôt après les prises de position de Robert Vigouroux en faveur d'Edouard Balladur (*Le Monde* du 28 janvier). Il était un élément moteur du renouveau culturel de la ville que son départ pourrait compromettre.**

**« Quelles furent les orientations de votre politique culturelle à Marseille ?**

– Depuis 1989, date à laquelle j'ai été élu avec quatre-vingts « vigouristes », nous avons non seulement prouvé que l'on pouvait gérer une ville et réduire son endettement, mais aussi que ce qui paraissait une utopie pouvait réellement fonctionner. Nous avons réussi à imaginer une culture qui faisait cohabiter le rap et l'art contemporain sans hiérarchiser les publics. Nous avons aussi su réconcilier les marges, je veux dire les artistes, et l'institution. Marseille respirait dans un espace de gauche.

**– Le maire vous a-t-il soutenu ?**

– Oui. Très activement. Robert Vigouroux a un jardin secret : la peinture. C'est un peintre constructiviste, et un bon. Mais il ne montre pas ses tableaux. Jusqu'à sa déclaration du 26 janvier, il nous a laissé une paix royale. J'ai pu doubler mon budget en cinq ans, malgré les poujadistes de tout poil, qui pensaient qu'avant de s'occuper d'art il valait mieux reboucher les trous dans les routes. Et nous avons transformé l'image de Marseille, qui n'est plus centrée sur son seul club de football, mais qui bénéficie aujourd'hui d'un réel intérêt sur le plan national, voire international, pour ses réalisations culturelles.

**– Votre démission ne risque-t-elle pas de remettre en cause ces réalisations ?**

– Aujourd'hui, le cynisme est synonyme d'intelligence, et la sincérité synonyme de connerie. Je m'insurge violemment contre cette idée. Ma démission n'est pas une réaction épidermique. C'est une péripétie politique, au sens noble du terme. Mais je ne suis pas inquiet pour la culture à Marseille, au moins pour l'année à venir. D'abord parce que les artistes d'ici sont très vigilants : si la mairie se trompe, si elle recule, il y aura une réaction. Quant à moi, je continue de travailler à travers le tissu associatif. J'ai participé au troisième et dernier « peignage » budgétaire avant ma démission. Le budget va être voté le 17 mars : s'il y a la moindre modification par rapport à ce que nous avions obtenu, ça va être dramatique. Mais je ne suis pas inquiet : tous les gens qui font la force de Marseille sont restés en place, que ce soit dans les arts plastiques, le théâtre, la poésie ou la danse. J'ai demandé à tous ceux que j'ai rencontrés de continuer leur travail, parce que mon expérience de citoyen responsable m'a beaucoup marquée : la politique, ce n'est pas forcément pourri, on peut essayer de la faire autrement. Le nageur qui traverse actuellement l'Atlantique m'a donné une leçon : il ne sait jamais où il sera dans trois jours, mais il sait ce qu'il doit faire le lendemain. Les élections municipales ont lieu en juin. C'est loin. J'ai accompli un acte éthique et esthétique, qui commence à produire des réactions.

**– Serez-vous candidat aux élections municipales ?**

– Je n'ai pas dit ça. Faisons masse, nous tous qui avons vécu cette expérience presque libertaire. Après cela, on verra. »

*Propos recueillis par Harry Bellet*

## DANS LES GALERIES

### SERGE FAUCHIER

**GALERIE JEAN FOURNIER, 44, rue Quincampoix, 75004 Paris ; tél. : 42-77-32-31. Du mardi au samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures.**

La peinture, écrit Fauchier à propos de ses derniers tableaux, *« est le lieu où, en l'absence de mots, la couleur émerge et se peint »*. La définition est juste, si restrictive puisse-t-elle paraître. Chez Fauchier, en effet, la toile ne prétend ni à l'expression, ni à l'effusion, encore moins à la narration. Sur un fond blanc, elle déploie des arches de couleur, oscillant entre plusieurs nuances du rouge au jaune et au brun. Ces courbes se rencontrent au centre du carré dans lequel elles s'inscrivent, construction qui suscite un effet de symétrie accentuée. Selon les cas, la couleur est plus ou moins dense, passée d'un geste plus ou moins appuyé et bordée plus ou moins régulièrement par une ligne continue. L'essentiel de l'oeuvre tient à ces variations de procédés méthodiquement nuancées qu'il faut observer de près. Fidèle à l'idée de la déconstruction de la peinture, Fauchier s'inscrit dans la lignée de Supports/Surfaces, au risque de fatiguer un peu le regard. L'accrochage, particulièrement celui des petits formats, aggrave le sentiment de répétition.

**Ph. D.**

### AURÉLIE NEMOURS

**GALERIE DENISE RENÉ, 196, boulevard Saint-Germain, Paris 7e. Tél. : 42-22-77-57. Jusqu'au 13 février.**

Aurélie Nemours vient de recevoir, tardivement, le Grand Prix national de peinture. A l'initiative d'Anne Tronche et de la délégation aux arts plastiques, la Manufacture nationale de Sèvres a réalisé une extraordinaire scupiture de porcelaine. *Monolithe*, comme on l'appelle, est un double mensonge. Il ne s'agit pas d'une pierre, et encore moins d'une oeuvre d'un seul tenant, mais d'un superbe empilement de quarante- deux plaques de porcelaine d'épaisseur variable. Les plus fines sont monochromes (dont un bleu fabuleux qui scande la pièce et, redoublé, ponctue son sommet comme la double barre termine une partition musicale), la couleur des autres varie selon leur face. Quelques défauts apparaissent au hasard des tranches : la Manufacture de Sèvres est orientée depuis Louis XIV vers la fabrication d'objets complexes et courbes. Paradoxalement, les angles et les lignes droites ont posé des problèmes techniques, qui devraient être résolus dans trois variantes en cours de réalisation. La grande réussite des porcelainiers de Sèvres est d'avoir su restituer dans cette matière la richesse et les nuances, la profondeur de la pâte des tableaux d'Aurélie Nemours. Ceux-ci entourent le *Monolithe* si mal nommé et permettent de retrouver, à travers, entre autres, des oeuvres de la série des « signes plus » la belle surface filée dont est capable cette grande dame de l'abstraction géométrique.

**Ha. B.**

## LE MARCHÉ

### VOLÉS

**Stockholm.** Trois des œuvres d'art dérobées au Modernamuseet de Stockholm en 1993 – au total, huit tableaux de Picasso et de Braque, d'une valeur de 60 millions de dollars, avaient été volés – ont été retrouvées mercredi 1er février à Göteborg. Deux Suédois et un Polonais ont été arrêtés.

**Saint-Pétersbourg.** Les quatre-vingt-dix manuscrits orientaux volés à Saint-Pétersbourg le 10 décembre 1994 ont été retrouvés six-jours plus tard. Le 20 décembre, Dimitri Iakobovsky, conseiller juridique du gouvernement russe, était arrêté. Six Israéliens également soupçonnés de complicité ont été interpellés jeudi 2 février à Jérusalem, à la demande des autorités russes.

### VENDUS

**Rembrandt à Malibu.** Le Musée Paul-Getty a annoncé l'acquisition de deux tableaux de Rembrandt. Le directeur du célèbre musée de Californie a refusé de préciser le prix payé pour les deux œuvres, qui sont cependant estimées à 30 millions de dollars environ. Les deux tableaux, un paysage de 1632 et une scène biblique de 1633, seront exposés à partir du 21 février.

**Dessins et livres d'architecture.** *Les Plus Excellents Bastiments de France*, d'Androuet du Cerceau : 38 323 francs ; les *Œuvres diverses*, de François de Cuvillies : 114 970 francs ; un volume du « Grand Marot » dans sa reliure d'époque : 43 798 francs ; les demeures des *« plus considérables seigneurs et gentilshommes de Grande-Bretagne »*, de Kip : 142 344 francs... La vente de dessins et de livres d'architecture par Me Tajan, le 23 janvier, a rapporté au total 1,5 million de francs. Le Musée Rodin a exercé son droit de préemption pour un dessin, et la direction du livre pour deux autres.

**Succès pour la photographie Empire.** La vente de photographies du Second Empire (collection Levert) qui a eu lieu le 28 janvier à Drouot a remporté un exceptionnel succès : 98,5 % de lots vendus, un total de près de 4 millions de francs, la convoitise de la Bibliothèque nationale, du Musée d'Orsay, de celui de Compiègne et du Musée de l'armée, qui ont préempté quatre-vingt-onze lots ; enfin, la présence de marchands internationaux. Des épreuves ont atteint des sommes élevées : 100 000 francs pour le portrait du prince impérial par Léon Crémière, 80 000 francs pour le superbe portrait de l'impératrice Eugénie par Gustave Le Gray, 341 000 francs pour quarante-quatre portraits de la comtesse de Castiglione par Pierson, 402 000 francs pour l'ensemble d'épreuves d'Olympe Aguado, 258 000 francs pour les albums « Angleterre » de Disdéri.

### À VENDRE

**Joan Sutherland.** La soprano australienne Joan Sutherland et son époux, le chef d'orchestre Richard Bonyngue, se séparent d'une partie de leur collection, que Sotheby's mettra en vente le 9 février à Londres. Costumes et bijoux de scène, manuscrits, partitions, photographies, instruments de musique. Sotheby's attend près de 400 000 dollars (environ 2,12 millions de francs) pour l'ensemble.

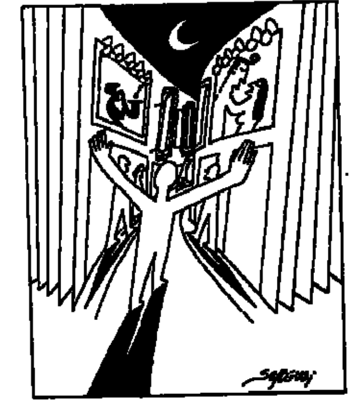
### VA-ET-VIENT

**Sotheby's débouté.** Jean-Claude Peyre, commissaire au SRPJ de Lille, a été condamné en 1993 par la cour d'assises d'Eure-et-Loir à cinq ans de réclusion criminelle pour le vol de plus de deux cents objets. Il les avait dérobés principalement à la Bibliothèque Mazarine (Paris) et à celles de Chartres, d'Orléans, du port et du service de santé de Rochefort (Charente-Maritime). Jean-Claude Peyre avait confié ses larcins à un commissaire-priseur d'Angers, qui les avait fait parvenir à Sotheby's. En 1979, le numéro un mondial des ventes aux enchères avait ainsi revendu, à New York, l'un des onze exemplaires connus du *Voyage et navigation faict par les Espaignolz es Isles de Mollucques*, d'Antonio Pigafetta, volé par Jean-Claude Peyre à la Bibliothèque du service historique de la marine, à Vincennes. Édité à Paris en 1525, cet ouvrage avait été enlevé pour 130 000 dollars.

Sotheby's avait demandé au policier des dommages et intérêts, mais ne les avait pas obtenus. Ce refus a été confirmé le 25 janvier 1995 par la Cour de cassation : les magistrats ont estimé que les cachets de la bibliothèque étaient *« grossièrement grattés »*, que la falsification était *« parfaitement visible »* et qu'*« un simple examen aurait permis de déceler la provenance frauduleuse »*. Ils ont en outre reproché à Sotheby's de ne pas avoir voulu révéler le nom de l'acheteur, information qui aurait permis de conduire une enquête.

# Hela Fattoumi et Eric Lamoureux aux Gémeaux

## Une danse placée sous le signe du silence actif



Après une résidence aux Gémeaux à Sceaux, si près et si loin de Paris, Hela Fattoumi et Eric Lamoureux, concentrés sur leur jeune force créatrice, ont porté leur attention au silence. Un sujet qui convient bien à la danse, qui pourrait même être redondant. Pas facile en tout cas ! Pour écouter, il faut déjà se taire. Les deux chorégraphes citent Rainer Maria Rilke : « *Mais écoute le souffle de l'espace, le message incessant qui est fait de silence.* » Le silence en tant qu'espace, temps, densité, matière, métaphore, est la source d'inspiration de ce *Prélude*. Une gageure dans un monde de plus en plus assourdissant. Une valeur à redécouvrir. Mais comment ? La réponse est à découvrir au Théâtre des Gémeaux. Ce *Prélude* sera accompagné de deux solos créés en Avignon 92 : *Récidive* et *Controverse*.

**★ Les Gémeaux, Petit Théâtre, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. 17 heures, le 5 ; 20 h 45, les 6 et 7. Tél. : 46-61-36-67. De 110 F à 140 F.**

## UNE SOIRÉE A PARIS

**Mavis Staples**
Chanteuse vedette dans les années 50-60, au sein des Staples Singers, légendaire groupe de gospel créé par son père, Mavis Staples s'est reconvertie dans une soul un peu académique (même produite par Prince). Sa voix et sa présence magnifiques suffiront pourtant à notre bonheur.
*Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin). 20 h 30, le 5 février. Tél.: 42-00-14-14. Location FNAC. 100 F.*

**Black Crowes**
Leur obsession pour un « *esprit* » rock dont les canons furent définis au début des années 70 par les Stones et les Faces fait dangereusement flirter les Black Crowes avec des clichés dont ils finissent par tirer le meilleur parti grâce à leur engagement scénique, quelques émotions vraies et une (relative) finesse d'écriture.
*Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès (Mº Porte-de-Pantin). 20 heures, le 4 février. Tél. : 42-45-91-48. Location FNAC, Virgin. 130 F.*

**Ray Anderson Quartet**
Des multiples vies musicales du tromboniste américain Ray Anderson retenons des rencontres avant-gardistes avec les improvisateurs européens, la présence dans les big bands de Charlie Haden, Klaus König ou George Russell, un funky Slickaphonics devenu Alligator Band aux couleurs du bayou louisianais et une grande connaissance du bop qu'il devrait développer avec la rythmique « classique » Alain Jean-Marie, John Betsch et Wayne Dockery.
*La Villa, 29, rue Jacob (Mº Saint-Germain-des-Prés). 22 h 30, les 4, 6 et 7 février. Tél.: 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.*

**Sylvie Vartan**
On dirait qu'elle vit ailleurs, qu'elle s'arrête en passant pour livrer un spectacle concocté sous d'autres longitudes. Mais slave, américanisée ou hexagonale, l'enfant chérie du yéyé a réussi à se maintenir au rang de star nationale.
*Casino de Paris, 16, rue de Clichy, 9e (Mº Place-de-Clichy). 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures le dimanche. Jusqu'au 19 février. Tél. : 49-95-99-99. De 100 F à 250 F.*

## CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

### NOUVEAUX FILMS

**LA CASSETTE**
Film portugais de Manoel de Oliveira
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

**ELISA**
Film français de Jean Becker
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Odeon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapes, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

**LES ENFANTS DE LA HONTE**
Film européen de David Wheatley
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20)

**ONLY YOU**
Film américain de Norman Jewison
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

**PÉCHÉ VÉNIEL... PÉCHÉ MORTEL**
Film français de Pomme Meffre
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

**PIGALLE**
Film franco-suisse de Karim Dridi
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

**LA RIVIÈRE SAUVAGE**
Film américain de Curtis Hanson
VO : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 : rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

**STARGATE**
Film américain de Roland Emmerich
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

### LES EXCLUSIVITÉS

**AINSI SOIENT-ELLES** (**) (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).
**AMATEUR** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**AU TRAVERS DES OLIVIERS** (iranien, v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).
**BAB EL-OUED CITY** (Alg., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**BEFORE THE RAIN** (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**LES CENT ET UNE NUITS** (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**COUPS DE FEU SUR BROADWAY** (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**DÉLITS FLAGRANTS** (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**L'ÉTRANGE NOËL DE M. JACK** (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
**EXOTICA** (*) (Can., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
**FARINELLI** (Fr.-Bel.-It.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Biarritz-France, 8e (36-68-48-56) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**LE FILS PRÉFÉRÉ** (Fr.) : UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).
**FRANKENSTEIN** (*) (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
**HIGHLANDER 3** (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
**JOUR DE FÊTE** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
**JOURNAL INTIME** (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**JUNIOR** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
**KATIA ISMAILOVA** (russo-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LADYBIRD** (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**LÉON** (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. 40-30-20-10).
**LITTLE NEMO** (A., v.f.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**LITTLE ODESSA** (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
**LOU N'A PAS DIT NON** (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10).
**MURIEL** (Austr., v.o.) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
**NAKED IN NEW YORK** (A., v.o.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
**OUBLIE-MOI** (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
**LE PÉRIL JEUNE** (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10).
**PETER'S FRIENDS** (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS** (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
**LA POUDRE AUX YEUX** (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT** (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).
**PULP FICTION** (*) (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
**4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT** (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).
**REGARDE LES HOMMES TOMBER** (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**LA REINE MARGOT** (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).
**LE ROI DE PARIS** (Fr.-Brit.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**LE ROI LION** (A., v.o.) : George-V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).
**LES ROSEAUX SAUVAGES** (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).
**ROSINE** (*) (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
**SHORT CUTS** (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
**LES SILENCES DU PALAIS** (Tun.-Fr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
**SOFIE** (Su.-Dan.-Nor., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
**SOLEIL TROMPEUR** (Fr.-russe, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
**TAK TAK** (Pol., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
**TOM EST TOUT SEUL** (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
**TROIS COULEURS-ROUGE** (Fr.-Suis.-Pol.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).
**UN INDIEN DANS LA VILLE** (Fr.) : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. 40-30-20-10).
**VANYA, 42e RUE** (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75 07 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. 40-30-20-10).
**WALLACE ET GROMIT** (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

### LA CINÉMATHÈQUE

**PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
Gaumont : Programme l'école réaliste, 16 h 30 ; La Chèvre (1981), de Francis Veber, 19 heures ; Narayana (1920), de Léon Poirier, 21 heures.

**SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)**
**DIMANCHE**
Cycle Ruines : Films FEMIS, 17 heures ; Panique année zéro, v.f.), de Ray Milland, 19 h 30 ; J'accuse (1918), d'Abel Gance, 21 h 30.

### CENTRE GEORGES POMPIDOU

**SALLE GARANCE (42-78-37-29)**
**SAMEDI**
L'Auberge rouge (1923), de Jean Epstein, 17 h 30 ; Le Silence est d'or (1947), de René Clair, 20 h 30.
**DIMANCHE**
Pathé, premier empire du cinéma : Le Miracle des loups (1924), de Raymond Bernard, 14 h 30 ; Pathé Journal ; La Belle Nivernaise (1924), de Jean Epstein, 17 h 30 ; Pathé Journal ; Partir (1931), de Maurice Tourneur, 20 h 30.

### SÉANCES SPÉCIALES

**ARIZONA DREAM** (A.-Fr., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.
**ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES** (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi 21 h 40, dimanche 20 h.
**ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS** (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
**ASTÉRIX ET CLÉOPATRE** (Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 13 h 45.
**ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR** (Fr.-danois) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
**ASTÉRIX, LE GAULOIS** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
**AU NOM DU CHRIST** (ivoirien, v.f.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h.
**LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN** (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi, dimanche 16 h 10.
**BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN** (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) samedi, dimanche 18 h.
**BÉBÉ PART EN VADROUILLE** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 15 h.
**BELLE ÉPOQUE** (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h.
**BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 21 h.
**BRAZIL** (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h 10.
**CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES** (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 19 h.
**LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE** (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h.
**CORRINA, CORRINA** (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 17 h.
**LES DAMNÉS** (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 22 h 20.
**DOCTEUR FOLAMOUR** (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 18 h 40.
**LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 15 h 30.
**DRACULA** (*) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 23 h 50.
**L'ÉCUME DES JOURS** (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 20 h, dimanche 19 h.
**L'EMPIRE DES SENS** (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 18 h 30.
**ET LA VIE CONTINUE** (iranien, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h 45, dimanche 20 h, 21 h 45.
**EXCALIBUR** (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 21 h.
**GROCK** (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) dimanche 15 h.
**HELLZAPOPPIN** (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
**HIROSHIMA MON AMOUR** (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 40.
**L'ILE NUE** (Jap., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 20 h 30.
**JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 18 h 50.
**KABLOONAK** (Fr.-Can., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 15 h.
**LA LEÇON DE PIANO** (Austr., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 18 h 40.
**LITTLE NEMO** (A., v.f.) : Le République, 11e (48-05-51-33) dimanche 13 h, 14 h 30.
**LUMIÈRE NOIRE** (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 19 h 30.
**MIRACLE SUR LA 34e RUE** (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 17 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 18 h 50, dimanche 16 h 40.
**MON CHER SUJET** (Fr.-Suis.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) samedi 16 h.
**MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h.
**MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL** (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 19 h 30.
**LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 16 h 50.
**OU EST LA MAISON DE MON AMI ?** (iranien, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
**LA PARTY** (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h.
**LES PETITES MARGUERITES** (Tch., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 22 h 20.
**LA PLANÈTE SAUVAGE** (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h.
**POUCELINA** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) dimanche 13 h 30.
**POUSSIÈRES DE VIE** (Fr.-Hong-Kong-Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 20 h.
**PROSPERO'S BOOKS** (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
**LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE** (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) dimanche 13 h 40.
**RESERVOIR DOGS** (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 10.
**SAUVEZ WILLY** (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 16 h 50.
**LA SÉPARATION** (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 30.
**SIMPLE MEN** (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 45.
**LE TEMPS DES GITANS** (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 16 h 30.
**THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW** (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05 ; rés. 40-30-20-10) samedi 22 h 30, 0 h 10.
**THELONIOUS MONK** (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 14 h 20.
**THIRTY TWO SHORT FILMS ABOUT GLENN GOULD** (Can., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) samedi 17 h, 19 h, 21 h.
**TROIS COULEURS-BLANC** (Fr.-Pol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) dimanche 10 h 40 ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) dimanche 18 h, 20 h.
**TROIS COULEURS-BLEU** (Fr.-helvético-Pol.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) samedi, dimanche 18 h, 20 h.
**TRUE LIES** (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi, dimanche 17 h.
**TUEURS NÉS** (**) (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (36-68-69-23) samedi 0 h 05 ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 16 h.
**VUK LE PETIT RENARD** (hongrois, v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 13 h 45.
**ZAZIE DANS LE MÉTRO** (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) dimanche 11 h.

### REPRISES

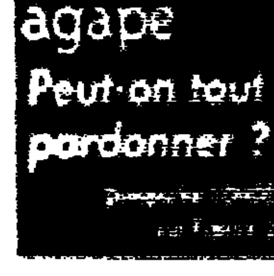
**L'HOMME D'ARAN**
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

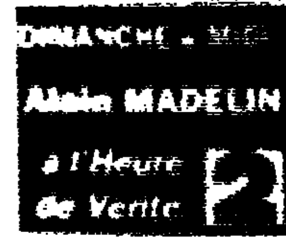
**TRAIN DE LUXE**
de Howard Hawks, avec John Barrymore, Carole Lombard, Walter Connolly, Etienne Girardot, Roscoe Karns, Charles Levinson.
Américain, 1934, noir et blanc (1 h 31).
VO : Action Christine, handicapés, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

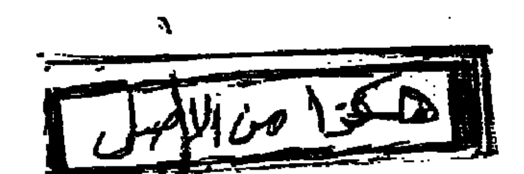
### FESTIVALS

**COURTS-CIRCUITS**, Le République, 11e (48-05-51-33). Programme de courts métrages, mar. 20 h 30.
**DURRENMATT ET APRÈS** (v.o.), Centre culturel suisse, 3e (42-71-38-38). Ca s'est passé en plein jour, jeu. 18 h 30, ven. 20 h 30 ; la Rancune, jeu. 20 h 30, sam. 18 h 30 ; Hyènes, ven. 18 h 30, sam. 20 h 30 ; Portrait d'une planète, (allemande sous-titres anglais) dim. 15 h. Entrée libre.
**FILM MUSICAL** (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). In bed with Madonna, ven. 0 h 30.
**HOMMAGE A HENRI STORCK**, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Le Monde de Paul Delvaux, Rubens, La Fenêtre ouverte, mer., lun. 18 h 30 ; Permeke, Le Bonheur d'être aimé ou Félix Labisse, mer. 20 h 30, mar. 18 h 30 ; Misère au borinage, Les Maisons de la misère, Le patron est mort, jeu. 18 h 30, lun. 20 h 30 ; Symphonie paysanne, jeu., mar. 20 h 30 ; Fêtes de Belgique, ven. 18 h 30 ; le Banquet des fraudeurs, ven. 20 h 30 ; Images d'Ostende, Une pêche au hareng, Trains de plaisir, Une Idylle à la plage, Sur les bords de la caméra, L'Histoire du soldat inconnu, sam. 18 h 30 ; Trois vies et une corde, L'Ile de Pâques, Au carrefour de la vie, Les Dieux du feu, sam. 20 h 30.
**L'ART DU CINÉMA** (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Un adieu portugais, dim. 10 h ; Printemps tardif, dim. 12 h (précédé d'une conférence Quelle action ? à 11 h 30) Pl. : 30 F (par film).
**LA TUNISIE AU CINÉMA** (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Sejnane, sam. 15 h ; les Sabots en or, sam. 17 h ; l'Homme de cendres, dim. 15 h ; Aziza, dim. 17 h.
**LE CINÉMA DES CINÉASTES DE L'ARP**, Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Les Derniers Hivers, Voyage en Grande Tartarie, mer. 17 h 55 (suivi à 19 h 30 d'une rencontre avec Jean-Charles Tacchella et Catherine Verlor) ; Cousin, cousine, mer. 21 h 15.
**LES COURTS D'ENFER**, Denfert, 14e (43-21-41-01). Ménage, Les Arcandiers, La Dernière Tentation de Chris, Otac, le père, Attitudes, D 14, Viejo pascuero, sam. 11 h 40, mar. 20 h 30 T. U. : 25 F.
**LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC**, Le République, 11e (48-05-51-33). Couleurs d'enfants, Le Thé au harem d'Archimède, (présenté par Claire Denis-projection suivie d'un débat avec les réalisateurs) lun. 20 h 30. T. U. : 30 F.
**NORMALE SUP'FAIT SON CINÉMA** (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Attends-moi au ciel, jeu. 18 h 15, 20 h 30 (séance suivie d'un débat avec François Geal : Facettes du cinéma espagnol) ; Kafka, ven. 18 h 15 ; Amerika, rapports de classe, ven. 20 h 30 (séance suivie d'un débat avec Jean-Pierre Morel : Autour de Kafka) ; Europe 51, sam. 18 h 15, 20 h 30 (séance suivie d'un débat avec Frédéric Worms : Hommage à Simone Weil) ; le Mystère Picasso, dim. 18 h 15, 20 h (séance précédée d'une présentation de Régis Debray : Le film d'art) ; Kaspar Hauser, lun. 18 h 15, 20 h 30 (séance suivie d'un débat avec Jean-Pierre Lefebvre : L'énigme Kaspar Hauser) ; Blow-up, mar. 18 h 15, 20 h 30 (séance suivie d'un débat avec Henri Berestycki : Le chercheur et l'artiste).
**PREMIÈRES DÉESSES DE L'ÉCRAN**, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). Extase, (accompagnement au piano par Joël Forrester) sam. 14 h ; Sparrows, (accompagnement au piano par Joël Forrester) sam. 16 h ; A l'américaine, (accompagnement au piano par Gérard Bravier) dim. 14 h ; Blackmail, (accompagnement au piano par Joël Forrester) dim. 16 h. Pl. : 27 F, T. R. : 18 F.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



## SAMEDI 4 FÉVRIER

### TF 1

**20.45 Variétés : Super Mecs.**
Emission présentée par Patrick Sébastien et Sophie Favier. Invités : Jacques Vergès, Thierry Roland, Sacha Distel.

**22.45 Magazine : Ushuaïa.**
Voiles en ville sur le Rocher. Au royaume de Kishkindha. La Danse de Lenka.
**23.50 Magazine : Formule Foot.**
Coupe de France.
**0.25 Journal et Météo.**
**0.35 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise** (rediff.).
**1.00 TF 1 nuit** (et à 2.00, 3.05, 3.40, 4.15).
**1.10 Programmes de nuit.**
Les Aventures du jeune Patrick Pacard (5/6) ; 2.10, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 3.15, Côté cœur (et à 3.50) ; 4.25, Musique.

### FRANCE 2

**20.40 Sport : Football.**
16[e] de finale de la Coupe de France : Martigues-PSG ; à 21.30, mi-temps ; à 21.45, 2[e] mi-temps.

**22.40 Magazine : Les Enfants du ciné.**
**23.45 Les Films Lumière.**
**23.50 Journal, Météo et Journal des courses.**
**0.10 ▶ Magazine : La 25[e] Heure.**
Voyage d'enfer à Edgewood, de David Wright.
**1.05 Programmes de nuit.**

### FRANCE 3

**20.50 Téléfilm : Sa dernière lettre.**
De Serge Meynard, avec Marc Jolivet, Jean-Baptiste Begny.
*La souffrance d'un enfant face à la séparation de ses parents. Sensibilité et émotion.*

**22.25 Sport : Tennis.**
Coupe Davis Etats-Unis-France en direct de Saint-Petersburg (Floride). Le double.
**0.30 Météo et Journal.**
**0.50 Sport : Rugby.**
**Tournoi des Cinq Nations : Ecosse-Irlande à Murrayfield.**
**2.20 Musique : Cadran lunaire.**
*Suite n° 3, gigue et sarabande* de Bach, par Laetitia Himo, violoncelle (15 min).

**Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ *Signalé dans « le Monde radio-télévision »* ; □ *Film à éviter* ; ■ *On peut voir* ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

### M 6

**20.35 Magazine : Stars et couronnes.**
Lauren Bacall.

**20.45 Série : Docteur Quinn, femme médecin.**
Sully mort ou vif. Un amour du passé. Avec Jane Seymour, Joe Lando.
**23.55 Concert : Dance Machine 5.**
Présenté par Ophélie Winter, Laurence Romance, Yves Noël, Cauet et Di Fool du Palais omnisports de Paris-Bercy. Avec Reel 2 Real, Magic Affair, Whigfield, Jimmy Somerville, Masterboy, Centory, 20 Fingers, Zhane, 2 in a Room, C + C Music Factory, Technotronic, Kylie Minogue, MC Sar & The Real MC Coy, 2 Unlimited, DJ Bobo, Corona, Take That, Ice MC, Dr Alban.
**3.00 Rediffusions.**
E = M 6 ; 3.25, Fax'O ; 3.50, Culture pub ; 4.15, Le Monde des hélicoptères (2) ; 5.10, Nature et civilisation (1) ; 6.05, Fréquenstar.

### CANAL +

**20.30 Téléfilm : L'homme qui avait trois femmes.**
De Peter Levin.
**21.55 Flash d'informations.**

**22.05 Sport : Boxe.**
Championnat d'Europe des poids super-légers. Championnat NABF des poids super-welters.
**23.05 Documentaire : Miles.**
**0.00 Le Journal du hard.**
**0.05 Cinéma : Obsessions cachées 2.**
Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1994).
**1.20 Cinéma : Posse, la revanche de Jessie Lee.** ■
Film américain de Mario Van Peebles (1992) (v.o.).
**3.05 Court métrage : Les Ailes de l'ombre.**
De P. Robert.
**3.15 Cinéma : Le Fils du requin.** ■
Film franco-belgo-luxembourgeois d'Agnès Merlet (1992).
**4.40 Surprises (et à 6.40).**
***5.10 Cinéma : Ferdydurke.*** □
Film franco-polonais de Jerzy Skolimowski (1991) (v.o.).

### ARTE

**20.40 Téléfilm : Le Grimpeur.**
De Rumle Hammerich, avec Björn Kjellman, Per Oscarsson (1[re] partie).

**21.40 Documentaire : Desert Wind.**
Le train des Rocheuses, de Jürgen Lodemann.
**23.05 Magazine : Velvet Jungle.**
Proposé par Patrice Blanc-Francard. Spécial Love Symbol : The Beautiful Experience.
**0.25 Série : Johnny Staccato.**
5. Extérieur nuit, avec John Cassavetes, Dean Stockwell (v.o.).
**0.40 Téléfilm : En désespoir de cause.**
De Ian Munro, avec Angie Milliken, Mark Owen-Taylor (v.o.).
**2.15 Entretien : Rencontre.**
Dialogue Lisa Bresner-Alain Corneau (25 min.).

## CÂBLE

**TV 5** 19.00 C'est tout Coffe. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Série : Au nom du père et du fils. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Surprise sur prise. Rediff. de France 2 du 19 novembre 1994. Invités piégés : Guy Marchand, Thierry Lhermitte, François Feldman, Arthur, Marlène, Pascal Olmeta, Enzo Enzo. 23.10 J'ai un problème... *Rediff. de France 2 du 28 janvier.* 0.00 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).
**PLANÈTE** 20.30 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 13. P 47 Thunderbolt. 21.30 Leclerc le libérateur. De Jean-Christophe Rosé (95 min). 23.05 15 jours sur Planète. 23.30 Alaskan Mushers. De Nicolas Gabriel. 0.00 BD : Hugh ! Les Indiens. De Christophe Heili. 0.25 Force brute. De Robert Kirk. 25. Armées expérimentales (50 min).

**PARIS PREMIÈRE** 19.00 Ecran total. 19.30 L'album. 20.00 Café-théâtre. 20.30 Equitation. L'école espagnole d'équitation de Vienne. Enregistré le 15 octobre 1994, au palais omnisports de Paris-Bercy. 22.00 Embouteillage. 23.05 Maurice Chevalier, le Kid de Ménilmontant. Documentaire d'André Halimi. 23.55 Laurent Violet au Café de la Gare. Enregistré à Paris en 1991 (65 min).

**CANAL J** 18.00 Bêtes pas bêtes. 18.15 La Véritable Histoire de Malvira. 18.30 Série : La Baie des fugitifs. 19.00 Regarde le monde. 19.15 Phares d'ouest. 19.30 Raconte-nous une autre histoire. 20.00 Dessin animés (60 min).

**CANAL JIMMY** 21.00 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. Princetown, 1916. 21.50 Série : Au nom de la loi. 22.15 Chronique du chrome. 22.20 T'as pas une idée ? Invité : Jean-Pierre Coffe. 23.20 Série : Lonesome Dove. Les plaines. 0.05 Quatre en un. 0.35 Série : Seinfeld. L'enregistrement. 1.00 Série : Dream On (30 min).

**SÉRIE CLUB** 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Les Boussardel. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Belphégor ou le fantôme du Louvre. Deuxième époque : Le secret du Louvre (70 min).
**MCM** 19.00 Autour du groove. 19.30 L'invité de marque. 20.30 MCM Euromusiques Nordica. 21.30 Naked City. En vost. 22.00 Best of Player One. 22.30 MCM Dance Club (210 min).
**MTV** 19.00 European Top 20. 21.00 Poison Unplugged. 21.30 Queensryche Unplugged. 22.00 *Beavis and Butt-Head Marathon.* Emission spéciale. Huit heures en compagnie de Beavis et Butt-Head (480 min).
**EUROSPORT** 12.50 Ski alpin. En direct de Abdelboden. Coupe du monde. Slalom géant messieurs (et à 18 heures. 14.00 Patinage artistique. En direct de Dortmund (Allemagne). Championnats d'Europe : programme libre dames.17.00 Natation.2[e] manche de la Coupe du monde à Paris.18.30 Saut à skis.Epreuve de la Coupe du monde à Falun, en Suède.19.00 Ski nordique.19.55 Basket-ball. En direct du Mans. Championnat de France Pro A. Cinquième tour retour : Le Mans-Dijon.21.30 Patinage artistique. 23.30 Golf (90 min). 1.00 International Motorsports (rediff.).

**CINÉ CINÉFIL** 18.10 Actualités Pathé n° 1. 1930, 1932, 1933 et 1941. 19.00 Actualités Pathé n° 2. 1936, 1938, 1939, 1942 et 1950. 19.50 Actualités Pathé n° 3. 1931, 1934, 1935 et 1937. 20.45 Le Club. 22.00 Documentaire. 23.00 Le Mouchard. ■■ Film américain de John Ford (1935, N., v.o.). 0.25 Les Trois Mousquetaires. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (1/2) (1932, N., 90 min).

**CINÉ CINÉMAS** 19.40 Le Bazar de Ciné-Cinémas. 20.30 Téléfilm : Les Frères Forester. De William Fruet. 22.05 Les Dessous d'Hollywood. 3. Les scénaristes. 23.00 Femmes de personne. ■■ Film français de Christopher Frank (1984). 0.45 Les Clés du plaisir. Téléfilm classé X (80 min).

## RADIO

**FRANCE-CULTURE** 19.32 Poésie sur parole. Récital Petr Kral. 20.00 Le Temps de la danse. Théâtre de la ville : Les rendez-vous chorégraphiques de Sceaux ; Strasbourg. 20.30 Photo-portrait. François Lesage, brodeur. 20.45 Fiction. Giacomo le Tyrannique, de Giuseppe Manfridi. 22.35 L'Air du temps. Splendeurs et misères des compositeurs contemporains. 0.05 Clair de nuit. *Jean-Marc Aubert, écrivain.*



**FRANCE-MUSIQUE** 19.15 Soliste. Clara Haskil, piano. Concerto pour piano et orchestre n° 3 op. 37, de Beethoven, par l'Orchestre des concerts Lamoureux, dir. Igor Markevitch ; Concerto pour piano et orchestre K 271, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de Vienne, dir. Paul Sacher. 20.00 Soirée Lyrique. Donnée le 13 juillet 1994 au Covent Garden de Londres, par le Chœur et Orchestre de l'Opéra Royal de Covent Garden, dir. Colin Davis, Manon, de Massenet, Léontina Vaduva (Manon), Rosemary Joshua (Pousette), Yvonne Barclay (Javotte). *0.05 Musique pluriel. Concert donné* le 14 novembre 1994 à la salle Favart de l'Opéra Comique, par l'Ensemble Tomkins et l'Ensemble Modern, dir. Peter Eötvös, What is the world op. 30, de Kurtag, Marta Kurtag et György Kurtag, pianos. 0.05 Auto-portrait. Marc Minkowski, directeur des Musiciens du Louvre.

## DIMANCHE 5 FÉVRIER

### TF 1

**10.20 Magazine : Auto Moto.**
Les 24 Heures sur glace en direct de Chamonix.
**11.00 Magazine : Téléfoot.**
16[e] de finale de la Coupe de France ; Tirage au sort des 8[e] de finale, en direct.
**11.55 Jeu : Millionnaire.**
**12.20 Jeu : Le Juste Prix.**
**12.50 Magazine : A vrai dire.**
**12.55 Météo et Journal.**
**13.20 Série : Hooker.**
**14.15 Série : Arabesque.**
**15.10 Série : Le Rebelle.**
**15.55 Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
**16.50 Disney Parade.**
**17.55 Sport : Patinage artistique.**
*Championnat d'Europe à Dortmund*, gala de clôture.
**19.00 Magazine : 7 sur 7.**
Présenté par Anne Sinclair. Invité : Mgr Gaillot, Dominique Voynet.
**20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**

**20.45 Cinéma : La Chanteuse et le Milliardaire.** ■
Film américain de Jerry Rees (1991).
**22.45 Magazine : Ciné dimanche.**

**22.55 Cinéma : Les Barbouzes.** □
Film français de Georges Lautner (1964, version colorisée).
**0.50 Journal et Météo.**
**1.00 Téléfilm : Le Testament d'un poète juif assassiné.**
De Frank Cassenti (1[re] partie).
**2.05 TF 1 nuit** (et à 3.05, 4.10).
**2.15 Programmes de nuit.**
Les Aventures du jeune Patrick Pacard ; 3.15, Histoires naturelles (et à 5.05) ; 4.20, Côté cœur ; 4.45, Musique.

### FRANCE 2



**10.00 Agapè.** Dieu et le Big Bang.
**10.30 Le Jour du Seigneur.**
**11.00 Messe.**
**12.00 L'Heure de vérité** (et à 1.30).
Invité : Alain Madelin.



**12.55 Loto, Journal, Point route.**
**12.55 Météo** (et à 13.00).
**13.25 Dimanche Martin** (et à 16.10).
**15.05 Série : Le Renard.**
**17.45 Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.**
***18.40 Magazine : Stade 2*** *(et à 4.30).*
**19.25 Série : Maguy.**
**19.59 Journal et Météo.**

**20.50 Cinéma : JFK.** □
Film américain d'Oliver Stone (1991).
**23.50 Les Films Lumière.**
**23.55 Journal, Météo et Journal des courses.**
**0.10 Magazine : Musiques au cœur.**
**2.20 Programmes de nuit.**

### FRANCE 3

***10.25 Magazine : C'est pas sorcier.***
Les sorciers font du ski.
**10.55 Magazine : Outremers.**
**11.55 Télévision régionale.**
**12.45 Journal.**
**13.00 Documentaire : Les Cinq Continents.**
Les Cosaques, de Jean-Christophe Klotz.
**14.00 Coupe de l'America.**
**14.25 Série : Les Mystères de l'Ouest.**
**15.20 Tiercé à Vincennes.**
**15.30 Téléfilm : Le Signe de Zorro.**
De Don Mc Dougall.
**16.50 Magazine : Sports dimanche.**
Athlétisme : Meeting de Stuttgart, en direct ; Les meilleurs moments *des championnats d'Europe de patinage artistique à Dortmund.*
**18.00 Magazine : Lignes de mire.**
Présenté par Jacques Chancel.
**18.55 Le 19-20 de l'information.**
A 19.09, Journal de la région.
**20.15 Divertissement : Benny Hill.**

**20.50 Série : Inspecteur Derrick.**

**21.55 Téléfilm : Une seconde naissance.**
De Dominique Tabuteau.
**22.55 Dimanche soir.**
Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc. Invité : Jean-François Hory. Suivi de : A la une sur la trois, avec Serge July et Philippe Alexandre.
**23.35 Météo et Journal.**
**23.55 Cinéma : Pièges.** ■■
Film français de Robert Siodmak (1939).
**1.50 Musique : Cadran lunaire.**
*Parsifal* (extrait) de Wagner, par l'Orchestre symphonique de Bamberg, dir. Horst Stein, sol. Bernd Wolki (15 min).

### M 6

**10.25 Magazine : Ciné 6.**
Présenté par Laurent Weil.
**10.50 Magazine : La Tête de l'emploi.**
Présenté par Eric Poret.
**11.10 Magazine : Turbo.**
Présenté par Dominique Chapatte.
**11.55 Série : Loin de ce monde.**
**12.25 Série : Mariés, deux enfants.**
**12.55 Série : Les Rues de San Francisco.**
**13.55 Téléfilm : Collège, flirt et rock'n roll.**
De Michael Zinberg.
**15.30 Concert : Dance Machine 5.**
**16.45 Série : L'Aventurier.**
**17.20 Téléfilm : Commissaire Flemming, *jalousie mortelle.***
De Lise Hofmann.
**18.55 Série : Robocop.**
**19.54 Six minutes d'informations, Météo.**
**20.00 Série : Classe mannequin.**
**20.40 Sport 6** (et à 0.30).

**20.50 Magazine : Zone interdite.**
Présenté par Patrick de Carolis. Reportages : La cigale, la fourmi et le Don Juan ; Enfants battus : le silence des coups ; Les rats seront-ils les maîtres du monde ? Miraflores : le village de la coke.

**22.45 Magazine : Culture pub** (et à 5.15).
Présenté par Anne Magnien et Christian Blachas. Spécial Japon.
**23.15 Cinéma : Chaleurs exotiques.** □
Film français de Frank Martin.
**2.30 Rediffusions.**
Salsa opus 3 (Puerto Rico) ; 3 25, Le Monde des hélicoptères (3) ; 4 20, Nature et civilisation (2).

### CANAL +

**11.05 Cinéma : Alarme fatale.** □
Film américain de Gene Quintano (1992).
*EN CLAIR JUSQU'À 14.05*
**12.30 Flash d'informations.**
**12.35 Magazine : Télé dimanche.**
**13.35 La Semaine des Guignols.**
**14.05 Téléfilm : Retour à la case départ.**
De Jack Sholder.
**15.40 ▶ Documentaire : Lijiang, la Chine au-delà des nuages.**
De Phil Agland.
**16.40 Dessin animé : Les Simpson.**
**17.05 Documentaire : Chiens et Chats, princes domestiques.**
De Robin Lehman, Tom McMahon et Thom Beers.
**18.00 Cinéma : Panic sur Florida Beach.** ■
Film américain de Joe Dante (1992).
*EN CLAIR JUSQU'À 20.35*
**19.35 Flash d'informations.**
**19.45 Ça cartoon.**
**20.30 Magazine : Le Journal du art.**

**20.35 ▶ Cinéma : Le Cerf-volant bleu.** ■■
*Film chinois de Tian Zhuangzhang* (1992).
**22.50 Flash d'informations.**

**23.00 Magazine : L'Equipe du dimanche.**
*Présenté par Pierre Sled.* Football ; Boxe.
**1.30 Cinéma : L'Exorciste en folie.** □
Film américain de Bob Logan (1991).
**2.50 Surprises.**
(10 min).

### LA CINQUIÈME

**10.30 Documentaire : Arts musique.**
Un siècle de danse : de la danse libre à la danse moderne.
**11.30 Le Monde des animaux.**
Un trou dans la glace (rediff.).
**12.00 Pose ton cartable.**
Téléchat ; La Vie devant moi : le métier de démolisseur d'immeubles ; Grimmy ; Rintintin : Hors la loi.
**13.00 Jeu : Ça déménage.**
**13.30 Les Grands Séducteurs.**
Montgomery Clift.
**14.30 Magazine : L'Esprit du sport.**
Invité : Jacques Lanzmann.
**15.30 Magazine : Jeux d'encre.**
**16.00 Magazine : Détours de France.**
**17.00 Documentaire : Le Sens de l'Histoire.**
*Solidarnosc, vers la liberté, de Jean*-Michel Meurice. Invités : Bronislaw Geremek, E. Mink.
**18.30 Magazine : Va savoir.**

### ARTE

**19.00 Série : Max Linder.**
Max prend un bain (1906). Max et son chien Dick (1912). Max et le sac (1916).
**19.25 Métropolis** (et à 0.40).
Invité : Philippe Sollers. Le Festival international de programmes audiovisuels ; Le peintre Whistler ; Abécédaire de Gilles Deleuze.
**20.27 Album couleurs.**
Les premiers films en couleurs de l'histoire du cinéma. Le Quadruple Crime de John.
**20.30 8 1/2 Journal.**

**20.45 Soirée thématique : Nos cousins les singes.**
*Soirée proposée par Philippe Calderon et Guillaume Vincent.*
**20.46 Washoe, le singe qui parle avec les mains.**
De Philippe Calderon et Philippe Vincent.

**21.40 Cinéma : Le Peuple singe.** ■■
Film franco-indonésien de Gérard Vienne (1984-1989). Textes de Jacques Lanzmann, Antoine Halff et Yves Coppens.
**23.05 Documentaire : Et Dieu créa le singe.**
De Guillaume Vincent et Philippe Calderon.
**23.35 Court métrage : La Consultation.**
De Radovan Tadic, avec Isabelle Weingarten, Chucho Jésus.
**23.55 Documentaire : Gorilles en sursis.**
D'Adrian Warren.
**1.40 Magazine : Archimède.**
Médecine et reproduction ; Portrait : Eberhard Nieschlag ; Un gène de la féminité (rediff.) (55 min).

## CÂBLE

***TV 5** 19.00 30 millions* d'amis. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 7 sur 7. Rediff. de TF 1 de ce jour. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Lola. ■■■ Film français de Jacques Demy (1960, N.). 23.10 Bas les masques. Rediff. de France 2 du 18 janvier. Je suis aveugle. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3. 0.50 L'Heure de vérité. Rediff. de France 2 de ce jour.
**PLANÈTE** 19.05 Les Iles aux trésors. De Jean Euden. 7. Les trésors de Tuamotu. 19.30 Escales : Martinique. D'Yves Bruneau. 20.30 Dinosaures. De Robin Bates (4/4). 21.25 Nasdine Hodja au pays du business. De Jean-Patrick Lebel. 23.25 Les Ailes de légende. De Barry Cawthorn. 13. P 47 Thunderbolt. 0.25 Leclerc le libérateur. De Jean-Christophe Rosé (90 min).
**PARIS PREMIÈRE** 19.00 Jean-Edern's Club. Depuis le restaurant Ledoyen. 20.00 Café-théâtre. 20.30 L'album (et 0.05). 21.00 Pensées mortelles. ■■ Film américain d'Alan Rudolph (1991, v.o.). 22.40 Paquito D'Riviera. Concert enregistré au festival Jazz à Vienne (Isère) en 1993. 0.35 Le Canal du savoir. Une langue pour l'Europe ? Avec Claude Hagège (60 min).

**CANAL J** 18.00 Les Yeux de la découverte. 2. Les reptiles. 18.30 Série : Le Chemin de la réussite. *19.30 Raconte-nous* une autre histoire (30 min).

**CANAL JIMMY** 20.00 Série : Seinfeld. L'enregistrement 20.25 Série : Dream On. 20.55 Top Bab. 21.40 Série : Monty Python's Flying Circus. 22.10 Chronique New Age. 22.15 La Semaine sur Jimmy. 22.25 Série : New York Police Blues. 23.15 Le meilleur du pire. 23.45 Série : Les Envahisseurs. 0.35 Man's Quest for the Ultimate Sports Motorcycles (60 min).
**SÉRIE CLUB** 19.10 Série : Force de frappe. 19.55 Série : Tonnerre mécanique. 20.45 Série : Mission impossible- année 1. Le train. 21.35 Série : Mission impossible- année 2. Le phoenix. 22.20 Série : Cosmos 1999. 23.10 Série : O'Hara. 0.00 Série : Les Boussardel. *Les grilles d'or (90 min).*

**MCM** 20.30 MCM Euromusiques Latina. 21.30 MCM Rock Legends. Spécial Johnny Clegg. 22.30 MCM News. Festival Fantastica de Gérardmer. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 Naked City En Vost. 0.30 Blah-Blah Metal. 0.55 Player One. 1.00 Vidéoclips non-stop.

**MTV** 19.30 *US Top 20.* 21.00 *120 Minutes.* 23.00 Beavis and Butt-Head. 23.30 Headbangers'Ball (150 min).
***EUROSPORT** 14.00 Patinage artistique. En* direct de Dortmund (Allemagne). Championnats d'Europe : gala de clôture.17.00 Natation.Coupe du monde à Paris.18.30 Saut à skis.19.00 Ski de fond. En différé de Falun (Suède). Coupe du monde : 4 × 10 km messieurs et 10 km dames style libre. 20.00 Patinage artistique. En différé de Dortmund (Allemagne). Championnat d'Europe : gala de clôture. 22.00 Boxe. 23.00 Golf. En différé de Perth (Australie). Quatrième journée de l'Australian Classic. 1.00 ATP Tour Magazine (30 min).
**CINÉ CINÉFIL** 19.10 Le Club. 20.30 L'Esclave aux mains d'or. ■■ Film américain de Rouben Mamoulian (1939, N., v.o.). 22.05 Winter Time. ■ Film américain de John Brahm (1943, N., v.o.). 23.30 ▶ Non coupable. ■■ Film français d'Henri Decoin (1947, N., 100 min).
**CINÉ CINÉMAS** 19.35 Les Dessous d'Hollywood. 3. Les scénaristes. 20.30 Mahler. ■ Film britannique de Ken Russel (1974, v.o.). 22.20 Théâtre de sang. ■ Film britannique de Douglas Hickox (1973). 0.05 Family Business. ■ Film américain de Sidney Lumet (1989, v.o., 110 min).

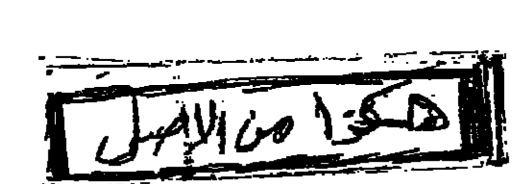
## RADIO

**FRANCE-CULTURE** 19.00 Projection privée. Le Siècle du Cinéma. Avec Vincent Pinel. 19.40 Appel à la *mémoire. Spectres,* mes compagnons : Une lettre de Charlotte Delbo. 20.30 Atelier de création radiophonique. Made in Italy. 22.25 Poésie sur parole. Les Élégies de Duino, de Rainer Maria Rilke (6). 22.35 Le Concert. Onzième Festival de Musiques Contemporaines, à Strasbourg. Avec les œuvres de Morton Feldman. 0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Jean-Christophe Carreau ; Rub a dub dub, par Thierry Beauchamp ; Rémanences et la durée du oui, par Irène Omélianenko.

### Les interventions à la radio

**RTL, 18 h 30 :** Charles Pasqua (« Grand-Jury RTL-*Le Monde* »).

**FRANCE-MUSIQUE** 20.00 Musique aujourd'hui. Concert donné le 29 janvier 1995 au studio 106 de Radio France dans le cadre Présences 95, Œuvres de Goubaidoulina : Quatuor à cordes n° 3, par Philippe Graffin et Eva Rochstein, violons, Elisabeth Gex, alto, Jean-Guihen Queyras, violoncelle ; Le danseur de corde pour violon et piano (création française), par Philippe Graffin, violon, Frédéric Chiu, piano ; Sonata pour piano, par Frédéric Chiu ; Silenzio 3 pour accordéon, violon et violoncelle, Philippe Graffin, violon, Pascal Contet, accordéon, Jean-Guihen Queyras, violoncelle. 21.30 Voix souvenirs. Albert Lance (ténor), Berthe Monmart (soprano), dans des œuvres de Puccini (1959 ; Rita Gorr (mezzo-soprano), dans des œuvres de Saint-Saëns et Lalo (1955) ; Blanche Deschamps, (mezzo-soprano), dans des œuvres de Saint-Saëns (1909) et de Meyerbeer (1908) ; Jean-Pierre Laffage (basse), dans des œuvres d'Offenbach (1962), de Tchaïkovski (1970), de Saint-Saëns (1962), de Verdi (1963). 22.30 Les Greniers de la mémoire. Serge Lifar. 2. 23.00 Les magiciens de la terre. Égypte. 0.05 Les muses en dialogue.



# Le Monde

LE MONDE / DIMANCHE 5 - LUNDI 6 FÉVRIER 1995


## Flânerie

*par Alain Rollat*

IL N'Y A QUE chez Bernard Pivot que l'on rencontre encore des gens assez insensés pour oser parler de métaphysique à la télévision à une heure d'écoute raisonnable, assez libres pour en parler comme si les caméras n'existaient pas et assez sincères pour réussir à capter l'attention en évoquant à voix basse, entre deux réflexions sur la condition humaine, la vie d'un Thomas Becket, ce saint archevêque de Cantorbéry assassiné en 1170 à l'instigation de Henri II, le roi qu'il avait installé sur le trône d'Angleterre mais auquel il avait ensuite refusé de sacrifier sa conscience.

Le comédien Laurent Terzieff a réussi, vendredi soir, ce tour de force. Et en redécouvrant avec émotion la musique tourmentée de cette voix poétique, soudain libérée des cadenas médiatiques, qui nous expliquait tranquillement, comme si cela allait de soi, comme si nous étions restés civilisés, que le théâtre est *« le lieu où se rencontre le monde visible et le monde invisible »*, qu'il y a un *« merveilleux paradoxe »*, pour l'acteur, à essayer chaque soir, sur scène, de *« saisir le présent insaisissable »*, on priait pour que le miracle de ces anachroniques bouillons d'intelligence se perpétue.

Pas besoin de prier, en revanche, pour Jacques Gaillot. Il est plus évangélique que jamais. Si l'on en juge par l'accueil que lui a réservé le public de TF 1 sur le plateau de « Tout est possible », où il avait été invité en qualité de *« viré de l'Eglise »*, il semble même que ses mésaventures suscitent quelques conversions. *« Si on avait tendu un micro à Jésus, il l'aurait pris »*, a assuré un jeune homme. Cela est probable. Les médias ne sont-ils pas *« les nouvelles places publiques »* où les hommes de foi sont appelés à prêcher ?

Moins certaine est la réconciliation de l'ancien évêque d'Evreux avec sa hiérarchie, qui ne lui pardonnera sans doute pas de continuer à répondre aux sollicitations télévisuelles, et encore moins d'avoir dit que, s'il était pape, il s'empresserait de *« sortir du Vatican »* pour aller *« habiter ailleurs »*, sous-entendu : plus près des gens. Derrière lui, on a aperçu Paul Amar, interrogé par TF 1 en tant que *« viré de France 2 »*, mais il n'avait pas mis ses gants de boxe et ne tenait visiblement pas à aggraver son contentieux avec ses anciens petits camarades. Il nous a simplement dit qu'il ne regarde plus que *« parfois »* le journal télévisé de France 2 et que sa préférence va *« volontiers »*, désormais – c'est de bonne guerre –, à celui de la Une...

Les confidences de Bébert, sur France 3, étalent plus passionnantes. Bébert, c'est l'un de ces hommes-bœufs dont les familles, depuis le Moyen Age, raclent chaque hiver, à lents coups de filets, les boues des étangs de la Dombes, au sud de Bourg-en-Bresse, pour en extraire les carpes dont les ventes arrondissent les fins de mois des familles de vieille noblesse riveraines. Ces boues, ces carpes, ces châtelains qui savent *« trinquer le petit canon »*, c'est toute son existence, à Bébert : *« J'ai tellement aimé ça que, le jour où je ne le ferai plus, ce sera le bout de ma vie... »* Il arrive ainsi que, en butinant loin des 7 d'or, on respire quelques bouffées d'air pur.

# M. Balladur a été salarié de la GSI de 1988 à 1993

## Alors qu'il était simple député, le premier ministre conseillait une société de services informatiques

L'AFFAIRE énerve passablement l'entourage du premier ministre. Un mélange, classique en période électorale, d'informations et de rumeurs se répand de plus en plus sur les liens entre Edouard Balladur et la GSI, Générale de services informatiques. Ces liens, en effet, n'ont pas entièrement disparu lorsque celui qui fut pendant dix ans le PDG de cette entreprise longtemps filliale du groupe CGE, devenu depuis Alcatel, est entré comme ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement de la première cohabitation (1986-1988).

Le dossier est revenu à l'ordre du jour lorsque la télévision suisse romande a révélé que M. Balladur figurait toujours sur le registre du commerce du canton de Genève en tant que PDG d'une filliale de GSI (*Le Monde* du 1er février). Certes, il est apparu que cela ne tenait que des lenteurs administratives. Mais les proches du premier ministre avaient alors expliqué qu'il avait abandonné toutes fonctions à GSI en mars 1986. Il apparaît maintenant qu'il fallait comprendre « fonctions de direction », puisqu'il est redevenu salarié de cette entreprise pendant les cinq ans, de juin 1988 à avril 1993, où il était député RPR de Paris ainsi que l'a révélé *Le Nouvel Economiste*.

La GSI est une société qui a longtemps fait figure de bête curieuse dans le monde des services informatiques. Elle a été créée en 1971, par Jacques Raiman, un polytechnicien, ingénieur des Ponts. GSI était un coin de culture étrange enfoncé dans la très sérieuse Compagnie générale d'électricité (CGE) d'Ambroise Roux, devenue ensuite Alcatel Asthom et présidée par Pierre Suard. M. Raiman qui avait souhaité créer une entreprise indépendante, s'était appuyé sur la CGE pour des raisons de financement.

Des profils atypiques, un mode de fonctionnement décentralisé, le culte du dialogue : le management de Jacques Raiman tranchait avec les us et coutumes de la rue La Boétie, siège de la CGE. Cette *« société d'intellectuels »* avait été présidée par Georges Besse, puis de 1977 à 1986, par Edouard Balladur tandis que Jacques Raiman, numéro deux en titre, la dirigait opérationnellement. Les relations avec la CGE n'ont jamais été mauvaises, la maison mère ayant plutôt sagement laissé prospérer sa filiale hors norme, encaissant ses bénéfices.

En 1987, Pierre Suard vient d'être porté à la tête de la Compagnie générale d'électricité. Il souhaite abandonner ses filiales dans le secteur des services informatiques que son prédécesseur, Georges Pébereau, avait au contraire essayé de fédérer et de développer (SESA, GSI et d'autres sociétés de moindre importance). La SESA est, elle aussi, une société de cadres. Ses dirigeants souhaitent faire l'objet d'un RES. Cela leur est refusé par Pierre Suard qui vend la SESA en bloc à Cap Gemini Sogeti, le numéro un du secteur. En revanche, M. Suard accepte cette opération pour GSI. Dans le même temps, il prépare la privatisation de son groupe.

La CGE ne réalise pas une mauvaise affaire, si l'on s'en tient aux chiffres : la société est vendue 240 millions alors qu'elle était inscrite pour 60 millions de francs dans les comptes. Mais l'affaire est surtout bonne pour les nouveaux propriétaires, les salariés en premier, qui en prennent le contrôle (avec plus de 70 % du capital). GSI est en effet valorisée à 1,2 milliard de francs, en 1993, lorsqu'elle change de statut juridique et devient une société en commandite par actions. Pour les collaborateurs du groupe qui ont participé à l'opération en 1987, notamment ses dirigeants, et qui ont, en outre, bénéficié des avantages fiscaux attachés au RES, c'est « la culbute ». Il est vrai que d'autres sociétés ont connu une telle explosion de leur valeur dans les années 80. Aujourd'hui, la GSI va moins bien. Jacques Raiman a engagé une réorganisation et a poussé au départ nombre des membres fondateurs et des cadres supérieurs.

Les liens d'Edouard Balladur avec GSI sont, en fait, de deux ordres : il en a été, tout à la fois, actionnaire et salarié. Il avait acquis des actions de cette société, comme de nombreux cadres dirigeants, lorsqu'il en était le PDG. Devenant ministre, en mars 1986, la Constitution l'obligeait à abandonner *« toute activité professionnelle »*. C'est ce qu'il a fait. Mais il a aussi, ce que la législation ne lui imposait en rien, vendu toutes ses actions. Après la défaite de la droite de mai-juin 1988, il a racheté des actions mais, en nombre réduit de près de moitié de ce qu'il avait vendu, selon ses proches, car la valeur de chacune d'entre elle avait doublé. Il ne voulait consacrer à ce placement qu'une somme identique à ce qu'il avait tiré de leur vente deux ans plus tôt. Il aurait, à nouveau, revendu ces titres lorsqu'il est devenu premier ministre, et toujours sans que rien ne l'y contraigne.

*Revenu simple député*, M. Balladur est, aussi, retourné travailler à GSI, en tant que « conseiller » du nouveau PDG, Jacques Raiman, qui au fil de 10 ans de collaboration était devenu un de ses intimes. Ce statut de salarié avait d'ailleurs été déclaré au bureau de l'Assemblée nationale chargé de vérifier qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les activités professionnelles des députés et leur mandat politique. Les proches du premier ministre estiment qu'il n'est pas utile de dévoiler le montant de la rénumération perçue pendant cinq ans et assurent qu'il s'agissait d'un vrai travail. *Le Nouvel Economiste* avançait le chiffre de cent mille francs par mois. Outre que le « conseiller » du PDG était longuement consulté par celui-ci avant toutes décisions importantes, il s'occupait personnellement du développement international de la société, effectuant, pour cela, plusieurs déplacements à l'étranger. Cette activité a bien entendu cessé, en vertu de la Constitution, dès l'arrivée de M. Balladur à l'hôtel Matignon.

Haut fonctionnaire de formation, M. Balladur a travaillé dans le privé à partir de 1974, après son départ de l'Elysée au lendemain du décès de Georges Pompidou, le nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, ne lui ayant pas proposé un poste lui convenant. Cela lui a permis de gagner beaucoup plus d'argent que s'il était retourné à son administration d'origine, le Conseil d'Etat. C'est peut-être simplement ce que veulent démontrer ceux qui, s'appuyant sur des informations longtemps cachées, font courir des rumeurs.

*Thierry Bréhier et Caroline Monnot*

### La technique du RES

● **Définition.** Le RES, ou rachat d'entreprise par ses salariés, est une technique d'acquisition d'une entreprise par ses cadres, définie et autorisée à l'occasion de la loi du 9 juillet 1984, complétée le 17 juin 1987.

● **Objet.** L'objectif est de permettre à des salariés qui, par nature, ne disposent pas de moyens financiers importants de racheter leur firme en jouant de ce qu'on appelle l'effet de levier. Les repreneurs utilisent les capacités d'endettement de l'entreprise pour son propre rachat, et ce sont les bénéfices futurs qui servent à rembourser les emprunts ainsi contractés. La loi sur les RES offre d'importants avantages fiscaux aux repreneurs salariés.

# L'arrestation d'un proche du RPR relance l'affaire des Hauts-de-Seine

MOINS d'une semaine après l'avis rendu par le Conseil supérieur de la magistrature, qui ouvrait la possibilité d'un dessaisissement partiel du juge Halphen sur les faits concernant les Hauts-de-Seine (*Le Monde* du 1er février), c'est dans ce département que l'affaire des fausses factures d'Ile-de-France vient de connaître un rebondissement prometteur. Conjointement orchestrée par Eric Halphen et le parquet de Créteil, l'interpellation, mercredi 1er février, d'un ami proche du conseiller général (RPR) Didier Schuller, l'entrepreneur Jean-Paul Schimpf, a en tout cas fourni l'opportunité aux magistrats du Val-de-Marne de conserver ce dossier sensible dans leur ressort. Une information judiciaire distincte a été ouverte, jeudi 2 février, pour *« trafic d'influence »*, et confiée à deux autres juges d'instruction de Créteil : Serge Portelli, doyen des juges d'instruction de ce tribunal, et Philippe Vandingenen.

Eric Halphen restant saisi des délits découverts autour des marchés des HLM parisiens, le dossier des fausses factures est désormais entre les mains d'un *pool* de magistrats qui semblent avoir les moyens de remonter jusqu'à certaines personnalités proches de l'actuelle majorité . Certains documents saisis au domicile de Jean-Paul Schimpf, ainsi que les déclarations d'une de ses amies, Françoise Montfort, elle aussi chef d'entreprise, pourraient permettre la mise au jour d'un système de financement occulte qu'une source proche de l'enquête qualifiait, samedi matin 4 février, de *« prélèvement obligatoire sur les marchés publics »*.

Aussi cette « affaire dans l'affaire » a-t-elle des allures de revanche. Déstabilisé à la veille des fêtes de fin d'année par l'arrestation de son beau-père, le psychiatre Jean-Pierre Maréchal, surpris en flagrant délit et accusé d'*« extorsion de fonds »* et de *« trafic d'influence »* au préjudice de Didier Schuller, le juge Halphen a répliqué en faisant arrêter un familier du même Didier Schuller, également en flagrant délit. Ecroué vendredi à la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne), Jean-Paul Schimpf devait être présenté aux juges d'instruction, samedi 4 février, afin que puisse se tenir le débat contradictoire sur sa mise en détention provisoire.

#### DOMICILIÉ A PARIS ET HONG-KONG

Domicilié à Paris et à Hong-Kong, homme d'affaires multipliant les déplacements en Asie, ancien dirigeant – jusqu'au mois de septembre 1994 – de la Société vexinoise de travaux publics (SVTP), contrôlée par la SCREG, filiale du groupe Bouygues, Jean-Paul Schimpf est un familier de Didier Schuller : tous deux francs-maçons, les deux hommes appartiennent de longue date au même *« atelier »* au sein de la Grande loge nationale de France. Au domicile parisien de l'entrepreneur, les enquêteurs ont d'ailleurs trouvé une liste des membres de cet *« atelier »*. Plusieurs témoins confirment au *Monde* que Jean-Paul Schimpf effectuait de fréquentes visites à l'office HLM des Hauts-de-Seine, dirigé jusqu'en mars 1994 par Didier Schuller, et présidé par le député (RPR) et maire de Levallois, Patrick Balkany. Il apparaissait encore tout récemment à la permanence électorale de Didier Schuller – qui brigue la mairie de Clichy – et passe pour l'un de ses principaux pourvoyeurs de fonds.

Lors de son arrestation, les policiers ont d'ailleurs découvert sur lui une autre preuve de cette proximité avec le conseiller général : Jean-Paul Schimpf détenait un contrat de prêt portant sur une somme d'un million de francs, émanant d'un établissement financier suisse et au nom de Christel Delaval, la compagne de Didier Schuller. Les enquêteurs semblent s'interroger sur l'authenticité de ce document, qui pourrait être lié au financement de l'acquisition, par Christel Delaval et Didier Schuller – au nom de la société civile immobilière Deer –, de l'appartement qu'ils occupent, à Clichy. Mais ni M. Schuller ni sa compagne n'avaient pu être contactés par *Le Monde*, samedi matin.

#### APPEL ANONYME

Informé, mercredi 1er février, par un coup de téléphone anonyme, d'une remise d'argent discrète qui devait avoir lieu le jour-même sur le parking d'un hôtel de Nogent-sur-marne, le juge Eric Halphen a immédiatement alerté le parquet de Créteil. Une enquête de flagrance a ainsi été ouverte, et les policiers du 8e cabinet de délégations judiciaires furent dépêchés sur place. Ils ont alors pu saisir sur le fait Jean-Paul Schimpf, au moment où celui-ci recevait des enveloppes contenant de l'argent liquide, des mains de Françoise Montfort, PDG de la société Assainissement Voirie Service (AVS). Les deux enveloppes saisies par les policiers contenaient environ 50 000 francs chacune, et portaient des inscriptions manuscrites. Selon *Libération* du 4 février, ces annotations correspondraient au nom de certains marchés et au montant des commissions versées.

Placée en garde-à-vue, Mme Montfort a d'ailleurs confirmé que son entreprise, dont le siège est situé à Neuilly-Plaisance (Seine-Saint-Denis), avait obtenu plusieurs contrats d'assainissement avec l'office HLM des Hauts-de-Seine, et qu'il lui fallait ainsi payer le prix d'interventions en sa faveur. Grâce à ses confidences, les enquêteurs ont pu interpeller une troisième personne, un ancien salarié de AVS qui aurait joué le rôle d'intermédiaire auprès de M. Schimpf. Ce dernier ainsi que Mme Montfort ont également été écroués vendredi.

C'est fort de ces éléments probants que le parquet de Créteil a ouvert une information judiciaire, jeudi 2 février. Après la perquisition réalisée ce même jour dans le cadre de l'enquête de « flagrance », suivie d'une pose de scellés accompagnée d'une surveillance policière, les juges Vandingenen et Portelli ont conduit une deuxième perquisition au domicile parisien de M. Schimpf, vendredi. Des documents sur lesquels figure le nom de Didier Schuller auraient été saisis. Au début de semaine prochaine, le juge Halphen devrait se dessaisir de tous les éléments de son instruction concernant les Hauts-de-Seine au profit de ses deux collègues.

*Hervé Gattegno*

## SOMMAIRE



## DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

L'ÉCLAT TERNI DES DIAMANTS D'ANVERS : un cambriolage, *dans l'un des hauts lieux du négoce du diamant a eu un effet* désastreux sur ce monde fermé où transitent 80 % des diamants bruts. Depuis, un vent mauvais souffle sur les rives de l'Escaut.


Tirage du *Monde* daté samedi 4 février 1995 : 534 623 exemplaires


■ *PAYS-BAS. Les 55 000 habitants* de deux polders néerlandais menacés depuis le 30 janvier par la rupture de leurs digues (Ooijpolder et Land Van Maas en Waal) sont autorisés à rentrer dans leurs foyers, a annoncé, samedi 4 février, le ministre de l'intérieur des Pays-Bas. Ce dernier a précisé que les deux polders ne sont plus menacés par les inondations. 140 000 autres habitants sont toujours sans abri. – (*AFP, Reuter.*)

■ **ESPACE.** Le rendez-vous spatial du 6 février entre la navette américaine Discovery et la station orbitale russe Mir *est toujours inscrit* au programme de la mission en dépit de la fuite d'une valve d'un système de propulsion. Cette fuite est qualifiée de mineure par la Nasa.

■ **CINÉMA.** Jeanne Moreau présidera le 48e jury du Festival de Cannes, qui aura lieu du 17 au 28 mai 1995, a annoncé vendredi 3 février la direction du Festival international du film. Cette année, le Festival a lieu à des dates légèrement plus tardives que d'ordinaire en raison des élections.

■ **OPÉRA DE PARIS.** La première de *La Damnation de Faust* de Berlioz est reportée du 9 au 10 février, à la suite d'un incident survenu sur les décors de l'Opéra-Bastille. La validité des billets est automatiquement reconduite pour le 10. Si cette date ne convient pas, les détenteurs d'un billet doivent s'adresser avant le 10 février aux caisses de l'Opéra-Bastille, entre 11 heures et 18 h 30 (sauf le dimanche). Si aucune des dates proposées ne convenait, le remboursement pourra se faire directement aux guichets. Opéra-Bastille, place de la Bastille, Paris 11e (Mo Bastille). Tél. : 44-73-13-00. De 60 à 570 F.